Digitized by Google

2/5/8

Ex Libris Joannis Nencini
1874

J. 4 G. Noncini
1858

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICES HISTORIQUES.

Digitized by Google

IMPRIMERIE DE G. STAPLEAUX.

Digitized by Google

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

NOTICES HISTORIQUES

PAR M. MIGNET,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

TROISIÈME ÉDITION,

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE.

TOME PREMIER.

BRUXELLES.
MELINE, CANS ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS.
LIVOURNE. MÊME MAISON. | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1853

Digitized by Google

PRÉFACE.

Une partie de ces *Notices historiques* avait déjà été publiée dans une édition depuis longtemps épuisée. Le volume qui les contenait était suivi d'un volume de *Mémoires* sur quelques points importants d'histoire. Ces mémoires, au nombre de quatre, avaient pour objet : 1° l'état de la Germanie au VIIIe et au IXe siècle, sa conversion au christianisme et son introduction dans la société civilisée de l'Europe occidentale; 2° la formation territoriale et politique de la France, depuis le règne de Louis le Gros jusqu'à la fin du règne de Louis XI; 3° l'établissement de la réforme religieuse et la constitution du calvinisme à Genève; 4° la politique extérieure de Louis XIV, les négociations qu'il engagea et les guerres qu'il entreprit pour s'assurer la succession de la monarchie espagnole. Détachés maintenant des Notices, ces mémoires, auxquels en seront ajoutés d'autres sur des questions d'un intérêt non moins grand, paraîtront plus tard sous une forme plus développée et avec un titre distinct.

Je me borne aujourd'hui à donner en deux volumes les notices relatives à la vie et aux travaux de quelques-uns des hommes les plus considérables de notre temps dans la politique et dans la science. Le premier volume renferme, comme précédemment, avec les discours que j'ai prononcés à l'Académie française en y remplaçant M. Raynouard, et en y recevant MM. Flourens et Pasquier, qui succédaient à MM. Michaud et Frayssinous, les notices que j'ai lues de 1836 à 1843 à l'Académie des sciences morales et politiques sur MM. Sieyès, Rœderer, Livingston, Talleyrand, Broussais, Merlin, Destutt de Tracy, Daunou, Siméon. Dans le second volume sont réunies celles qui, de 1843 à 1852, ont été consacrées à la mémoire de MM. Simonde-Sismondi, Charles Comte, Ancillon, Bignon, Rossi, Cabanis, Droz, et à côté desquelles j'ai cru devoir placer la vie si noblement intéressante, si moralement belle, si politiquement instructive de Benjamin Franklin, écrite en 1848 au nom et par l'ordre de l'Académie.

En parlant de tous ces importants personnages, j'ai eu l'occasion de passer en revue la Révolution et ses crises, l'Empire et ses établissements, la Restauration et ses luttes, la monarchie de juillet et ses libres institutions, de rattacher les événements publics à des biographies particulières et de montrer le mouvement général des idées dans les œuvres de ceux qui ont tant contribué à leur développement. En effet la plupart d'entre eux ont été membres de nos mémorables assemblées et ont figuré parmi les fondateurs du système social inauguré en 1789. Ils ont concouru à la destruction de tout un ancien ordre de choses et à l'établissement d'un nouveau. La fusion des diverses classes de la vieille monarchie en une seule nation; la division des provinces en départements; l'abolition du régime féodal privé,

lequel avait survécu au régime féodal politique; l'organisation de l'impôt sous la Constituante; la création des écoles publiques et de l'Institut national sous la Convention; la forme donnée à l'administration moderne sous le Consulat; la fondation de la jurisprudence civile sous l'Empire; le noble développement des droits politiques sous la royauté constitutionnelle; la marche des sciences sociales et philosophiques, rappellent le souvenir des hommes que je me suis efforcé de faire connaître en peignant leur caractère et en signalant la part qu'ils ont prise aux grands actes de l'histoire contemporaine. Tous du reste, quels qu'aient été leur pays et leur rôle, qu'ils appartiennent à l'Europe ou à l'Amérique, qu'ils soient philosophes, moralistes, jurisconsultes, économistes, historiens, politiques, ont été des serviteurs zélés de l'esprit humain, des amis déclarés des améliorations sociales. Ils appartiennent tous à la grande cause du progrès intellectuel et de la liberté publique, qui peut bien être exposée à des revers passagers, mais dont le triomphe est certain, car il est l'inévitable loi de la civilisation du monde.

Digitized by Google

DISCOURS

PRONONCÉS

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS

DE

RÉCEPTION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PRONONCÉ LE 25 MAI 1857,

EN VENANT Y PRENDRE SÉANCE A LA PLACE DE M. RAYNOUARD.

Messieurs,

Depuis le jour où la pensée d'un grand homme a fait de la modeste réunion de quelques gens de lettres une éclatante institution publique, l'Académie française a heureusement secondé et fidèlement représenté l'esprit national. Cet esprit fécond et simple à la fois, qui, en cherchant la nouveauté dans les idées, suit volontiers la coutume dans le langage, a trouvé dans votre célèbre compagnie son encouragement et sa règle. Pendant deux siècles l'Académie a conservé à la langue sa pureté, à l'art ses conditions, au goût ses délicatesses, au génie son bon sens.

Elle a tout régularisé, sans rien empêcher. Au temps incomparable de nos chefs-d'œuvre, elle a soutenu le génie dans ses plus magnifiques élans. Au siècle plus récent de nos hardiesses philosophiques, lorsque nous travaillions moins à enchanter le monde par les arts qu'à le perfectionner par la science, l'Académie a excité, soutenu, récompensé toutes les entreprises

de l'esprit nouveau. Elle a reçu alors dans son sein un autre ordre de grands hommes, les auteurs immortels de l'*Esprit des lois,* des *Époques de la nature,* et ce génie puissant et varié qui, par la nouveauté d'idées reproduites sous mille formes, depuis l'épopée jusqu'à l'épigramme, et depuis l'histoire jusqu'au pamphlet, remplit l'Europe entière du bruit de son nom et semble le dictateur intellectuel de son siècle. Enfin de nos jours, à la suite de ces fortes préparations, l'opinion ayant été introduite dans le gouvernement, la parole étant devenue à son tour une puissance, l'Académie, toujours de son temps, a porté ses choix là où se produisait le talent et où s'acquérait la célébrité; elle s'est associé d'illustres orateurs, des hommes d'État habiles; et il s'est trouvé, par un heureux privilége de notre pays intelligent et libre que la plupart d'entre eux étaient aussi de remarquables écrivains, d'éloquents philosophes, des historiens supérieurs, et même de grands poëtes.

Aussi, messieurs, le souvenir de toutes ces anciennes gloires et la vue de tant d'illustrations contemporaines ne permettent pas d'entrer dans cette enceinte, bien qu'on y soit introduit par vos libres suffrages, sans éprouver, avec une vive reconnaissance, un sentiment de profond respect. Cette émotion si naturelle doit pourtant se contenir devant vos propres regrets pour l'homme éminent que vous avez perdu. M. Raynouard, par le nombre et la variété de ses ouvrages, l'élévation de son esprit, l'éclat de son talent et la richesse de ses connaissances, était un des membres les plus considérables de votre assemblée. Appelé à le remplacer auprès de vous, je viens aujourd'hui remplir, en le louant, le plus facile des devoirs que m'impose l'honneur de votre choix.

M. Raynouard réunissait en lui des qualités qui ne se rencontrent pas ordinairement dans le même homme : l'esprit des affaires et l'amour de la poésie. Né au fond de la Provence, dans la petite ville de Brignoles, il se sentit entraîné de bonne heure dans la carrière où il devait trouver sa gloire, mais il eut le singulier courage d'y renoncer pour se livrer à des travaux arides et obscurs pendant les plus belles et les plus fécondes années de la jeunesse. Il retint son ardeur à l'aide de cette vo-

lonté ferme qui a constamment gouverné son imagination comme sa vie ; il se fit avocat pour devenir plus tard et en toute liberté poëte. Il demanda à sa profession le moyen de suivre son goût, c'est-à-dire l'aisance, qui procure à l'esprit ses loisirs et permet plus aisément au caractère de conserver toute son indépendance.

La révolution le surprit avant qu'il eût accompli la première tâche qu'il s'était imposée. Jeté au milieu de nos troubles par des circonstances plus fortes que tous les projets, enveloppé dans la défaite des Girondins, dont il avait embrassé la cause, il fut conduit du fond de la province à Paris pour y subir la peine de sa modération. Ayant en face une mort prochaine au lieu du brillant avenir qu'il s'était promis, il adressa, dans un chant funèbre, de poétiques et fermes adieux aux espérances qui lui échappaient avec la vie. Mais le 9 thermidor survint avant que son tour de mourir fût arrivé.

Il retourna dans son pays, et reprit les travaux qui devaient assurer sa modeste indépendance. « Je suis, » disait-il spirituellement à un ami qui lui reprochait d'ajourner la gloire, « je « suis un philosophe, et je n'ai besoin que de la besace et du « manteau. Mais encore faut-il que la besace soit pleine et que « le manteau soit propre. » Enfin, lorsqu'il fut permis à son esprit rassuré de se mettre en route, lorsqu'il posséda le manteau qui devait couvrir sa fière indépendance, il partit pour Paris avec des travaux préparés, des habitudes faites, une simplicité originale, l'espoir et le moyen d'une prompte célébrité.

Il avait déjà dépassé le milieu de la vie. Son début était tardif, il fallait qu'il fût brillant. L'Académie française avait proposé pour sujet de poésie : *La vertu nécessaire dans les républiques*. M. Raynouard concourut et fut couronné. La beauté des vers, faits selon le goût un peu sentencieux du temps, et la hardiesse de pensées fort libres encore, mais qui, en 1803, commençaient à déplaire partout ailleurs qu'à l'Académie, frappèrent M. Suard. Il prédit au lauréat, en lui montrant un de vos fauteuils, qu'il y siégerait bientôt, et lui annonça même qu'il deviendrait un jour son successeur auprès de vous, comme secrétaire perpétuel. Vous avez partagé l'avis de M. Suard en

acquittant plus tard sa double promesse; et, après avoir nommé M. Raynouard votre confrère, vous avez voulu qu'il s'assît, à la mort de M. Suard, dans le fauteuil de d'Alembert.

Mais ce succès acquis devant vous, messieurs, en présageait un plus grand encore devant le public. M. Raynouard ne tarda point à l'obtenir. Où le chercha-t-il, et quels étaient, à la suite de troubles si profonds et de changements si nombreux, les goûts qui nous restaient et les idées auxquelles on croyait encore? L'esprit français, arrêté plutôt que surpris par le violent orage de la révolution, déployait alors ses ailes. Vers quelles régions inconnues allait-il diriger son vol interrompu et transporter le nouveau siècle?

La grande littérature française avait rempli deux vastes époques de ses créations, de ses pensées et de ses grands hommes. Elle avait enrichi la France de ses chefs-d'œuvre, elle l'avait délivrée de ses préjugés, elle l'avait préparée à ses institutions. Bien qu'elle produisît moins alors, précisément parce qu'elle avait été très-féconde, elle comptait encore des maîtres habiles. Elle avait laissé une école qui dominait seule avec l'exigence et la jalousie que fait naître un empire longtemps incontesté. Même après deux siècles d'originalité et de grandeur, la langue devait à cette école d'être restée pure, l'esprit national de conserver sa simplicité et sa grâce. Au point où elle était parvenue, elle avait comme épuisé les sujets que l'antiquité a fournis à toutes les nations, les belles formes que le temps de Louis XIV a données à l'art, et les idées du XVIIIe siècle. Elle pensait avec justesse, écrivait bien, inventait peu, ne sentait pas beaucoup, et, naturellement portée à l'imitation par l'admiration, elle avait peut-être trop réduit l'art à des règles, les passions à des types, et la poésie à de la versification.

Cette école célèbre semblait avoir touché le terme au delà duquel commencent à décliner toutes les choses humaines; elle ne pouvait plus suffire à cette insatiable curiosité et à cette activité perpétuelle de l'esprit que rien n'épuise, que rien n'arrête. D'ailleurs, les générations nouvelles, séparées violemment des anciens souvenirs, demeuraient au milieu de ce qu'elles avaient acquis, avec le vague regret de ce qu'elles avaient perdu. Aussi,

pendant qu'un grand homme, dont le bon sens s'appuyait sur la victoire, rétablissait le culte chrétien, un hardi novateur littéraire, organe des âmes en souffrance et des esprits en travail, réhabilitait l'imagination humaine.

Le poétique auteur du *Génie du christianisme*, qui depuis près de trente ans est l'un des principaux ornements de votre compagnie, s'attachant encore moins à la vérité des anciennes croyances qu'à leur beauté, et plaidant la cause de la religion au nom de l'art, fondait une école nouvelle. Cette école, entreprenante alors sans être désordonnée, demandant l'inspiration à des sources nouvelles, en maintenant toutefois les lois éternelles de la composition et la tradition du langage, substituait le moyen âge à l'antiquité, le sentiment religieux à l'esprit analytique. Elle se plaisait aux grands spectacles de la nature, et se transportait au milieu des scènes de l'histoire, afin d'y renouveler ses images et d'y rajeunir ses héros. Mais, en cherchant la poésie dans la nature et l'art dans l'histoire, il était à craindre qu'elle ne s'embarrassât dans des détails descriptifs et ne s'égarât dans les événements historiques. Elle avait à éviter ce qui était étrange avec le même soin que ce qui était usé, de peur de tomber du convenu dans le faux, et de ne pas mieux peindre l'homme.

A laquelle de ces deux écoles appartint M. Raynouard? Élevé dans les idées du XVIIIe siècle, admirateur des grandes compositions du XVIIe, il était animé cependant de l'esprit novateur de son époque. Il ressembla donc à ses devanciers par la pureté du langage, par la régularité des conceptions, et il s'associa aux tentatives nouvelles de ses contemporains, en empruntant ses personnages à l'histoire nationale, et ses effets à des sentiments modernes. Il resta dans l'ancienne école par les formes, il entra dans la nouvelle par les sujets.

Je viens d'indiquer l'un des mérites de M. Raynouard, sans avoir dit encore dans quelle voie et par quelle œuvre il le signala. Mais vos souvenirs, messieurs, ont devancé mes paroles, et vous avez désigné la scène française et nommé la tragédie des *Templiers*. M. Raynouard fut entraîné par une sorte de goût national et par une vocation particulière vers les suc-

cès du théâtre. Il crut qu'on pouvait essayer de continuer, bien que de loin, la gloire des grands poëtes tragiques, sans suivre précisément leurs traces.

Ces maîtres de la scène y avaient tour à tour transporté la grandeur des passions et la haute intelligence de la politique au temps des guerres civiles et des coups d'État; la tendresse exaltée des sentiments et l'austérité sereine des pensées religieuses sous l'inspiration d'une cour élégante et à l'ombre d'un pouvoir régulier; enfin toutes les hardiesses passionnées d'un esprit nouveau, lorsque les anciennes croyances à leur déclin allaient se perdre dans un horizon chargé de tempêtes. Après ces divers genres de tragédies, M. Raynouard, que le spectacle des hommes dans l'action avait initié aux secrets des hommes dans l'histoire, pensa que si la plupart des passions générales avaient été représentées sur le théâtre, tous les caractères historiques n'y avaient pas comparu, et que si les sujets anciens se trouvaient surabondamment traités, les sujets nationaux pouvaient renouveler la source presque tarie des émotions dramatiques.

Il était d'ailleurs secondé par les circonstances. La tragédie a besoin de se passer dans un certain éloignement pour produire tout son effet sur l'imagination; et les changements prodigieux qui venaient de s'accomplir avaient mis entre le présent et le passé de la France la différence des choses, qui les séparait encore plus que la distance des temps. Ils avaient ainsi placé les événements et les acteurs de notre histoire dans cette perspective que l'art exige, et revêtu la réalité des teintes de la poésie. M. Raynouard, qui, vers la fin du siècle précédent, et sous l'empire d'autres idées, avait préparé les deux tragédies de *Caton d'Utique* et de *Scipion*, fit l'heureuse application de ses vues nouvelles à la catastrophe des Templiers.

Ce sujet était vraiment tragique. L'ordre du Temple venait de finir en Orient avec les croisades. Le grand maître, suivi de ses chevaliers, avait rapporté en France d'immenses trésors, et établi dans Paris même, au palais fortifié du Temple, le centre nouveau de sa domination. Le roi Philippe le Bel fut tenté par les grandes richesses des Templiers, et la jalousie de son autorité

lui fit craindre le voisinage d'un ordre qui pouvait lever quinze mille chevaliers marchant au combat, *armés*, selon les belles expressions de saint Bernard, *de foi au dedans et de fer au dehors*. Il venait d'abaisser le saint-siége; il décida la ruine de l'ordre du Temple. Pour l'opérer avec profit, c'est-à-dire pour obtenir la confiscation de ses biens, il fallait lui trouver un crime : Philippe le Bel l'inventa.

Le même jour, à la même heure, dans tout le royaume de France, les Templiers, dont l'arrestation avait été préparée avec un secret inouï, sont saisis, jetés dans des cachots, et forcés par les mêmes tourments à répondre aux mêmes questions; à déclarer que, institué pour la défense du christianisme, leur ordre reniait le Christ, et que des hommes qui mouraient chaque jour pour la foi commençaient par l'abjurer; à proclamer enfin leur immoralité aussi bien que leur apostasie. La conspiration permanente de toute une société contre la croyance européenne et contre la morale universelle était impossible. Philippe le Bel la supposa dans un interrogatoire, et la prouva par la torture.

En représentant sur la scène cette tragédie de notre vieille histoire, avec sa couleur originale, son action simple, ses généreuses émotions, M. Raynouard obtint des applaudissements qui ne s'étaient pas fait entendre depuis le succès d'*Agamemnon*. Toutes les espérances du théâtre furent ranimées à la vue d'un talent si inattendu. Il y avait dans la pièce des *Templiers* quelque chose de naturel et de vertueux qui plaisait au goût et qui saisissait l'âme. On sortait de sa représentation noblement ému. Les vers en restaient gravés dans le souvenir, en fortes et magnifiques sentences; et les personnages en étaient si purement tracés, qu'ils apparaissaient à l'imagination comme de belles statues antiques en mouvement.

Cependant, le dirai-je? M. Raynouard n'a peut-être pas reproduit cet événement tragique avec tous ses terribles ressorts et toutes ses pathétiques douleurs. Ses caractères seraient peut-être plus touchants s'ils étaient moins purs. Philippe le Bel est jaloux de l'ordre, mais noble; disposé à la clémence, mais faible. Il veut sauver les Templiers, et il les laisse périr.

Le grand maître et ses chevaliers sont vertueux, dévoués, inaccessibles à la crainte, sans trouble comme sans reproche. Un mot peut les sauver, ils ne le prononcent pas. S'ils consentent à faire fléchir leur fière vertu devant les défiances du roi, s'ils demandent grâce pour leur innocence, ils vivent. Ils aiment mieux mourir, et ils vont au bûcher comme des martyrs de l'honneur, sans proférer une plainte, sans pousser un cri de douleur; ils y montent en priant; leurs chants s'élèvent du milieu des flammes, et le poëte annonce qu'ils ont fini de vivre par ce mot, l'un des plus sublimes de la scène, *les chants avaient cessé.*

Ce n'est pas avec une aussi généreuse hésitation que Philippe le Bel prépara et accomplit la ruine de ces infortunés chevaliers, qui, de leur côté, ne montrèrent pas tous avant de mourir cette magnanimité inaltérable. L'humanité n'est pas si parfaite. D'une part la profondeur des calculs, l'emportement de la passion, une cupidité effrénée, une cruauté inexorable, une audace que rien n'arrête, une opiniâtreté que rien ne lasse; et de l'autre, l'innocence aux prises avec la terreur, les infirmités de l'âme devant les douleurs du corps, un désespoir déchirant après une grande chute, et enfin la sérénité dernière du sacrifice : voilà ce que présente, dans un long et savant récit fait par M. Raynouard lui-même, la tragédie de l'histoire qui remue peut-être plus profondément que la tragédie de la scène.

Ce n'est pas que je veuille, messieurs, renfermer l'art dans les limites de la réalité, et confondre le drame avec l'histoire. Leurs conditions diffèrent, je le sais, comme leurs enseignements. L'histoire a pour but d'être instructive, et pour obligation d'être exacte. Elle reproduit tout ce qui reste des temps passés, mais elle n'imagine pas ce que la mort en a fait disparaître. Réduite à supposer les intentions des hommes par leurs actes, si elle parvient jusqu'à leurs sentiments, elle les indique plus qu'elle ne les développe. Ses émotions sont contenues; et si elle trouve de la poésie, c'est lorsque, suivant les peuples dans leurs destinées, ou le genre humain dans sa marche, elle les montre s'agitant sous de grandes pensées, exécutant des des-

seins supérieurs, et répandant les couleurs variées de la vie sur les vastes plans de Dieu.

Il n'en est pas de même du drame : tandis que l'histoire s'arrête devant l'obscurité qui lui dérobe une partie de l'homme, l'imagination, plus puissante, pénètre dans les tombeaux et triomphe de la mort même. Ressuscitant les grands acteurs des temps passés, elle les replace dans la vie; elle leur redonne des pensées, des passions; elle les crée une seconde fois. Aussi la poésie doit-elle à cet admirable privilége d'avoir toujours passé pour une œuvre divine. Sa seule obligation, c'est de ne pas défigurer l'homme. Elle peut jusqu'à un certain point se tromper sur le temps, sur le pays où il a vécu, jamais sur son éternelle nature. Ce qu'on lui demande, c'est la représentation de l'humanité et non la chronologie de ses sentiments et de ses formes. Sans doute, si elle peut ajouter à la vérité des passions la fidélité des mœurs et du langage, elle rendra son œuvre plus parfaite sans la rendre plus pathétique.

Ce n'est pas, comme nous nous le sommes trop facilement imaginé de nos jours, la couleur historique qui touche le public et qui inspire le poëte. L'âme humaine, voilà ce qui est à la portée du poëte comme du public, ce qui donne du génie à l'un et de l'émotion à l'autre. La passion est la grande loi de la tragédie. Que le poëte ait de la passion et du style, et qu'il fasse tout ce qu'il voudra, car il le fera bien.

M. Raynouard ne se méprit point sur ces limites de l'histoire et sur ces obligations du drame. Aussi transporta-t-il ses propres sentiments dans ses sujets. Mais ces sentiments étaient plus nobles que tragiques. Les passions ordinaires qui animent, troublent, bouleversent, qu'on va ressusciter dans l'histoire parce qu'on les sent vivantes dans son cœur, qui ont donné au théâtre ses merveilles lorsqu'un esprit puissant, se rencontrant avec une âme passionnée, reproduisait tout ce que celle-ci sentait, au milieu des émotions et des applaudissements du public, M. Raynouard ne pouvait pas les trouver dans son âme haute et calme, dans sa vie laborieuse et sans agitation Mais l'amour de la justice, l'héroïsme de la vertu, le sentiment de l'indépendance, tous les élans du patriotisme et tous les scru-

pules de l'honneur, voilà ce qu'il rendit admirablement, parce qu'il l'éprouvait profondément lui-même.

A l'aide de conceptions simples et dans un langage vigoureux, il développa ces sentiments dans les pièces nombreuses qu'il composa plus tard, et qui, à l'exception d'une seule, *les États de Blois*, n'ont point paru devant le public. Cette tragédie, dont l'action un peu froide avait été faiblement accueillie par la cour impériale à Saint-Cloud, et dont le sujet alors trop hardi ne fut permis que plus tard au Théâtre-Français, est le dernier adieu de M. Raynouard à la scène dramatique.

D'ailleurs, il venait d'être jeté dans la vie politique. Le choix de ses concitoyens l'avait appelé au Corps législatif, et il allait figurer lui-même comme acteur dans un grand drame. Ses fonctions, d'abord trop faciles, se réduisirent à se taire et à voter. Mais bientôt les sentiments du député s'éveillèrent avec les dangers de la patrie.

L'Empire touchait à son terme. Son fondateur avait à la fois perdu cette approbation des esprits et cette faveur des événements qui l'avaient soutenu tant qu'il avait agi comme le réorganisateur de la société en France, et le représentant armé de la révolution en Europe. Livré sans contradicteur à ses propres pensées, il avait cru que les faits se pliaient toujours docilement aux volontés supérieures, et qu'il trouverait des victoires pour tous ses désirs. Tandis qu'il n'est donné aux plus rares génies de marquer leur passage sur la terre que par une seule idée qui se réalise, que par un seul changement qui dure, lui avait entrepris de tout refaire selon ses plans. Aussi succombait-il sous cette puissance méconnue des choses qui se compose des traditions du passé, des intérêts du présent, des idées de ceux qui pensent, des passions de ceux qui souffrent; qui élève les grands hommes qui la secondent, et rétablit l'équilibre menacé du monde par la chute des grands hommes qui lui résistent.

Cependant il descendait déjà du trône qu'on l'y croyait encore affermi. Personne ne se souvenait qu'il y fût monté. Il paraissait y être né, tant l'empire lui était naturel, et ne pas pouvoir en tomber, tant il semblait que le monde avait besoin d'être animé

par son esprit et conduit par sa main. Mais lui, qui, en cessant d'être victorieux, avait perdu sa propre confiance, se sentait chancelant. Il chercha un appui. Il demanda à la France qui l'avait élevé, de le soutenir, et, pour joindre aux efforts désespérés de son épée les anciens encouragements de la voix publique, il redonna au Corps législatif la parole qu'il lui avait ôtée depuis dix ans.

C'est dans cette mémorable occasion que M. Raynouard se trouva en face de Napoléon, et que le citoyen de 1789 fit entendre à l'Empereur un langage que la France avait depuis longtemps oublié. Nommé le premier membre de cette commission des cinq qui rompit le silence universel, M. Raynouard rédigea le célèbre rapport prononcé à la tribune par M. Lainé. Personne n'a oublié ce discours qui fut un événement. L'Empereur demandait des secours prompts, on lui donnait des avertissements sévères; il avait besoin d'être encouragé dans sa résistance dernière, on lui conseillait la paix; il sollicitait tous les dévouements, on lui redemandait les libertés perdues. Il y aurait eu peut-être plus de courage à réclamer auparavant la liberté, et plus d'à-propos à soutenir alors l'indépendance. Rien n'égala l'éloquente colère de l'Empereur. Il ne s'attendait pas à être sitôt abandonné, surtout dans un de ces moments de danger où il se croyait plus que jamais le représentant de la France. Il répondit au Corps législatif des paroles simples, brusques, amères, et le renvoya. Sentant que le moment des désastres n'était pas celui de la modération; qu'Empereur par la victoire, son droit comme son moyen de régner se perdait dans la défaite; qu'il ne pouvait pas conserver la France plus petite et moins glorieuse qu'il ne l'avait reçue, il en appela de nouveau à son épée. Il aima mieux tomber qu'être abaissé, et il eut raison pour sa gloire.

Il tomba donc; mais, en tombant de si haut et si fièrement, il s'assura un immortel empire sur l'imagination des hommes. Dès que sa main puissante se fut retirée, l'esprit comprimé du monde se releva, et les droits que M. Raynouard, au nom de la France, avait revendiqués de l'Empereur, prirent leur place dans nos institutions. M. Raynouard en porta les traditions et

en embrassa la défense dans la Chambre de 1814, où le précédaient le souvenir de son courage et la renommée de son talent. Le gouvernement nouveau eut bientôt peur de ce qu'il venait de concéder. Pressentant que la liberté de la presse, rétablie avec lui, durerait plus que lui, il présenta une loi dans laquelle, confondant les mots cependant très-distincts de *prévenir* et de *réprimer*, il prétendait qu'en interdire l'usage était la même chose qu'en punir l'abus. Nommé rapporteur de ce projet de loi, M. Raynouard maintint à la fois les droits de la nation et la vérité du langage. Après avoir réclamé l'ordre sous la République, et la liberté sous l'Empire, il fut sous la Restauration l'un des soutiens du système représentatif destiné à les unir et à les perpétuer.

Toutefois, les mécomptes de la politique ramenèrent bientôt M. Raynouard à ses premiers goûts. Il reporta son esprit vers la langue de son enfance, les souvenirs de son pays; et cet heureux retour valut au monde littéraire les œuvres savantes et les belles découvertes philologiques qui seront peut-être la meilleure partie de la gloire de M. Raynouard. Né dans la patrie des anciens troubadours, M. Raynouard lut de bonne heure leurs œuvres, étudia cette langue singulière qui a brillé un moment avec eux dans le moyen âge, pour disparaître à jamais. De cet examen d'abord limité, il fut conduit à l'observation d'un grand événement intellectuel resté obscur quoique assez récent, je veux dire la formation des idiomes modernes.

Les langues, ces instruments admirables de l'esprit, que le bon sens de tout le monde entretient, que le génie de quelques hommes enrichit, et qui sont le chef-d'œuvre involontaire de tout un peuple, ont leurs jours marqués comme ceux qui les parlent. La langue latine avait subi le sort de l'empire romain. Lorsque ce vaste empire tomba, sa belle langue fut, comme le reste de sa civilisation, en proie à la dissolution et à la mort.

M. Raynouard se demanda comment elle avait péri, et par quelle force des rejetons nouveaux, sortis de ses racines décomposées, avaient poussé de toutes parts à côté de son immense tronc abattu. Il observa ce phénomène historique avec la sûreté de l'érudition, et l'expliqua avec une sagacité ingénieuse et

profonde. Il suivit, au moyen des monuments et à travers les siècles, la décomposition lente du latin; il aperçut une sorte de régularité dans ce désordre, soumit la marche même de l'ignorance à des lois, et signala le procédé curieux d'abréviation qui avait transformé les éléments de la vieille langue en matériaux de la langue nouvelle.

Mais il a déployé encore plus de sagacité et de puissance en exposant la formation et en donnant la théorie de l'idiome roman. Il a fait assister pour la première fois à la création successive d'une langue. Il a montré les fils épars de ce tissu brillant et mobile s'arrangeant avec art, sous une main inconnue, et l'esprit de tout le monde concourant à l'exécution de cette œuvre difficile, à l'insu même de l'esprit de chacun. Peut-être a-t-il été emporté un peu trop loin par sa découverte, lorsqu'il a comparé la langue romane du midi de la France aux langues de même origine, mais d'une date postérieure, formées dans d'autres pays. Il a cru que, fille unique de la langue latine, elle était la mère de l'italien, du catalan, du portugais, de l'espagnol, du français, dont elle n'était réellement que la sœur aînée.

Dans un autre ordre de faits, à la vérité bien plus grand et bien plus vaste, l'un des plus glorieux confrères qui vous aient été naguère enlevés par la mort, M. Cuvier a retrouvé les créations d'un monde détruit. Ces générations d'êtres inconnus, qui avaient paru à des milliers de siècles de distance sur la surface de notre globe, et qui avaient été enfouies par de grandes catastrophes dans les profondeurs de ses entrailles, M. Cuvier les en a tirées de sa puissante main. Il a marqué leur rang dans l'ordre de la nature, et rétabli la place qu'elles avaient autrefois occupée dans la vie. M. Raynouard a opéré en quelque sorte une semblable résurrection. Il a redemandé au passé une langue morte; il en a recherché les débris épars; il les a rapprochés, reconstruits, ranimés par son esprit créateur, et l'a évoquée tout entière de son tombeau avec les œuvres qu'elle avait produites, les poëtes qui l'avaient ornée, et la civilisation originale dont elle avait marqué l'apparition et embelli le déclin.

Ses vastes connaissances avaient appelé depuis longtemps M. Raynouard dans la docte Académie des inscriptions, qui

s'était empressée de les accueillir. Quant à lui, il tempérait la gravité de ses travaux par la fréquentation encore assidue des Muses, et il se reposait des fatigues de l'érudition dans les délassements habituels de votre commerce. Ainsi se passaient ses dernières années, entre l'histoire et la poésie. Le cours de sa vie, après avoir traversé les orages de la politique, s'écoulait doucement au milieu des régions paisibles de l'intelligence. M. Raynouard croyait avoir acquis le droit, non pas de se reposer, mais de s'appartenir. Le sentiment du devoir ne contrariait plus en rien le besoin de l'indépendance. Cette vertu forte et même un peu sauvage qui l'avait détourné des voies de la grandeur sous l'Empire, de celles du pouvoir sous la Restauration, et qui l'avait poussé plusieurs fois avec tant de résolution et de calme vers le péril, l'avait rendu libre le jour où son dévouement avait cessé d'être nécessaire. Il mettait d'ailleurs une sorte d'habileté dans la vertu, et de prudence dans la recherche de la gloire. N'aimant à compromettre ni ses succès ni ses belles actions, il avait quitté le théâtre après la représentation des *États de Blois*, et renoncé à la politique, lorsque ses vœux de liberté sous les Bourbons avaient été moins heureux que sa tentative d'indépendance sous l'Empire. Il finissait en toutes choses au vrai moment, se méfiant moins de lui que de la fortune; et tout ce que son esprit ou sa vertu lui avait fait acquérir de renommée, il le soignait comme un trésor auquel il ajouta toujours et qui ne perdit jamais.

Entouré de livres, occupé de ses laborieux projets, parvenu à cet amour pur des choses de l'esprit qui fait préférer les jouissances de la pensée aux succès mêmes, il ne quittait sa tranquille retraite de Passy que pour consulter les manuscrits de la Bibliothèque royale, ou pour se rendre au milieu de vous. Il ne manquait à aucune de vos séances. Bien qu'il eût déposé, afin d'être plus libre, les fonctions qu'il tenait de votre confiance, il se plaisait dans vos entretiens, il enrichissait vos discussions, il veillait au maintien de vos usages, et il s'intéressait à votre gloire avec la même ardeur que s'il fût resté votre secrétaire perpétuel. Aujourd'hui même, quoique absent, il concourt encore par les immenses matériaux qu'il avait rassemblés sur les

révolutions de la langue française, qu'il aimait à vous communiquer, au beau monument national que vous élevez à cette histoire des mots de notre langue, qui sera en même temps l'histoire des changements de nos mœurs et du développement de notre esprit.

C'est ainsi que se terminait la vie sans faiblesse et sans faute de cet homme sage. Constamment heureuse, parce qu'elle avait été remplie et réglée, elle fut attristée à son déclin par une peine domestique qui fit paraître tout son désintéressement. Il renonça, pour réparer un malheur inattendu, à cette aisance, objet ancien de ses efforts, fruit pénible de son travail et repos de ses vieux ans. Mais la pauvreté, qui pouvait changer ses habitudes, altéra peu la sérénité de son âme. Il jeta un regard sur la trame déjà si longue, partout si unie, et en quelques points si brillante de ses jours, et il attendit avec tranquillité le moment prochain où elle devait être arrêtée par la mort.

Au calme de l'homme de bien se joignaient les satisfactions du citoyen, qui croyait sa patrie parvenue enfin au terme de ses épreuves, et les espérances de l'esprit étendu qui sentait marcher son siècle vers de grandes destinées. La vieillesse de M. Raynouard avait vu la révolution nouvelle achever la révolution de 1789 : un peuple soulevé se donnant un roi ; un prince habile appelé au trône par le vœu public, et y faisant monter avec lui l'esprit de son siècle ; enfin, l'heureuse et définitive alliance d'une nation libre sous la monarchie, et d'un roi puissant sous la liberté.

La France, marchant la première vers l'avenir immense qui attend le monde, a donné au siècle son mouvement. Ce siècle, dont le début a été si éclatant, qui a déjà vu tant de grandeurs mortelles passer devant lui, qui a produit la plus vaste des révolutions et le plus merveilleux des hommes, ouvre à l'intelligence humaine une carrière sans bornes. Les anciennes sciences s'étendent et s'appliquent ; des sciences nouvelles s'élèvent ; on pénètre dans les plus profondes obscurités de la terre, et l'on va y découvrir les premières ébauches de la création et les plus anciennes œuvres de Dieu. On s'élance vers les espaces jusqu'ici inaccessibles du ciel, et après avoir complété le sys-

tème de Newton dans l'empire borné de notre soleil, on est sur la voie des mouvements auxquels obéissent ces étoiles que leur incommensurable distance nous fait paraître fixes dans les régions mieux explorées de l'infini. Revenant sur la surface de tous côtés visitée et déjà presque trop étroite du globe, les hommes de notre siècle la resserrent, et, pour ainsi dire, la transforment par les prodiges de leurs inventions. Les mers sont traversées par des vaisseaux sans voiles que n'arrêtent plus les tempêtes, et les terres sont parcourues par des chars dont la force et la vélocité ne semblent plus dépendre que de la volonté humaine. Ainsi les pays se rapprochent, les esprits s'unissent, les pensées s'échangent, et, vainqueur de la nature, l'homme, reportant ses regards de sa demeure sur lui-même, aspire à découvrir, par l'observation et par l'histoire, les lois mêmes de l'humanité. Lorsque ce siècle aura réglé sa curiosité et tempéré sa fougue, personne ne peut prévoir sa grandeur, comme rien ne peut arrêter son génie.

Rendons hommage aux hommes qui par leurs travaux nous ont ouvert ces voies glorieuses. Soyons reconnaissants envers ceux dont les pensées ont créé nos droits, dont les combats ont fondé notre sécurité, dont les découvertes forment notre héritage. Poëte, historien, savant, citoyen, M. Raynouard appartient à cette génération forte qui a illustré son temps et qui a préparé le nôtre.

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. FLOURENS

QUI EST VENU PRENDRE SÉANCE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE, LE 3 DÉCEMBRE 1840,

A LA PLACE DE M. MICHAUD.

Monsieur,

L'Académie française a toujours entretenu des rapports étroits avec l'Académie des sciences. Fondées l'une et l'autre dans ce siècle, aussi grand par ses découvertes que par ses chefs-d'œuvre, qui a eu la gloire de produire Descartes et Corneille, Pascal et Molière, Huyghens et la Fontaine, Leibnitz et Bossuet, Newton et Racine, ces deux Académies étaient appelées à cimenter l'utile alliance des lettres et des sciences par le commerce et en quelque sorte par l'échange de leurs grands hommes. Aussi l'Académie des sciences, voulant donner à ses travaux l'influence de la clarté et la popularité de l'esprit, emprunta Fontenelle à l'Académie française pour en faire auprès du public son ingénieux interprète. Depuis lors, les savants apprirent à devenir écrivains, et au lieu de *se servir comme*

dans l'ancienne Égypte, pour employer les paroles mêmes de Fontenelle, *d'une certaine langue sacrée entendue des seules prêtres et de quelques initiés*, ils adoptèrent la langue de tout le monde, et ne crurent plus que découvrir avec génie les dispensait d'écrire avec talent. La révolution opérée à cet égard fut si féconde, que l'Académie française s'associa bientôt le plus grand des naturalistes comme étant le plus magnifique des écrivains, et qu'elle trouva dans le profond géomètre qui, à l'Académie des sciences, continuait Newton et rivalisait avec Euler un élégant organe des lettres et l'un de ses plus célèbres secrétaires perpétuels.

Cette heureuse intimité qu'ont maintenue autrefois entre les deux corps Buffon, d'Alembert, Maupertuis, la Condamine, Condorcet, Bailly, Vicq-d'Azir, a été renouvelée de nos jours par trois hommes du premier ordre, Laplace, Fourier, Georges Cuvier. Mais après les avoir perdus, l'Académie française ne comptait plus dans ses rangs aucun représentant de la science. Tant de glorieux souvenirs, et la fidélité à une coutume déjà plus que séculaire, la disposaient à porter ses suffrages sur un membre de l'illustre compagnie à laquelle vous appartenez à plus d'un titre; votre mérite, monsieur, l'y a décidée. Elle a ajourné un moment les lettres, pour renouer, en vous choisissant, avec les sciences.

Ce n'est pas la première fois que votre voix s'est fait entendre et applaudir dans cette enceinte. Il y a plus de quinze années que vous siégez à l'Institut, et il y en aura huit bientôt que vous venez annuellement ici rattacher les progrès des sciences naturelles aux travaux des hommes éminents qu'elles ont perdus. C'est là, monsieur, que, par vos *Éloges historiques*, vous vous êtes désigné, presque sans le vouloir, au choix de l'Académie.

Ce genre de littérature que vous avez regardé, non sans raison, comme une des richesses propres à la France, et qui devait naître dans le pays où la bienveillance des sentiments et la politesse des habitudes commandaient de juger en louant, a donné des modèles exquis. Vous les avez étudiés sans les imiter, et vous venez d'apprécier avec goût ces maîtres de la louange que

vous aviez continués avec succès. Après l'esprit de Fontenelle, la finesse judicieuse de d'Alembert, la hardiesse philosophique de Condorcet, la savante et gracieuse abondance de Cuvier, vous avez su vous distinguer encore en vous montrant exact dans vos vues, simple dans vos formes, ferme dans vos jugements, précis dans votre langage, plus sobre de traits qui plaisent que de vérités qui instruisent; en n'admettant que les idées sorties du fond même de vos sujets; en rapprochant avec habileté les méthodes des découvertes, et en ne séparant jamais l'histoire des savants de la marche de la science.

Cette manière nette et solide paraît surtout dans vos remarquables éloges de Georges Cuvier et de Laurent de Jussieu. Vous avez loué ces deux grands naturalistes comme ils méritaient de l'être, en les faisant connaître. Quand on vous lit, on admire le génie si vaste et en même temps si facile de Georges Cuvier, qui, dans l'ordre des choses de la nature, semble avoir eu la capacité de comprendre presque tout ce que Dieu a eu la puissance de créer; on se plaît avec cette dynastie des Jussieu, qui a si doucement régné sur les plantes, et qui a introduit parmi ces belles et paisibles familles du monde végétal, la législation naturelle que Georges Cuvier a assignée aux races plus compliquées et plus indociles du monde vivant.

Les qualités que vous avez déployées dans vos éloges se remarquaient déjà dans les écrits où vous rendiez compte, avec une clarté soutenue et élégante, des travaux qui vous ont valu un rang si distingué dans la science de Haller et de Bichat. Je voudrais qu'il me fût donné de les rappeler dans un langage que vous ne trouvassiez pas trop inexact, et qui ne parût pas trop obscur à ceux qui m'écoutent. Tout se peut, je ne l'ignore point, pour qui sait bien s'y prendre, et la langue de Pascal et de Buffon n'est rebelle que pour ceux qui n'ont pas l'habitude de s'en servir. Brillante dans sa clarté, souple dans sa force, magnifique même dans sa sobriété, elle s'est prêtée à tous les besoins, elle a pris toutes les formes, elle a revêtu toutes les couleurs, et il n'est pas un fait, ni un objet, ni un être, ni une pensée, qu'elle n'ait pu exprimer dans sa vérité, reproduire dans sa richesse, ou rendre dans sa profondeur. Mais il me

faudrait un peu de cet art des grands maîtres pour exposer le sublime mécanisme de la sensibilité et du mouvement tel qu'il résulte de vos habiles expériences.

La belle science que vous cultivez, et qui s'est formée par des progrès successifs, avait à rechercher en dernier lieu la nature et les fonctions de cet appareil nerveux auquel est accordé, dans les êtres animés, le privilége de servir de lien entre l'esprit et la matière.

On avait étudié depuis longtemps la distribution de cette substance merveilleuse qui, de son tronc principal, se rend par des rameaux symétriques aux divers membres du corps, où elle porte les ordres de la volonté, commande les opérations du mouvement, dirige les actes de la vie, et à la surface duquel elle va recevoir, sur des points admirablement choisis, l'impression du monde extérieur à l'aide des rayons de la lumière, de la vibration des sons, du contact des objets, pour en transmettre au centre cérébral, d'où elle part et où elle revient, la vive sensation et l'indispensable connaissance.

Mais, à part les opérations en quelque sorte visibles des sens, on ignorait les facultés diverses attachées aux parties distinctes de cette organisation délicate. C'est il y a environ un siècle seulement, qu'un observateur original et profond, Haller, plaça la propriété exclusive de sentir dans les nerfs, et la propriété non moins exclusive de se contracter dans les muscles. En localisant ainsi les deux phénomènes fondamentaux de la sensibilité et du mouvement, il permit à ses continuateurs, au nombre desquels vous êtes, de saisir et de discerner les organes particuliers destinés à produire leurs divers résultats. Les belles recherches de Charles Bell et de votre savant confrère, M. Magendie, parvinrent à distinguer les nerfs de la sensibilité de ceux du mouvement volontaire.

Ce qu'ils ont fait pour les fonctions des nerfs, vous l'avez tenté pour les fonctions des centres nerveux, et vous avez déterminé le caractère propre et la limite précise de leurs opérations générales. A en croire des expériences que vous avez mis non moins de sagacité à exécuter qu'à concevoir, il existe dans le système nerveux trois principaux centres d'action où s'ac-

complissent les phénomènes d'ensemble qui contribuent à l'harmonieuse unité de la vie. Le premier (1) reçoit et règle les sensations; le second (2) coordonne les mouvements volontaires du corps; le troisième (3) est la cause impulsive de la respiration et le nœud même de l'existence. La suppression de l'un détruit l'intelligence et la volonté sans anéantir la faculté de se mouvoir, qui cesse d'être spontanée tout en demeurant régulière; la suppression de l'autre trouble l'équilibre des mouvements sans altérer l'intelligence qui veut se faire obéir des muscles, et ne saurait plus y parvenir; enfin, la lésion du dernier, dans son point central, suspend la respiration et produit subitement la mort.

De ces curieux résultats, le plus inattendu, sans contredit, est celui qui semble attribuer un cerveau particulier aux mouvements pour faire concourir avec une promptitude intelligente et un accord savant les divers membres du corps et les innombrables muscles des membres aux phénomènes généraux de la station, de la marche, de la course, du vol, dont l'accomplissement régulier, et en apparence facile, nous dérobe l'excessive complication. Ainsi, la sollicitude ingénieuse et féconde de la nature se montrerait là, comme partout, à des signes éclatants. L'appareil nerveux, chargé de faciliter le séjour et de diriger les déplacements des êtres animés à la surface de la terre, dans les profondeurs des eaux, à travers les couches si légères de l'air, aurait été composé avec autant de richesse que l'appareil destiné à les faire sentir, pour que les mouvements pussent correspondre aux pensées et les actes réaliser les désirs.

S'il suffisait de ces travaux et d'autres non moins recommandables, qu'il ne m'est pas même permis d'indiquer imparfaitement, pour siéger à l'Académie des sciences, il fallait les exposer avec art pour être admis à l'Académie française. Vous l'avez fait, monsieur, en vous montrant fidèle à l'esprit et à la langue de notre pays, dans des mémoires composés avec méthode, écrits avec talent, et où l'on trouve à la fois la clarté qui est la

(1) Le cerveau.
(2) Le cervelet.
(3) La moelle allongée.

condition fondamentale du style, la concision qui en est la force, et l'élégance qui en est l'ornement.

Vous vous êtes formé au milieu des paisibles recherches des sciences et de leurs solides résultats; c'est dans les troubles civils et à travers les décevantes vicissitudes des partis que M. Michaud a développé son esprit, et composé ses ouvrages. Nul n'est tout à fait maître de ses pensées. Elles nous viennent un peu de nous et beaucoup du temps où nous vivons. M. Michaud, dont la jeunesse s'ouvrit aux jours agités de 1789, reçut de cette immense commotion des sentiments ineffaçables. Il commença à penser en voyant détruire et souffrir. De grandes, de fécondes idées, qui se présentèrent d'abord sous un aspect effrayant, lui parurent de vastes désordres, et dans l'enfantement convulsif de la société nouvelle, il n'aperçut que la fin douloureuse de la société ancienne. S'attachant alors avec courage et pour toujours à la cause de la vieille monarchie, il devint l'adversaire déclaré d'une révolution qui, semblable à toutes les autres, menait au bien à travers le mal et accumulait les ruines pour fonder un ordre meilleur. Mais lorsqu'au terme de nos agitations publiques et de ses périlleuses traverses, M. Michaud vit le pouvoir placé dans les mains victorieuses qui le dirigeaient fortement et semblaient ne devoir plus s'en dessaisir, il se consola de la disgrâce en apparence définitive de ses opinions, en contemplant dans l'histoire leurs anciennes prospérités. C'est alors qu'il se réfugia dans l'étude du passé.

La Révolution l'avait fait journaliste, les tristesses de l'exil l'avaient rendu poëte; une préface de roman, comme vous l'avez rappelé, monsieur, le mit sur les voies de l'histoire. Les exploits fictifs et aujourd'hui presque oubliés de Malek-Adel lui inspirèrent le dessein de célébrer la valeur réelle et l'impérissable renommée des Godefroy, des Richard et des saint Louis. Ce hasard fécond, qui ne manque jamais aux vocations décidées, donna à un talent jusque-là irrésolu son objet et sa forme, et offrit ainsi à M. Michaud l'occasion de sa gloire.

Aucun sujet ne répondait mieux aux dispositions de M. Michaud, que le drame poétique des croisades. L'école philosophique du dernier siècle, dans son incrédulité partiale,

et saisie pour les temps passés des dégoûts qui précèdent les révolutions, n'en avait pas compris la grandeur. Elle avait vu un long égarement religieux dans cette vaste entreprise que se léguèrent dix générations successives allant en Palestine, avec l'intrépidité de l'héroïsme et la simplicité de la foi, pour y défendre le principe de leur civilisation et y adorer leur Dieu. M. Michaud entreprit le premier de réhabiliter le moyen âge; il appartenait à cette brillante école littéraire qui ranimait les souvenirs des âges écoulés, dont elle admirait les institutions, aimait les sentiments, exaltait l'esprit et avait repris la foi.

Sans partager tout cet enthousiasme et sans entrer dans cette réaction des regrets, on ne saurait disconvenir que le point de vue de M. Michaud ne fût plus vrai que celui de ses devanciers. Le genre humain ne se trompe pas pendant deux siècles, et il devait y avoir quelque chose de profond dans les causes qui avaient amené le choc violent de deux races et la lutte opiniâtre de deux croyances. Personne n'en doute plus aujourd'hui, et ce nouveau jugement sur les temps passés vient d'être exprimé comme une vérité de l'histoire par vous, monsieur, que de rigoureuses recherches ont accoutumé aux vérités positives des sciences.

En effet, après que la société européenne, entièrement sortie des bouleversements de la conquête germanique, eut été ramenée, sous la direction du puissant génie de Grégoire VII, à la seule unité qu'il lui fût alors permis d'atteindre, l'unité religieuse, elle eut le christianisme pour lien, elle prit le pape pour chef, et elle obéit à une loi de son existence en entreprenant les croisades. Les croisades furent la guerre des peuples chrétiens et septentrionaux qui avaient envahi l'empire romain, contre les peuples orientaux et musulmans qui avaient envahi l'empire grec. Elles conduisirent les Européens sur les possessions des Asiatiques, qui étaient venus les attaquer précédemment en Espagne, où ils étaient encore, en France, en Italie, en Sicile, d'où ils avaient été expulsés pour toujours. Elles eurent, dès lors, le caractère d'une incontestable nécessité et d'un évident à-propos.

L'Europe ne fut pas conduite à ce grand dessein par une

pensée de prévoyance, ni même par le sentiment vague de sa sûreté future. Les hommes agissent rarement d'après de pareils et de si hauts motifs. Ils font les choses profondes avec ignorance. Dieu, dont ils sont les instruments, dépose moins souvent ses desseins dans leur esprit que dans leur situation. Il se sert de leurs passions pour les accomplir. Ainsi, tandis que les guerres religieuses devaient avoir les résultats les plus considérables et les plus éloignés, tandis qu'elles devaient empêcher, par une diversion prolongée, les nouveaux conquérants de l'Asie de se jeter sur l'Occident et de l'envahir; tandis qu'elles devaient faciliter l'entière dépossession des Arabes en Espagne et en Portugal; tandis qu'elles devaient porter le christianisme dans les provinces limitrophes de la Baltique qui restaient encore païennes, et servir à arrêter le débordement des hordes mongoles qui accouraient des extrémités de la Chine jusqu'aux rives de la Vistule, elles furent inspirées par le sentiment le plus simple et le moins réfléchi, par le sentiment religieux. Du reste, ce sentiment protégeait alors et la sécurité des territoires, et l'indépendance des peuples, et l'avenir de leur civilisation. Heureux et puissant accord de la croyance et de l'utilité, qu'on ne saurait trop rappeler à une époque qui a besoin d'apprendre qu'un moyen infaillible pour les peuples de compromettre leurs intérêts, c'est de perdre leurs sentiments.

Ce long drame, accompli dans tant de lieux et par tant de personnages divers, M. Michaud a mis trente années à l'étudier et à le reproduire. « La destinée de mon ouvrage, dit-il lui-« même, a été d'être poursuivi et achevé en présence des plus « grands événements actuels ; et plus d'une fois j'ai été témoin « d'une révolution dans l'intervalle d'une livraison à une autre.» Ces nombreuses vicissitudes, auxquelles M. Michaud n'a pas assisté avec indifférence, sont loin d'avoir nui à son livre. Elles lui ont permis de mieux connaître les hommes, de juger plus à fond les événements, et de répandre sur l'histoire, avec la fidèle lumière de l'érudition, l'éclat plus pénétrant de l'expérience contemporaine.

On aime à le suivre dans ces récits où se trouvent tout à la fois le mérite rassurant de l'exactitude et la couleur poétique

des vieux siècles. On est frappé de l'imposant spectacle de ces masses européennes s'ébranlant à la parole d'un pauvre ermite pour marcher sur l'Asie aux cris de *Dieu le veut! Dieu le veut!* On les accompagne avec anxiété dans leur hardi pèlerinage à travers des terres plus dangereuses à parcourir pour elles que les mers, prenant des villes, livrant des batailles, supportant des famines, et n'arrivant qu'après deux ans de marche non interrompue et de misères courageusement surmontées, dans le pays qui ne leur était connu que par la foi! On est ému lorsque leurs débris parviennent enfin sur la montagne d'où ils aperçoivent Jérusalem et se prosternent tous en pleurant! On est saisi d'admiration en voyant ces hommes du Nord, devenus maîtres de la Judée, choisir pour régner dans la cité de David, et sur le pays des douze tribus, le plus sage comme le plus vaillant d'entre eux, et cet humble roi, après avoir refusé de porter une couronne là où son Dieu était mort, répondre aux émirs vaincus qui s'étonnaient de le trouver assis par terre au lieu d'être élevé sur un trône : *La terre peut bien me servir de siége, puisqu'elle doit un jour me servir de demeure!* Enfin on est émerveillé de ces coups momentanés de la fortune, que nous avons vus se renouveler en partie de nos jours, et qui font d'un duc de Lorraine un roi de Jérusalem, d'un comte de Flandre un empereur de Constantinople, d'un maréchal de Champagne un prince d'Achaïe, et changent en fief, pour un comte de Brienne, la ville de Périclès! Mais je m'arrête, monsieur, craignant de m'être laissé entraîner par les souvenirs et le goût de l'histoire, et d'en avoir beaucoup trop dit sur un sujet et sur un livre dont vous aviez déjà si bien parlé.

L'historien des pèlerinages armés devint lui-même à soixante-deux ans pèlerin, pour suivre les traces des croisés à travers les lieux qu'ils avaient parcourus ou conquis, se redonner les émotions qu'ils avaient éprouvées, et peut-être aussi ne pas se séparer encore de ces héros de son livre dont une longue et douce habitude avait fait en quelque sorte les compagnons de sa vie. Ce voyage, entrepris pour perfectionner une œuvre, en produisit une autre, fruit exquis d'un talent consommé auquel l'âge avait ajouté de la simplicité et de la grâce sans lui rien ôter

de sa force. Le dirai-je? ces lettres charmantes de M. Michaud, datées des lieux les plus célèbres de la terre, que ne déparent jamais celles du jeune et brillant écrivain associé à ses sentiments comme à son pèlerinage, forment un ouvrage moins important sans doute par son objet que l'histoire des croisades, mais supérieur, à mon gré, par son exécution. Libre dans ses allures, n'étant plus gêné par aucune forme, M. Michaud se livre à ce qu'il sent, décrit ce qu'il voit, exprime ce qu'il pense, et mêle si heureusement les peintures contemporaines aux récits des temps passés, ses modestes aventures à ses riches souvenirs, que ses lettres, écrites avec un naturel ravissant et je ne sais quelle tristesse inspirée par la vue des ruines et la mémoire des révolutions, offrent tout l'intérêt d'un voyage et toute l'instruction d'une histoire.

L'ardent sexagénaire qui avait parcouru l'Orient pour en introduire les grands aspects dans l'histoire des croisades, consacra les derniers temps de sa vie à ce suprême travail. Mais s'il n'a pas été assez heureux pour voir cette édition définitive de son œuvre perfectionnée, s'il en a légué la continuation à l'ami dévoué qui, ayant été le confident de ses impressions, restait le dépositaire de ses pensées, M. Michaud a du moins joui du succès universel obtenu par son voyage en Orient. Ce livre, qui a charmé tous ceux qui l'ont lu, était d'autant plus parfait, qu'il se rapprochait par sa forme de la conversation, dans laquelle excellait M. Michaud. Peu de personnes y apportaient autant d'agrément et autant d'esprit. Il avait conservé les habitudes de ce temps où, selon l'expression d'un homme qui s'y connaissait bien, tout le monde perdait de l'esprit et personne n'en ramassait. Sous ce rapport, plus encore que sous tout autre, M. Michaud était resté fidèle à l'ancien régime. Il abondait en saillies; il avait le degré de malice qui rend la plaisanterie piquante sans la rendre blessante. Son esprit avait quelque lenteur, et ses à-propos un peu tardifs frappaient d'autant plus, qu'ils semblaient se laisser attendre.

Aux mots heureux que vous avez cités, monsieur, qu'il me soit permis d'en ajouter quelques autres. Nommé député en 1815, M. Michaud, avec une voix faible et un esprit qui s'intimidait

devant la foule, ne pouvait pas espérer de devenir orateur politique. Il l'essaya cependant, et il échoua. « La première et seule « fois, disait-il avec bonne grâce, que je montai à la tribune, « je restai court, je me crus perdu ; tout au contraire. Bon, « dirent les autres, celui-là ne parlera pas. Et c'est de ce jour « que data mon crédit. »

Ce ne fut cependant pas à cette sorte de crédit, mais au souvenir de son dévouement, qu'il dut la place de lecteur du roi. Lorsqu'il alla exprimer sa reconnaissance, le roi lui ayant dit qu'il l'avait nommé pour le récompenser et non pour lire : « Tant mieux, lui répondit M. Michaud, car c'est ce que je sais « le moins. » Mais ce prix de ses fidèles services lui fut ravi plus tard, parce qu'il n'entendait pas servir sa cause à la façon de ceux qui la perdaient. En effet, à l'époque où, par des mesures réprouvées du public presque tout entier, s'amoncelait contre la monarchie restaurée des Bourbons cet orage menaçant des esprits dont l'explosion devait lui être si fatale plus tard, parut cette loi contre la presse, qui émut la France et fit sortir l'Académie elle-même de ses paisibles travaux. Elle mit en délibération et elle adopta une adresse libéralement respectueuse pour présenter à la couronne la défense des droits de l'esprit et les conseils de la prudence. Quoique la démarche eût quelque chose d'inusité, M. Michaud ne vit que ce qu'elle pouvait avoir d'utile, il vota l'adresse, et dit avec une réserve spirituelle *que la prière n'était pas de la sédition*. Mais sa part de supplication fut fort mal accueillie; on lui enleva et le titre de lecteur du roi et les mille écus qui y étaient attachés. Quelque temps après, le roi Charles X ayant vu M. Michaud, et lui ayant doucement reproché d'avoir pris part à cette discussion : « Sire, lui répondit M. Michaud, je n'y ai prononcé « que trois paroles, et chacune d'elles m'a coûté mille francs ; « je ne suis plus assez riche pour parler. » Il se tut dès lors, mais il conserva des pressentiments lugubres, et bien peu avant la suprême disgrâce de ses rois, il écrivait : « Depuis « quinze mois je suis livré exclusivement à l'étude des âges « passés, et je ne puis plus apporter à la cause que j'ai défen- « due toute ma vie d'autre tribut de mon zèle que le sou-

« venir des temps qui ne sont plus et les tristes leçons de « l'histoire. »

Ces leçons sévères, il faut l'espérer, ne seront pas toujours perdues. Déjà vous l'avez noblement remarqué, monsieur, notre temps est devenu plus juste et plus conciliant, parce qu'il a acquis l'impartialité et la modération de l'expérience. Aussi, après la Révolution et sous la monarchie de 1830, la généreuse équité des sentiments publics a-t-elle permis d'honorer ce qu'il y a eu de grand dans les souvenirs du passé comme dans les gouvernements de nos jours, et avons-nous vu réunir ensemble toutes les gloires de la France pour répondre à toutes ses admirations. Mais si notre génération a l'expérience des peuples qui ont longtemps vécu, elle doit en éviter la faiblesse pour ne pas rendre prophétique ce mot que M. Michaud prononça en expirant : « Je sens que le gouvernement du monde « est fatigué... comme moi. »

Tel est, monsieur, le prédécesseur regretté dont vous êtes appelé à occuper le siége au milieu de nous et à réparer la perte. Poëte élégant, historien remarquable, savant voyageur, causeur spirituel, homme excellent qui a su se faire honorer de tout le monde, homme de parti qui a mérité de n'être haï de personne, vous avez su l'apprécier sous tous ces rapports avec ce jugement sûr et cette parole simple et ferme que vous nous avez habitués à entendre. Vous n'avez pas seulement loué le mérite de M. Michaud ; vous avez voulu, à son occasion, agrandir les destinées de l'histoire, et vous avez pensé avec un grand philosophe, qui a été en même temps un habile historien (1), qu'elle pouvait aspirer aux avantages des sciences en se rapprochant de leurs méthodes.

L'histoire, occupée de faits changeant avec les siècles et selon les pays, souvent privée de documents qui se sont perdus, incertaine sur des intentions demeurées obscures, réduite à combler des lacunes, à supposer des volontés, ne saurait prétendre aux démonstrations que les sciences exactes puisent dans les faits invariables de la nature. Mais si elle ne conserve pas tou-

(1) David Hume.

jours les détails éphémères des événements et les intentions périssables des hommes, elle transmet avec certitude les résultats généraux de la vie des nations et les grands motifs qui les ont produits. En effet, les événements essentiels à connaître éclatant avec évidence, s'accomplissent avec suite, et transportent jusqu'à l'historien qui sait les interroger et les comprendre, les idées, les sentiments, les besoins d'une époque, lui font découvrir la raison de leur existence et la loi de leur succession.

A ce titre, l'histoire est faite pour prouver et pour enseigner, et vous avez raison, monsieur, de la croire une science. Les anciens ne l'appelaient la dépositaire des temps que pour la rendre l'institutrice de la vie, et Polybe disait avec profondeur que si elle ne cherchait pas le comment et le pourquoi des événements, elle n'était bonne qu'à amuser l'esprit. C'est par là, en effet, qu'elle montre les fautes suivies de leurs inévitables châtiments, les desseins longuement préparés et sagement accomplis, couronnés de succès infaillibles; c'est par là qu'elle élève l'âme au récit des choses mémorables, qu'elle fait servir les grands hommes à en former d'autres, qu'elle communique aux générations vivantes l'expérience acquise aux dépens des générations éteintes, qu'elle expose dans ce qui arrive la part de la fortune et celle de l'homme, c'est-à-dire l'action des lois générales et les limites des volontés particulières; en un mot, monsieur, c'est par là que, devenue, comme vous le désirez, une science avec une méthode exacte et un but moral, elle peut avoir la haute ambition d'expliquer la conduite des peuples et d'éclairer la marche du genre humain.

Google

RÉPONSE

AU

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. LE BARON PASQUIER

QUI EST VENU PRENDRE SÉANCE A L'ACADÉMIE FRANÇAISE,
LE 8 DÉCEMBRE 1842,

A LA PLACE DE M. FRAYSSINOUS,

ÉVÊQUE D'HERMOPOLIS.

Monsieur,

De tout temps l'Académie française a admis dans son sein des hommes éminents dans l'Église, comme votre prédécesseur, ou revêtus comme vous des plus hautes fonctions de l'État. C'est le caractère que reçut, dès son origine, cette grande institution littéraire de la France, qui eut par là de si heureux effets sur l'esprit en le rendant plus étendu, sur la langue en lui donnant une forme plus régulière, sur les mœurs mêmes en ajoutant à leur politesse. Deux siècles avant le triomphe de l'égalité civile, s'établit, comme pour la précéder et pour y conduire, cette égalité intellectuelle que consacra l'appui du plus impérieux des ministres et du plus absolu des monarques. Ce politique extraordinaire qui, sorti des rangs de l'Église, était monté jusqu'aux

plus hautes marches du trône, et qui, de là étendant l'une de ses mains sur l'Europe, y abaissait la puissance redoutable de la maison d'Autriche, et, portant l'autre sur la France troublée, y comprimait les élans tumultueux, y arrêtait les stériles entreprises d'une noblesse soulevée sans desseins, préparant ainsi l'ordre et la fécondité du grand siècle, le cardinal de Richelieu rechercha la gloire de l'esprit comme toutes les autres, et se fit le chef des hommes de lettres. L'héritage de sa grandeur et de ses conceptions fut recueilli par le puissant roi qui attendait trop du génie pour ne pas en favoriser l'essor, et qui acheva de constituer cette république littéraire dont les princes de l'Église et les premiers personnages de l'État devinrent membres par une libre élection, s'unissant par là aux hommes de lettres dans une entière confraternité.

Il y eut dès lors en France une réunion où se rencontrait ce que la cour offrait de plus poli, l'Église de plus illustre, la magistrature de plus considérable, la politique de plus expérimenté, la littérature de plus glorieux, où s'établissait ainsi entre des hommes placés dans des positions si diverses une utile communication de toutes les idées et le plus heureux échange de connaissances et de manières, de savoir et de délicatesse; où la pratique des uns rectifiait ce qu'il pouvait y avoir de hasardé dans les théories des autres, et où les nobles hardiesses de l'intelligence à leur tour étendaient l'horizon trop borné de l'expérience usuelle; où la langue, soumise à un travail commun, variait ses tours en augmentant ses richesses, et acquérait plus de culture sans rien perdre de sa force; où la France, en un mot, voyait avec orgueil la représentation permanente de son esprit et le dépôt principal de sa gloire.

Aujourd'hui, quoique séparés des anciens temps par une révolution qui a changé l'ordre et les éléments de la société, nous ne saurions nous montrer infidèles à ce vieil usage sans méconnaître un besoin national et sans manquer aux salutaires habitudes de l'intelligence française. Cette intelligence si entreprenante et si vaste, alors que les anciennes institutions étaient comme autant de bornes opposées à sa curiosité, serait-elle moins avide de savoir, maintenant que rien n'est interdit à ses

recherches? L'assistance que se doivent les lettres, les sciences, la politique, serait-elle moins désirable pour leur fécondité ou leur grandeur, et la langue aurait-elle moins à gagner qu'autrefois dans ce rapprochement des hommes qui ont agrandi l'imagination ou la pensée, pénétré les secrets de la nature, étudié les peuples dans l'histoire, dominé les assemblées par la parole, conduit avec habileté le gouvernement de l'État? l'Académie ne l'a pas pensé. Elle a voulu rester ouverte à tous les genres d'esprit et conserver l'ancienne étendue de son domaine par la persévérante variété de ses choix.

Après les justes préférences accordées aux lettres, où pouvait-elle mieux porter dès lors ses suffrages que dans ces grands corps animés par le souffle de la vie publique, théâtre recherché de tous les talents, où l'esprit, excité par l'importance des affaires et soumis à des efforts soudains, éclate quelquefois en productions admirables, et auxquels notre pays, déjà si riche en orateurs de la chaire et du barreau, doit d'avoir enfin trouvé la seule éloquence qui lui manquât encore? C'est à la tête d'un de ces corps dont vous conduisez depuis douze années les délibérations avec tant de sagesse, après vous y être associé avec tant d'éclat, que l'Académie est allée vous chercher, monsieur. Son choix ne s'adressait pas seulement à un illustre ami des lettres. Votre modestie a pu vous le faire croire, puisqu'elle vient de vous le faire dire. En vous nommant, nous appelions surtout au milieu de nous l'orateur politique qui, pendant quinze années, a contribué à la gloire de deux tribunes; qui, l'un des premiers, soit comme ministre, soit comme membre de l'opposition, sut trouver instantanément, parmi les difficultés des affaires et les troubles de la discussion, le langage nécessaire à sa pensée, et dont la parole habile combattit en 1815 les excès des lois prêts à consacrer et à étendre les excès sanglants des partis. Voilà vos titres, monsieur, et les raisons de notre choix.

Ajouterai-je que votre nom, célèbre dans les lettres depuis trois siècles, manquait à l'Académie? Qui mieux que le spirituel ami de Montaigne, que l'éloquent émule des Pithou, des Loisel et des jurisconsultes les plus renommés du XVIe siècle,

que le savant historien de nos obscures antiquités, que l'écrivain original, dans le style duquel la noblesse et l'élégance du XVIIe siècle s'allient souvent à la piquante naïveté d'Amyot; qui mieux qu'Étienne Pasquier aurait pu faire partie de ce corps conservateur de la langue dont il avait été l'un des premiers régulateurs? Venu dans le temps où l'esprit français pliait sous le poids d'une science récemment acquise, où notre idiome, encore indécis et de plus en plus enveloppé dans les formes grecques et latines, n'osait pas s'affranchir de leur domination pour suivre ses propres lois et revêtir son beau caractère, votre illustre aïeul fut au nombre des hommes rares alors qui fréquentèrent les anciens avec indépendance, écrivirent avec régularité et commencèrent les préceptes par leurs exemples. La fermeté de son grand sens et la sûreté anticipée de son goût concoururent à préparer la langue et le siècle des chefs-d'œuvre. Ces souvenirs, monsieur, vous accompagnent au milieu de nous, et le jour où nous nous applaudissons de vous recevoir dans cette compagnie, nous ne saurions oublier l'ancienne gloire littéraire attachée à votre nom.

Le généreux esprit de ce défenseur des libertés gallicanes contre une société fameuse qui ne reconnaissait d'autre gouvernement que celui de Rome et n'avait d'autre patrie que la chrétienté, n'a pas cessé de vous animer dans les jours difficiles où cette compagnie, sortant de sa mystérieuse obscurité, reparaissait en dominatrice parmi nous. Mais, en vous entendant louer le respectable confrère que nous avons perdu, avec une si noble délicatesse, personne ne pourrait se souvenir que l'un et l'autre vous avez quelquefois différé de sentiment sur la conduite de l'Église ou de l'État. Vous ne vous êtes souvenu vous-même que de la modération, des talents et des vertus de M. l'évêque d'Hermopolis, et vous avez retracé sa vie avec des couleurs d'autant plus vraies et plus touchantes, que vous avez connu, comme lui, les traverses et les grandeurs. Proscrit, lorsque M. Frayssinous se réfugiait dans ses montagnes, mêlé, ainsi que lui, aux plus graves débats de notre temps et à ses affaires les plus sérieuses, son collègue à la Chambre des pairs, son prédécesseur au ministère, son successeur à l'Académie,

vous avez été tout ce qu'il a été lui-même, et le théologien vient de trouver un judicieux appréciateur dans l'homme d'État.

Depuis la mort de M. Frayssinous, l'Académie ne compte plus dans son sein de représentant de cette Église de France autrefois si lettrée, qui, durant deux siècles, lui a donné tant d'illustres membres. M. Frayssinous avait conservé les grandes traditions de cette Église, et, rapproché du clergé nouveau par la sévérité de ses mœurs, il rappelait l'ancien clergé par la grave urbanité de ses manières et la forte culture de son esprit. Cet ancien clergé, dont M. Frayssinous a vu le déclin et partagé les malheurs, se mêlait bien plus au monde dont il connaissait les sciences, parlait le langage, et ne condamnait pas les progrès. Il en avait même trop admis les idées à la fin du siècle dernier, pour l'honneur de sa foi et la sûreté de son existence. Ébranlé par une incrédulité devenue si générale qu'il n'avait pas su s'y soustraire, ayant à sa tête des hommes d'un esprit très-orné, mais dénués en apparence des qualités fortes, nécessaires à l'apostolat et au martyre dont les temps allaient revenir, il fut surpris par la tempête dans cet état d'incertitude religieuse et de faiblesse morale. Mais on connut alors la puissance qu'exercent les institutions sur les hommes, et la religion donna de nouveau ses lumières et ses vertus à ces esprits irrésolus, à ces âmes énervées. On vit ceux qui reculaient naguère devant le dédain d'un sourire marcher avec résolution à l'échafaud; on vit des prêtres et des évêques qui semblaient amollis par les douceurs de la civilisation et les hésitations du scepticisme, recommencer la vie errante des catacombes, devenir de mystérieux apôtres et de magnanimes martyrs.

C'est au milieu de ces périlleuses épreuves, c'est dans la pauvreté, c'est en face de la mort, que se forma un clergé chaste, pieux, dévoué, tolérant, qui régénéra sagement l'Église de France. M. Frayssinous, dont la jeunesse, en quittant Saint-Sulpice, avait reçu ce généreux enseignement, devint le docteur de cette Église, sortie des persécutions et de l'incrédulité. Dans ces jours extraordinaires dont vous avez, monsieur, si bien retracé le tableau, un grand homme, glorieux réorganisateur de

la société, relevait les autels pour obéir aux maximes fondamentales des États et satisfaire les besoins éternels des peuples; un écrivain, du génie le plus poétique, exposait les beautés du christianisme à l'imagination qui ne les avait pas remarquées dans le temps de ses respects, et les avait méconnues à l'époque récent de ses doutes; un audacieux contradicteur de la raison humaine (1), lui refusant tout après qu'on lui avait tout accordé, ne lui présentait que la foi, ne lui permettait que l'obéissance, et relevait témérairement l'ancien pouvoir des Grégoire VII et des Innocent III, comme le seul gage de la croyance et de l'unité.

Parmi ces soutiens, habile, brillant ou extrême de la pensée religieuse, une position bien haute restait encore à prendre. Au lieu de jeter de fiers mépris à la raison révoltée, il fallait tenter de la soumettre en lui exposant la profondeur des dogmes chrétiens. Il fallait lui montrer qu'aucune philosophie n'avait si merveilleusement résolu les grands problèmes de l'existence et dévoilé les mystères de la destinée; si plausiblement expliqué la confusion momentanée de l'esprit et de la matière dans un corps périssable animé par une âme immortelle; donné de plus sûr appui à la faiblesse de l'homme en lui offrant une assistance divine; communiqué de plus touchantes directions à ses sentiments par le généreux mobile du dévouement et l'aimable ardeur de la charité; enfin apporté plus de consolations à la douleur et mis plus d'espérances dans la mort.

C'est cette tâche nouvelle que remplit M. Frayssinous. Il n'avait pas, comme les Bourdaloue, les Bossuet et les Massillon, à insister sur les conséquences morales de dogmes admis sans opposition, à prêcher l'accomplissement de devoirs convenus, et à effrayer éloquemment les consciences sur les dangers de leur violation. Ils étaient loin ces temps où la parole chrétienne descendait de la chaire évangélique avec une autorité tranquille pour s'imposer à des intelligences soumises. Désormais l'orateur sacré devait conquérir les assentiments et prouver pour faire croire. Aussi M. Frayssinous défendit la religion chrétienne

(1) M. de Maistre.

comme les Pères qui l'avaient fondée et les grands philosophes qui l'avaient soutenue. Il appartenait à cette école religieuse qui, croyant à la raison aussi bien qu'à la foi, s'attacha toujours à les concilier. Il pensait, comme Origène, Clément d'Alexandrie, Athanase, Ambroise, Chrysostome, Augustin, ces grandes lumières de l'ancienne Église, que l'homme se rapprochait d'autant plus de Dieu, qu'il s'élevait vers lui avec tout l'esprit dont Dieu même l'avait doué.

Aussi rien n'égala le concours de ceux qui se pressèrent pour l'entendre, si ce n'est l'effet produit par la nouveauté hardie de ses conférences. Tout le monde voulait assister à la périlleuse controverse engagée par l'orateur sacré avec la raison elle-même qu'il osait rendre juge de la foi. L'étendue de son savoir, la solidité de son argumentation, la clarté élégante de son langage, la modération habile de ses sentiments, relevées par je ne sais quoi de noble et d'oratoire dans sa personne, le désignèrent à l'admiration un peu ardente de ses auditeurs comme l'héritier des anciens maîtres de la chaire chrétienne. Vous avez pu l'entendre, monsieur, et vous venez de le juger. Qu'ajouterai-je à ce que vous avez déjà dit sur la beauté de son talent, sur la pureté de sa vie, sur l'aménité de ses mœurs, sur la tempérance de ses idées, sur une fidélité dont la libre manifestation, ainsi que vous l'avez noblement remarqué, fait autant d'honneur à la générosité de notre temps qu'elle témoigne de la constance de ses affections, sur les agitations dramatiques de ses premières années et sur la sérénité touchante de ses derniers jours? Vous n'avez rien omis, monsieur, et je serais réduit à vous répéter, sans vous égaler.

J'ai peine cependant à me séparer de votre prédécesseur sans louer à mon tour ce talent pur, ce langage élevé et choisi qui se font admirer dans ses conférences écrites. Théologien raisonnable, orateur mesuré, M. l'évêque d'Hermopolis a continué parmi nous la série non interrompue des bons écrivains. Il a été fidèle aux lois de cette vieille et belle langue française qui a donné aux autres pays le modèle de la grande prose. Il faut nous en féliciter. Le même esprit qui faisait penser en France avec précision, y a fait écrire avec art. C'est cet esprit qui, exi-

geant l'ordre dans le style, sans en exclure l'imagination, a présidé à la composition de la langue la plus régulière et la plus harmonieuse à la fois, a obligé cette langue à être correcte en la laissant souple et hardie, lui a fait une condition suprême de la clarté, en lui permettant ensuite de prendre tous les ornements, pourvu qu'ils fussent vrais, de revêtir toutes les formes, pourvu qu'elles fussent naturelles; c'est le même esprit qui lui a donné une grandeur si haute et une originalité si pathétique dans Bossuet, une régularité si savante, animée par des accents si profonds et relevée par des couleurs si fortes dans Pascal, une expression si vive et des tours si libres sous des formes étudiées dans Montesquieu, tant de magnificence et d'exactitude dans Buffon, une limpidité si pure, une élégance si exquise, une marche si facile et si gracieuse dans Voltaire, enfin des caractères si richement divers chez tant d'écrivains qui, dans l'infinie variété de leur talent, n'ont eu d'uniforme que le bon sens et le bon goût.

En rappelant les travaux et les succès de M. Frayssinous, vous avez admiré les triomphes de la chaire, et vous en avez presque envié les controverses sans contradicteurs, et l'éloquence sans trouble. Elle est belle, en effet, la mission de ces orateurs sacrés qui entretiennent les hommes des plus hauts mystères, leur enseignent des règles parfaites, les appellent au bonheur de la foi, leur expliquent les mérites de la douleur, leur apprennent les joies de la résignation, et qui, chargés de purs intérêts célestes, aident si puissamment à ordonner et à conduire les intérêts de la terre! Aussi, l'éclat de leur succès s'élève jusqu'à la majesté même de leur ministère, et rien n'est plus à admirer que Bourdaloue remuant jusqu'au fond les âmes chrétiennes par ses formidables argumentations; que Massillon répandant la plus pure morale de l'Évangile dans une prédication suave comme elle; que Fléchier célébrant, dans un exorde magnifique, l'héroïsme réfléchi de Turenne, et faisant éclater autour de son tombeau la douleur reconnaissante des peuples; que Bossuet laissant tomber des paroles si profondes sur les tragiques infortunes de la reine d'Angleterre, poussant des cris si pathétiques sur la mort soudaine de la duchesse

d'Orléans, et, la tête blanchie par les années, rendant les derniers devoirs au grand Condé, dans un langage qui ne sera jamais égalé et qui ne devait plus se faire entendre.

Sans doute, monsieur, rien n'est au delà de cette éloquence. Mais aujourd'hui, vous le savez mieux que moi, les plus beaux effets de la parole humaine se produisent surtout ailleurs. A côté de la chaire s'est élevée la tribune, où s'agitent les intérêts présents des peuples, se discutent leurs lois, se décident leurs entreprises; où s'examinent les desseins des autres États; où se débattent les systèmes sociaux; où s'interrogent les gouvernements, et se décerne l'autorité publique; où s'entre-choquent les plus fermes intelligences et se mesurent les plus hauts talents. C'est là que de nos jours la vivacité de la lutte, l'ardeur de la passion, la contradiction des adversaires, l'attente des partisans, se joignant encore à la grandeur des objets débattus pour animer les orateurs, leur inspirent les plus magnifiques élans, et leur réservent les émotions des plus éclatants triomphes.

Ces émotions, monsieur, vous les avez ressenties à une époque de pénible mémoire. La France gémissait sous le poids d'une occupation étrangère; de glorieux soldats étaient proscrits; des hommes qui avaient contribué à fonder les droits de la nation, ou donné de la gloire à la patrie, étaient suspects; on massacrait dans le Midi, et la voix courageuse du député qui dénonçait ces lugubres excès était étouffée; le parti victorieux, entraîné par ses théories, et se livrant enfin à la fougue de ses animosités, espérait bouleverser la société nouvelle, et présentait, sous le nom d'amnistie, des catégories de proscription. C'est alors, monsieur, que vous avez déployé si heureusement les ressources de votre esprit en défendant avec une modération intrépide les principes éternels de la justice et les nobles satisfactions de la clémence. Pendant que l'un de nos plus vénérables et de nos plus éloquents confrères, M. Royer-Collard, faisait entendre à la Chambre passionnée de 1815 ces belles paroles : « Ce n'est pas le nombre des supplices qui « sauve les empires; l'art de gouverner les hommes est plus « difficile, et la gloire s'y acquiert à plus haut prix; nous au-

« rons assez puni si nous sommes sages et habiles, jamais assez, « si nous ne le sommes pas; » vous, monsieur, vous vous adressâtes avec habileté à ces hommes raisonnables et modérés qui abondent dans toutes les assemblées et qui ne demandent pas mieux que de se montrer ce qu'ils sont, pourvu qu'on les y aide. Vous eûtes le mérite de les gagner à votre sagesse. Uni à quelques orateurs doués, comme vous, d'un talent persuasif et d'un généreux courage, vous triomphâtes de passions qui semblaient invincibles. Vous fîtes rejeter, à bien peu de voix, il est vrai, ces catégories cruelles qui auraient ajouté aux désolations de notre pays et déshonoré de nouveau nos lois.

Vous vous étiez préparé de loin, monsieur, au grand rôle que vous sûtes prendre alors et dont l'importance n'a jamais cessé depuis. Vous aviez été membre, avant 1789, de ce Parlement de Paris qui avait reçu des rois la mission de rendre la justice et qui s'était donné celle de tempérer leur autorité. Vous appartenicz à l'une de ces familles de robe qui n'ont pas compté parmi les moindres illustrations de la vieille monarchie, familles si recommandables par la gravité des mœurs, l'attachement à l'État, la forte modération des caractères, un bon sens soutenu, une fermeté à l'épreuve des injonctions et des exils, et qui, pendant quatre siècles, ont formé la plus grande magistrature du monde et comme le sénat austère de la justice. C'est au milieu de ce premier corps du royaume, où vous avez siégé peu de temps après votre aïeul et en même temps que votre père, c'est dans cette école d'État que s'est formée votre jeunesse. L'adoucissement des lois pénales accordé aux idées plus humaines du siècle, des cris de réforme poussés d'un bout du royaume à l'autre, les parlements demandant les états généraux qui devaient les détruire, de graves magistrats devenus de hardis tribuns, les soldats pénétrant dans le sanctuaire de la justice pour y faire accepter les volontés changeantes des princes, des exils suivis de retours triomphants, et tous les préludes d'une immense révolution : voilà les spectacles auxquels vous avez assisté, et les premières leçons que vous avez reçues. Vous avez pu ainsi de bonne heure apprendre à mesurer l'action des sentiments publics sur les grandes assemblées, et à connaître,

avec la portée lointaine des événements généraux, les ressorts secrets qui font mouvoir les volontés particulières.

Cette expérience précoce, bientôt accrue par les malheurs dans lesquels vous avez été enveloppé, et mûrie par dix ans de solitude, s'est encore fortifiée plus tard au sein du conseil d'État où vous avait appelé l'homme qui savait le mieux choisir et à la tête d'une des administrations les plus importantes de l'Empire. C'est ainsi, monsieur, que vous êtes entré dans les grandes affaires. Trois fois vous avez été appelé dans les conseils de la Restauration, alors que la prudence n'en était pas exclue et qu'on recourait encore à l'habileté éprouvée des serviteurs du pays durant toutes ses traverses.

Pendant cette laborieuse période de six années, où ont été jetées les bases du gouvernement représentatif, et où les habitudes parlementaires ont commencé à s'introduire au milieu de nous, tour à tour ministre de l'intérieur, de la justice, des affaires étrangères, vous avez eu à remplir une tâche toujours difficile et souvent ingrate. Vous aviez à rendre prudente une autorité qui, par son origine et par sa nature, tendait à devenir excessive, et vous vous étiez placé entre les deux grands partis qui divisaient la France. L'un de ces partis, attaché aux intérêts nationaux, héritier des principes immortels de la révolution de 1789, aimait avant tout son pays qu'il voulait rendre libre; l'autre, dépositaire des anciennes traditions, adonné à ses intérêts particuliers, et livré à de longs ressentiments, aimait avant tout la royauté qu'il voulait rendre forte. Le premier parlait de notre gloire récente avec orgueil, le second n'y voyait que les importuns souvenirs d'une rébellion trop longtemps victorieuse ; et tandis que celui-là tenait à la précieuse égalité des droits et à l'organisation équitable de la France nouvelle, celui-ci désirait rapprocher nos institutions du modèle regretté des anciens temps. Enfin, le parti populaire s'attendait à des fautes que le parti du pouvoir absolu avait hâte de commettre, et si l'un croyait que la Restauration marchait à sa ruine, l'autre semblait pressé de l'y conduire.

Tant que vous fûtes conseiller de la couronne, vous essayâtes de tenir la balance entre ces deux partis, et vous eûtes à cœur

Digitized by Google

d'unir de nouveau la France et la grande famille qui, pendant huit siècles, avait si glorieusement et si utilement régné sur elle. On vous vit alors diriger les plus difficiles affaires et prendre une part principale à toutes les discussions. Aucune matière ne semblait étrangère à votre savoir, et l'on eût dit que vous les dominiez toutes par la souplesse de votre talent. On admirait cette netteté d'argumentation qui substituait les affaires aux passions; cette facilité rare qui vous permettait de répondre à tout, sans que, dans l'abondance de vos paroles, on aperçût vos volontaires réticences; ce soin que vous apportiez, en ne refusant aucun combat, à n'en rendre aucun désespéré; cette habileté avec laquelle, dans un langage clair, élevé, solide, et quelquefois brillant, vous vous montriez tour à tour jurisconsulte, administrateur, diplomate et surtout homme d'État.

Pendant le cours de votre longue carrière, on a pu ne pas approuver toujours votre marche politique, mais on ne vous a jamais reproché ni acte de rigueur, ni pensée violente. Si, à une époque où quelques principes n'avaient pas encore acquis l'évidence et la consécration qu'ils ont heureusement obtenues aujourd'hui, les circonstances vous ont conduit à limiter momentanément l'exercice de certaines libertés, vous n'avez jamais sacrifié du moins à la politique aucune de ces règles fondamentales de la justice, de la morale et de l'ordre des sociétés, dont la violation émeut la conscience des peuples et finit par perdre les gouvernements. Vous vous êtes, monsieur, placé de bonne heure dans ce parti de la modération, toujours attaqué par les passions du moment, qui reste quelquefois au-dessous de sa tâche, mais qui, lorsque les temps sont écoulés, se présente seul aux générations suivantes, sans avoir à craindre de funestes souvenirs, ce parti trop souvent dédaigné des gouvernements auxquels il n'offre que le mérite de la sagesse et l'avantage de la durée.

Mais il faut que les choses aient leur cours. Comme l'a dit Bossuet, dans un langage qui n'appartient qu'à lui : « Ceux qui « gouvernent font toujours plus ou moins qu'ils ne pensent ; ni « ils ne sont maîtres des dispositions que les siècles passés ont « mises dans les affaires, ni ils ne peuvent prévoir le cours que

« prendra l'avenir, loin qu'ils puissent le forcer. » Ainsi, monsieur, entraîné sans doute par l'espérance de dominer les redoutables auxiliaires que vous appeliez à votre aide, vous n'aviez pas prévu qu'en introduisant dans les conseils de la couronne les deux chefs du vrai parti de la Restauration, vous seriez bientôt réduit à en sortir vous-même, et que ce parti, devenu maître des affaires, essayerait d'établir son absolue domination par les lois tant qu'il disposerait à son gré des majorités représentatives, et irait même, lorsque ces majorités lui manqueraient, jusqu'à recourir à la violence des coups d'État. Mais si vous ne pûtes pas prévenir des extrémités tellement au-dessus des volontés particulières, vous sûtes du moins y résister. Vous vous associâtes à cette mémorable opposition de la Chambre des pairs, composée de vieux soldats, de politiques expérimentés, d'illustres restes de tant d'assemblées et de tant de régimes, de serviteurs intelligents de la dynastie; à cette opposition qui pendant cinq années fut la protectrice de nos intérêts et la gardienne courageuse de nos droits.

Après y avoir combattu au premier rang les dangereux desseins du parti qu'entraînait l'insurmontable fatalité de ses passions, vous ne pûtes rien, monsieur, contre ses derniers aveuglements, et la Restauration succomba par la violation téméraire des lois, comme l'Empire avait péri par les abus de ses conquêtes, et la République par les excès de ses désordres.

Alors s'accomplit une révolution juste dans son principe, généreuse dans ses sentiments, mesurée dans ses effets, complément de toutes les autres, dont elle couronna l'œuvre laborieuse. Le vœu national fit monter sur le trône un prince, témoin expérimenté de nos longues vicissitudes, et qui, fidèle image de notre temps, en a montré les lumières et la clémence. Appelé par lui à présider cette grave assemblée, où ses fils même viennent tour à tour prendre place, vous ne verrez plus à leur tête celui dont mieux qu'un autre vous aviez pu apprécier les qualités éminentes, qui brillait non-seulement parmi les princes, mais parmi les hommes, et qui, enlevé par un coup funeste à nos espérances et à ses hautes destinées, a fait éclater d'un bout de la France à l'autre de si touchants regrets et laissé

dans la royale demeure d'inconsolables douleurs. C'est, monsieur, sur ce siége élevé du législateur et du magistrat, d'où vous dirigez des délibérations difficiles avec tant d'aisance et d'autorité, qu'après plus d'un demi-siècle consacré aux affaires de votre pays, se repose dans une dignité utile la sagesse de vos vieux ans.

Parmi les discours prononcés par vous durant cette longue période, et que l'impression va réunir en nombreux volumes comme pour donner encore plus d'autorité à nos suffrages, pourrais-je oublier, monsieur, le bel éloge que vous avez fait entendre, au milieu de la nouvelle Chambre des pairs, d'un des hommes qui ont le plus agrandi la science, honoré notre temps, et dont le souvenir, toujours vivant dans cette enceinte, où sa parole a été applaudie durant plus de trente années, est resté également cher à deux Académies? je veux parler de M. Cuvier. Après avoir renouvelé les méthodes de l'histoire naturelle, découvert les magnifiques lois qui régissent la composition des êtres animés; créé une anatomie comparée, en quelque sorte inattendue, et aussi vaste qu'originale; passé de la classification des espèces aujourd'hui vivantes à celle des espèces éteintes, et fixé la chronologie lointaine du globe, ce génie puissant et facile s'était également porté sur les matières d'État. C'est sur cet autre théâtre de ses travaux que vous l'aviez connu depuis un quart de siècle, monsieur, et que vous aviez apprécié l'universalité de cette intelligence, à laquelle rien n'était étranger, la sûreté de ce jugement que la science ne frappait jamais d'incertitude, la clarté de cette parole sans ambition et constamment persuasive, cette activité méthodique qui suffisait à tout savoir et à tant faire, cette aménité de mœurs et cette simplicité supérieure même à la modestie, qui donnaient un si grand charme à son commerce.

Il vous appartenait de le louer, monsieur, car vous avez également bien apprécié le savant immortel, le sage conseiller, l'homme excellent. En insistant avec non moins d'autorité que de justice sur les services éminents que M. Cuvier a rendus pendant trente années dans le conseil de l'Université et dans le conseil d'État, vous lui avez appliqué fort spirituellement ce

que Fontenelle disait autrefois de Leibnitz : *Qu'on doit être fort obligé à un homme tel que lui quand il veut bien, pour l'utilité publique, faire quelque chose qui ne soit pas de génie.* Sans doute, monsieur, l'on serait tenté de partager votre sentiment, si l'on pouvait oublier les paroles que M. Cuvier vous adressait à vous-même quelques heures avant de mourir, lorsque, sa main déjà refroidie placée dans la vôtre, il vous disait : *Il me restait cependant tant de choses à faire ; j'avais trois ouvrages importants à mettre au jour, les matériaux étaient prêts, tout était disposé dans ma tête, je n'avais plus qu'à écrire.* Comment, au souvenir de ces amères paroles, ne pas regretter que M. Cuvier ait été distrait *des choses de génie,* et qu'il ait donné aux affaires de l'État, où ses lumières étaient utiles sans être indispensables, un temps qui, consacré à la science, où il ne pouvait pas être remplacé, nous aurait valu de grands ouvrages de plus?

Bien que votre éloge de cet homme illustre ait été prononcé dans une autre assemblée, son mérite littéraire nous permet en quelque sorte de le revendiquer et d'y voir le prélude du noble discours que nous venons d'entendre. Vous êtes un exemple, monsieur, de l'utilité des lettres dans la carrière des affaires. Leur forte culture est devenue plus nécessaire encore aujourd'hui qu'autrefois, aux hommes publics obligés de faire prévaloir leurs pensées par la parole et de donner les raisons de leurs actes. N'est-ce pas d'ailleurs grâce à cette culture non interrompue que la France a occupé un si haut rang parmi les États, a entraîné les autres nations à la suite de ses idées ou de ses entreprises, a produit sans relâche comme sans fatigue tant de brillants génies qui, après lui avoir donné la gloire élevée des lettres et les beaux plaisirs des arts, lui ont encore procuré le solide avantage des lois?

Sachons continuer, messieurs, l'œuvre de nos devanciers, et ne laissons pas dépérir dans nos mains cet admirable dépôt des lettres fidèlement transmis de génération en génération et toujours accru depuis trois siècles. N'oublions pas que le jour où les peuples s'enferment avec imprévoyance dans le cercle étroit de leurs intérêts, et où ils aiment mieux soigner leur prospérité matérielle que leur intelligence, ils commencent à déchoir. Un

tel sort n'est sans doute pas à craindre pour le pays qui conserve l'amour des nobles études; qui, après s'être mis à la tête de la civilisation intellectuelle de l'Europe, sait toujours s'y maintenir; qui a vu depuis cinquante années les grands talents au service des grandes affaires, et qui promet à l'esprit la gloire comme autrefois, et de plus qu'autrefois le gouvernement de l'État. Mais peut-être appartient-il à l'Académie française, le jour où elle reçoit un homme d'État aussi éclairé dans ses rangs, de rappeler à la France que c'est l'esprit des nations qui fait leur grandeur et sert de mesure à leur durée.

FIN DES DISCOURS A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Digitized by Google

NOTICES HISTORIQUES.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. LE COMTE SIEYÈS

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 28 DÉCEMBRE 1836.

Messieurs,

Emmanuel-Joseph Sieyès naquit à Fréjus le 3 mai 1748. Il fut destiné à la carrière ecclésiastique. Ce hardi novateur, d'un esprit si fier et si absolu, fut d'abord élevé dans un séminaire; il acheva ses études à l'université de Paris, et prit sa licence en Sorbonne.

Mais il reçut une autre éducation que celle de l'Église. Fils du XVIIIe siècle, il en respira pleinement les idées, et grandit au milieu des ruines intellectuelles du passé, dont il vit tomber une à une toutes les croyances. Il apprit à rejeter l'autorité des traditions et à n'avoir confiance que dans le raisonnement. Appartenant à la seconde période de ce siècle, où les droits de l'esprit étaient reconnus sans que ceux de la société fussent encore admis, et où l'on éprouvait le besoin de passer des idées aux réformes, il dirigea surtout ses études et son exa-

men sur les institutions politiques. Il s'accoutuma à regarder les arrangements sociaux provenus de la conquête comme des abus, et les distinctions produites par l'inégalité comme des injustices. Il se prépara à n'accorder son obéissance qu'à la loi, et à ne reconnaître d'autre différence entre les hommes que le mérite. Il pressentit la religion du droit, et il adopta avec ardeur, pour le réaliser plus tard, le dogme nouveau de l'égalité sociale, qui était le christianisme politique du monde.

Les ouvrages qui le frappèrent d'abord le plus, et qui convenaient le mieux à ses goûts, furent les ouvrages de métaphysique : « Aucun livre, dit-il lui-même, ne m'a procuré une satisfaction plus vive que ceux de Locke et Condillac (1). » La théorie du langage, la marche philosophique de l'esprit humain, les méthodes intellectuelles, l'occupèrent alors fortement. Il pensa beaucoup, mais il n'écrivit rien. Il examina le système des économistes qui fondaient la richesse, non sur le travail de l'homme, mais sur les productions du sol; il le trouva supérieur à la routine ancienne, mais il le regarda comme étroit et insuffisant. Il avait alors vingt-six ans. En 1775, il quitta Paris pour se rendre en Bretagne, où il avait obtenu un canonicat. Peu de temps après, l'évêque de Chartres l'appela auprès de lui, et le nomma successivement chanoine, vicaire général et chancelier de son église. Facilement remarqué partout où il était, le clergé de Bretagne l'avait élu son député aux états de la province. Le diocèse de Chartres, à son tour, le choisit pour son conseiller-commissaire à la chambre supérieure du clergé de France. M. Sieyès prit part au gouvernement général d'un corps qui avait fourni à la monarchie de si habiles politiques, et qui devait donner quelques-uns de ses chefs les plus remarquables à la Révolution. Il apprit alors la pratique des affaires, et de métaphysicien il devint politique et administrateur. Il partageait son temps entre ses fonctions et ses études. Il passait une partie de l'année à la campagne, chez l'évêque de Chartres, et c'est là qu'il se livra à de profondes méditations sur l'organisation de la société et le mécanisme du gouvernement. Il ne sui-

(1) *Notice sur la vie de Sieyès*, Paris, chez Maradan, 1794. Page 8.

vit ni l'école historique de Montesquieu, ni l'école logique de Rousseau ; il n'admit pas la constitution du passé, et repoussa la démocratie pure ; il préféra la démocratie représentative (1). Il crut que cette forme politique permettait d'établir le droit de tous les citoyens, et faisait arriver à la tête du gouvernement les hommes les plus capables d'en diriger les affaires. Il pensait que le bonheur de l'individu devait être l'objet fondamental de l'État; que l'homme passait avant le citoyen, le droit avant la loi, la morale éternelle avant les règles mobiles et changeantes des sociétés. Il voulait la monarchie, mais il la voulait restreinte, couronnant et ne supportant pas l'édifice social. Les vieilles sociétés lui paraissaient des pyramides renversées qu'il fallait remettre sur leur base.

Passant de ces théories à leur application, il n'avait pas seulement arrêté les principes qui le guidaient, mais les institutions qu'il voulait proposer et le langage même dont il devait se servir. On en jugera par l'anecdote suivante : En 1788, dans un de ses fréquents voyages de Chartres à Paris, il se promenait un jour aux Champs-Élysées avec l'un des plus illustres membres de cette Académie (2). Il fut témoin d'un acte de brutalité commis par le guet, qui était alors chargé de la police de Paris: une marchande occupait dans les Champs-Élysées une place d'où le guet l'expulsa violemment. Tous les passants s'arrêtèrent et firent éclater des murmures; M. Sieyès, qui était du nombre, dit: *Cela n'arrivera plus lorsqu'il y aura des gardes nationales en France.*

Le moment vint bientôt où les contemporains de M. Sieyès, emportés vers les plus hardies et les plus complètes innovations, le prirent pour le représentant de leurs désirs et le rédacteur de leurs pensées. La Révolution s'avançait à grands

(1) « Le système du gouvernement représentatif est le seul qui soit digne d'un corps d'associés qui aiment la liberté, et, pour dire plus vrai, c'est le seul gouvernement légitime. » (*Plan de délibérations à prendre par les assemblées de bailliage*, par M. Sieyès.) Ce système était le système monarchique. Il écrivit dans *le Moniteur* du 6 juillet 1791 les motifs de sa préférence. « Je le préfère, dit-il, parce qu'il m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans la monarchie que dans la république. »

(2) M. de Talleyrand, alors évêque d'Autun.

pas. Les réformes que réclamait le vœu public et qu'exigeaient les nécessités du temps avaient été refusées par les corps privilégiés de l'État; la royauté, animée des meilleures intentions, n'avait pu les réaliser administrativement. Le désordre des finances, pour le rétablissement desquelles on avait vainement convoqué deux assemblées des notables, précipita encore le cours des choses, et força la couronne d'en appeler aux états généraux, qui n'avaient pas été réunis depuis cent soixante et quinze ans.

Mais comment convoquer les états généraux? Les réunirait-on comme en 1614, en les faisant voter par ordre, ou adopterait-on un mode nouveau en les faisant voter par tête? Si on les faisait voter par tête, doublerait-on les députés du tiers état, ou maintiendrait-on leur ancien nombre? en un mot, substituerait-on la loi des majorités au suffrage des classes, l'intérêt public à l'intérêt privé, le droit au privilége, une assemblée puissante et réformatrice aux assemblées paralysées d'avance de l'ancienne monarchie? Telles furent les questions posées par le gouvernement lui-même.

M. Sieyès se hâta d'y répondre, et pour la première fois il comparut devant le public. Dans la tentative de réforme faite naguère par voie administrative, il avait été nommé membre de l'assemblée provinciale d'Orléans. Il avait vu la profondeur du mal, et l'inutilité du remède que la couronne avait employé pour le guérir. Il proposa alors le sien en trois écrits, qu'il publia coup sur coup en 1788 et au commencement de 1789. Ces trois écrits furent : 1° son *Essai sur les priviléges;* 2° sa célèbre question : *Qu'est-ce que le tiers état?* 3° les *Moyens d'exécution dont les représentants de la France pourront disposer en* 1789 (1).

Ces écrits devinrent le symbole politique de la Révolution. Rien n'égale l'effet que produisit sa brochure sur le tiers état. Ce manifeste de la classe moyenne se résumait en trois questions et en trois réponses :

(1) Le dernier de ces écrits fut composé avant les deux autres, quoiqu'il n'ait été imprimé qu'après eux.

1° Qu'est-ce que le tiers état ? Tout.

2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique ? Rien.

3° Que demande-t-il ? A devenir quelque chose.

Dans cet écrit, qui prépara la victoire et le gouvernement de la classe moyenne, M. Sieyès s'attacha à prouver, et je me sers de ses propres expressions, que le *tiers état formait une nation complète* (1); qu'il pouvait se passer des deux autres ordres, qui ne sauraient exister sans lui, et il alla jusqu'à dire : *Si la noblesse vient de la conquête, le tiers état deviendra noble en devenant conquérant à son tour* (2). Il prévit que la gloire, comme tout le reste, deviendrait bientôt roturière.

Il soutint que le tiers état, composé de vingt-cinq millions de personnes, devait avoir un nombre de députés au moins égal à celui des deux autres ordres, qui ne comptaient pas plus de quatre-vingt mille ecclésiastiques et de cent vingt mille nobles; qu'il devait choisir ses députés dans son propre sein, et non parmi les gens d'église, les gens d'épée et même les gens de robe, ainsi qu'il l'avait fait autrefois; qu'il devait renoncer à ses propres priviléges, parce qu'on n'est pas libre par des priviléges appartenant à des corps, mais par des droits reconnus à chaque citoyen (3).

Il prétendit qu'il n'existait pas de constitution en France, qu'il était nécessaire d'en créer une; que la nation seule en avait le droit et la mission; qu'il fallait se garder avec soin d'imiter la constitution anglaise, produit du hasard et des circonstances, ouvrage, selon lui, étonnant pour l'époque où cette constitution avait été fixée, mais trop grossier et trop compliqué pour être au niveau des progrès faits par l'art social, dont elle marquait l'enfance. « Quoiqu'on soit tout prêt, dit-il, à se moquer d'un Français qui ne se prosterne pas devant elle, j'oserai dire qu'au lieu d'y voir la simplicité du bon ordre, je n'y aperçois qu'un échafaudage de précautions contre le désordre (4). » Cette constitution ayant organisé en Angleterre la

(1) *Qu'est-ce que le Tiers État?* chap. Ier.
(2) *Ibid.*, chap. II.
(3) *Ibid.*, chap. IV, § VII.
(4) *Ibid.*, chap. II, §§ I et II.

vieille société du moyen âge, ne convenait point à l'esprit rigoureux de M. Sieyès, et ne semblait pas convenir à l'état social plus avancé de la France. M. Sieyès ne voulait pas constituer des différences, mais tout ramener à l'unité dans l'État. Une société homogène, un droit uniforme, un gouvernement représentatif exercé par procuration, la liberté individuelle uniquement limitée par la loi, la liberté de penser et d'écrire ne s'arrêtant pour chacun que devant les droits d'autrui, une administration nationale et commune, et, pour faciliter ces grands changements, une nouvelle circonscription du territoire qui anéantit les anciennes provinces avec leur existence séparée, leurs limites embarrassantes, leur rivalité intraitable, et leurs priviléges inopportuns : voilà les idées qu'il soutint, les innovations qu'il recommanda. On aimera sans doute à connaître en quels termes il proposa, dans son *Plan de délibérations pour les assemblées de bailliage*, cette grande transformation territoriale qui, réalisée d'après ses vues en 1789, a, plus que toute autre chose, étendu et affermi la Révolution : « Ce n'est, dit-il, qu'en effaçant les limites des provinces qu'on parviendra à détruire tous les priviléges locaux. Ainsi, il sera essentiel de faire une nouvelle division territoriale par espaces égaux partout. Il n'y a pas de moyen plus puissant et plus prompt de faire sans trouble de toutes les parties de la France un seul corps, et de tous les peuples qui la divisent une seule nation (1). » C'était là une idée de génie. La France lui doit sa forme moderne, son entière égalité, la grandeur de ses ressources, et l'ensemble merveilleux avec lequel s'exécute l'action publique.

Qui appelait-il à accomplir cette Révolution? Le tiers état. Comment?Il faut ici l'écouter encore lui-même, et constater ou sa prévoyance ou sa puissance : sa prévoyance, s'il aperçut l'avenir; sa puissance, s'il l'amena. Il invita le tiers état, qui, selon lui, n'était pas un ordre, mais la nation, à se constituer en *assemblée nationale*, c'est son expression, si le clergé et la no-

(1) *Plan de délibérations à prendre par les assemblées de bailliage; Opinions politiques et vie de Sieyès.* Paris, chez Goujon, an VIII. In-8°, page 103.

blesse ne voulaient pas se réunir à lui pour délibérer en commun et par tête (1).

« Le tiers état seul, dira-t-on, ne peut pas former les états généraux. Ah ! tant mieux ! ajouta-t-il, il composera une *assemblée nationale!* — Mais on s'écrie que si le tiers état s'assemble séparément pour former non les trois états dits *généraux*, mais l'assemblée nationale, il ne sera pas plus compétent à voter pour le clergé et la noblesse que ces deux ordres ne le sont à délibérer pour le peuple. D'abord, les représentants du tiers état auront incontestablement la procuration de vingt-cinq ou vingt-six millions d'individus qui composent la nation, à l'exception d'environ deux cent mille nobles ou prêtres. C'est bien assez pour qu'ils se décernent le titre d'*assemblée nationale*. Ils délibéreront donc, sans aucune difficulté, pour la nation entière (2). » M. Sieyès prétendait même que le vote par tête était aussi peu juste que le vote par ordre, les représentants des deux cent mille privilégiés n'ayant pas un droit égal à celui des représentants des vingt-six millions de citoyens. Il portait dans ses projets d'innovation la rigueur de ses théories. Du reste, il en convenait lui-même : « Je sais, disait-il, que de pareils principes vont paraître extravagants à la plupart des lecteurs; mais, dans presque tous les ordres de préjugés, si des écrivains n'avaient consenti à passer pour *fous*, le monde en serait aujourd'hui moins *sage*. La vérité ne s'insinue que lentement dans une masse aussi grande que l'est une nation. Ne faut-il pas laisser aux hommes qu'elle gêne le temps de s'y accoutumer; aux jeunes gens qui la reçoivent avidement, celui de devenir quelque chose; et aux vieillards, celui de n'être plus rien? En un mot, veut-on attendre, pour semer, le temps de la récolte? il n'y en aurait jamais (3). »

Mais ses idées allèrent plus vite et pénétrèrent plus profondément qu'il ne semblait le croire; elles obtinrent alors l'assentiment public, et servirent plus tard de modèle aux réformes.

Le doublement du tiers état fut décidé, et les bailliages furent

(1) *Qu'est-ce que le Tiers État?* chap. III, § III, et chap. VI.
(2) *Ibid.*, chap. VI et dernier.
(3) *Ibid.*

appelés à envoyer des députés aux états généraux, que le gouvernement convoqua pour le mois de mai 1789. M. Sieyès, après avoir dirigé l'opinion, et avant de conduire les états généraux, rédigea, pour guider les électeurs dans leurs choix et dans leurs cahiers, un *plan de délibérations à prendre par les assemblées de bailliage*, plan où était exposé l'objet de la Révolution. Les électeurs de Paris décidèrent, conformément à ses conseils, que leurs suffrages ne se porteraient ni sur un noble ni sur un prêtre. Ils avaient vingt députés à nommer. Après en avoir choisi dix-neuf, ils rapportèrent leur arrêté pour élire M. Sieyès.

Les difficultés qu'il avait prévues entre les trois ordres se présentèrent au début même des états généraux. Comme il les attendait, il les trancha. Il avait sur les autres membres des communes l'ascendant de la réputation, l'avantage d'une pensée nette et d'un but précis; aussi fut-il l'âme de leurs délibérations. Les deux premiers ordres ayant refusé, pendant près d'un mois, de se réunir au troisième pour vérifier les pouvoirs en commun, il proposa de *couper le câble qui retenait encore le vaisseau au rivage* (1). Il fit décréter la vérification des pouvoirs, tant en l'absence qu'en la présence des députés privilégiés; il décida les communes, ainsi qu'il l'avait écrit une année auparavant, à se constituer en *assemblée nationale*. Quelques jours après, l'assemblée qui venait de s'ériger audacieusement en premier pouvoir public ayant été privée du lieu de ses séances, elle se réunit au Jeu de Paume, où M. Sieyès rédigea le serment célèbre et décisif prêté par tous ses membres, *de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeraient, jusqu'à ce qu'ils eussent fixé la constitution et opéré la régénération de l'ordre public* (2). Enfin le roi, dans la séance solennelle du 23 juin, ayant cassé tous les arrêtés précédents des communes, et ayant prescrit à ses membres de se séparer, M. Sieyès, après l'éloquente et fougueuse apostrophe de Mirabeau au grand maître des cérémonies, se contenta de dire à ses

(1) *Opinions et vie de Sieyès*, p. 116.
(2) *Ibid.*, p. 133.

collègues : *Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier... Délibérons* (1). On délibéra, et la Révolution fut faite.

M. Sieyès, qui avait transformé le tiers état en nation par sa fameuse brochure, qui venait de constituer le gouvernement de la classe moyenne en substituant l'assemblée des communes aux états généraux du royaume, remania un peu plus tard la France de fond en comble, en brisant les anciennes provinces, qu'il fit diviser en départements. Le premier de ces changements contenait la révolution de la société ; le second, celle du gouvernement (2) ; le troisième, celle du territoire et de l'administration.

Quoique cette dernière mesure ait été présentée à l'Assemblée constituante par Thouret, elle était l'œuvre de M. Sieyès (3). Il y tenait comme à une propriété exclusive, et je me souviens que lui ayant demandé, après 1830, s'il n'était pas le principal auteur de la division de la France en départements : « Le principal ! me répondit-il vivement et avec un juste orgueil ; mieux que cela, le seul ! »

Après ces grands travaux, il prit part aux délibérations de l'assemblée sur d'autres points importants, quoique moins capitaux ; mais il rencontra de l'opposition à ses idées, et, comme il était impérieux et absolu, son ardeur se refroidit peu à peu. L'une des premières causes de ce refroidissement fut la discussion sur les biens du clergé. Il regardait la dîme comme l'impôt territorial le plus onéreux et le plus incommode pour l'agriculture ; il voulait donc qu'on l'abolît. Mais, comme elle représentait environ 70,000,000 de rente, il pensait qu'on ne devait pas en faire présent aux propriétaires fonciers, mais obliger ceux-ci à la racheter, afin de se servir de l'argent qui proviendrait du rachat pour payer la dette publique et diminuer les impôts. Son opinion n'ayant point prévalu, et la dîme ayant été simplement supprimée, il dit le fameux mot : *Ils veulent être libres et ne savent pas être justes.*

(1) *Mémoires* de Bailly, 1er vol., p. 216.

(2) Sa *Déclaration des droits* servit, en outre, de fondement aux principes qui furent réalisés par l'assemblée.

(3) *Moniteur*, année 1789, n° 79.

Attaqué à cause de ce mot, il prit de l'humeur et commença à se taire. Ses théories sur le jury qu'il voulait établir en matière civile comme en matière criminelle, en séparant le jugement du fait de l'application du droit, ayant été repoussées par les légistes de l'assemblée, son humeur s'accrut encore, et il se renferma dans un silence plus obstiné. Aussi lorsqu'en mai 1790, on discuta le droit de paix et de guerre, Mirabeau, qui se montra si éloquent dans cette grave discussion, s'écria à la fin de son premier discours :

« Je ne cacherai pas mon profond regret que l'homme qui a posé les bases de la constitution et qui a le plus contribué à votre grand ouvrage, que l'homme qui a révélé au monde les véritables principes du gouvernement représentatif, se condamnant lui-même à un silence que je déplore, que je trouve coupable, à quelque point que ses immenses services aient été méconnus, que l'abbé Sieyès... je lui demande pardon, je le nomme... ne vienne pas poser lui-même, dans sa constitution, un des plus grands ressorts de l'ordre social. J'en ai d'autant plus de douleur, que je n'avais pas porté mon esprit sur cette question, accoutumé que j'étais de me reposer sur ce grand penseur de l'achèvement de son ouvrage. Je l'ai pressé, conjuré, supplié au nom de l'amitié dont il m'honore, au nom de la patrie... de nous doter de ses idées, de ne pas laisser cette lacune dans la constitution; il m'a refusé; je vous le dénonce. Je vous prie à mon tour d'obtenir son avis, qui ne doit pas être un secret, d'arracher enfin au découragement un homme dont je regarde le silence et l'inaction comme une calamité publique. »

Malgré ces glorieuses et retentissantes provocations, M. Sieyès demeura inflexible. Depuis cette époque, il n'intervint plus que rarement dans les débats de la constitution. Il refusa d'être nommé évêque de Paris. Élu membre de l'administration départementale de la Seine avec plusieurs de ses amis politiques, il se démit de ses fonctions après l'Assemblée constituante, et se retira à la campagne; il y demeura pendant toute l'assemblée législative. Il ne prit dès lors aucune part à la grande lutte qui éclata entre les révolutionnaires de la première et de la

seconde époque ; aussi, lorsque la monarchie eut été renversée au 10 août, il fut nommé membre de la Convention par les départements de la Sarthe, de l'Orne et de la Gironde. En arrivant dans cette nouvelle assemblée, les sentiments qu'il aperçut, le langage qu'il entendit, lui apprirent que son temps était passé ou qu'il n'était pas encore venu Il y trouva cependant quelques anciens amis, et il y devint l'objet des respects reconnaissants des membres modérés et libres encore qui l'élurent président de l'assemblée presque à son début, et le mirent à la tête de plusieurs comités importants. Dans une tragique circonstance, il n'ajouta point à son vote les paroles qu'on lui a reprochées; il ne se méla point au mouvement chaque jour plus passionné des partis, il se borna à présenter quelques projets d'organisation. Celui qu'il proposa sur l'administration de la guerre était trop régulier pour n'être pas rejeté. Croyant, non sans motif, que son nom nuisait à ses idées, il pria M. Lakanal, alors membre comme lui du comité d'instruction publique, et plus tard de cette Académie, de présenter un vaste plan sur l'enseignement général. Mais le comité de salut public, se défiant d'un projet auquel il avait concouru, le fit rejeter, et le raya lui-même du comité de l'instruction publique. Ce n'était pas le moment des lois, mais des passions; de l'instruction, mais des combats; de la liberté, mais de la dictature. M. Sieyès vit s'évanouir ses espérances et succomber ses amis. Silencieux et morne, il s'enveloppa dans son manteau. Resté debout sur le tillac du vaisseau battu par cette tempête, il attendait d'un instant à l'autre le coup de vent qui devait le renverser. Il traversa ainsi les longs et terribles orages déchaînés sur la France jusqu'au 9 thermidor; et lorsqu'un de ses amis lui demanda plus tard ce qu'il avait fait pendant la terreur : « Ce que j'ai fait? lui répondit M. Sieyès, j'ai vécu. » Il avait en effet résolu le problème le plus difficile de ce temps, celui de ne pas périr.

Après le 9 thermidor, il fut l'un des chefs du parti légal et modéré de la Convention; il proposa et il obtint la rentrée des girondins proscrits. Voulant mettre désormais l'assemblée à l'abri des factions populaires, il fit adopter la loi martiale con-

tre les émeutes et désigner la ville de Châlons-sur-Marne pour lui servir de lieu de refuge et de réunion, si l'on attentait encore à sa liberté. Nommé président de la Convention et membre du nouveau comité de salut public, il coopéra aux mesures réparatrices qui furent alors adoptées et aux premiers traités que la Révolution française négocia avec les vieux États de l'Europe, forcés par ses victoires à la reconnaître. Il alla lui-même en Hollande conclure un traité d'alliance qui fut signé à la quatrième conférence. Il prit une fort grande part, comme l'un des principaux chefs du gouvernement, aux traités de Bâle qui détachèrent la Prusse et l'Espagne de la coalition européenne et consacrèrent par le droit public ce que la Révolution française avait acquis par l'épée, son existence et ses conquêtes.

Le but que paraît s'être proposé à cette époque M. Sieyès, fut la pacification et la grandeur de son pays. Il ne songea vers la fin de la Convention ni à le constituer, ni à le régir. En effet, appelé à préparer la Constitution directoriale de l'an III, il ne contribua point à sa rédaction. Nommé l'un des cinq directeurs, il refusa cette part de souveraineté et rentra volontairement dans l'inaction.

Ce fut à cette époque que l'abbé Poulle, originaire comme M. Sieyès du département du Var, se présenta chez lui et lui tira un coup de pistolet à bout portant. Une balle lui fracassa le poignet, une autre lui effleura la poitrine. Il montra beaucoup de sang-froid. Appelé en témoignage, et voyant à l'audience que les penchants des juges étaient pour l'accusé, de retour chez lui, il dit spirituellement à son portier : « Si Poulle revient, vous lui direz que je n'y suis pas. »

Quelque temps après, l'occasion de consolider et d'étendre l'œuvre pacificatrice à laquelle il avait travaillé dans les derniers temps de la Convention s'étant présentée, M. Sieyès, qui avait refusé d'être directeur, accepta les fonctions de ministre plénipotentiaire à Berlin. Le moment était beau et grand. Les victoires qui avaient conduit aux traités de paix avec la Prusse, la Hollande et l'Espagne, avaient été suivies de victoires encore plus éclatantes et plus décisives, qui avaient obligé l'Au-

triche à accepter la paix de Campo-Formio. Toutes les vieilles armées aristocratiques de l'Europe avaient succombé devant ces bourgeois d'abord dédaignés et alors redoutés, qui, forcés de prendre l'épée et s'en étant servis comme naguère de la parole, comme auparavant de la pensée, étaient devenus d'héroïques soldats, de grands capitaines, et avaient ajouté à la formidable puissance de leurs idées les prestiges de la gloire militaire et l'autorité de leurs conquêtes.

La paix était faite avec toutes les puissances continentales qui avaient été en guerre avec la France; les conditions en avaient été réglées avec l'Autriche à Campo-Formio, et on les discutait avec l'Empire germanique à Rastadt. Le jeune vainqueur de l'Italie, ne trouvant plus de guerre en Europe, était allé exercer son génie et continuer sa gloire en Égypte. Il ne restait en dehors des puissances pacifiées que l'Angleterre et la Russie. Ce fut sur ces entrefaites que M. Sieyès fut envoyé extraordinairement à Berlin.

Le Directoire craignait une nouvelle coalition de l'Angleterre, de la Russie, de l'Autriche, dans laquelle on chercherait à entraîner la Prusse. Il donna pour mission à M. Sieyès, dans ses instructions secrètes, de proposer au gouvernement prussien une alliance offensive et défensive, à laquelle s'associeraient l'Espagne, la Suède, le Danemark, la Hollande, et plusieurs princes de l'Empire. M. Sieyès devait lui offrir, dans ce cas, des agrandissements vers le nord et vers l'est, aux dépens des États ecclésiastiques qui seraient sécularisés, et l'inviter à former une confédération germanique contre l'Autriche. S'il ne réussissait pas dans cette proposition, il devait se replier sur la neutralité de la Prusse et en demander avec force le maintien. On avait fait choix du négociateur le plus favorable à la Prusse et le plus considéré en Allemagne.

En remettant ses lettres de créance au jeune roi Frédéric-Guillaume II, qui venait à peine de monter sur le trône, M. Sieyès lui dit : « Sire, j'ai accepté la mission qui m'a été confiée, parce que je me suis constamment prononcé, dans ma patrie et au milieu de toutes les fonctions auxquelles j'ai été appelé, en faveur du système qui tend à unir par des liens in-

times les intérêts de la France et de la Prusse; parce que les instructions que j'ai reçues étant conformes à mon opinion politique, mon ministère doit être franc, loyal, amical, convenable en tout à la moralité de mon caractère; parce que ce système d'union, d'où dépendent la bonne position de l'Europe et le salut peut-être d'une partie de l'Allemagne, eût été celui de Frédéric II, grand parmi les rois, immortel parmi les hommes; parce que ce système enfin est digne de la raison judicieuse et des bonnes intentions qui signalent le commencement de votre règne (1). »

Mais il ne réussit point dans la première partie de sa mission. Il trouva un gouvernement circonspect, une société hostile, un roi nouveau, un ministre indécis, qu'il appelait le ministre des ajournements, qui redoutait les conversations avec lui comme des engagements, et qui croyait gagner toutes les affaires qu'il évitait de traiter. Toutefois, si le représentant de la Révolution essaya vainement d'engager le cabinet prussien dans une alliance avec elle, ses ennemis tentèrent tout aussi vainement de précipiter ce cabinet dans une coalition contre elle. Sa prudence, excitée par le souvenir de ses désastres de 1792, résista aux menaces de la Russie et aux offres de l'Angleterre. De son regard pénétrant et sûr, M. Sieyès vit sur-le-champ que la Prusse ne renoncerait à sa neutralité pour personne. Il l'annonça au Directoire avec une opiniâtre assurance, dans le temps où le prince Repnin, le comte de Cobenzel, lord Elgin, lord Grenville, se succédaient à Berlin, et même après que la coalition nouvelle se fut déclarée par l'attentat de Rastadt.

Quant à lui, nommé coup sur coup député aux Cinq-Cents par le département d'Indre-et-Loire, et membre du Directoire exécutif, il quitta Berlin en mai 1799, après y être demeuré un peu moins d'une année. Il y était arrivé avec la réputation d'un publiciste profond; il en partit avec celle d'un observateur habile, d'un homme grave et spirituel, d'un politique supérieur,

(1) Correspondance de Prusse, année 1798, aux archives des affaires étrangères.

qui avait représenté son pays avec dignité et avait su convaincre les Prussiens de sa puissance. Pendant la durée de cette mission, il écrivit une correspondance restée inédite, qui est un monument de sagacité, de prévoyance, de vigueur, et où les jugements fins de l'homme d'esprit abondent à côté des vues fermes et élevées de l'homme d'État (1).

Arrivé à Paris, il ne trouva que faiblesse et anarchie. Le désordre était partout. Le gouvernement directorial touchait à son terme. La constitution de l'an III, provisoire et impuissante comme les autres, n'avait pu imposer la paix aux partis et donner l'ordre à la France. Le Directoire l'avait violée contre les Conseils, au 18 fructidor; les Conseils la violèrent à leur tour contre le Directoire, qui fut contraint de sacrifier trois de ses membres. Entouré de ruines, voyant les vieilles passions s'agiter encore avec fougue, malgré leurs fatigues; ne trouvant plus ni loi respectée, ni puissance forte, ni ressort moral; apprenant même que la gloire et la sûreté de la Révolution étaient compromises en Italie, menacées en Hollande et en Suisse, M. Sieyès, vers lequel se tournaient toutes les espérances, crut le moment venu d'opérer un changement définitif qui assît la société française dans l'ordre et la liberté. Il pensa que sa constitution pouvait s'établir, et il conçut dès lors le dessein qu'il réalisa quelques mois plus tard, au 18 brumaire. Mais comment et par qui exécuter ce dessein? Depuis quelque temps l'instrument des mutations politiques n'était plus le peuple, mais l'armée. M. Sieyès chercha dès lors un général, et son mot fut : *Il me faut une épée.* Il espéra avoir trouvé dans Joubert ce qu'il cherchait. Il lui fit donner le commandement de l'armée d'Italie, pour qu'il y acquît de la gloire et qu'il la mît ensuite au service de ses idées. Mais la Providence, qui se joue des volontés humaines, et qui appelle dans ses voies et à ses œuvres les hommes les plus propres à y marcher et à les accomplir, lui destinait un autre coopérateur. Joubert fut tué à Novi. Aux désordres intérieurs se joignirent alors les revers militaires.

(1) Cette correspondance est renfermée dans trois volumes in-folio sur la Prusse, années 1798 et 1799, et se trouve aux archives des affaires étrangères.

Le Directoire regrettait d'avoir envoyé si loin le plus puissant de ses défenseurs et la plus glorieuse de nos armées. Il chargea M. de Bouligny, ministre d'Espagne à Constantinople, de négocier avec la Porte l'évacuation de l'Égypte ainsi que le retour de l'armée et du général qui l'avaient conquise. L'un de nos confrères, M. Reinhard, ministre des affaires étrangères à cette époque, écrivit, le 19 septembre 1798, au général Bonaparte :

« Général, le Directoire exécutif m'a chargé de vous dire qu'il s'intéresse avec sollicitude à votre situation, à celle de vos généreux compagnons d'armes et de travaux ; qu'il regrette votre absence et qu'il désire ardemment votre retour... Il vous attend, vous et les braves qui sont avec vous. Il ne veut pas que vous vous reposiez sur la négociation de M. de Bouligny. Il vous autorise à prendre, pour hâter et assurer votre retour, toutes les mesures militaires et politiques que votre génie et les événements vous suggéreront (1). »

Cette lettre mémorable et restée secrète jusqu'à ce jour ne parvint pas à celui qu'elle appelait et qui venait tout seul vers ses grandes destinées. Presque au moment où elle partait de Paris, le général Bonaparte débarquait à Fréjus. Ce qu'on désirait en France, il l'avait deviné en Égypte, et, se fiant à sa fortune et au besoin que le monde avait de lui, il était monté seul sur un vaisseau, avait traversé la Méditerranée et les escadres anglaises, et apporté son sauveur à la France, et à l'Europe son vainqueur.

Des côtes de Provence à Paris, le général Bonaparte se vit l'objet de la curiosité universelle et de l'attente publique. Il fut fêté, admiré, s'empara des imaginations et fut maître des volontés. Mais il ne pouvait rien sans M. Sieyès, pas plus que M. Sieyès sans lui. Ces deux hommes extraordinaires à des titres si divers, et dont l'un allait perdre sa tranquille lumière dans les rayons éblouissants de l'autre qui se levait comme un soleil nouveau pour tout faire pâlir et tout éclipser, désiraient vivement se voir. M. Sieyès le craignait cependant un peu, et

(1) Correspondance de Turquie, année 1799, aux archives des affaires étrangères.

ce n'était pas sans raison. On les rapprocha, et ils s'entendirent pour accomplir ensemble le 18 brumaire.

Dans cette journée célèbre, qui fut à proprement parler la dernière de la vie historique de M. Sieyès, le philosophe montra peut-être plus de sang-froid et de résolution que le général. Le lendemain, M. Sieyès perdit le reste de ses illusions constitutionnelles. Il avait prévu que son inégal associé s'approprierait leur victoire commune, en disant, lorsqu'on les avait rapprochés : « Vous verrez où il nous mènera, mais il le faut. » Il dit alors : « Nous avons un maître ; il peut tout, il sait tout, et il veut tout. » Dès ce moment, M. Sieyès termina volontairement son rôle. Il ne consentit point à être second Consul, et, jugeant que le temps des idées était passé, et que celui de la force était venu, il abdiqua (1). Avec lui finissait la souveraineté des théories.

Cependant sa constitution, pour l'établissement de laquelle il avait entrepris le 18 brumaire, fut en partie admise par le premier Consul, qui l'accommoda à son usage. Sieyès avait senti qu'il fallait une révolution d'ordre en 1800, comme il en avait fallu une d'affranchissement social en 1789. Pour l'opérer, il avait imaginé une constitution différente de toutes celles qui avaient été jusque-là adoptées ou conçues, une constitution propre, selon lui, à entretenir le mouvement social sans le précipiter, et à modérer la puissance de la parole, qui lui semblait avoir beaucoup contribué à tout perdre. Dans cette constitution, le Corps législatif était un tribunal muet de judicature, devant lequel le Tribunat, avocat de la nation, et le conseil d'État, avocat du gouvernement, plaidaient la loi. Le jury *constitutionnaire*, qui devint le Sénat conservateur, veillait au maintien de la loi, et recevait dans son sein les grands ambitieux pour les absorber, et les vieux serviteurs de l'État pour les récompenser. Un grand électeur couronnait cet édifice, possédant la plus haute position sans avoir la suprême autorité,

(1) On a prétendu que M. Sieyès s'était attribué une partie des fonds restant dans la caisse particulière des Directeurs, au 18 brumaire. Des pièces authentiques prouvent que ces fonds ont reçu de la part des Consuls une autre destination.

nommant parmi les candidats du peuple les membres des grands corps de l'État, mais ayant la mission de choisir sans avoir le droit de gouverner. M. Sieyès espérait ainsi concilier la liberté et l'ordre, le mouvement et la stabilité, l'action du peuple et la force du pouvoir.

Le premier Consul rompit ce savant équilibre et se joua de ces prévoyantes et vaines combinaisons. Il avait l'ambition et le génie du commandement. Ses contemporains étaient d'ailleurs ses complices. Ils avaient besoin d'un grand homme ; ils semblaient craindre que la volonté qui pouvait pacifier les partis fût contenue, que la main qui pouvait relever les ruines fût arrêtée, et qu'on ne laissât point libre l'épée qui devait défendre la France. Le premier Consul accepta la dictature que lui décernait son temps. Il prit dans les idées de M. Sieyès ce qui pouvait faciliter son propre pouvoir. Depuis 1800 jusqu'en 1814, toutes les constitutions se modelèrent en grande partie sur les plans de M. Sieyès, dont le génie original fournit ainsi à la Révolution ses idées fondamentales et à l'Empire ses formes législatives.

Quant à lui, il ne voulut plus rien être. Cependant, bien qu'il eût refusé la place de second Consul, quelques honneurs allèrent encore le chercher sans qu'il le désirât : le Sénat conservateur le choisit pour son président, et l'Empereur le nomma comte. Mais il se démit de la présidence du Sénat, et ne prit part ni aux conseils, ni aux actes de l'Empire. Pendant toute cette époque, il s'effaça politiquement. Membre de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, au sein de laquelle l'avaient appelé dès l'origine les travaux de toute sa vie, il avait passé dans l'Académie française lorsque cette classe avait été supprimée, pour y revenir lorsqu'elle a été rétablie. Il vivait alors avec quelques amis, restes des anciens temps, et conservateurs des idées qui n'avaient péri un moment que pour renaître sous une forme plus réelle et plus durable. L'Empire avait renversé ses plans, la Restauration bouleversa son existence. Après avoir souffert dans ses idées, il fut privé de son pays. Il passa quinze ans en exil, depuis 1815 jusqu'en 1830. A cette époque, l'octogénaire M. Sieyès, qui avait coopéré aux

plus grands événements du dernier siècle, assisté aux prodiges et aux catastrophes de celui-ci, vit se terminer la Révolution de 1789 par celle de 1830. Il vint jouir, dans sa patrie recouvrée, de la liberté dont il avait été l'un des principaux fondateurs, et finir dans le repos et l'obscurité une vie qui s'est éteinte à quatre-vingt-huit ans, désirant être jugé sur ce qu'il avait fait, et ne croyant pas avoir besoin de laisser des explications à la postérité pour être grand devant elle.

C'est ici le moment d'apprécier cet esprit puissant et singulier, et de le faire avec le respect dû à un confrère illustre, mais avec l'impartialité qu'exige l'histoire à laquelle il appartient. M. Sieyès était plus un métaphysicien politique qu'un homme d'État. Ses vues se tournaient naturellement en dogmes. Il avait prodigieusement d'esprit et même de causticité; mais il manquait de talent oratoire, et quoiqu'il fût très-fin et connût bien les hommes au milieu desquels il avait vécu, il n'aimait pas à les mener, et peut-être n'avait-il pas ce qu'il fallait pour le faire. Il savait prendre de l'ascendant, mais il ne travaillait pas à le conserver. Il cherchait peu à se produire. Hardi d'esprit, et dans l'occasion courageux de caractère, il était circonspect et timide par orgueil. Il ne se livrait aux événements comme aux hommes que lorsqu'ils le recherchaient et pour ainsi dire le gâtaient. Sinon, il se retirait en lui-même, avec un dédain superbe, et voyait passer le monde devant lui en observateur et presque en indifférent. A chaque époque, il fallait qu'on acceptât sa pensée ou sa démission. Appartenant à une génération qui avait plus vécu jusque-là dans les abstractions que dans les réalités, il croyait que tout ce qui se pensait se pouvait. Il s'exagérait, comme la plupart de ses contemporains, la puissance de l'esprit; il tenait plus compte des droits que des intérêts, des idées que des habitudes; il avait quelque chose de trop géométrique dans ses déductions, et il ne se souvenait pas assez, en alignant les hommes sous son équerre politique, qu'ils sont les pierres animées d'un édifice mouvant. Cependant il a laissé la forte empreinte de son intelligence dans les événements. Il a été l'ami ou le maître des hommes les plus considérables de notre temps. Beaucoup de ses pensées

sont devenues des institutions. Il a vu, avec un coup d'œil sûr, arriver une révolution qui devait se faire par la parole, se terminer par l'épée; et il a donné la main, en 1789, à Mirabeau pour la commencer, au 18 brumaire à Napoléon pour la finir : associant ainsi le plus grand penseur de cette révolution à son plus éclatant orateur et à son plus puissant capitaine.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. LE COMTE ROEDERER,

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 27 DÉCEMBRE 1837.

Messieurs,

Les sciences dont vous vous occupez et auxquelles notre siècle devra, je l'espère, une partie de sa gloire, sont d'un ordre encore plus relevé et d'un accès encore moins facile que toutes les autres. Leur objet est l'homme même. Elles l'étudient depuis des siècles et ne le connaissent pas suffisamment. Elles ne sont point parvenues à déterminer ce qu'il y a d'immuable en lui et ce qu'il y a de changeant, à séparer les éléments éternels de son organisation des accidents successifs de son histoire, et à donner ainsi l'explication de sa nature et les lois de son développement.

Il ne faut point être surpris que les sciences relatives à l'homme, compliquées comme ses facultés, variées comme ses rapports, étendues comme les phases de sa longue histoire, aient été poursuivies dans tous les temps et n'aient pas encore été fixées dans le nôtre. Les législateurs immortels des nombres qui ne varient pas, des cieux dont les événements sont si régu-

liers, du mouvement qui obéit à des forces constantes, de l'espace qui affecte ou qui admet des formes géométriques, nous ont à peine précédés de quelques générations; plusieurs même ont vécu au milieu de nous. Les fondateurs de la physique et de la chimie sont presque tous nos contemporains. La belle théorie et l'imposante histoire de la terre ont commencé de nos jours et se continuent sous nos yeux. Les sciences qui ont pour but les lois, non plus de la matière, mais de l'humanité même, étaient naturellement appelées à suivre et à couronner toutes les autres.

Le XVIIIe siècle crut, cependant, les avoir découvertes, et il en confia le dépôt à votre Académie, qui fut une de ses dernières créations. Ce siècle éminemment analytique, après avoir agrandi les sciences mathématiques, étendu et renouvelé les sciences naturelles, refait les sciences physiques, aspira à fonder les sciences morales. Il eut la belle prétention de tout juger selon la raison et de tout arranger selon la justice. Il recommença les théories philosophiques, chercha le fondement terrestre de la morale, trouva les principes de l'économie politique, remania hardiment la société humaine, et plaça sur d'autres bases le droit de l'individu, la puissance du souverain et l'organisation de l'État. On peut, on doit même se tromper souvent en se livrant à des essais aussi hardis et aussi nombreux. C'est ce qui arriva au XVIIIe siècle, qui, négligeant trop, dans ses conclusions précipitées, l'élément de l'histoire et l'expérience du genre humain, tomba dans de graves erreurs. Mais en retour il donna au monde quelques principes désormais impérissables : il proclama l'indépendance entière de la raison, il fonda l'ordre social sur l'utilité réciproque, il consacra l'égalité civile comme le dogme principal de la loi, et soutint le progrès successif de l'espèce humaine qui avance toujours, même en paraissant s'arrêter quelquefois. Quant à ses erreurs, le temps en a déjà emporté la plus grande partie avec lui, et le reste aura le même sort. Le monde ne demeure jamais longtemps privé des vérités qui lui sont nécessaires; et, dans sa marche admirable vers des destinées toujours plus complètes, il ne tarde pas à recouvrer ce qu'il peut avoir perdu.

Digitized by Google

La plupart des hommes de ce siècle mémorable ont appliqué, en matière politique surtout, la science aussitôt après l'avoir découverte. Ils ne sont pas seulement des savants, ils sont des hommes d'État. Leur vie se partage entre les recherches de la pensée et les vicissitudes de l'action. Leurs expériences se font sur les hommes dans le grand amphithéâtre du monde et au milieu même des révolutions. L'histoire de leurs travaux ne peut pas se séparer de celle de leurs pays. C'est à cette classe de savants qu'appartient M. Rœderer : penseur, écrivain, législateur, ministre, il a éprouvé les plaisirs purs de l'intelligence et les jouissances mélangées de l'ambition. Sa vie est un composé d'idées et d'événements, de livres et d'agitations, de grands travaux dont nous retrouverons les traces vivantes dans l'organisation actuelle de notre société, et de tous les incidents d'une révolution dont il a vu le commencement et la fin, et dans laquelle il a souvent figuré comme un des principaux acteurs.

Pierre-Louis Rœderer naquit le 15 février 1754 à Metz. Son père était premier substitut du procureur général au parlement de Metz. C'est sur son réquisitoire que l'ordre puissant des jésuites avait été expulsé du ressort de ce parlement, en 1766, et sur ses démarches que ce parlement lui-même, supprimé en 1771, par le chancelier Maupeou, avait été rétabli en 1775. Aussi, les trois états de la ville de Metz, pénétrés de reconnaissance pour ses efforts et pour leur succès, lui donnèrent le titre de *grand et généreux citoyen*. Ils ne bornèrent point à cette flatteuse manifestation le témoignage de leur gratitude; ils lui offrirent d'acheter eux-mêmes une charge d'avocat général, dans le parlement rétabli, pour le jeune Pierre Rœderer, son fils. Touché de ces marques de la bienveillance publique, l'austère magistrat refusa cependant une adoption dont l'honneur, à ses yeux, était peut-être un peu gâté par l'argent, et qui devait être remplacée plus tard par une adoption plus glorieuse, l'envoi de Pierre Rœderer à l'Assemblée constituante, comme député même des trois états.

Le jeune homme sur lequel se portaient ainsi les regards et les faveurs de ses concitoyens n'avait alors que vingt et un ans, et déjà depuis quatre années il était avocat et avait plaidé avec

distinction. Dès qu'il eut atteint l'âge de vingt-cinq ans, il acheta une charge de conseiller au parlement de Metz. Tout était alors à refaire; les juges n'étaient pas contents des lois, les sujets du gouvernement, et le gouvernement était peu satisfait de lui-même.

Les membres nouveaux des parlements, disciples des philosophes du XVIIIe siècle, étaient à l'avant-garde du parti réformateur, et, de la haute position qu'ils occupaient, ils montaient à l'assaut de la vieille monarchie. M. Rœderer fut un de ceux qui s'y présentèrent avec le plus de résolution. Le parlement de Metz, frappé de son ardeur et fier de son talent, s'empressa de les mettre à profit, en le chargeant de rédiger ses remontrances, fréquentes alors, contre la cour.

Ce rôle plus politique que judiciaire convenait à M. Rœderer. Il s'y était préparé par ses études et par ses idées. Il avait reçu cette forte culture du temps qui a donné tant d'hommes supérieurs à l'État et tant de grands hommes à la science. Il avait appris la législation compliquée d'après laquelle se rendait la justice et s'administrait le royaume. Mais la science des lois, quoique plus vaste à cette époque que de nos jours, précisément parce qu'elle était moins simplifiée, ne suffisait point aux jurisconsultes; ils y joignaient des études plus hautes encore. L'histoire, la morale, la politique, objets du travail universel des intelligences, appelaient aussi leurs méditations. Tout le monde étudiait alors, et l'on regardait les connaissances comme la matière des idées, et les idées comme l'appui le plus solide du talent. M. Rœderer s'était formé d'après cette méthode féconde. En politique, il suivait les doctrines de Montesquieu, et, sur quelques points, celles de Rousseau. En philosophie, il appartenait à l'école de Bacon et était disciple de Locke et de Condillac. Il s'était nourri de toutes les connaissances que possédait son siècle, et il adopta les idées généreuses qui formaient la croyance de ses hardis contemporains. Venu trop tard pour participer à leur découverte, il put au moins contribuer à leur application; et, s'il ne fut pas compté au nombre des grands esprits qui avaient posé les nouveaux principes, il appartint à la génération non moins glorieuse qui entreprit de les

faire passer dans la pratique. Enrôlé dans l'armée philosophique, M. Rœderer fit ses premières armes, pendant la grande campagne qui précéda la Révolution, en qualité d'économiste.

L'économie politique était d'origine récente. L'analyse avait été portée pour la première fois sur la nature et le mécanisme de la richesse dans l'intérieur des États, et sur les moyens les plus propres à en favoriser le développement. Jusque-là les nations étaient parvenues instinctivement à s'enrichir ou à se ruiner; mais de savantes théories vinrent leur apprendre alors à le faire ou à l'éviter avec méthode. Elles ramenèrent la prospérité comme l'appauvrissement à des causes et à des lois certaines. Le docteur Quesnay avait commencé cette science en rétrécissant toutefois beaucoup trop sa base. Élevé jusqu'à douze ans à la campagne, et vivant dans un pays agricole, il considéra la production de la terre comme la source exclusive de la richesse, sa possession comme le principe naturel du droit, son revenu comme la matière unique de l'impôt. Cette économie politique, qui n'embrassait pas tous les faits et qui s'écartait de l'observation par la logique, comme cela arrive souvent, proposait, dans l'application, d'utiles réformes, l'abolition des corvées, la libre circulation des grains, la suppression des douanes provinciales au milieu du royaume; et ses partisans voulaient, comme le reste de leurs contemporains, substituer l'action fixe des lois aux volontés arbitraires du prince.

Pendant que le docteur Quesnay fondait l'économie territoriale, le conseiller d'État Vincent de Gournay, intendant du commerce en 1755, plaçait la richesse dans le travail manufacturier. Il demandait comme condition de son développement une liberté absolue, et prétendait que le gouvernement se montrait assez protecteur s'il était indifférent. Aussi émettait-il la fameuse maxime : *laissez faire, laissez passer,* qui était à la constitution économique de l'État ce que le *Contrat social* de Rousseau était à sa constitution politique. Tous les systèmes de cette époque étaient de larges voies ouvertes pour conduire à une révolution.

Élève de Quesnay, ami de Gournay, Turgot avait ajouté, en 1766, à la doctrine de l'un sur la richesse territoriale, et à

celle de l'autre sur la richesse manfacturière, la théorie fondamentale des capitaux, ces grands instruments du travail, qui sont à la génération de la richesse ce que la vapeur est à la production du mouvement. Turgot en saisit le mécanisme à peu près vers le même temps où Verri le découvrait à Milan, et Adam Smith l'expliquait à Glasgow. Mais il fut le premier à l'exposer par écrit, et il est le fondateur réel de cette partie de la science, en vertu de la maxime que la propriété d'une grande idée appartient à celui qui l'a d'abord démontrée. Turgot fut plus qu'un penseur profond, il devint un hardi réformateur. Il essaya de mettre en pratique ses idées économiques et ses vues sociales, d'abord dans la généralité de Limoges comme intendant, et plus tard dans tout le royaume comme ministre. Mais, en voulant détruire toutes les entraves intérieures, il rencontra les invincibles obstacles de la routine et de l'intérêt, qui ne cèdent jamais qu'au temps, et qui, cette fois, ne devaient se rendre qu'à la force. L'année même où Turgot quitta le ministère pour rentrer dans la retraite, après avoir échoué dans le grand dessein de prévenir une révolution par une réforme, Adam Smith publiait ses immortelles *Recherches sur la nature et les causes des richesses des nations.* Il créait la véritable économie politique. Il donnait pour fondement à la richesse le travail de l'homme; il lui assignait pour instruments la terre, les capitaux, les machines, l'intelligence; et, la suivant dans toutes ses transformations, il en présentait la théorie la plus complète d'après l'observation la plus exacte.

M. Rœderer avait approfondi ces diverses doctrines et avait adopté la meilleure. Ami de Dupont de Nemours, qui avait rédigé le système de Quesnay, admirateur de Turgot, il se fit le disciple français de Smith, et fut l'un des premiers propagateurs de ses idées. L'occasion de rendre ses connaissances utiles à son pays ne tarda point à se présenter. La question du maintien ou de l'abandon des douanes intérieures fut soulevée par la première assemblée des notables. M. Rœderer se prononça hardiment pour leur abolition, que Colbert avait désirée sans oser l'entreprendre, et que Turgot avait entreprise sans pouvoir la réaliser. Dans un ouvrage qu'il publia en 1787 sur cette

matière, en réponse aux objections faites par l'assemblée provinciale de la Lorraine, M. Rœderer ne conseilla pas seulement de reculer les douanes jusqu'aux frontières, il prouva l'urgence et l'utilité d'une pareille mesure. Cet ouvrage fut un véritable traité sur le commerce intérieur et sur la théorie des douanes. M. Rœderer montra que la Hollande prospérait avec un tarif de droits très-rigoureux, mais uniquement payés à la frontière; que le fisc anglais retirait trois fois plus de sa douane unique que le fisc français de toutes les siennes; que l'Espagne devait une partie de sa ruine à l'*alcavala*, impôt perçu plusieurs fois sur la même marchandise, comme l'était l'impôt *de traite* en France. Il concluait, avec Smith, *qu'un grand pays est le marché le plus avantageux pour la plus grande partie de ses productions*, et il ajoutait spirituellement, avec Swift, que, *dans l'arithmétique des douanes, deux et deux ne font pas quatre, mais souvent ne font qu'un.* M. Rœderer ne parvint pas alors à son but, mais il en rapprocha tout le monde.

Une année après ce premier ouvrage, M. Rœderer en publia un second, plus important encore, sur les états généraux. La réorganisation future du pays était alors mise au concours. Après s'être vainement adressé à tous les praticiens financiers pour avoir de l'argent, le gouvernement consultait tous les théoriciens politiques pour savoir quelle forme il conviendrait de donner aux états généraux, devenus sa dernière ressource pécuniaire. Mais si la royauté en attendait de l'argent, la nation en attendait des lois, et tout le parti philosophique une révolution. C'est sous ce dernier point de vue que M. Rœderer examina la question dans son écrit sur la *Députation aux états généraux.* « Depuis quarante années, dit-il, cent mille Français s'entre-« tiennent avec Locke, Rousseau, Montesquieu; chaque jour « ils reçoivent d'eux de grandes leçons sur les droits et les « devoirs de l'homme en société. Le moment de les mettre en pratique est arrivé. »

M. Rœderer exposait les opinions les plus hardies sur la forme et les pouvoirs des états généraux; il repoussait l'ancien mode d'élection par classes, et, au lieu de députés des trois ordres, il ne voulait que des députés de la nation. Il demandait

une assemblée unique, dont les membres seraient élus par les suffrages du plus grand nombre, dont les pouvoirs seraient souverains, et dont les décisions seraient prises à la *pluralité des voix, qui*, disait-il, *bannit seule l'arbitraire des lois comme les lois bannissent seules l'arbitraire du gouvernement.*

Un an s'était à peine écoulé depuis la publication de cet ouvrage, que la distinction des ordres, contre laquelle M. Rœderer s'était élevé, était abolie; que la souveraineté populaire, qu'il avait réclamée, était consacrée; et que, conformément à ce qu'il avait soutenu, le droit de participer aux élections publiques était accordé au plus grand nombre, le pouvoir de faire les lois était dévolu à une seule assemblée, et le principe de l'égalité civile s'élevait sur la ruine de tous les anciens priviléges. Cette révolution dont il avait, je ne dirai point préparé, mais désiré les résultats, était déjà accomplie lorsque M. Rœderer fut envoyé à l'Assemblée constituante, par la ville de Metz, en octobre 1789. Cette ville avait le droit unique de nommer aux états généraux un député qui était le représentant des trois ordres. La noblesse avait fait pencher le choix de la ville sur un concurrent de M. Rœderer, dont les opinions lui convenaient davantage, et dont l'élection avait été cassée. Cette fois, M. Rœderer fut choisi et alla siéger dans l'assemblée qui avait tout détruit, mais à laquelle il restait tout à fonder.

Il y fut accueilli comme un des généreux serviteurs de la cause qui venait de triompher. Il s'associa à tous les changements qui furent alors opérés, et il professa les principes les plus démocratiques.

Venu trop tard pour être nommé membre du comité de constitution qui était déjà formé, M. Rœderer fit partie du comité de contribution, dans lequel l'appelaient ses vastes connaissances en matière économique. Il y eut pour principaux collègues le duc de Larochefoucault, Dupont de Nemours, Adrien Duport, Defermon, M. de Talleyrand. L'Assemblée constituante, qui donnait à la France une nouvelle division territoriale, une nouvelle organisation intérieure, une nouvelle forme de gouvernement, une nouvelle législation civile, devait lui donner un nouveau système d'impôts. Sur quels principes

ce système devait-il reposer désormais? Sur le principe politique de l'égalité des personnes, et sur le principe économique de la répartition pondérée de l'impôt. La justice sociale voulait que les charges fussent en rapport avec les avantages, et que celui qui recevait le plus de l'État en protection contribuât le plus de son argent à alimenter sa force. La raison économique voulait que l'impôt ne fût pas demandé à un seul genre de richesses, de peur de l'épuiser, et qu'il fût tiré des sources diverses de la fortune privée avec assez de prévoyance pour suffire au besoin public, et avec assez de mesure pour n'en tarir et même n'en altérer aucune.

Devant cette idée du droit et cette vue de la science disparurent les priviléges de la société du moyen âge et les imperfections du système financier de la monarchie absolue. Les terres furent égales devant l'impôt, comme les personnes devant la loi. Le travail fut imposé, mais ne fut pas écrasé. On ne le saisit plus sur la terre qu'il venait de rendre féconde en lui demandant la dîme de ses produits : on n'arrêta plus ses échanges sur les limites des provinces par les douanes intérieures; on ne le détourna plus de ses propres voies par les corvées; on ne le comprima plus dans ses élans par les jurandes. Délivré de ses vieilles entraves ,relevé de ses longues humiliations, le travail devint la force future de l'État et l'honneur nouveau des citoyens.

Dans le système de contributions publiques conçu par l'Assemblée constituante, et à l'établissement duquel M. Rœderer contribua puissamment, l'impôt ne fut pas demandé à la terre seule, ainsi que le désiraient les anciens économistes. D'après eux, la répartition égale de cet impôt unique devait se faire toute seule entre les citoyens, à l'aide du temps et en vertu d'un équilibre naturel. En supposant que leur opinion fût vraie, et que cette répartition des charges publiques atteignît à la longue, et à travers bien des injustices privées, les diverses espèces de biens et les diverses classes de personnes dans une proportion convenable, ne valait-il pas mieux que l'État l'opérât lui-même avec discernement, avec équité, avec promptitude ? Sans doute. Dans cette science, comme dans toutes celles

qui ont l'homme pour l'objet, la transition mérite autant de ménagements que la théorie de respect, et l'art de l'application est aussi nécessaire dans l'intérêt de l'individu que l'adoption des principes dans l'intérêt de la masse.

C'est ce que pensa sagement l'Assemblée constituante. Elle distribua l'impôt sur plusieurs matières, afin d'en diminuer la charge et d'en amener plus tôt l'équilibre. Tous les revenus furent imposés : ceux de la terre et des maisons, par la contribution foncière; ceux des capitaux, par la contribution mobilière; ceux de l'industrie, par les patentes ; ceux du commerce, par les douanes transportées aux frontières. L'État, qui demandait au citoyen une partie de son revenu pour lui assurer la libre jouissance du reste, se fit également payer les autres garanties qu'il lui accorda. L'acquisition de la propriété, par héritage ou par contrat, fut assujettie à un enregistrement qui constata sa transmission, et à l'acquittement d'un droit qui fut le prix de sa sanction. Il en fut de même des divers actes devant les tribunaux et de quelques opérations de la vie économique, qui, exigeant l'intervention de l'État ou son appui, durent lui payer tribut par l'enregistrement ou le timbre. A ces contributions s'en joignirent quelques autres d'une moindre importance établies sur certains services publics. L'impôt sur les consommations fut beaucoup plus ménagé qu'il ne l'a été depuis, parce qu'il semblait prélevé sur les salaires, et par les salaires sur le peuple, et qu'on le crut dès lors moins bon sous le rapport économique et moins juste sous le rapport politique.

De cette manière, l'impôt portait sur la terre et son revenu, sur le travail et son produit, sur le commerce et ses gains, sur les capitaux et leurs jouissances, sur les actes et leurs garanties. Ce système, qui était savant et juste, rendait les charges publiques moins onéreuses en variant leur objet et en distribuant leur poids, et il complétait les vastes établissements de l'Assemblée constituante. Il devenait un des ressorts les plus efficaces de cette puissante machine sociale qui devait permettre à la France, unie sur un territoire compacte, animée d'un même esprit, régie par la même loi, mue par la même

organisation, d'exécuter avec promptitude ce qu'elle voudrait avec ensemble. Il donnait à un grand peuple la facilité des grandes choses.

Ce système n'a été entièrement établi que sous le Consulat, après les troubles de la période dont les finances furent révolutionnaires comme les principes et les actes. Mais adopté depuis lors avec des perfectionnements successifs dans son mécanisme, sans que le fond en ait été changé, il est resté comme une des plus belles conceptions de la grande assemblée, dont les idées, sur ce point, n'ont pas eu besoin d'être rectifiées par l'expérience. M. Rœderer a pris une part considérable à cette organisation financière. Ce fut lui, en effet, qui exposa le plan général des contributions directes et indirectes, qui montra les liens de ses diverses parties entre elles, de chacune d'elles avec le tout, et du tout avec la reproduction annuelle de la richesse publique. Ce fut lui qui coopéra le plus à la combinaison de la contribution foncière avec la contribution mobilière, combinaison par laquelle les revenus des capitaux étaient inévitablement atteints. Le moyen qu'il découvrit et qu'il fit admettre était très-ingénieux. Il se demanda quel était le signe le plus visible de la richesse invisible des capitaux. Il se répondit que la richesse mobilière signalait son existence par son emploi, et son emploi par le loyer de son possesseur, qui devait dès lors servir de base à sa contribution et en donner la plus exacte mesure. Ce fut lui qui présenta la loi sur le timbre, qui rédigea celle sur les patentes, qui proposa l'organisation du Trésor, qui fit abandonner le projet d'imposer les rentes comme attentatoire au crédit public, qui obtint le reculement des douanes à l'extrême-frontière, qui fut chargé de reviser le tarif des droits d'entrée et de sortie dressé par le comité d'agriculture et de commerce, qui fut enfin le défenseur habituel du système nouveau dans l'assemblée. J'ai insisté sur cette époque de la vie de M. Rœderer, afin de lui rendre des pensées qui ne portent point son nom, et qui, pour être devenues des faits de l'histoire, et en partie la règle financière de l'État, n'en restent pas moins l'œuvre de son esprit et l'un de ses meilleurs titres à la gloire.

Après l'Assemblée constituante, M. Rœderer fut nommé par les électeurs de Paris procureur général syndic du département de la Seine. C'était la première magistrature élective de la France. Le procureur général syndic était un préfet populaire. Ces hautes fonctions furent confiées à l'habileté reconnue de M. Rœderer, qui exécuta les plans qu'il avait en grande partie conçus, et pourvut à l'application des lois, dont il connaissait parfaitement l'esprit, puisqu'il avait contribué à les faire. En moins de deux mois, les rôles des contributions foncière et mobilière furent dressés dans Paris, grâce à l'activité organisatrice de M. Rœderer, et, sous ce chef entreprenant et capable, le département de la Seine devint une école normale administrative pour le reste du royaume.

Mais les travaux paisibles de M. Rœderer furent bientôt interrompus par une nouvelle et grande crise révolutionnaire. La situation devint peu à peu formidable. Les armées de l'Europe coalisée s'avançaient contre la France pour remettre Louis XVI sur son ancien trône, et les partis populaires se soulevaient pour le faire descendre de son trône nouveau. Ce trône nouveau, occupé par un prince d'une âme sereine, mais d'une volonté indécise, que son esprit rendait modéré et sa position suspect; ce trône protégé par une constitution mourante, confié à la garde d'une assemblée désunie, d'une bourgeoisie dissoute, de magistrats impuissants, se trouvait ainsi placé, sans appui et sans défense, entre les principes contraires et les passions furieuses des deux grandes masses prêtes à se heurter pour se disputer le monde. Il devait être renversé par le choc de celle qui le rencontrerait la première. Le flot populaire en était le plus rapproché; ce fut le flot populaire qui l'engloutit.

Le 20 juin et le 10 août trouvèrent M. Rœderer à son poste. Mais il ne put pas empêcher dans l'une de ces journées l'humiliation de la royauté, et dans l'autre sa chute. Et comment l'aurait-il pu? Si la loi lui en imposait le devoir, elle ne lui en donnait pas le moyen. Il passa toute la nuit du 9 au 10 août au château des Tuileries. Dans cette terrible nuit, remplie des bruits du tocsin et des lents préparatifs de l'insurrection, il vit Louis XVI, calme et presque impassible, attendre son sort sans

chercher à l'éviter, et la noble compagne de son péril, tantôt vouloir résister comme une reine tantôt, pleurer comme une femme.

M. Rœderer, touché de cette royale détresse et ému des dangers non moins grands que courait l'État, voulut d'abord assurer, dans les limites de son autorité, la défense légale du château. Tant que cette défense lui parut possible, il la seconda. Mais le matin du 10 août, lorsqu'il fut séparé de ses deux auxiliaires, le maire de Paris et le commandant général de la garde nationale, dont l'un avait été retenu prisonnier par la nouvelle commune insurrectionnelle, et dont l'autre avait été massacré sur les marches de l'hôtel de ville; lorsque les bataillons armés du peuple arrivèrent autour du château, non plus, cette fois, pour le traverser, comme au 20 juin, mais pour le prendre; lorsque les batteries des insurgés furent braquées contre les appartements mêmes du roi; lorsque, à la tête du directoire du département, il eut requis le bataillon de la garde nationale et les canonniers restés sous les armes pour la défense des Tuileries, de repousser la force par la force, et que, pour toute réponse, les canonniers eurent éteint leurs mèches et ôté la charge de leurs pièces, M. Rœderer fut persuadé que la résistance serait vaine, et que la tenter serait se perdre. Voulant sauver la constitution en évitant le combat, et préserver le roi en le plaçant dans un asile plus sûr que le château et sous la protection d'une autorité mieux obéie que la sienne, il pressa Louis XVI de se rendre au milieu même de l'Assemblée nationale, l'y décida, et l'y conduisit. Arrivé heureusement dans son enceinte, M. Rœderer, après avoir exposé les périls de la situation et les efforts inutiles que les membres du département et lui avaient faits pour les conjurer, dit à l'assemblée : « Les « ordres donnés n'étant plus suivis par personne, nous ne nous « sommes plus sentis en état de conserver le dépôt qui nous « était confié. Ce dépôt était le roi; ce roi est un homme, cet « homme est un père. Les enfants nous demandent d'assurer « l'existence du père, la loi nous demande d'assurer l'existence du roi, l'humanité nous demande d'assurer l'existence de l'homme. Ne pouvant plus défendre ce dépôt, nous « n'avons conçu d'autre idée que de prier le roi de se rendre

« avec sa famille au sein de l'Assemblée nationale. » On applaudit; mais bientôt le bruit du canon se fit entendre; le château fut pris, et Louis XVI, qui avait été reçu en roi par l'assemblée, sortit de l'assemblée en prisonnier.

Cette catastrophe, que M. Rœderer avait voulu prévenir, et dans laquelle s'abîmèrent la constitution, la monarchie, et sa propre magistrature, fut pour lui une source de dangers et d'amertumes. Comme il avait donné l'ordre de la défense, il fut accusé par les vainqueurs d'avoir fait tirer sur le peuple; comme il avait conseillé la retraite, il fut accusé par les vaincus d'avoir livré le roi à l'insurrection. En butte à des accusations violentes et contradictoires, qui se réfutaient mutuellement, il aurait dû attendre des temps plus calmes pour y répondre. L'heure des grandes crises n'est pas l'heure des explications, et, dans de pareils moments, la parole peut altérer le véritable caractère de la conduite.

Dénoncé par la commune du 10 août, qui lança contre lui un mandat d'arrêt, il se cacha pendant toute la durée de son règne sanglant. Sous la Convention, il sortit un moment de sa retraite pour défendre, dans le *Journal de Paris*, les principes de droit et d'humanité qui lui paraissaient favorables à la cause de Louis XVI, et pour professer publiquement, à l'Athénée, dans un cours sur l'organisation sociale, les doctrines d'ordre et de propriété contre les maximes subversives qui régnaient alors. Mais, après la défaite et la proscription des girondins, il fut obligé de se cacher de nouveau pour sauver sa tête. Il regagna son ancien asile. Il s'y enferma une année entière comme dans un tombeau. En apprenant l'emprisonnement ou la mort de ses amis, et les horribles exécutions qui emportaient chaque jour tant de victimes, il était rempli de douleur et d'indignation. « Je jurai au malheur, dit-il, pendant qu'il me donnait « ses leçons sévères, de ne me livrer à aucun sentiment d'in- « térêt personnel, de plaisir, de peine, d'espérance, pas même « au repos, tant que j'aurais quelque chose à faire pour rendre « à leur patrie et à leur famille des victimes de la tyrannie dont « j'étais accablé moi-même. »

Après le 9 thermidor, il tint cette pieuse promesse. A peine

libre, et toujours suspect, il emprunta d'abord la voix de deux conventionnels, naguère menacés et alors devenus plus puissants, Tallien et Merlin de Thionville, dont il rédigea les discours contre le régime de la terreur, pour le retour de la paix, et en faveur des enfants des condamnés. Lorsqu'il put parler en son nom, il le fit avec une véritable verve d'humanité. Le *Journal de Paris* redevint sa tribune. Il se joignit à ceux qui provoquèrent l'élargissement des soixante et treize députés détenus pour avoir protesté contre les violences du 31 mai, et le retour dans le sein de la Convention des nobles et malheureux restes de la Gironde. Il y écrivit pour ouvrir les cœurs et pour ramener les lois à des sentiments humains envers les pères et les mères des émigrés, pour faire restituer leurs biens aux enfants des condamnés, et rendre leur patrie à ceux qui s'étaient réfugiés sur la terre étrangère, non par choix, mais par nécessité, et afin de se soustraire à la mort. Il attaqua tous les effets de la terreur, et il contribua à la réaction contre ses actes sans concourir aux vengeances contre les personnes, ayant le rare bonheur, dans ces temps de violences publiques, de ne se souvenir de sa proscription que pour aider des proscrits et non pour en faire.

Ce fut alors que, la Convention ayant fondé l'Institut national et les écoles centrales, M. Rœderer fut nommé membre de votre classe et professeur d'économie politique. Le premier de ces titres était un hommage rendu à sa science et à ses travaux; le second était un appel fait à son habile enseignement. Ces honneurs intellectuels étaient les seuls qui convinssent aux désirs, ou, pour mieux dire, aux dégoûts de M. Rœderer. Il ne voulait plus relever que de sa pensée. Le souvenir du 10 août le détournait des fonctions publiques; il aimait mieux juger les autres qu'agir lui-même. Ce fut le rôle qu'il prit et qu'il conserva sous le Directoire. Il lut des mémoires excellents à l'Institut; il fit un cours remarquable au Lycée sur l'économie politique : il rédigea le *Journal de Paris*, en même temps qu'une *revue* politique et littéraire, et dit son avis sur toutes choses et son opinion sur tout le monde. Il avait renoncé aux idées absolues de 1789; l'expérience l'avait corrigé de l'exagération des théo-

ries. « La politique, écrivait-il, est un champ qui n'a été parcouru jusqu'à présent qu'en aérostat; il est temps de mettre pied à terre. » Ses goûts le rattachaient à l'ordre, et ses doctrines l'éloignaient du parti conventionnel qui dominait dans le Directoire. Il se livra à une polémique vive, spirituelle, courageuse, qu'il aurait expiée par la déportation au 18 fructidor, si l'un de ses plus illustres collègues à l'Institut et à l'Assemblée constituante, M. de Talleyrand, n'avait pas obtenu sa radiation de la liste fatale où son nom était inscrit avec celui des deux directeurs dissidents, des chefs de la majorité des conseils, et de cinquante-quatre journalistes.

M. Rœderer se tut et s'effaça jusqu'au 18 brumaire, dont il fut l'un des premiers confidents et des principaux coopérateurs. M. de Talleyrand et lui ménagèrent les premières entrevues du directeur Sieyès et du général Bonaparte, et préparèrent, de concert avec eux, le plan, les moyens et les résultats de cette grande entreprise. « Je fus chargé, dit M. Rœderer, de négocier les conditions politiques d'un arrangement entre Bonaparte et Sieyès; je transmettais de l'un à l'autre leurs vues respectives sur la constitution qui sera établie et sur la position que chacun d'eux y prendrait. »

Après le 18 brumaire et la nomination des Consuls provisoires, M. Rœderer ne trouva plus les projets de Bonaparte d'accord avec les idées de Sieyès. Le général Bonaparte admit bien les principaux ressorts de la constitution de Sieyès, en les accommodant toutefois à ses vues, mais il ne voulut pas consentir à être le grand et insignifiant électeur universel de France. « Sieyès, Roger-Ducos et moi, dit-il à M. Rœderer, exerçons le pouvoir exécutif sous le nom de Consuls; il n'y a pas besoin d'autre autorité dans le gouvernement. » M. Rœderer transmit ce vœu à Sieyès, qui lui répondit : « Le général Bonaparte, Consul et général, entre Roger-Ducos et moi, n'a qu'un coup de coude à donner pour nous mettre de côté. » Il le chargea en même temps d'annoncer à son irrésistible collègue qu'il bornait son ambition à entrer dans le Sénat :

Quel était le rôle destiné à M. Rœderer sous ce régime nouveau, qui avait non-seulement à pacifier les partis, mais à réor-

ganiser la société dissoute, en l'asseyant sur la base de l'égalité civile, à fortifier l'esprit de liberté par l'esprit de discipline, et à donner à la France révolutionnaire la science du gouvernement, l'habitude des grandes entreprises et une longue possession de la gloire? M. Rœderer, doué d'un esprit inventif et organisateur, pouvait être un utile auxiliaire pour le premier Consul, qui ne mit pas seulement alors au service de la France son propre génie, mais les rares facultés et la pratique supérieure de tous ces hommes qui, s'étant mesurés aux choses du premier ordre, se réduisirent avec une puissance dès lors plus grande aux choses du second. Bonaparte comprit tout le parti qu'il pourrait tirer de M. Rœderer. Il avait d'abord voulu le faire Consul avec Cambacérès, pour que l'un représentât la Constituante et l'autre la Convention dans le gouvernement nouveau, que l'un en fût l'administrateur et l'autre le légiste, tandis qu'il en resterait lui-même le chef politique et le défenseur militaire; mais il avait été arrêté par le nombre des ennemis de M. Rœderer et il s'était borné à prendre, sur sa désignation même, Lebrun, son ancien collègue à l'Assemblée constituante, comme troisième Consul. Lorsque la liste des trente et un premiers sénateurs fut formée par Sieyès et Roger-Ducos, ceux-ci y comprirent M. Rœderer. Le premier Consul était seul avec lui au moment où il reçut cette liste. « N'acceptez pas votre nomination, dit-il à M. Rœderer; qu'iriez-vous faire là? Il vaut mieux entrer au conseil d'État. Il y a là de grandes choses à faire. »

M. Rœderer se laissa facilement persuader, et il fut nommé, quelques jours après, membre du conseil d'État et président de la section de l'intérieur, où se trouvaient des hommes éminents, et où il se lia d'amitié avec le frère aîné du premier Consul, Joseph Bonaparte, Ce fut un grand moment pour M. Rœderer. Il travailla, sous l'impulsion du premier Consul, à la pacification des partis et à la réorganisation de la France. Cinquante-neuf des membres les plus exaltés du Conseil des Cinq-Cents ayant été condamnés à une déportation arbitraire, M. Rœderer fit un appel aux pensées de douceur et de clémence politique du premier Consul, et il écrivit dans le *Journal*

de Paris : « Bonaparte a dit plusieurs fois avant le 18 brumaire : *La révolution qui se prépare sera le contraire des autres; elle n'entraînera pas une proscription, et elle en fera cesser plusieurs.* » Ces paroles furent comprises, et cinq jours après, l'arrêté de déportation fut révoqué.

M. Rœderer concourut avec non moins de succès à l'abolition des mesures de guerre et de rigueur précédemment adoptées contre les émigrés. Il eut une grande part à la législation qui les rayait avec prudence de la liste d'exil. Ainsi, les uns lui durent de pouvoir rester dans leur patrie, et les autres de pouvoir y rentrer. Voilà son rôle comme conciliateur; voici maintenant son œuvre comme organisateur. Il coopéra aux lois organiques destinées à mettre la constitution en vigueur, et rédigea le règlement qui fixait les rapports entre le conseil d'État, le Tribunat et le Corps législatif. Le conseil d'État n'était pas, à cette époque, le simple régulateur de la machine administrative, il préparait encore les lois et inspirait le gouvernement. M. Rœderer, qui en était l'un des principaux chefs, rédigea, et défendit, devant le Corps législatif, les trois grandes lois sur l'établissement des préfectures, sur la formation de la liste des *notabilités* et sur la fondation de la Légion d'honneur. Tout le monde connaît la dernière de ces lois, destinée à unir dans les mêmes récompenses les divers services rendus à l'État La seconde devait concilier l'exercice du droit électoral et l'action de l'autorité exécutive, en faisant concourir la nation et le gouvernement au choix des divers fonctionnaires; elle n'était pas assez naturelle et elle était trop compliquée. Décourageant l'élection publique et gênant le gouvernement, elle n'eut ni durée, ni succès. La première fut la plus importante; elle organisa l'administration de la France. M. Rœderer montra une grande supériorité d'esprit et de talent dans la conception et la défense de cette loi, qui fonda les préfectures et sous-préfectures, qui établit les arrondissements territoriaux actuels, un peu différents de ceux que l'Assemblée constituante avait tracés dans les districts; qui sépara l'action et la délibération, jusqu'alors confondues ensemble; qui confia l'action à un préfet et plaça la délibération dans un conseil; qui donna ainsi à la première

Digitized by Google

l'unité et la promptitude, à la seconde la lenteur et la maturité; qui fixa avec précision les objets relevant de l'une ou de l'autre; qui, à côté d'elles, établit un tribunal contentieux pour régler les matières sur lesquelles l'État et les citoyens pouvaient ne pas s'entendre, et qui fonda ainsi le mécanisme de l'administration sur la connaissance de son principe et de son but. M. Rœderer ne parut pas seulement un praticien expérimenté, mais un analyste puissant. Il exposa dans un discours remarquable une haute théorie de l'action publique. C'est par ce côté qu'il vous appartient encore plus, messieurs, puisqu'il a rattaché les dispositions de la loi aux fondements mêmes de la science. M. Rœderer a uni son nom à un système qui dure depuis plus de trente ans, qui lie les extrémités du territoire au centre, qui fait circuler la volonté nationale du centre aux extrémités, et qui conduit au plus prompt accomplissement de la loi pour la plus grande utilité du pays.

M. Rœderer continua à seconder les vues du premier Consul. Comme son zèle répondait à son habileté, il fut en même temps chargé de diriger l'instruction publique et associé à Joseph Bonaparte pour négocier le traité de paix avec les États-Unis d'Amérique. Mais il voyait s'accroître chaque jour les penchants impérieux du maître de l'État; et à la fin de cette période réparatrice, il écrivit ces nobles paroles pour le féliciter et le contenir :

« Qu'il nous soit permis de la célébrer cette glorieuse année, à nous petite poignée de citoyens qu'il remarqua dans leur obscurité, à nous qui, en nous attachant à lui, avons voulu nous attacher, non au plus fort, mais au plus grand, qui avons ambitionné, non ses bienfaits, mais son estime, parce qu'il avait la nôtre, qui avons lié notre existence, non-seulement à son existence, mais à sa vertu, en courant pour lui le plus grand danger auquel puissent s'exposer des hommes qui ont quelque respect pour eux-mêmes, celui de louer publiquement un homme vivant, jeune et revêtu du suprême pouvoir. »

M. Rœderer appartenait au XVIIIe siècle par son éducation, à l'Assemblée constituante par ses engagements et ses souvenirs. Les hommes sont beaucoup moins changeants qu'on ne le croit,

même dans les temps les plus troublés et les plus mobiles. Au fond, ils tiennent aux premières idées sous l'empire desquelles ils se sont formés et qui ont enchanté leur esprit, aux sentiments qui ont fait battre leur cœur, aux convictions qui ont obtenu leur dévouement; aussi M. Rœderer aurait voulu que le pouvoir protecteur du premier Consul fût tempéré par une certaine liberté des citoyens. Il aurait voulu que, dans la grande manœuvre à l'aide de laquelle le pilote nouveau tirait des écueils le vaisseau de la Révolution, on ne jetât point les idées à la tempête pour sauver uniquement les intérêts.

Mais ces désirs ne s'accordaient point avec les desseins du premier Consul. Celui-ci souhaitait qu'on le secondât sans le contredire. Il demandait aux hommes éminents qui avaient concouru à la Révolution et qui lui avaient survécu, de faire de son autorité leur croyance comme il en faisait leur asile; de mettre à son service l'habileté dont ils étaient doués et l'expérience qu'ils avaient acquise; de l'aider à établir une administration, à créer des codes, à former une magistrature, à fonder une jurisprudence, à élever par le mérite de l'ordre et par la gloire des armes la société nouvelle au niveau et même au-dessus des sociétés d'une autre origine, et enfin de se contenter d'être puissants, sans exiger que les autres fussent libres. Les vues de M. Rœderer ne lui convenaient donc pas. Il l'appelait *métaphysicien,* et, quoique le mot de métaphysicien ne fût pas une déclaration d'hostilité, comme le devint plus tard le mot d'*idéologue*, ce n'était pas dans sa bouche un mot de bon augure. Être métaphysicien signifiait pour lui n'être pas politique; il signifiait encore avoir des idées en propre et y tenir. Aussi, en expiation de ces torts d'esprit, M. Rœderer fut relégué du Conseil d'État, où tout se faisait, dans le Sénat, où tout se conservait. Il apprit sa nouvelle destination par *le Moniteur*. Lorsque le premier Consul le vit, il lui dit en riant: « Eh bien! nous vous avons placé parmi nos pères conscrits. — Oui, répondit gaiement M. Rœderer, vous m'avez envoyé *ad patres.* »

Les grands travaux intérieurs finirent vers cette époque pour M. Rœderer. Mais, si Napoléon n'employa plus au dedans cet esprit actif et fécond, dont les principes économiques ne s'ac-

cordaient pas avec les siens, et qui voulait donner pour contrepoids à l'hérédité de l'Empire l'hérédité du Sénat, il s'en servit utilement au dehors. Les armées alors irrésistibles de la France passaient à travers la vieille Europe en y renversant tout ce qui était usé et en y renouvelant tout ce qui était mort. M. Rœderer fut un de ceux qui jetèrent les semences de la Révolution française dans les grands sillons ouverts au milieu des landes du moyen âge.

En 1803, il coopéra à l'acte important de médiation qui procura à la Suisse une existence nouvelle et paisible. Nommé, avec les sénateurs Barthélemy, Fouché et Demeunier, membre de la commission chargée de conférer avec les cinquante-six députés helvétiques, il fut le rédacteur et de l'acte fédéral élaboré dans ces conférences sous l'inspiration du premier Consul, et des constitutions cantonales de Berne, de Zurich, de Soleure, de Fribourg et du Valais. Cette organisation, qui rétablissait la primitive souveraineté cantonale détruite sous le Directoire, renforçait néanmoins le pouvoir fédéral en lui donnant plus d'unité; elle consacrait l'égalité helvétique en faisant des anciens pays sujets de Saint-Gall, de Thurgovie, d'Argovie et de Vaud, des cantons indépendants, et elle rapprochait les diverses parties de la Suisse en abolissant dans l'intérieur du pays tous les droits de douane. On y voit les progrès du temps et l'une des idées chères à M. Rœderer.

En 1806, M. Rœderer, envoyé par le Sénat à Naples pour complimenter Joseph Bonaparte, reçut de celui-ci la mission de réorganiser les finances de son nouveau royaume. Il s'y prit si bien, il changea d'une manière si habile et si équitable le système des contributions de ce pays, il en fonda si solidement le crédit, que les résultats de son passage se sont maintenus jusqu'à ce jour, et que ses établissements financiers, respectés par les gouvernements postérieurs, subsistent encore.

Enfin, en 1810, l'Empereur lui confia l'administration du grand-duché de Berg, qui, placé hors des limites du fisc impérial, permettait à M. Rœderer d'appliquer à l'Allemagne ses principes économiques sans être gêné ou sans se montrer désobéissant. *Cette administration,* lui dit l'Empereur en la lui

remettant, *doit être l'école normale des autres États de la confédération du Rhin.* M. Rœderer ne demandait pas mieux; et c'est ainsi qu'après avoir laissé la trace de ses idées dans les institutions de la France, il travailla à rendre heureuse et féconde l'action de la France sur l'Europe, en y introduisant les bienfaits de ses innovations, et en y réparant les désastres de la guerre par des progrès dans l'ordre civil.

L'Empereur, qui avait conféré à M. Rœderer le titre de comte et lui avait accordé la sénatorerie de Caen, recourut encore à lui dans des moments difficiles ou des périls pressants. Il l'envoya deux fois en Espagne auprès de son frère le roi Joseph, en 1809, pour faire cesser entre eux une mésintelligence qui pouvait devenir grave, et en 1813 pour préparer Joseph, après la défaite de Vittoria, à céder le commandement des troupes et la conduite de la retraite au maréchal Soult. Cette mission délicate fut suivie d'une autre plus intime encore. Les grands désastres se succédaient; les pays qui servaient d'avant-postes à l'Empire étaient perdus. L'Allemagne entière s'était soulevée; la Suède marchait d'accord avec la Russie; Naples négociait avec l'Angleterre; l'Espagne était évacuée; après s'être toujours battu en Europe, il fallait se défendre en France et contre tout le monde.

Dans cette dure extrémité, l'Empereur essaya de diminuer le nombre de ses ennemis en replaçant Ferdinand VII sur le trône d'Espagne. Pendant que M. de Laforest négociait à Valençay le rétablissement amical de ce prince encore prisonnier, M. Rœderer fut envoyé à Morfontaine, où s'était retiré le roi Joseph, pour obtenir de lui une abdication déjà consommée par la défatie. A son tour, et je cite ce fait à cause de sa profonde signification, il trouva l'Empereur avec le jeune roi de Rome sur ses genoux. « Eh bien! lui dit Napoléon, à quoi se décide mon frère? — Sire, répondit M. Rœderer, le roi Joseph croit toujours que, si Votre Majesté le veut, elle est assez puissante pour lui conserver son trône d'Espagne. — Il demande, répliqua avec vivacité l'Empereur, que je lui conserve son trône d'Espagne; et cet enfant que voilà, ajouta-t-il en montrant son fils, ne régnera probablement jamais sur la France! » L'Empereur insista. et M. Rœderer réussit.

Digitized by Google

A la suite de cette négociation, M. Rœderer partit pour Strasbourg, où il devait, en qualité de commissaire impérial, pourvoir à la défense du territoire envahi; mais tout fut inutile, et l'Empire tomba en entier, comme l'avait prévu l'Empereur. Fidèle jusqu'au bout à Napoléon, M. Rœderer lui prêta de nouveau son assistance dévouée pendant les cent jours. Nommé par lui commissaire impérial dans le midi de la France et membre de la Chambre des Pairs, il se condamna à la retraite sous la seconde restauration, et il y resta pendant quinze ans.

Ici s'ouvre pour M. Rœderer une nouvelle carrière. Il passa de la vie agitée des affaires à la culture paissible des lettres, et l'homme d'État se fit historien. Ce fut au moment où la Restauration ne le jugea point digne de rester membre de l'Institut et l'exclut de ce grand corps, que M. Rœderer acquit de nouveaux titres à la renommée littéraire, et se montra écrivain d'un ordre élevé et d'un talent rare.

Les hommes qui ont été longtemps dans les grandes affaires aiment l'étude de l'histoire; elle les replace dans la société de leurs pareils, continue pour eux les spectacles auxquels ils sont accoutumés, et leur redonne par l'imagination une partie de ce qu'ils ont perdu. L'histoire nationale attira surtout M. Rœderer, il se plongea avec une ardeur passionnée dans les temps qui, par leurs troubles et leurs mutations, ressemblaient le plus aux nôtres. Les querelles des Armagnacs et des Bourguignons, les réformes des états généraux en 1483, après la mort de Louis XI, le règne populaire de Louis XII, les dissipations financières et les établissements monarchiques de François Ier, les guerres du protestantisme et de la Ligue, furent l'objet de ses recherches et de ses explications. Il adopta, pour rendre ses impressions qui étaient toujours vives et ses jugements qui n'étaient pas toujours impartiaux, des formes variées, tantôt celle du drame, tantôt celle du récit, le plus souvent celle de la dissertation. Dans deux pièces politiques fort spirituelles sur l'ambition du pouvoir sous Charles VI et sur l'enfance de Louis XII, intitulée *le Marguillier de Saint-Eustache*, et *le Fouet de nos pères*, il s'égaya des travers des hommes au milieu des intrigues des partis et des précautions de cours, et

montra les côtés comiques de l'histoire. Dans son drame sur *la Saint-Barthélemy*, il la présenta sous son aspect tragique, et tâcha de rendre les passions, de pénétrer les intérêts, de surprendre les combinaisons qui avaient conduit à cette grande catastrophe. Dans ses importantes et longues considérations sur les règnes de Louis XII et de François Ier, et dans son récit animé des guerres protestantes, il se proposa de faire connaître l'organisation du royaume sous ces deux princes, leur administration, leurs desseins, leur caractère, et il eut peut-être trop l'ambition de donner d'autres causes aux événements, d'autres motifs aux partis, et une autre réputation aux acteurs.

M. Rœderer sortait d'une école intellectuelle qui avait de grandes et fortes qualités, mais qui était plus dogmatique qu'historique. Elle tenait trop à ses idées pour entrer dans celles d'autrui. Elle aimait, méprisait, rejetait, approuvait, beaucoup plus qu'elle ne comprenait. Aux préventions de son temps M. Rœderer joignait l'amour de la controverse et un certain tour belliqueux dans l'esprit. Au barreau, il avait pris l'habitude d'avoir une cause; pendant la Révolution, d'avoir un parti; dans les matières politiques et économiques, d'avoir un système; il éprouva le même besoin en histoire. Il lui fallut des clients et des adversaires; c'est ce qui se remarque dans son histoire de Louis XII et de François Ier, qui est trop le panégyrique de l'un et l'acte d'accusation de l'autre. Louis XII avait été un prince modéré; M. Rœderer en fait un prince parfait, et va jusqu'à lui accorder l'établissement du système constitutionnel dans toute l'étendue de ses droits et avec la diversité de ses pouvoirs. François Ier avait été un prince déréglé, dissipateur, qui avait rendu son autorité plus pesante parce que sa mission royale avait été plus difficile; M. Rœderer en fait un vrai tyran et lui conteste jusqu'à ses goûts chevaleresques, son amour des arts, sa protection pour les lettres, et une sorte de grandeur acquise pendant trente ans de lutte contre Charles-Quint. Quant aux guerres protestantes, voyant des motifs d'intérêt se mêler chez la noblesse à des sentiments religieux, M. Rœderer ne les croit entreprises que dans un but aristocratique, et il les transforme en pures guerres d'ambition. Ce qu'il

y a de vrai dans cette opinion devient contestable en étant trop exclusif, car il n'est pas possible d'admettre qu'on se soit laissé dépouiller, proscrire, brûler en France pendant trente ans, et qu'on s'y soit battu pendant quarante, au nom de la religion, sans que celle-ci ait été pour rien dans ce qui s'est fait. Les noms que prennent les choses sont les signes certains des passions qu'ont éprouvées les hommes; et lorsqu'une époque a été remplie de divisions religieuses, il n'est pas raisonnable de lui attribuer uniquement des impulsions politiques. On ne saurait transporter ainsi son propre temps partout, faire de ses sentiments la règle de l'histoire, et de sa pensée la mesure des siècles. Ce haut tribunal d'où l'on plane sur l'étendue des âges, d'où l'on instruit le procès des événements, d'où l'on pénètre l'intention des hommes, d'où l'on juge la vie des peuples, il faut y monter avec un regard serein, un esprit libre, une conscience ferme. Ce que l'époque où l'on vit a acquis de plus que les autres doit servir à les mieux connaître, et la lumière plus vive du présent est destinée à éclairer toutes les obscurités du passé. Bien comprendre aide d'ailleurs à mieux juger, et la haute intelligence est ce qui se rapproche le plus de la souveraine justice.

Ce n'est pas que M. Rœderer ait manqué de pénétration ; il en avait même trop, et à force d'être spirituel, il lui arrivait d'être paradoxal. Il avait aussi le désir d'être juste, et c'était un goût trop passionné pour le bien qui l'éloignait quelquefois du vrai. Quant au talent, il péchait plutôt par excès que par défaut, discutant avec verve là où il aurait dû exposer avec simplicité, et mettant de l'esprit là où il ne fallait que du simple bon sens. Mais ses travaux historiques furent variés et considérables, ses aperçus ingénieux, ses intentions honnêtes, et ses livres originaux.

M. Rœderer vécut quinze ans dans cette laborieuse retraite, qu'il sut honorer et embellir. Il passait une grande partie de l'année à la campagne, entouré de l'affection de sa famille et des empressements de ses amis, également charmés de la vivacité de ses entretiens et des agréments de son commerce. Il y préparait ses livres, qu'il publiait et donnait ensuite libérale-

ment, et il s'y procurait le plaisir du théâtre en faisant représenter de petites pièces fort amusantes qu'il composait lui-même. C'est au milieu de ces hautes occupations et de ces délassements que le surprit la révolution de 1830. Le vieux patriote de 89 fut fier de la nouvelle victoire de son pays, heureux de sa liberté, ravi de sa modération. C'est ce moment qu'il choisit pour publier ses deux ouvrages sur *l'esprit de la Révolution de* 1789, et sur *les événements du* 20 *juin et du* 10 *août*, qui serviront à faire mieux apprécier les bienfaits et mieux connaître quelques incidents de cette grande époque. M. Rœderer, resté capable et actif, malgré ses soixante et seize ans, ne demeura point enseveli dans sa retraite. Il en fut tiré pour entrer dans la Chambre des pairs, où il remplit ses devoirs avec le zèle qu'il mettait à tout, et se distingua comme à l'ordinaire. Lorsque le gouvernement nouveau, né de la pensée du siècle et ne pouvant dès lors pas la craindre, rétablit l'Académie des sciences morales et politiques, que les ombrages de l'Empire avaient supprimée, M. Rœderer fut rappelé dans son sein. A part un très-petit écrit qui a fait trop de bruit pour le passer sous silence, et qui était une fausse interprétation du système représentatif par un homme qui avait mieux compris la Révolution démocratique de 1789 et la Révolution dictatoriale de 1800, que la Révolution de 1830, destinée à fonder le gouvernement monarchique parlementaire, à part cet écrit, M. Rœderer se livra uniquement aux travaux de la Chambre et de l'Académie. Assidu à vos séances, il les animait par ses spirituelles discussions et par ses attrayantes lectures. C'est au milieu de vous qu'il a produit ce livre charmant sur *l'influence de la société polie*, qui semble avoir été composé avec la finesse d'observation d'une femme et écrit avec l'imagination d'un jeune homme. Dans cet ouvrage d'un mérite si particulier, M. Rœderer a saisi ce qui se succède sans se fixer et se laisse plus deviner qu'atteindre, le mouvement intime de la société. Il a surpris l'action de la conversation sur les mœurs, et du grand monde sur la langue. Il a pénétré dans les couches les plus profondes de cette société qui a produit les merveilles du temps de Louis XIV, et il a montré où et par les soins de qui a poussé

cette fleur de politesse dont le parfum s'est répandu sur tout le grand siècle. Il a fait l'histoire de cet hôtel de Rambouillet, qui, loin d'être une école de pédantisme, fut le modèle suivi du bon goût. Il a cherché comment se forma ce langage précieux qui, employé par les gens d'esprit, ne fut qu'élégant, et qui, exagéré par les sots, devint ridicule. Il a signalé les phases de cette réforme, qui, en donnant plus de mesure et de délicatesse au style, lui laissa moins d'indépendance et d'abandon, et corrigea ce qui lui restait de son vieux désordre et de son ancienne grossièreté, aux dépens de la hardiesse de ses formes et de la naïveté originale de ses expressions. Il a saisi ce qu'il y avait de plus fin et de plus subtil dans ces temps encore plus éloignés de nous par les mœurs que par les années; et ce vieillard, qui sortait des révolutions et des affaires, semblait avoir vécu dans la société exquise dont il retraçait si vivement les souvenirs, et avoir été un contemporain de madame de Sévigné et de madame de Maintenon par la grâce de son esprit et le naturel de son talent.

Cette œuvre fut la dernière de M. Rœderer. Bien qu'il fût parvenu à un âge très-avancé, il ne paraissait pas être encore au terme de sa carrière. Il conservait toutes ses forces, et il était loin de croire sa fin prochaine. Il disait en plaisantant qu'il n'était pas très-sûr qu'on dût mourir, quoiqu'il y eût beaucoup d'exemples contraires à ce doute, mais donnés par des gens qui n'avaient pas su vivre. Il se piquait de le savoir, c'est-à-dire d'être sobre et animé, d'entretenir, en l'exerçant sans le forcer, ce principe intérieur de vie qui fait durer le corps sous l'habile direction de l'âme. Toujours de l'action, jamais de l'excès : tel fut le régime au moyen duquel il vécut longtemps et beaucoup; aussi passa-t-il de cette existence active et régulière au repos éternel tout d'un coup, sans voir ses facultés diminuées, sa volonté affaiblie, son existence décolorée. Il eut jusqu'au bout une vieillesse saine, vigoureuse, riante. La mort, qui l'atteignit tard, lui épargna non-seulement ses approches, mais ses douleurs. Le 17 décembre 1835, il se coucha en pleine santé, et dans la nuit il expira sans s'y attendre et presque sans le sentir. M. Rœderer avait quatre-vingt-un ans lors-

Digitized by Google

qu'il fut si subitement enlevé à l'affection de sa famille, au commerce de ses amis et à la culture de la science.

Ainsi s'éteignit cette vie qui s'était mêlée, pendant soixante années, aux grandeurs et aux vicissitudes de son temps, et qui en avait été remplie. M. Rœderer a été remarquable par l'extrême diversité de ses aptitudes, le nombre, la distinction et quelquefois la supériorité de ses œuvres. S'il n'a pas eu le génie qui découvre, il a eu, au plus haut degré, celui qui applique. Économiste plus vigoureux qu'original, historien plus original que sûr, il a possédé surtout l'esprit d'organisation, comme l'atteste la part qu'il a prise au système de contributions publiques adopté sous la Constituante, à l'établissement administratif fondé sous le Consulat, à la régénération financière du royaume de Naples et à l'acte constitutif de la Suisse. Il s'est montré humain dans les temps de violence, honnête dans le maniement des deniers publics, plein des ressources dans l'action et de dignité dans la retraite. A cinquante ans de distance, il a publié le savant ouvrage sur le *reculement des barrières*, et le livre ingénieux sur la *société polie*. Il a été l'un des écrivains spirituels de notre temps, et l'un des pères de notre ordre social. A tous ces titres, M. Rœderer a mérité le souvenir reconnaissant de ses contemporains et l'estime de la postérité.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. LIVINGSTON,

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 30 JUIN 1838.

Messieurs,

En peu d'années l'Académie a fait des pertes considérables. La mort l'a frappée coup sur coup. Un de ses membres les plus jeunes (1) lui a été enlevé. Nous avons vu disparaître la plupart des hommes illustres qui remontaient, par leur gloire comme par leur âge, jusqu'à l'autre siècle, et qui laissent notre Académie, ainsi que notre temps, privés de leurs grands noms. La puissante génération à laquelle ils appartenaient, et dont vous conserviez les précieux restes, n'aura bientôt plus d'autre asile que l'histoire.

Les trois derniers représentants d'une école philosophique célèbre, Garat, Destutt de Tracy, Laromiguière, sont morts à peu de distance l'un de l'autre. Nous avons vu s'éteindre au retour de l'exil la forte intelligence de Sieyès, et, peu de temps après, l'esprit brillant de Rœderer. Plus récemment encore, la

(1) M. Ch. Comte, secrétaire perpétuel de l'Académie.

tombe s'est ouverte pour le savant diplomate(1) dont nous avons entendu l'éloge de la bouche même du grand politique (2) qui vient de succomber à son tour, après avoir voulu terminer en quelque sorte au sein de l'Institut une vie mêlée à toutes les pensées d'un demi-siècle, sans être dominée par ses vicissitudes.

Nos pertes extérieures n'ont pas été moins grandes. Un économiste profond, Malthus; un historien politique, M. Ancillon; un législateur habile, M. Livingston, ont étendu notre deuil en Europe et l'ont porté jusqu'en Amérique. C'est de ce dernier, auteur de plusieurs vastes codes, que je viens vous entretenir aujourd'hui.

M. Edward Livingston naquit en 1764 dans la colonie de New-York. Sa famille, originaire d'Écosse, était ancienne et illustre. Les Livingston avaient formé un clan puissant, et leur chef fut l'un des lords sous la tutelle desquels avait été placée la jeune reine Marie Stuart.

Au XVIIe siècle, le vent de la persécution religieuse qui poussa des îles Britanniques sur les côtes septentrionales du continent américain tant de pieux émigrants destinés à y devenir la semence d'un grand peuple, entraîna aussi les Livingston sur cette plage lointaine. Ils quittèrent les montagnes d'Écosse pour les bords libres de l'Hudson. Par un souvenir de leur ancienne splendeur, qui les suivit au delà des mers et qui conserva chez eux le culte des traditions à côté de l'esprit d'indépendance, ils donnèrent à leurs établissements américains quelques-uns des titres que portaient les manoirs de leurs ancêtres. Cette famille généreuse, qui avait quitté son ancienne patrie pour rester libre, prit hardiment la défense de sa patrie nouvelle lorsque ses droits furent méconnus par la métropole, et que le moment de son entière émancipation fut arrivé.

Edward Livingston, le dernier de onze enfants, était encore fort jeune au début de cette grande révolution. Ses premières années s'étaient écoulées à Clermont, riche domaine de sa famille sur les belles rives de l'Hudson, au milieu de mœurs

(1) M. le comte Reinhard.
(2) M. le prince de Talleyrand.

BIBLIOTECA NAZIONALE CENTRALE FIRENZE

patriarcales, d'idées nobles, d'habitudes opulentes, et sous l'influence d'une honnêteté héréditaire. Dans cette éducation des bons exemples dont l'effet insaisissable, mais continu et profond, agit sur l'âme qui se forme, comme un air pur et vivifiant sur le corps qui se développe, Livingston avait puisé des penchants heureux, une piété douce et des goûts élevés. Mais il reçut bientôt de nouvelles et plus fortes leçons des événements qui s'accomplirent dans son pays.

Il fut témoin de la grande insurrection qui constitua les colonies anglaises d'Amérique en États indépendants; il entendit pousser les premiers cris de résistance à l'oppression métropolitaine; il vit sa famille entière se dévouer à cette noble cause. Son frère, Robert Livingston, alla siéger dans ce magnanime congrès qui, durant sept années et à travers toutes les vicissitudes de la guerre, ne désespéra pas un seul instant de la fortune américaine, et qui le désigna avec Jefferson et Franklin comme l'un des cinq membres chargés de proposer la déclaration d'indépendance et de dresser l'acte de naissance de la nouvelle nation. Son beau-frère Montgommery fit devant lui ses adieux à Jeannette Livingston, avec laquelle il était marié depuis moins d'un an, pour marcher contre le Canada, où ce valeureux capitaine, après avoir pris la ville de Montréal, devait périr à l'assaut de Québec, sous la mitraille anglaise. Edward Livingston assista à leur touchante séparation ; il vit le pays, reconnaissant, élever, par un décret public, un monument à la mémoire de ce jeune héros, et sa veuve, le cœur rempli d'une tristesse éternelle, revêtir comme une Romaine et porter pendant cinquante ans le deuil de celui qu'elle appelait son *soldat*. Il vit arriver à Clermont les nobles et intrépides auxiliaires que l'amour de la gloire, le goût naissant de la liberté et les intérêts de la politique, conduisirent d'Europe en Amérique ; et le premier, comme le plus célèbre d'entre eux qu'il connut d'abord, fut ce généreux la Fayette, qui devint l'hôte de Livingston, et qui commença dès lors à se montrer le défenseur officieux des peuples. Tels furent les patriotiques exemples, les beaux spectacles, les illustres personnages au milieu desquels se forma l'adolescence d'Edward Livingston. Il trouva dans sa

propre famille l'éducation morale qui fait l'honnête homme, et l'éducation publique qui fait le bon citoyen.

Mais si le caractère d'Edward Livingston s'était développé à cette forte école, si même sa raison s'y était mûrie de bonne heure, son instruction avait été un peu négligée par la faute des événements. Le temps des guerres civiles n'est pas favorable aux études, et un peuple qui cherche à fonder son existence s'occupe peu d'orner son esprit. Les traditions littéraires n'avaient cependant pas disparu. L'Amérique, détachée de l'Europe par les institutions, lui était restée unie par les idées, et, sous ce rapport, elle semblait encore une colonie du vieux monde. Elle n'avait pas perdu les nobles goûts de l'esprit; l'on n'y était pas encore arrivé à réduire les hauts services de l'intelligence à satisfaire les simples besoins de la vie. Les hommes éminents, qui étaient les disciples du génie européen, vivaient encore et servaient de parure à leur pays après l'avoir délivré. Ed. Livingston les prit pour modèles; il se livra à la culture des lettres et à l'étude du droit avec cette vigueur de volonté et cette persévérance d'attention qu'il montra depuis en toutes choses. Il s'appliqua à connaître le droit coutumier d'Angleterre conservé par l'Amérique, dans les nombreuses collections d'arrêts, dédale obscur de décisions confuses qui enlèvent à la règle du droit ses mérites les plus nécessaires, en lui ôtant son évidence et sa généralité, et qui obligent sans cesse à faire corriger le législateur par le juge. A la connaissance pratique de la jurisprudence anglaise il ajouta celle des maximes générales du droit, qu'il puisa dans les Pandectes de Pothier. C'est à l'aide de cet ouvrage, où se trouvent classées dans un ordre supérieur les belles règles de justice laissées par la droiture antique et par l'habileté romaine, qu'Edward Livingston remonta aux principes mêmes de la science. Il n'y prit point la pensée de ses propres codes, qui ne lui vint que plus tard, mais la méthode sévère et forte qui lui permit de les réaliser.

Ainsi préparé, il entra au barreau de New-York. Il y obtint des succès brillants, et acquit promptement la réputation d'un avocat habile. Les avocats sont, dans les pays démocratiques,

les candidats naturels à la législature. Ed. Livingston dut à sa renommée précoce, plus encore qu'à la puissante influence de sa parenté, d'être appelé, quoique fort jeune, de la carrière du barreau dans celle des affaires publiques. Il avait à peine trente ans lorsqu'il fut nommé, en 1794, par l'État de New-York, l'un de ses représentants au congrès. Pour apprécier la position qu'il y prit, les amitiés politiques qu'il y forma, le rôle politique qu'il y joua à côté des fondateurs de la liberté américaine, il faut jeter un rapide coup d'œil sur la forme de la république nouvelle, les partis qui la divisaient, et les directions diverses que ceux-ci voulaient donner à ses destinées naissantes.

Washington gouvernait alors la république des États-Unis après l'avoir sauvée. Il en avait été nommé président deux fois de suite, et le serait resté jusqu'à sa mort s'il l'avait voulu. L'Amérique, délivrée, avait pris la confiante habitude de se laisser conduire par ce citoyen admirable qui n'avait abusé ni de la dictature ni de la victoire, qui savait la régir comme il avait su la défendre, qui avait mis tant de vertu dans le commandement, montré tant de sagesse politique dans l'organisation de l'État, porté tant de simplicité dans la grandeur et de modestie dans la gloire. Elle aimait ce grand homme tout à fait honnête dont l'âme fut toujours haute, ferme, sereine, le caractère sans défaut, l'esprit sans insuffisance, la vie sans tache, et qui mérita le bel éloge d'avoir été le premier dans la guerre, le premier dans la paix, le premier dans le cœur de ses concitoyens.

Le peuple américain était sorti en 1783 de la crise d'émancipation après sept ans de lutte contre les forces de la métropole, qui s'était alors décidée à reconnaître son existence. Il était sorti de la crise d'organisation en 1789 par l'établissement d'un vigoureux gouvernement fédéral qui l'avait préservé d'une décomposition imminente. Il avait ainsi triomphé des dangers militaires et des dangers civils. Remédiant aux infirmités et prévenant les divisions qui avaient jusque-là menacé les républiques et les fédérations, il avait sagement fondé un pouvoir central ayant son chef, ses assemblées, ses lois, ses tribunaux, ses troupes, ses finances, et se trouvant par là capable

de maintenir en corps de nation tant de colonies qui n'avaient ni la même origine, ni le même climat, ni la même organisation, ni le même esprit, et qui différaient autant par les intérêts que par les habitudes. Mais sa position et la Providence avaient plus fait pour lui que la prévoyance et les institutions mêmes de ses législateurs. Elles l'avaient placé sur un vaste continent, sans voisins redoutables et dès lors sans ennemis, sans guerre étrangère et dès lors sans danger intérieur. Elles avaient ouvert à son activité d'immenses perspectives. Elles lui avaient donné des déserts à peupler, des forêts à abattre, des savanes à cultiver, des montagnes à franchir, des fleuves à diriger, un monde entier à parcourir et à gagner à la civilisation. Cette force surabondante que les vieux États, bornés dans leur action comme dans leur territoire, tournent contre les autres ou contre eux-mêmes, le peuple américain était assez heureux pour n'avoir à l'employer que contre la nature. De longtemps la société n'avait rien à craindre de l'homme qui, libre au milieu de ces vastes espaces, pouvait satisfaire sans péril pour elle ses penchants les plus fougueux et les plus avides, acquérir sans déposséder personne, lutter sans verser le sang d'autrui, trouver autant de travaux qu'il éprouvait de besoins, et se livrer à autant d'entreprises qu'il nourrissait de désirs.

Dans cet état des choses, il s'était formé deux partis, dont l'un paraissait redouter le développement du principe démocratique, et dont l'autre craignait le rétablissement des institutions anglaises. Le premier s'appelait parti fédéraliste, le second parti républicain. Un reste d'affection pour l'ancienne métropole, avec laquelle l'Amérique était en communauté de sang, de mœurs, de langue, et une sorte d'éloignement pour la politique violente de la révolution française, disposaient le parti fédéraliste à se rapprocher de l'Angleterre par la ressemblance des lois et par les liens des traités. La jalousie de l'indépendance et les calculs d'une politique habile et reconnaissante poussaient le parti démocratique à préférer l'allié qui avait secondé l'émancipation, à l'ennemi qui l'avait combattue, et le maintenaient fidèlement uni à la France. L'un, inquiet des destinées mystérieuses de son pays, se rattachait au passé avec

une anxiété prudente; l'autre, plein d'une instinctive confiance, s'élançait hardiment vers cet avenir inconnu. Les meilleurs esprits et les plus grands citoyens s'étaient partagés. Washington soutenait avec modération le parti fédéraliste que John Adams excitait par son ardeur. Franklin s'était déclaré, pendant qu'il vivait, pour le parti démocratique, à la tête duquel se trouvait alors Thomas Jefferson.

Ed. Livingston embrassa le dernier parti dans le congrès de 1794. Quoique son âge ne lui permît pas de figurer au premier rang qu'occupaient les fondateurs encore presque tous vivants de la liberté américaine, il s'y fit beaucoup remarquer par son talent. Il combattit le traité de 1794, conclu avec l'Angleterre, traité qui dégageait la frontière septentrionale des États-Unis, sur laquelle s'étaient maintenues jusqu'à cette époque les troupes britanniques, mais dont le mérite était affaibli aux yeux du parti français par une prédilection trop marquée pour l'ancienne métropole, et par une soumission trop humble à son despotisme maritime et à ses exigences commerciales. Il s'opposa également à l'importation anglaise de l'*alien-bill*, qui aurait permis au président d'éloigner dans certaines circonstances les étrangers du territoire des États-Unis. Cette mesure était contraire à la destination d'une république qui devait rester ouverte aux émigrants, pour recevoir et verser dans ses vastes possessions occidentales, encore inhabitées, la population surabondante de l'Europe. Le discours prononcé à cette occasion par Ed. Livingston se répandit dans les contrées de l'Ouest, vers lesquelles se dirigeait, par une marche incessante et irrésistible, la colonisation américaine, et on le lisait, longtemps après, dans les fermes qui étaient les avant-postes de la république et formaient les éléments de futurs et puissants États. Le Kentucky, qui se couvrait alors d'établissements, donna par reconnaissance le nom de Livingston à l'un de ses comtés. D'étroites liaisons politiques s'établirent dans le congrès entre Ed. Livingston et les chefs du parti démocratique. Ce fut alors aussi qu'il connut le député encore obscur de l'État naissant de Tennessée, André Jackson, qui devait être si célèbre plus tard, et auquel l'unirent, d'une longue amitié,

la conformité des opinions et le contraste des caractères.

Ed. Livingston demeura dans le congrès et y fit partie de l'opposition jusqu'à la fin de la présidence de John Adams, avec laquelle expira la puissance du parti fédéraliste. Le parti démocratique triompha en 1801 par l'élévation de Th. Jefferson à la présidence des États-Unis. Les amis du nouveau président passèrent, par le jeu naturel de cette forme de gouvernement, de l'opposition au pouvoir, et quittèrent les assemblées pour les fonctions publiques. Ed. Livingston, qui avait contribué à l'élévation de son chef, fut nommé par lui procureur général dans l'État de New-York. La confiance populaire ajouta ses faveurs aux pouvoirs qu'il avait reçus du gouvernement, et le choisit pour maire de New-York, alors la seconde charge de la république par son importance.

Obligé de résigner son autorité fédérale pour devenir mandataire particulier de la plus riche et de la plus populeuse cité de l'Amérique, M. Livingston montra dans l'exercice de ces nouvelles fonctions de l'habileté et du dévouement. Il trouva bientôt la triste occasion de faire éclater cette vertu du magistrat dans toute sa force. La fièvre jaune, cette peste du nouveau monde, fondit avec violence sur New-York. La terreur fut profonde et la désertion des classes riches générale. Au spectacle le plus animé et le plus bruyant succéda une morne, une effrayante solitude. Les rues étaient désertes, la plupart des maisons fermées. Dans le port silencieux se pressaient des vaisseaux délaissés par leurs équipages, et s'élevaient des forêts de mâts immobiles. Les quais étaient couverts de marchandises abandonnées. Tout ce qui avait pu fuir s'était éloigné précipitamment de cette ville désolée, pour chercher au loin un air qu'on respirât sans mourir. M. Livingston resta avec ceux qui ne purent pas partir. C'était son devoir; il l'envisagea et l'accomplit avec un courage tranquille. Ce danger inattendu fut à ses yeux, comme il le disait en langage de jurisconsulte, la chance défavorable du contrat aléatoire qu'il avait signé en acceptant la première magistrature d'une grande cité. Il pensa que l'affronter pour être utile était le moyen le plus probable de s'y soustraire, ou le plus noble d'y succomber. Il ne resta

donc pas seulement, il se dévoua. Il visita lui-même tous les jours les malades, il leur prodigua ses soins, son argent, ses forces. Beaucoup d'entre eux lui durent la vie. Une volonté énergique et le plaisir fortifiant de faire le bien le garantirent longtemps de la contagion. Elle finissait pour tout le monde lorsqu'elle commença pour lui ; il fut atteint. Il recueillit alors les témoignages de la reconnaissance et de la sollicitude publiques. Ses concitoyens, alarmés, remplissaient silencieusement sa rue, pénétraient dans sa maison, se relevaient d'heure en heure au chevet de son lit, et lorsque l'heureuse nouvelle que sa forte constitution et son esprit calme avaient triomphé du danger se répandit dans la ville, elle y porta autant de joie que la disparition même du terrible fléau. M. Livingston eut la satisfaction intérieure d'avoir bien agi, et la douceur d'en être ainsi récompensé.

Mais il fut bientôt obligé de renoncer à l'expression de ces sentiments, à l'exercice de ses fonctions, au séjour même de son pays. Il fallut, à l'âge de quarante ans, qu'il recommençât la vie. Les habitudes de l'opulence, les dépenses d'une représentation peut être un peu trop fastueuse, d'abondants secours accordés aux malades, et, plus que tout cela, l'imprudence d'un ami qu'il avait rendu dépositaire de sommes considérables qui appartenaient aux États-Unis et qui furent plus tard payées par lui intégralement, le ruinèrent. Il eut besoin de reprendre la profession d'avocat pour refaire sa fortune. Du reste, ce qui causa alors ses traverses fut ensuite l'occasion de sa gloire, en le conduisant dans un pays nouveau dont il devait être le législateur.

Par une heureuse coïncidence avec sa situation et ses besoins, les vastes et riches contrées qu'arrose le Mississipi venaient de s'ouvrir à l'industrie comme à la domination américaine. Le chancelier Robert Livingston, frère d'Edward et ministre des États-Unis en France, avait négocié pour eux à Paris l'importante acquisition de la Louisiane. Cette colonie française, que le faible gouvernement de Louis XV avait cédée à l'Espagne par le traité de 1763, le gouvernement espagnol à son tour l'avait rétrocédée à la France par le traité de Saint-Ildefonse,

en 1800. La prévoyance politique du premier consul Bonaparte avait tenu ce traité secret tant qu'avait duré la guerre avec l'Angleterre; mais à la paix d'Amiens, le glorieux auteur de tant de merveilles, après avoir calmé les dissensions de la France sans éteindre ses ardeurs, lui avoir assuré par des traités les résultats continentaux de ses victoires, aspira à lui redonner son ancienne grandeur coloniale. C'est dans ce but qu'il s'était fait restituer les colonies conquises par l'Angleterre, qu'il avait obtenu de l'Espagne la Louisiane, et qu'il avait entrepris l'expédition de Saint-Domingue. Le succès et le temps manquèrent également à ses desseins : la conquête de Saint-Domingue échoua et la guerre devint imminente avec l'Angleterre. N'espérant plus pouvoir conserver la Louisiane, et ne voulant pas la laisser prendre par les Anglais, il la remit aux Américains. Agrandir l'Amérique, c'était à ses yeux affaiblir l'Angleterre. Outre l'avantage politique qu'il trouvait à fortifier un allié contre un ennemi, il retira de cette cession 80 millions de francs pour le trésor public, et stipula que l'ancienne colonie de la France serait annexée à la république fédérale comme État libre, avec tous les bénéfices de l'Union et tous les droits particuliers de la souveraineté.

Ed. Livingston partit pour la Nouvelle-Orléans, où il arriva vers la fin de 1803, à peu près en même temps que les commissaires américains chargés de prendre possession de cette contrée. C'était le plus beau pays de la terre. Placé au centre du nouveau monde, dans un golfe magnifique; traversé par le plus grand fleuve du globe, qui, navigable dans un cours de douze cents lieues, reçoit les nombreuses et larges rivières descendues des montagnes Rocheuses et de la chaîne des Alleghanys, et forme avec elles une vallée immense et droite à laquelle aboutissent de riches vallées transversales, comme les fortes branches d'un arbre gigantesque se rattachent à son tronc; situé sous un climat propice, également à l'abri des hivers rigoureux qui engourdissent, et des chaleurs brûlantes qui énervent; possédant un sol propre à toutes les cultures, et que les inondations immémoriales du fleuve avaient préparé à une fécondité sans bornes, mais tout couvert de forêts primitives et

de prairies inondées, ce beau pays semblait promis à d'admirables destinées, lorsque l'homme y soumettrait la nature, qui régnait là encore avec toute sa beauté, mais dans tout son désordre, et y établirait l'empire du travail et de l'intelligence.

Cette heureuse transformation commença à l'arrivée des Américains. Le pays était resté jusque-là presque inculte et désert. Soixante-cinq mille habitants épars sur deux mille lieues carrées composaient toute sa population. Détachée depuis quarante ans de la France, peu affectionnée à l'Espagne, qui n'avait rien fait pour elle, la Louisiane se sentait attirée par la pensée, comme la matière muette l'est par l'attraction des masses, vers ce peuple nouveau qui, à peine sorti d'une révolution, couvrait l'Océan de ses vaisseaux, remplissait les forêts de l'ouest de ses pionniers, peuplait les solitudes du Kentucky d'une race aventureuse, marchant lentement sans jamais s'arrêter, et déjà arrivée sur le bord oriental du grand fleuve qui seul pouvait ouvrir la mer à ses produits et à ses efforts. Aussi apprit-elle avec joie que, cessant d'être colonie, elle était incorporée à cette nation libre, prospère, puissante. Trop vaste pour ne former qu'un seul État, elle fut divisée en quatre territoires destinés à devenir quatre États distincts sous les noms de Louisiane, d'Arkansas, d'Illinois et de Missouri.

Il y avait deux degrés d'initiation politique pour les pays annexés à l'Union. L'un consistait dans l'établissement d'un régime provisoire appelé gouvernement territorial, l'autre dans l'établissement du régime définitif appelé gouvernement d'État. Le premier servait à organiser le pays et le conduisait doucement à la souveraineté, afin qu'il n'y arrivât point sans la préparation nécessaire et l'aptitude suffisante. Le second lui donnait une existence propre, et lui permettait de se régir lui-même en observant les lois et en acquittant les charges fédérales. Pendant la durée du premier, il était en quelque sorte placé sous la tutelle du pouvoir général, qui lui envoyait un gouverneur pour l'administrer, un conseil législatif pour l'organiser, et une cour suprême pour le juger. A l'avénement du second, il avait sa chambre des représentants, son sénat et sa constitution indépendante.

La Louisiane fut soumise à cette tutelle préalable avant de parvenir à son entière émancipation. Avec le gouvernement territorial, elle reçut l'*habeas corpus* et le jury, qui pénètrent en même temps que l'Américain dans toute contrée où il s'établit, pour lui assurer la liberté et la justice. Mais ce droit préliminaire, qui soumettait au jury tous les faits civils et criminels intéressant la propriété comme la personne des citoyens, ne suffisait pas. Il fallait déterminer la législation qu'on appliquerait à ces faits, et régler la procédure qu'on suivrait dans leur jugement. Conserverait-on la législation de la Louisiane, mélange confus de dispositions romaines, de coutumes françaises, de textes espagnols, ou bien introduirait-on la législation anglaise avec l'incertitude de ses précédents, la subtilité de ses fictions et la prolixité de ses formules? C'est ce qui fut discuté devant la cour suprême. Les jurisconsultes américains réclamaient l'adoption exclusive de la loi anglaise en matière civile comme en matière pénale; mais sur les représentations de M. Livingston, qui rappela aux nouveaux possesseurs du pays les clauses du traité en vertu duquel la Louisiane devait participer à tous les avantages de l'Union américaine sans perdre ses propres priviléges, il fut décidé qu'elle garderait ses lois civiles, mais qu'elle jouirait des lois pénales de l'Angleterre, fort supérieures à celles qui la régissaient sous la domination espagnole. Ainsi, grâce à M. Livingston, elle conserva ses usages et elle étendit ses droits, les deux choses auxquelles un peuple tient le plus et se prête le mieux. Elle se souvint toujours de ce bienfait.

Comme sous la législation de la Louisiane, les procès civils n'étaient point soumis au jury, ce qui était exigé par le droit américain, il devint nécessaire d'adapter à cette législation une nouvelle procédure. M. Livingston fut chargé de ce travail, auquel le rendaient également propre son habileté et son expérience. Il fit une loi de procédure qui fut un modèle de simplicité et de bon sens. L'introduction, la poursuite, le jugement des affaires civiles furent habilement réglés. M. Livingston s'attacha à la substance des actes et rejeta la complication des formes. Les formes sont le premier degré de la justice; leur lenteur sert de garantie dans les époques d'arbitraire et de violence; mais

lorsque la loi seule règne, il faut aller au fond des choses par le chemin droit de l'équité et non par les sentiers tortueux des formes. Épargner le temps conduit alors plus promptement à la justice, comme le perdre pouvait naguère y conduire plus sûrement. C'est ce que comprit l'esprit judicieux de M. Livingston. Dans cette loi courte et substantielle, il s'éloigna de l'interminable procédure des tribunaux français et des vieilles fictions de la loi anglaise. L'équité fut son but, la clarté son guide : il institua une règle qui simplifia la marche des procès, et dont le succès l'aida plus tard dans la composition d'une plus grande œuvre législative.

M. Livingston fut l'un des fondateurs du régime provisoire de la Louisiane. Il rédigea pour elle la charte d'une banque sur la demande du gouvernement territorial, et lui donna plus tard un code sanitaire. Il concourut encore au travail des jurisconsultes français Moreau-Lislet et Derbigny, qui réunirent en corps d'ouvrage les anciennes lois civiles de la Louisiane. Sous cette législation, qui devait durer encore nombre d'années, le pays prospéra rapidement. Les colons y arrivèrent de toutes parts, les forêts tombèrent sous la hache des pionniers, les espaces déserts qui séparaient les uns des autres les divers groupes d'établissements se couvrirent de champs ensemencés; le port de la Nouvelle-Orléans se remplit de navires qui remontèrent les fleuves du pays dont ils vivifièrent par le commerce les vallées déjà enrichies par la culture. Le prix des propriétés décupla, et M. Livingston, le plus renommé comme le plus habile des avocats de la Louisiane, acquit facilement cette opulence perdue qui l'avait décidé à l'émigration.

Mais la fortune pouvait être son but sans que le moyen d'y arriver devînt son occupation. Il fallait à son esprit un aliment plus noble; il le trouva : c'est alors qu'il conçut, tout en suivant le barreau, le projet du grand code qui devait embrasser la législation pénale, la procédure criminelle et la réforme des prisons.

Pour se préparer à cet immense travail, M. Livingston fit son étude des codes qui avaient régi les divers temps et les divers peuples; il vécut dans le commerce des grands maîtres de la science. Il fortifia sa pensée avec Montesquieu, développa ses

sentiments généreux avec Beccaria, exerça son esprit d'analyse avec Bentham, se perfectionna dans l'art de la composition avec Pothier, et forma son style législatif avec les habiles rédacteurs de nos codes.

Il fut détourné de ces belles méditations par un événement qui l'obligea à quitter ses livres et à prendre les armes. Les États-Unis, en 1812, après avoir longtemps subi, de la part de l'Angleterre, les exigences les plus humiliantes pour une nation libre, s'étaient enfin décidés, mais trop tard, à se joindre à la France pour défendre la liberté des mers et le droit des neutres. Ils avaient vaillamment soutenu la lutte pendant le cours de deux années. Puis, restés seuls dans la lice, lorsque Napoléon eut succombé en 1814, ils se trouvèrent exposés aux attaques de toutes les forces anglaises. Une expédition formidable fut préparée contre la Louisiane. Quinze mille hommes de vieilles troupes, qui s'étaient battues en Portugal et en Espagne, firent voile pour cette contrée, la dernière qui eût été réunie à la fédération américaine, et celle dès lors qui paraissait devoir en être le plus facilement détachée.

La Nouvelle-Orléans, si sérieusement menacée, était dépourvue de tout moyen de défense. Assise sur la rive gauche du Mississipi, elle semblait bien protégée par les lacs que le fleuve avait formés, et par les terrains marécageux et tremblants qu'il avait déposés vers ses embouchures; mais elle n'avait ni fortifications, ni troupes. A peine pouvait-elle mettre douze cents hommes sous les armes; aussi l'approche du danger la jeta dans la consternation. Ses habitants ne s'étaient jamais battus. Ils jouissaient depuis deux ans de leur pleine indépendance. Ils étaient souverains, mais ils n'étaient pas organisés. Ils possédaient les droits qui charment les volontés; ils ne disposaient pas des pouvoirs qui les rallient. C'est le grand inconvénient des États démocratiques, qui, d'un autre côté, ont l'avantage de former des hommes vigoureux, dont la pensée devient un moyen passager d'organisation, et qui établissent un moment par leur caractère l'unité du commandement et le concours des efforts. La Louisiane fut assez heureuse pour trouver un de ces hommes dans le major général André Jackson.

Chargé par le président Madisson de défendre la Louisiane menacée, le général Jackson accepta sans hésiter cette mission difficile. Dans sa vie aventureuse il s'était accoutumé à ne rien croire impossible. Destiné par ses parents au ministère religieux, entré par son choix dans la carrière du barreau, sa véritable vocation était la guerre. Quoiqu'il eût été nommé, par Washington, avocat général dans le Tennessée, qu'il eût fait partie du congrès comme législateur, d'une cour suprême comme juge, il s'était surtout distingué les armes à la main. A l'âge de quatorze ans il avait combattu en volontaire sous le drapeau de l'indépendance, et y avait été blessé. Emporté par le besoin de l'action, la fougue du caractère et le goût des aventures, il avait émigré vers l'Ouest, où il était devenu l'un des belliqueux pionniers fondateurs du Tennessée. Chef de la milice de cet État dans la guerre de 1812, il avait vaincu les Creeks et chassé les Anglais de Pensacola. Un indomptable courage, à l'aide duquel il était sorti avec bonheur des plus grands dangers personnels, et avec succès des entreprises les plus audacieuses, lui donnait une confiance sans bornes. Il pensait qu'entre hommes comme entre pays, celui-là peut le plus qui veut le mieux.

C'est dans ces dispositions qu'il arriva à la Nouvelle-Orléans. Il n'avait pas vu son ami, M. Livingston, depuis quinze ans. Il le trouva plein de zèle et de résolution, à la tête d'un comité de défense qu'il avait organisé; il le nomma son aide de camp. De concert avec lui, il prit toutes les mesures de défense. Convaincu que, dans les moments de danger, l'unité de pouvoir est nécessaire, et que le salut d'un pays désorganisé ne peut se trouver que dans la ferme volonté d'un seul homme, le démocrate André Jackson se fit dictateur Il proclama la loi martiale, suspendit l'*habeas corpus*, et défendit même plus tard à la législature de s'assembler. Il appela tous les citoyens aux armes, accepta pour auxiliaires les pirates de l'île Barataria, et pressa les milices du Tennessée et du Kentucky de se rendre en toute hâte sous la Nouvelle-Orléans. La vigueur de ses résolutions et la tranquillité de son courage inspirèrent à tout le monde la confiance dont il paraissait animé lui-même.

Pendant toute cette campagne M. Livingston fut le coopérateur zélé du général Jackson. Il prit part à ses mesures comme à ses succès. Il l'accompagna dans la terrible attaque de nuit du 23 décembre, où il déconcerta les projets et arrêta la marche de l'avant-garde anglaise. Il le seconda dans la construction du retranchement qu'il éleva à deux lieues de la Nouvelle-Orléans entre les marécages et le fleuve, et où il attendit l'ennemi de pied ferme. Il fut témoin des efforts tentés deux fois et vainement par l'armée anglaise contre ces fortifications improvisées que défendaient l'artillerie de quelques officiers habiles et de quelques hardis pirates et le courage de cinq mille soldats de milice. Il assista enfin le 8 janvier 1815, jour à jamais mémorable dans les fastes de la Louisiane, à la bataille qui devait décider du sort de ce pays. Il vit s'avancer silencieusement et en bel ordre les vieilles bandes britanniques pour forcer dans un dernier assaut la ligne américaine. Il les vit, malgré la rapidité de leurs mouvements et la froideur de leur courage, ne pas arriver jusqu'au fossé qu'elles voulaient franchir; leurs rangs, traversés de loin par les boulets et la mitraille, fléchirent et tombèrent lorsqu'ils furent à la portée des carabines de ces intrépides chasseurs de l'Ouest dont la main était ferme, l'œil sûr et le coup infaillible. En quelques instants le général en chef, sir Edward Packenham, fut tué; les généraux Gibbs et Keane, qui prirent le commandement après lui, furent grièvement blessés; la plupart des officiers périrent sous les balles américaines, deux mille morts couvrirent la terre; l'arm e découragée s'arrêta, battit en retraite, et la Louisiane fut sauvée.

M. Livingston avait pris une noble part aux actes et aux dangers de cette guerre. Il avait secondé le général Jackson par ses sages conseils; il lui avait prêté l'assistance de son courage réfléchi et de sa plume habile. Il avait transmis ses ordres et rédigé, à ce qu'on assure, ses proclamations et ses dépêches. Après l'avoir accompagné dans la bataille, il avait heureusement négocié l'échange des prisonniers. Aussi, lorsque plus tard le congrès américain, organe de la reconnaissance nationale, décerna au général Jackson une médaille frappée en souvenir de

ses victoires, il dit à M. Livingston : « Approchez et venez voir « ce que vous m'avez aidé à gagner. »

Après la délivrance de la Louisiane et la paix de Gand, M. Livingston reprit ses études. Il s'y livra avec une ardeur si persévérante, qu'il eut arrêté au bout de quelques années tout le plan de sa réforme pénale. Désireux de la faire adopter par la Louisiane, il devint membre de la législature de cet État, afin de la soumettre à son examen et à son suffrage. Il lui proposa donc de changer les lois défectueuses qui la régissaient, et la pressa d'en accepter d'autres plus conformes à la raison comme aux mœurs du temps et fondées sur les véritables principes du droit criminel. Après l'avoir entendu, le sénat et la chambre des représentants de la Louisiane, réunis en assemblée générale, déclarèrent, par un acte solennel, le 10 février 1820, qu'il serait nommé un jurisconsulte habile pour préparer un nouveau code qui, en réprimant le crime, eût surtout pour but de le prévenir; qui désignât toutes les offenses punissables par la loi; qui définît chacune d'elles en langage clair; qui déterminât les peines dont elles seraient passibles, en proportionnant toujours le châtiment au délit; qui établît avec clarté les règles d'évidence applicables aux faits, pour écarter toute méprise; qui fixât un mode de procéder simple, pour éviter la lenteur des procès, et qui, enfin, réglât avec précision les devoirs des magistrats et des officiers de justice, pour empêcher l'excès de leur autorité ou suppléer à son insuffisance. Le 13 février 1821, la même assemblée désigna M. Livingston comme le jurisconsulte propre à exécuter ce grand travail, et elle le nomma son *législateur*. Enfin, le 21 mars 1822, à la suite d'un admirable rapport dans lequel M. Livingston exposa tout son système, et qui frappa l'assemblée d'étonnement par la grandeur des vues, l'étendue de la science, l'amour de la justice et la beauté du langage, elle approuva le plan qu'il proposait, et le sollicita avec instance, dans un décret public, de poursuivre son ouvrage. M. Livingston le poursuivit en effet, et s'y consacra tout entier. Il consulta la pratique des pays les plus éclairés et les lumières des hommes les plus savants. Il entra en correspondance avec les criminalistes européens que lui recommanda leur réputation

Digitized by Google

ou leur doctrine; et, au bout de deux ans, fut achevée une des œuvres législatives les plus vastes, les plus complètes, les mieux ordonnées qui soient sorties d'une seule tête.

Quels avaient été jusqu'alors en matière pénale les progrès des esprits et les perfectionnements des lois? Quel fut le point d'où partit M. Livingston pour s'engager dans cette belle route de la justice législative ouverte par les travaux du dernier siècle et étendue par les siens?

Pendant longtemps la société, impuissante à réprimer les crimes, était intervenue pour pacifier les individus et non pour les punir. Son mode de répression avait été un simple acte de médiation entre des ennemis, et elle s'était trouvée réduite à traiter le crime comme un fait de guerre. Elle avait admis ce système de compositions pécuniaires, à l'aide duquel l'un payait son crime, l'autre vendait sa vengeance. Mais devenue peu à peu assez forte pour se charger elle-même de la répression des attentats, elle les avait poursuivis, jugés en son nom et pour son compte. Encore grossière et violente dans sa justice, elle avait substitué le droit de vengeance publique au droit de vengeance privée. La férocité avait passé des mœurs dans les lois, et les châtiments de la justice ressemblaient aux représailles de la passion. Des lois cruelles, des juges endurcis, une procédure clandestine, point de défense, la torture comme supplément d'instruction, l'aveu arraché à la douleur comme moyen de certitude, aucune proportion entre les châtiments et les offenses, des prisons infectes, des supplices atroces, l'infamie de la peine s'étendant sur des familles et sur des générations innocentes, voilà ce qu'elle avait établi à peu près partout, et ce qui s'était maintenu jusqu'au milieu du dernier siècle.

A cette époque, Montesquieu était devenu l'organe de pensées plus justes et plus humaines en matière pénale. Ce grand homme avait distingué avec soin les pouvoirs publics, et séparé avec précision celui de faire les lois de celui de rendre les jugements. S'élevant contre l'aveuglement de l'ancienne procédure et l'excès des châtiments, il avait préparé le règne de la justice indépendante et des peines modérées, et il avait fondé

une école de réformateurs en législation. A cette école avaient appartenu Beccaria, Filangieri, Servan et Jérémie Bentham, qui, étendant les idées de Montesquieu ou les dépassant, avaient à divers degrés servi la même cause : — Beccaria, par la générosité de ses sentiments, qui le portèrent jusqu'à refuser à la société le droit de mort sur ses membres et à proclamer l'inviolabilité de la vie humaine; — Filangieri, par la force de ses pensées; — Servan, par l'autorité de sa position et de son expérience; — Bentham, par la rigueur savante de ses analyses. A cette école avaient également appartenu les souverains qui, dans le XVIIIe siècle, avaient commencé les réformes pénales, et les auteurs de nos codes, qui les avaient poussées plus loin en introduisant le jury dans la loi, la publicité et la défense devant les tribunaux, la gradation dans les peines, et la suppression de toutes les douleurs inutiles dans les supplices.

En même temps que s'accomplissait cette révolution dans les théories et dans la pratique de la justice criminelle, il s'en était préparé une autre, destinée à lui servir de complément. Des hommes d'un esprit élevé et d'une âme miséricordieuse avaient été touchés du misérable état de dégradation dans lequel tombait le criminel après avoir été condamné. Ils avaient conçu la généreuse pensée d'y remédier en réformant l'état des prisons. Le vicomte Vilain XIIII dans les Pays-Bas, le vertueux Howard en Angleterre, et les quakers en Pensylvanie, s'étaient dévoués à cette pieuse mission. Les condamnés, classés selon leur âge et selon leurs crimes, avaient été soumis à la discipline du silence, du travail, et quelquefois de l'isolement. On avait commencé à faire de la prison un lieu de pénitence et d'éducation où se trouvaient placés, à côté de la crainte du châtiment, jusque-là seul but de la loi, le repentir de la faute et le moyen de ne plus y retomber. Cette belle idée, après bien du temps et beaucoup d'essais, était devenue elle-même un vaste système sous le nom de réforme pénitentiaire. Elle tendait à faire traiter les crimes comme des infirmités, et les coupables comme des malades dont on pouvait dompter la fougue dans la solitude, s'ils avaient été entraînés au mal par la violence des passions; corriger les habitudes vicieuses à l'aide du

travail, s'ils étaient arrivés par l'oisiveté; éclairer l'esprit au moyen de l'instruction, si l'ignorance les y avait conduits. Par ce dernier perfectionnement, la loi, qui de vindicative était devenue juste, de juste devenait charitable; elle ne châtiait pas seulement l'acte, elle réformait l'âme du criminel et complétait l'art de punir par l'art de guérir.

Continuant les travaux de ses prédécesseurs, M. Livingston a embrassé par la pensée et compris dans son ouvrage toute la législation pénale, depuis les premières dispositions qu'elle doit renfermer pour garantir la société, jusqu'aux résultats définitifs qu'elle doit atteindre en réformant les coupables. Il l'a divisé en quatre codes : code des crimes et des peines, code de procédure, code d'évidence, code de réforme et de discipline pour les prisons. Le titre de ces divers codes, dont chacun forme un ouvrage étendu et se trouve précédé d'une grande introduction, indique leur sujet et montre avec quelle habileté logique M. Livingston a procédé dans la distribution de son œuvre. Le code des délits et des peines expose clairement et définit avec netteté toutes les offenses publiques contre l'État, sa souveraineté, ses divers pouvoirs, sa tranquillité, son revenu, son commerce intérieur et extérieur, la monnaie légale, la liberté de la presse, la santé, la morale, la propriété publique, les grandes routes, l'exercice de la religion, et toutes les offenses privées contre les individus, leur personne, leur réputation, leurs droits politiques et civils, leurs professions, leurs propriétés. Il détermine en même temps, d'après la nature du dommage qu'elles causent et le degré d'intention perverse qui les accompagne, les peines applicables à chacune de ses offenses. Dans ce double travail, M. Livingston se montre observateur ingénieux, criminaliste savant et profond. Tout en suivant les grands principes de justice et d'humanité proclamés par le dernier siècle, les règles supérieures et les vues pratiques répandues dans nos codes, et les garanties individuelles accordées par la loi anglaise, il les applique à sa façon et avec originalité.

M. Livingston rejette tous les châtiments qui, n'atteignant que le corps, entretiennent et augmentent la dégradation de l'âme. Il n'admet ni le fouet, en usage encore dans plusieurs pays, et sur-

tout dans le sien, ni les fers, ni les boulets, qui subsistent dans le nôtre, ni ces expositions publiques, uniquement propres à endurcir ceux qui les subissent et à corrompre ceux qui les voient. Il admet encore moins la flétrissure de la marque, depuis lors heureusement enlevée de nos lois, qui perpétuait le déshonneur du crime après son expiation ou son pardon, et conduisait presque forcément à la récidive. M. Livingston se prononce également contre la peine de mort. Ce n'est pas qu'il refuse à la société le droit de prendre la vie de celui qui se met en insurrection ouverte contre elle, mais il ne le lui accorde qu'au moment même où elle est attaquée. Dès que la crise de la défense est passée, et que son ennemi est devenu son prisonnier, il ne lui attribue plus le même privilége, parce qu'il n'y voit plus la même nécessité. Le caractère irrémissible de cette peine; la faillibilité de la justice humaine; la responsabilité d'une erreur irréparable, qui, selon lui, ne doit pas tomber sur le juge condamnant d'après les apparences, mais sur le législateur sachant que ces apparences peuvent être quelquefois trompeuses; l'inefficacité de l'exemple, qui, toujours d'après lui, pousse plus vers le crime par la vue du sang et par l'entraînement de l'imitation, qu'il n'en détourne par la crainte; l'horreur du spectacle qu'offre ce sacrifice sanglant d'un être plein de force auquel la société, qui ne lui a pas donné l'existence, s'attribue comme Dieu le droit de l'ôter, et cela de sang-froid, sans la nécessité actuelle de se défendre, avec la possibilité de se tromper, et sans que l'âme accablée ou endurcie de celui qui a tué et que la loi tue, surprise dans le mal, et y étant encore pour ainsi dire tout enveloppée, soit prête à ce grand passage de la vie à la mort, inspirent à M. Livingston une invincible répugnance pour elle. Il l'exclut donc de son code.

Quelles sont, dès lors, les peines infligées par le code de M. Livingston? Elles sont de plusieurs espèces, et toutes destinées à opérer la réforme comme le châtiment du criminel. Elles doivent agir sur son âme plus que sur son corps. L'emprisonnement simple, l'emprisonnement avec travail, l'emprisonnement solitaire, sont prononcés contre les diverses espèces de délits ou de crimes. M. Livingston les emploie de façon

à atteindre les différents degrés de perversité morale. Son système pénal est un système pénitentiaire. Placé entre les deux fameux régimes suivis dans la prison d'Auburn et dans celle de Philadelphie, qui sont devenus l'objet d'un examen universel, dont l'un isole les prisonniers pendant la nuit, et, après les avoir classés, les fait travailler en commun, mais en silence, pendant le jour, et dont l'autre prescrit l'isolement de jour et de nuit, la séparation complète des prisonniers et leur travail solitaire, M. Livingston adopte un régime mixte qui semble réunir les avantages et exclure les inconvénients de chacun des deux autres. Ainsi, il inflige au criminel l'emprisonnement pour lui faire expier le mal qu'il a commis, par la privation de la liberté dont il a abusé; il le place dans la solitude pour le conduire à la réflexion; il lui permet le travail pour lui donner une occupation et le préserver par là de l'oisiveté ou de la misère, qui mènent également au crime; il lui procure l'instruction intellectuelle et morale qui l'aidera à se bien conduire. Il combine avec assez de bonheur, et peut-être avec un peu de subtilité, la solitude et le travail, l'instruction isolée et l'instruction en commun, sans avoir besoin d'employer la violence envers les prisonniers et sans craindre leur corruption. Son système est complet. Il comprend des maisons de détention pour les prévenus, des maisons de réforme pour les condamnés qui n'ont pas atteint l'âge de dix-huit ans, des maisons de pénitence pour ceux qui l'ont dépassé, enfin des maisons de refuge et de travail pour les condamnés libérés. Il y a ainsi des lieux d'attente où l'on est gardé à la disposition de la loi; des hospices pénaux où l'on est guéri en son nom; des établissements de convalescence qui servent à passer du régime de la maladie au régime de la santé morale, de la prison dans la société.

Le système de M. Livingston n'a-t-il rien que de juste, de doux, d'humain, d'efficace? L'apparence le ferait croire; mais plusieurs de ses dispositions peuvent susciter des objections graves, et être regardées comme trop dangereuses ou trop dures, malgré la prudence ou l'humanité qui les a dictées. Sans entrer ici dans la grande controverse du maintien ou de l'abolition de la peine de mort, est-ce que M. Livingston n'applique

pas à ceux qui l'encourent dans notre législation une peine encore plus sévère? Est-ce qu'il n'abandonne même pas son propre système à leur égard, lorsqu'il dit : « La réformation « n'entre dans leur traitement qu'autant qu'elle les concerne « en particulier. Bannis à jamais de la société civile, la loi ne « contient aucune disposition pour les employer désormais. « Indifférente aux habitudes qu'ils peuvent prendre, elle est « uniquement occupée, dans leur seul intérêt, à les mettre à « portée de faire leur paix avec le ciel, parce qu'elle évite de « les punir de mort, mais ne voudrait pas tuer leur âme. »

En effet, ces condamnés, enfermés pour toute leur vie dans un espace étroit et obscur, morts pour le monde, dans lequel ils ne peuvent plus rentrer, car le droit de grâce ne saurait s'exercer en leur faveur, étrangers à leur famille, qui partage leurs biens, soumis périodiquement pendant plusieurs mois de l'année à une entière solitude et à une désolante inaction, ne pouvant jamais ni respirer un air pur, ni voir un rayon de soleil, ensevelis dans leur cellule comme dans un tombeau sur lequel se lit déjà leur épitaphe, ne sont-ils pas punis plus cruellement que ceux auxquels la vie n'est pas laissée à ces terribles conditions? N'est-il pas à craindre que leur raison ne succombe, que leur âme, que l'on veut sauver, ne se désespère? S'il ne faut pas tuer le corps, il faut encore moins tuer l'intelligence, car il vaut mieux être mort que fou. Aussi de pareils châtiments excèdent les droits de la société, et semblent une inconséquence dans le système de M. Livingston, qui, voulant réformer le criminel, ne devait pas plus admettre de peines irrémissibles que de peines irréparables.

M. Livingston, qui expose l'intelligence humaine à succomber sous ce supplice, n'a-t-il pas, dans d'autres circonstances, manqué ou de prudence, ou de modération, ou même de véritable esprit de justice? Le besoin de rechercher et de découvrir la vérité ne l'a-t-il pas conduit trop loin, lorsque, malgré la sage répugnance de nos codes, il a admis la femme à déposer dans la cause du mari, et le fils dans la cause du père? Il ne convient pas de placer l'homme entre deux devoirs contraires, et de lui donner le choix entre la nature et la loi, l'affection et

le parjure. N'a-t-il pas été trop rigoureux en assimilant le ravisseur qui viole au meurtrier qui tue? On peut aussi lui reprocher d'avoir été trop indulgent pour les délits qui naissent des habitudes démocratiques, et trop sévère pour les actes de récidive, contre lesquels il prononce dans tous les cas l'emprisonnement perpétuel, considérant comme incurables ceux qui les ont commis, parce qu'ils ont eu sans doute le tort de résister à son régime. En un mot, on serait tenté de le regarder quelquefois comme trop exigeant par goût de la vérité, trop facile par condescendance pour les entraînements populaires, trop rigoureux par esprit de réforme.

Malgré les imperfections inséparables d'une aussi grande œuvre, la législation pénale de M. Livingston présente un vaste et superbe ensemble. Ses quatre codes se tiennent et se complètent. Ils sont comme une voûte dont chaque pierre formerait la clef. Si l'une était enlevée, toutes crouleraient. Il l'a dit lui-même avec le juste sentiment du mérite de son livre, et il a ajouté : « Cet ouvrage, poursuivi pendant plusieurs années, « avec une attention qui ne s'est jamais ralentie, avec une dé- « férence respectueuse pour les opinions des autres, et une « observation rigoureuse des résultats pratiques, me laisse la « conviction bien satisfaisante d'avoir pris toutes les précau- « tions possibles pour me garantir de la présomption de moi- « même, de n'avoir négligé aucun des moyens qui pouvaient « m'être suggérés par le sentiment profond de son importance, « et le désir religieux d'augmenter le bonheur des individus, « en établissant les vrais principes de la justice publique. »

En effet, M. Livingston, pourvoyant en général à la défense de la société avec le sentiment de la justice, procédant à la poursuite du crime avec le respect du droit, recherchant la preuve des faits avec le goût de la vérité et le besoin de la certitude, et punissant les coupables avec le désir de leur réforme, a composé un livre qui se recommande à l'attention des philosophes comme un beau système d'idées, et à l'usage des peuples comme un vaste code de règles.

Ce grand travail venait d'être terminé. M. Livingston, nommé de nouveau membre du congrès des États-Unis, s'était rendu

à New-York pour l'y faire imprimer. Une nuit, après avoir soigneusement relu son manuscrit avant de le livrer à l'impression, vaincu par le sommeil, il le laisse sur une table de marbre; à son réveil, il ne trouve plus que des cendres; le feu avait tout consumé. Les lentes conceptions de son esprit et ses espérances de gloire étaient détruites en même temps. Ce que M. Livingston ressentit à cette grande perte, tout le monde peut l'imaginer, mais personne ne l'aperçut. Les âmes faibles regrettent, les volontés vigoureuses réparent. M. Livingston se remit au travail le jour même, et en moins de deux ans, son code, entièrement refait, parut tel que nous le possédons (1). Ici, je ne sais s'il ne faut pas plus admirer encore en M. Livingston la force de caractère qui lui fit recommencer son œuvre, que la force d'esprit qui la lui avait fait entreprendre.

La publication de ce vaste système de lois consacra la renommée de M. Livingston dans sa patrie, et la répandit dans le monde entier. Le Brésil prit le code de M. Livingston pour base de sa législation. La république de Guatimala n'hésita même point à l'adopter. Dans le vieux continent, meilleur juge encore en matière de lois et d'esprit, M. Livingston recueillit des hommages universels. L'opinion européenne le compta au nombre des législateurs philosophes, et notre Académie, dès qu'elle fut rétablie, s'empressa de lui témoigner toute l'estime qu'elle portait à ses travaux, en le nommant l'un de ses cinq associés étrangers. M. Livingston se montra glorieux d'avoir partagé avec son illustre compatriote, Thomas Jefferson, l'honneur d'appartenir à l'Institut de France.

Le congrès américain lui-même, frappé du mérite que présentait le code destiné à la Louisiane, chargea M. Livingston de préparer un code spécial pour toutes les cours fédérales des États-Unis. Ces cours sont appelées à juger les délits commis contre le gouvernement et le droit de l'Union. M. Livingston se rendit au vœu de son pays. Il conçut sur le même modèle,

(1) Ce système de lois pénales, comprenant quatre codes, un livre des définitions, et des introductions à chaque code, est écrit en anglais, et a été traduit en français par T. Jules Davezac, président du collége de la Nouvelle-Orléans.

d'après les mêmes vues, mais en lui donnant des dispositions différentes, une législation fort étendue, qui embrassait tous les délits commis en matière d'assemblée, d'élection, d'excès d'autorité, de révolte, de trahison, de douanes, de piraterie, de guerre et de droit des gens. Il en détermina les caractères, régla la procédure, fixa les châtiments. Ce code, qui place le droit des gens à côté du droit politique, qui introduit pour la première fois dans une loi nationale les principes de la justice universelle, restés jusqu'ici dans les mœurs des peuples comme simple usage qui n'était pas toujours observé, fait grand honneur à l'esprit philosophique de M. Livingston. Le système pénal destiné à l'État particulier de la Louisiane, et le système pénal approprié au service des cours fédérales, systèmes dont l'un est en discussion cette année même à la Nouvelle-Orléans, et dont l'autre sera sans doute bientôt adopté par le congrès américain, forment les deux vrais titres de M. Livingston à la reconnaissance de son pays et à l'attention de la postérité.

Après avoir achevé ces vastes travaux, M. Livingston consacra le reste de sa vie à la politique. Il était membre du sénat, lorsque son ami le général Jackson fut élevé à la présidence des États-Unis. Il refusa d'abord de hautes fonctions qui lui furent offertes; mais à la veille d'une crise nationale il accepta le ministère des affaires étrangères. Dans ce moment, les États du Nord et les États du Midi, dont les uns étaient manufacturiers et les autres agricoles, se trouvaient divisés d'opinions comme d'intérêts, sur les tarifs auxquels étaient soumises les marchandises étrangères. La Caroline du Sud, donnant le signal de l'insurrection contre la loi qui réglait les tarifs, l'avait déclarée nulle, et avait pris les armes. Les États-Unis d'Amérique, violemment atteints par la maladie qui menace de mort les fédérations, semblaient prêts à se dissoudre. Dans cette circonstance périlleuse, M. Livingston inspira sa modération et prêta son éloquence au président Jackson. Il se prononça pour la conciliation, et il rédigea cette belle, touchante et patriotique proclamation qui contribua si puissamment à prévenir la rupture de l'Union américaine. Mais sa prudence, j'ai quelque regret à le dire, parut l'abandonner plus tard, lorsque, nommé

ministre des États-Unis en France, il vint y presser l'exécution d'un traité dont la mémoire est encore si récente : il n'apprécia point, dans ses exigences et dans ses dépêches, les lenteurs inévitables d'un gouvernement libre, et le diplomate se montra moins conciliant que ne l'avait été naguère l'homme d'État.

Sa correspondance, publiée en Amérique, permet de penser qu'il était entré trop tard dans une carrière qui exige tant de mesure et de patience dans ses procédés, et qu'il a été loin d'user de son ancienne amitié pour empêcher le général Jackson d'employer un langage inusité entre gouvernements amis, surtout dans un cas où l'ardeur d'une réclamation d'argent aurait dû être tempérée par le souvenir d'un vieux devoir de reconnaissance.

M. Livingston ne survécut pas longtemps à cette mission. De retour en Amérique, il se retira dans sa terre de Montgommery sur les bords de l'Hudson. Il s'y livrait depuis quelques mois aux plaisirs tranquilles de l'agriculture, lorsqu'il fut atteint par la maladie qui l'enleva. Ses derniers instants s'écoulèrent entre sa femme et sa fille, auxquelles il exprima ses sentiments d'affection et ne montra qu'une sérénité pieuse. Il expira à l'âge de soixante et douze ans, le 23 mai 1836, le même jour et à la même heure où il était né, d'après la Bible de la famille.

A la nouvelle de sa mort, ses concitoyens sentirent qu'ils avaient perdu l'homme qui, par ses œuvres, faisait alors le plus d'honneur à leur pays. La république de Guatimala, qui avait adopté son code et donné son nom à sa capitale, décréta un deuil public de trois jours. Ces regrets et ces honneurs étaient mérités. Les hommes comme M. Livingston sont rares partout ; ils le sont bien davantage sur cette terre d'Amérique si jeune encore, plus favorable au développement des caractères qu'à la culture des esprits, qui produit des navigateurs audacieux, des colons entreprenants, des explorateurs infatigables, mais peu de ces admirables oisifs sortant de la foule pressée dans toutes les routes de la vie, pour se livrer à l'observation de la nature et de la société, en surprendre les secrets et les lois, et les communiquer à leurs semblables, auxquels le besoin de vivre ne laisse pas le temps de les découvrir.

Par la mort de M. Livingston, l'Amérique a perdu sa plus forte intelligence, l'Académie un de ses plus illustres associés, et l'humanité un de ses plus zélés bienfaiteurs.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. LE PRINCE DE TALLEYRAND,

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 11 MAI 1839.

Messieurs,

Il y a bientôt un an que le dernier grand représentant du XVIIIe siècle, l'homme d'esprit qui s'était entretenu avec Voltaire, le constituant célèbre qui avait pris une part si considérable aux actes de la première révolution, l'ami de Sieyès, l'exécuteur testamentaire de Mirabeau, le conseiller de Napoléon pendant les huit premières années de sa puissance, l'auteur de la Restauration, qui s'est sitôt éloigné d'elle, le diplomate consommé qui avait participé si souvent à la distribution des États, est mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

J'ai à retracer aujourd'hui sa vie, si étroitement mêlée à l'histoire de notre époque; à apprécier ses œuvres, dont la plupart se confondent avec les événements contemporains eux-mêmes. C'est une tâche bien vaste pour être resserrée dans les bornes étroites d'un discours, et bien difficile à remplir dans un temps encore si rapproché des actes que j'ai à rappeler. Je m'efforcerai d'y suffire; j'essayerai de ne rien omettre d'impor-

Digitized by Google

tant, de ne rien dire que de vrai. Tout en accordant ce que je dois au corps devant lequel je parle, aux souvenirs personnels qui me restent, je me croirai devant l'histoire. Mais, si je remplis dans cette enceinte les devoirs de l'historien, j'espère que j'y trouverai les sentiments de l'équitable postérité.

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord naquit à Paris, le 13 février 1754. Il appartenait à une ancienne et grande famille. Il était l'aîné de sa branche, et, quoiqu'il fût dès lors destiné à en devenir le chef, les soins de la prévoyance comme ceux de l'affection manquèrent à ses premières années. Il fut abandonné dans un des faubourgs de Paris à la négligence d'une nourrice. Une chute qu'il fit à l'âge d'un an le rendit infirme pour toujours et donna un autre cours à sa vie. Ses parents ignorèrent d'abord ce malheureux accident, et, lorsqu'ils l'apprirent, il devint une cause de disgrâce pour lui. A cette époque, on assignait d'avance aux enfants des grandes familles la place qu'ils devaient occuper dans la vie; il y avait pour eux une sorte de prédestination sociale. L'aîné était voué aux armes, les cadets à l'Église. L'un était chargé de continuer la famille, les autres étaient condamnés à s'éteindre dans une stérilité profitable à sa splendeur.

M. de Talleyrand, qui était appelé à se mettre à la tête de la sienne par droit d'aînesse, fut destiné à la carrière des cadets par son infirmité. Ses parents disposèrent de lui sans égard pour ses goûts; l'Église devint son partage. Il passa, des mains mercenaires auxquelles il avait été confié, au collége d'Harcourt, et de là à Saint-Sulpice et à la Sorbonne, sans avoir couché une seule fois depuis sa naissance sous le toit paternel. Livré à lui-même pendant son enfance et sa jeunesse, il se forma seul. Il réfléchit de bonne heure, et apprit à concentrer des sentiments qu'il ne pouvait pas exprimer et répandre. M. de Talleyrand était né avec des qualités rares; l'éducation qu'il reçut à Saint-Sulpice et à la Sorbonne en ajouta d'autres à celles qu'il tenait de la nature, et dont quelques-unes prirent même une autre direction. Il était intelligent, il devint instruit; il était hardi, il devint réservé; il était ardent, il devint contenu; il était fort, il devint adroit. L'ambition qu'il aurait eue partout, et qui, insé-

parable de ses grandes facultés, n'était en quelque sorte que leur exercice, emprunta aux habitudes de l'Église sa lenteur et ses moyens. Témoin, depuis qu'elle existe, de tant d'arrangements mobiles et de tant d'idées passagères, l'Église a mis sa politique dans sa patience; se croyant l'éternité, elle a su toujours supporter le temps et attendre en toutes choses le moment propice pour elle. C'est à cette grande école que M. de Talleyrand s'instruisit dans l'art de pénétrer les hommes, de juger les circonstances, de saisir les à-propos, de s'aider du temps sans le devancer, de se servir des volontés sans les contraindre.

Lorsqu'il eut achevé ses études théologiques, il entra dans le monde sous le nom d'abbé de Périgord. Contrarié dans ses goûts, il y entra en mécontent, prêt à y agir en révolutionnaire. Il y obtint, dès l'abord, la réputation d'un homme avec lequel il fallait compter, et qui, ayant un beau nom, un grand calme, infiniment d'esprit, quelque chose de gracieux qui captivait, de malicieux qui effrayait, beaucoup d'ardeur contenue par une prudence suffisante et conduite par une extrême adresse, devait nécessairement réussir.

Ses parents, qui l'avaient laissé longtemps au séminaire pour l'entretenir dans leurs vues, le conduisirent au sacre de Louis XVI. Ils pensèrent que le jeune sulpicien serait ébloui par ces magnifiques pompes de l'Église, et que l'ambition viendrait en aide à la vocation. Mais l'expérience ne réussit que jusqu'à un certain point, et, deux ans après, Voltaire ayant quitté Ferney pour revoir la France avant de mourir, l'abbé de Périgord montra pour lui un empressement plus volontaire. Pendant ce voyage où le célèbre vieillard jouit de sa domination alors acceptée comme son génie, où il bénit le fils de Franklin au nom de Dieu et de la liberté, et où il expira des fatigues de sa gloire, M. de Talleyrand lui fut présenté et le vit deux fois. Voltaire fut la première puissance devant laquelle il s'inclina. Il conserva de ces entrevues, dans lesquelles l'esprit ne manquait certainement d'aucune part, des souvenirs ineffaçables. Il aimait à en parler jusque dans les derniers temps de sa vie, et la vivacité de son admiration pour Voltaire ne s'affai-

blit jamais. On le conçoit d'autant plus qu'il y avait entre eux quelque chose d'analogue : M. de Talleyrand, par la grâce de son esprit, la simplicité de son bon sens, et le naturel exquis de son langage, était de la famille même de Voltaire.

Ses admirations assez peu orthodoxes ne l'empêchèrent pas de devenir, en 1780, agent général du clergé de France. Ces fonctions, qu'il exerça pendant cinq ans, étaient très-importantes. L'Église de France avait alors de vastes propriétés, des revenus considérables, des assemblées régulières, se gouvernait et s'imposait elle-même. Son agent général était son ministre. C'est là que M. de Talleyrand apprit les affaires. Il avait la réputation d'un homme spirituel; il acquit celle d'un homme capable. Le haut clergé n'était point alors séparé du monde et ne demeurait pas étranger à ce qui s'y passait, et je citerai à ce sujet un fait qui montrera jusqu'à quel point il s'en mêlait. La guerre d'Amérique excitait un intérêt universel; l'abbé de Périgord, agent général du clergé de France, de concert avec son ami le comte de Choiseul-Gouffier, arma un corsaire contre les Anglais. Le maréchal de Castries, ministre de la marine, leur fournit les canons. L'armement d'un corsaire par un abbé peint ce temps singulier où le pape Benoît XIV avait reçu de Voltaire la dédicace de *Mahomet*, et où la cour allait applaudir aux saillies de Beaumarchais contre la noblesse.

L'esprit était le vrai souverain de l'époque. Il avait tout effacé sans rien détruire encore. Il avait rendu l'autorité plus douce, le clergé plus tolérant, la noblesse plus familière. Il avait rapproché les personnes sans confondre les classes. Il avait introduit une fleur de politesse et un charme de savoir-vivre dans cette vieille société qui semblait avoir perdu ses passions pour ne conserver que des manières. On était heureux et confiant, car on l'est toujours dans les moments où les révolutions ne s'opèrent encore que dans les intelligences, où l'on ne change que les idées, où les croyances qui succombent ne font encore souffrir personne, où l'action qui s'exerce est purement morale, et où l'enthousiasme de ce qu'on espère ne permet pas de regretter ce qu'on perd. C'est au milieu de ce temps et de ce monde que vécut M. de Talleyrand, appartenant à l'école qui

avait Voltaire pour maître, des souverains et de grands seigneurs pour disciples, les droits de l'esprit pour croyance, et les progrès de l'humanité pour dessein.

Le moment de la Révolution, annoncé par les nouvelles idées, approchait. M. de Talleyrand, nommé évêque d'Autun en 1788, fit partie de l'assemblée des notables, réunis bien plus pour constater les besoins publics que pour y satisfaire. Lorsque les états généraux, seuls capables d'opérer les réformes, eurent été convoqués, M. de Talleyrand prononça, devant le clergé des quatre bailliages de son diocèse qui le choisit pour son député, un discours dans lequel, grand seigneur, il aspirait à l'égalité des classes et à la communauté des droits; évêque, il réclamait la liberté des intelligences. C'est avec ces engagements qu'il entra dans les états généraux, où il devint l'un des coopérateurs les plus zélés de la révolution populaire. Il mit au service de cette grande cause son habileté, comme Sieyès y mit sa pensée, Mirabeau son éloquence, Bailly sa vertu, la Fayette son caractère chevaleresque, et tant d'excellents hommes leur esprit et leur dévouement.

A peine M. de Talleyrand fut-il introduit dans l'Assemblée constituante, qu'il y prit sa place naturelle, celle qui lui était assignée par son mérite supérieur et son expérience précoce. Après la réunion des ordres, le point le plus important était la liberté des votes, à laquelle s'opposaient les mandats impératifs donnés aux députés par les bailliages. M. de Talleyrand fit une motion contre eux. Il prouva très-bien l'inopportunité de ces mandats qui réduisaient les députés à être de simples messagers de bailliages. Conformément à son vœu, l'assemblée, qui s'était délivrée de l'opposition des ordres, se débarrassa des entraves des mandats, et il ne lui resta plus qu'à triompher de la force pour marcher librement vers son grand avenir.

C'est ce qui lui arriva, à l'aide du peuple, le 14 juillet. Dans la soirée de ce jour mémorable, le comité de constitution qui devait consacrer les résultats de la victoire populaire fut élu. Il se composait de huit membres. M. de Talleyrand fut nommé le second entre Mounier et Sieyès. Associé aux hommes qui avaient le plus médité sur l'organisation des sociétés, il contribua avec

eux au remaniement complet de la France. Mais, outre la part qu'il prit à ce travail général, le plus extraordinaire et le plus étendu auquel on se soit jamais livré, il fut chargé de présenter un plan d'instruction publique qui préparât les générations futures à leurs destinées nouvelles.

L'éducation parut à l'Assemblée constituante le meilleur moyen de compléter son œuvre et d'assurer la durée de tous les autres changements en les opérant dans les intelligences elles-mêmes. Aussi le système qui fut alors projeté en son nom, et qui s'est réalisé plus tard avec des modifications, avait-il pour principal caractère de séculariser l'enseignement, en le fondant, comme tout le reste, sur une base civile, et en le faisant donner par l'État et non par l'Église. Le vaste et beau rapport que M. de Talleyrand présenta à l'assemblée obtint et a conservé une célébrité méritée. Il y considérait l'instruction dans sa source, dans son objet, dans son organisation et dans ses méthodes. C'est le premier travail de cette nature conçu d'une manière philosophique, et approprié, par son ensemble, à l'usage d'une grande nation. L'éducation y est offerte à tous les degrés, destinée à tous les âges, proportionnée à toutes les conditions. Elle ne s'adresse pas seulement à l'intelligence qu'elle développe dans la mesure de sa capacité et de ses besoins, mais à l'âme qu'elle cultive dans ses meilleurs sentiments, au corps dont elle exerce l'adresse et dont elle soigne la force. Sans négliger les belles connaissances et les savants idiomes qui placent les peuples modernes dans l'intimité des anciens peuples et qui conservent l'union spirituelle du genre humain, elle a surtout pour objet d'enseigner ce qu'il est aujourd'hui nécessaire de bien savoir pour bien agir.

Des écoles primaires, établies dans chaque canton, doivent apprendre à l'enfance tous les principes des choses qu'elle a besoin de connaître, sans qu'il lui soit utile de les approfondir. Des écoles secondaires, placées au chef-lieu du district, sont appelées à préparer la jeunesse, par des notions plus étendues, à tous les états qu'elle embrassera plus tard dans la société. Des écoles spéciales de départements sont chargées, en enseignant le droit, la médecine, la théologie, l'art militaire, de former l'a-

dolescence à certaines professions publiques qui réclament, pour être exercées, une instruction particulière. Enfin, un Institut national, à la fois corps enseignant qui professe ce que la science a de plus élevé, corps académique qui perfectionne ce qu'elle a de moins avancé, a la grande mission de centraliser l'esprit de la nation, comme l'assemblée législative en centralise la volonté.

Dans ce système l'éducation nationale, les études étaient bien définies, mais le professorat était faiblement organisé. D'un autre côté, quoique les principes moraux y fussent l'objet d'une forte sollicitude et d'un enseignement suivi, on cherchait trop leur certitude dans le raisonnement et leur sanction dans l'utilité. Les sentiments que l'esprit ni ne donne, ni ne démontre, y prenaient la forme d'idées; la morale y reposait sur l'intérêt, qui peut bien la servir, mais non la fonder; l'honnêteté y était professée comme une science, et la vertu recommandée comme un calcul. Telle était, du reste, la disposition du temps, qui, entraîné par une confiance sans bornes dans les forces de l'intelligence humaine, n'admettait que ses conceptions et préférait ce qui se prouve à ce qui se sent.

Pendant cette période de rénovation, M. de Talleyrand se livra aux travaux les plus étendus et les plus variés. Il proposa l'adoption de l'unité des poids et mesures, afin que le peuple, qui se donnait les mêmes lois et qui introduisait l'uniformité dans l'État, pût se servir d'une règle commune dans ses transactions privées. Il rechercha l'élément invariable de cette unité dans une division du degré terrestre ou dans la longueur du pendule simple à secondes par une latitude déterminée. C'était le principe de la révolution appliqué à l'évaluation matérielle des choses. Il s'éleva contre le maintien des loteries en exposant l'énorme inégalité de leurs chances comme jeu, et l'immoralité de leurs produits comme impôt. Il concourut à la déclaration des droits, et il provoqua l'abolition des dîmes d'après le principe équitable du rachat. Membre du comité de contributions, il coopéra au savant et ingénieux mécanisme qui, appliquant le dogme de l'égalité aux biens comme aux personnes, fonda le système actuel des impôts publics. Dans ce système,

dont j'ai déjà eu occasion de parler avec quelque étendue, en retraçant la vie d'un autre membre de cette Académie (1), toutes les richesses étaient atteintes d'une manière prévoyante et mesurée. M. de Talleyrand eut la mission d'organiser la partie du revenu public assise sur les actes de la vie civile et économique; il présenta la loi de l'enregistrement qui subsiste dans ses principales bases depuis bientôt un demi-siècle, à peu près telle que la décréta l'assemblée constituante, et qui a été l'une des ressources les plus fécondes de l'État, et dès lors l'un de ses plus sûrs moyens de grandeur.

M. de Talleyrand se distingua encore à d'autres titres pendant ces premières et glorieuses années de la Révolution. Il mit à son service les idées à la fois générales et pratiques qu'il avait acquises en matière de finances dans le commerce intime de M. Panchaud, l'un des profonds financiers du temps, le créateur de la caisse d'escompte et de la caisse d'amortissement, l'habile opérateur qui, dans un moment de pénurie, procura six cents millions au trésor public, *le seul homme en France*, j'emprunte les paroles fortement colorées de Mirabeau, *qui sut faire pondre la poule aux œufs d'or sans l'éventrer*.

Le désordre des finances avait provoqué la révolution, qui était peu propre à le réparer. Placée entre ses théories politiques et ses besoins pécuniaires, l'assemblée constituante ne pouvait pas réaliser les unes sans aggraver les autres. Tout ce qu'elle accordait à ses idées dérangeait encore plus ses finances, puisque le bouleversement économique qui était la suite des réformes paralysait momentanément la richesse publique, M. de Talleyrand appuya les divers emprunts qui furent proposés par M. Necker. Il recommanda la fidélité envers les créanciers de l'État. Il essaya, dans des discours beaux et savants, de fonder le crédit de la nation, qui offrait, selon son heureuse expression, *la plus belle hypothèque de l'univers*, sur une caisse d'amortissement qui le facilitât, et sur le bon ordre qui le rassurât. Cependant, s'il s'était borné à proposer ces moyens des

(1) Voir plus haut la Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Rœderer.

gouvernements réguliers, dans un moment de crise sociale où les imaginations ont peu de confiance et les pouvoirs peu de conduite, il aurait faiblement pourvu aux besoins publics; mais il alla plus loin, et, par un expédient hardi, aussi conforme à l'esprit de la Révolution qu'aux principes de la science économique, il mit deux milliards à la disposition du Trésor.

On voit que je veux parler de la célèbre motion par laquelle M. de Talleyrand provoqua la vente des propriétés ecclésiastiques. Il s'attacha à prouver que ces biens étaient une propriété nationale, qu'ils avaient été donnés, non dans l'intérêt des personnes, mais pour l'exercice des fonctions religieuses, et que l'État pouvait en disposer, s'il assurait le service du culte et le traitement des ecclésiastiques. Il proposa en même temps d'améliorer le sort du clergé inférieur. L'Assemblée adopta sa motion, mais ne suivit pas le plan équitable et habile qu'il indiqua pour acquitter l'État envers ses créanciers. Cette masse de propriétés servit, malgré lui, d'hypothèque à une masse équivalente d'assignats dont le cours fut forcé, et dont il prédit l'histoire avec une savante précision. Aussi qu'arriva-t-il? Cette grande opération retarda la ruine des finances sans l'empêcher. Néanmoins, la crise passée, elle eut pour effet d'augmenter la richesse en déplaçant et en divisant une propriété jusque-là frappée de mainmorte, de détruire le régime particulier du clergé comme corps en lui donnant des pensions à la place de ses revenus, et en le faisant rentrer dans l'État par le budget.

M. de Talleyrand n'offrit pas les biens de son ordre en holocauste aux besoins publics sans encourir son animadversion. Mais cet acte, l'un des plus radicaux qui aient été accomplis à cette époque, ne fut pas le dernier témoignage du concours qu'il prêta à la Révolution. Ce fut sur la proposition de M. de Talleyrand que l'Assemblée constituante fixa le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille et berceau de la liberté publique, pour rassembler à Paris, dans une patriotique fédération, les députés de la France entière. Ce jour solennel, l'évêque le plus dévoué à la cause populaire célébra le grand accord qui devait unir la nation nouvelle et le pouvoir nouveau sous la

même loi, par le même serment. A la vue de trois cent mille spectateurs enivrés d'enthousiasme, au milieu des fédérés de tous les départements animés des mêmes désirs que Paris, en présence de la famille royale et de l'Assemblée nationale un moment confondues dans les mêmes sentiments, il monta sur l'autel élevé dans le Champ-de-Mars pour inaugurer en quelque sorte les destinées futures de la France.

Après avoir consacré la Révolution à laquelle il avait offert un système d'éducation publique et rendu la disposition d'une partie jusque-là immobilisée de son territoire, M. de Talleyrand s'associa à une mesure destinée à placer encore plus le clergé dans la dépendance de l'État. Sans avoir été au nombre de ceux qui provoquèrent la constitution civile du clergé, il y donna son assentiment. Cette mesure ne portait pas atteinte à la croyance, mais aux usages de l'Église; elle était moins un empiétement religieux qu'une faute politique. M. de Talleyrand se prononça néanmoins avec force pour que les membres du clergé qui n'obéiraient pas à la loi jouissent de sa protection et pratiquassent librement le culte catholique. Presque tous les anciens évêques ayant refusé de prêter le serment exigé d'eux, les électeurs nommèrent leurs successeurs, auxquels l'évêque d'Autun et l'évêque de Lida donnèrent l'institution canonique. Alors M. de Talleyrand, qu'on avait mis dans l'Église malgré lui, brouillé avec le clergé de son diocèse, menacé d'excommunication par le pape, refusa d'être nommé évêque de Paris, donna sa démission de l'évêché d'Autun, et rentra dans la vie civile.

Peu de temps après, M. de Talleyrand, qui, avant la Révolution, avait reçu la première confidence de Sieyès sur la fameuse brochure *Qu'est-ce que le tiers état?* recueillit les dernières pensées de Mirabeau. Leur liaison, longtemps étroite, avait cessé depuis le jour où Mirabeau avait vendu et publié les Lettres secrètes sur la cour de Berlin, écrites au moment de la mort du grand Frédéric et par suite d'une mission qu'il devait surtout à l'entremise de M. de Talleyrand. Mais lorsqu'il fut frappé de la maladie soudaine qui plongea tout Paris dans la stupeur et qui l'enleva sitôt à l'admiration publique, M. de Talleyrand se réconcilia avec lui. Mirabeau ayant exprimé le désir de le voir,

il fut conduit le 1er avril au chevet de son lit. « Une moitié de Paris, lui dit-il, reste en permanence à votre porte; j'y suis venu, comme l'autre moitié, trois fois par jour, pour avoir de vos nouvelles, en regrettant amèrement, chaque fois, de ne pas pouvoir la franchir. » Il demeura deux heures seul avec le glorieux mourant que toucha ce retour d'amitié, et qui lui remit son discours sur la loi des successions en ligne directe pour le lire à l'Assemblée. Le lendemain, quelques heures après la mort de Mirabeau, M. de Talleyrand étant monté à la tribune pour accomplir ce devoir, l'émotion de l'Assemblée fut inexprimable, lorsqu'il dit : « M. Mirabeau n'est plus; je vous apporte son dernier ouvrage; et telle était la réunion de son sentiment et de sa pensée également voués à la chose publique, qu'en l'écoutant vous assistez presque à son dernier soupir. »

Avant de terminer cette importante époque de la vie de M. de Talleyrand, je ne dois pas oublier de dire que l'Assemblée constituante lui avait confié la tâche de justifier, dans une adresse à la nation, son œuvre, attaquée par les partis. Dans cette adresse, M. de Talleyrand prête à l'assemblée un noble et spirituel langage. Au reproche d'avoir tout détruit, elle répond qu'il fallait tout reconstruire; au reproche d'avoir agi avec trop de précipitation, elle répond qu'on ne parvient à se délivrer des abus qu'en les attaquant tous à la fois; au reproche d'aspirer à une perfection chimérique, elle répond que les idées utiles au genre humain ne lui ont pas paru destinées à orner seulement les livres, et que Dieu, en donnant à l'homme la perfectibilité, ne lui a pas défendu de l'appliquer à l'ordre social. « Élevés au rang de citoyens, dit-elle aux Français, admissibles à tous les emplois, censeurs éclairés de l'administration quand vous n'en serez pas les dépositaires, sûrs que tout se fait et par vous et pour vous, égaux devant la loi, libres d'agir, de parler ou d'écrire, ne devant jamais compte aux hommes, toujours à la volonté commune, quelle plus belle condition? Pourrait-il être un seul citoyen vraiment digne de ce nom qui osât tourner ses regards en arrière, qui voulût relever les débris dont nous sommes environnés, pour recomposer l'ancien édifice? »

M. de Talleyrand eut bientôt l'occasion d'entrer dans la carrière où il devait acquérir sa principale renommée et se placer au rang des plus grands négociateurs. Nommé membre du directoire du département de la Seine avec Sieyès, le duc de la Rochefoucauld, Rœderer, etc., il fut chargé, sous l'Assemblée législative, d'une importante mission en Angleterre. L'interdiction des fonctions exécutives que s'étaient imposée les députés de la Constituante ne permit pas de lui conférer le titre d'ambassadeur, dont M. de Chauvelin avait été revêtu; mais il fut spécialement accrédité auprès du gouvernement anglais, dès le printemps de 1792, pour établir une *alliance nationale*, en opposition à l'*alliance de famille*, que les agents de la cour resserraient sur le continent, avec les maisons d'Autriche et de Bourbon.

L'état précaire de la Révolution et le désaccord violent des partis disposaient peu le gouvernement anglais à s'engager dans une union étroite avec la France; mais, à défaut d'alliance, M. de Talleyrand obtint une déclaration de neutralité qui était presque aussi utile, et qui désespéra les partisans de la coalition européenne, dont le désir était de presser la Révolution entre les armées continentales et les flottes britanniques. Telle fut la première négociation de M. de Talleyrand, qui commençait sa carrière diplomatique par où il l'a finie, poursuivant, à quarante ans de distance, le même but, dans le même pays.

Revenu à Paris peu de temps avant le 10 août, il fut témoin de la chute du trône. Cette catastrophe et ses terribles suites lui inspirèrent le désir de retourner promptement à Londres. Quoiqu'il n'y fût alors chargé d'aucune fonction, voulant encore être utile à la cause de la révolution, il adressa à la nouvelle république, sur la conduite qu'elle devait tenir au dehors, des conseils empreints d'une modération prévoyante. Il lui dit qu'elle devait se montrer désintéressée en devenant victorieuse; que le territoire de la France suffisait à sa grandeur et au développement futur de son industrie et de sa richesse; qu'il était de son utilité comme de son honneur de ne rien y ajouter par la conquête; que toute incorporation de pays serait une

cause de péril pour elle en augmentant le nombre de ses ennemis, et une atteinte à sa gloire en démentant les déclarations solennelles faites au commencement de la révolution; enfin, que sa politique serait plus habile en se fondant, non sur l'acquisition des territoires, mais sur l'émancipation des peuples.

Peu de temps après la communication de ses vues, que les passions alors déchaînées ne pouvaient pas permettre de suivre, la révolution devint plus violente et l'Angleterre cessa d'être neutre. Aussi M. de Talleyrand fut-il décrété d'accusation par le parti de Robespierre, et reçut-il de M. Pitt l'ordre de quitter Londres dans les vingt-quatre heures. L'Europe lui était entièrement fermée, et il se rendit en Amérique avec M. de Beaumetz, son collègue à la Constituante. Il y vécut plus de deux ans. Fatigué de son exil et de son inaction, il était près de s'embarquer sur un navire qu'il avait frété pour les Grandes-Indes, lorsqu'il apprit qu'un décret de la Convention, devenue indépendante et modérée, le rappelait en France. Ce décret, provoqué par Chénier au nom des services que M. de Talleyrand avait rendus à la révolution, lui ouvrit, en même temps que le chemin de la patrie, les portes de l'Institut, et bientôt l'accès des affaires.

L'Institut national avait été fondé vers cette époque, et, quoique encore absent, M. de Talleyrand en avait été nommé membre. Cet hommage était dû à celui qui, dès l'Assemblée constituante, avait proposé l'établissement de ce grand corps et lui avait donné d'avance le nom que tant de travaux et tant d'hommes illustres ont rendu immortel. Appelé à faire partie de la classe des sciences morales et politiques, il y siégea à son arrivée et il en devint l'un des secrétaires. Il paya le tribut de ses observations et de ses pensées en y lisant deux mémoires tout à fait remarquables sur les *Relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre*, et sur les *Avantages à retirer des colonies nouvelles après les révolutions*. Le premier de ces mémoires était un tableau complet de l'Amérique du Nord, dont M. de Talleyrand jugeait l'état politique avec le sens ferme d'un homme formé dans les révolutions, exposait les relations commerciales

en économiste savant, retraçait les mœurs en observateur que tout frappe, et reproduisait l'aspect avec les couleurs naturelles qui peignent d'autant mieux les objets qu'elles les rendent dans toute leur simplicité. Le second offrait des vues élevées sur l'établissement des colonies destinées à réparer la perte des anciennes et à faciliter la fin et l'oubli des révolutions. M. de Talleyrand y proposait d'ouvrir de nouvelles routes *à tant d'hommes agités qui avaient besoin de projets, à tant d'hommes malheureux qui avaient besoin d'espérances.*

Avec sa haute capacité, M. de Talleyrand ne pouvait pas rester longtemps étranger au gouvernement de son pays. Les circonstances lui étaient favorables, car il fallait à la révolution des politiques qui achevassent l'œuvre de ses soldats. L'Europe, pénétrée d'un effroi respectueux, s'empressait de la reconnaître pour l'arrêter. Déjà les rois d'Espagne et de Prusse avaient traité avec elle à Bâle, et le roi de Sardaigne lui avait fait sa soumission à Cherasque, lorsque M. de Talleyrand devint ministre des relations extérieures sous le Directoire. Ce fut alors que se réalisèrent les idées qu'il avait émises en 1792 sur l'extension du principe démocratique par la guerre et sa consolidation par la paix. D'une part, les républiques ligurienne, cisalpine, romaine, helvétique, batave, se fondèrent sur le modèle français; de l'autre, la paix conclue à Campo-Formio, avec la maison d'Autriche, par son irrésistible vainqueur, les conférences engagées à Rastadt avec l'empire d'Allemagne et les pourparlers ouverts à Lille avec l'Angleterre, semblaient annoncer que l'Europe entière se résignait à notre liberté et à notre grandeur.

Malgré les éclatants triomphes de la révolution, le Directoire était trop faible pour que M. de Talleyrand crût à sa durée. Il le servait sans illusion, et son regard, plus perçant que celui de tout le monde, avait déjà vu poindre sur l'horizon de l'Italie son infaillible successeur. Il savait que l'imagination humaine a besoin d'enthousiasme, et que l'imagination française surtout ne saurait s'en passer longtemps. A un peuple qui ne veut pas rester dans l'indifférence, il faut la foi en quelque chose ou en quelqu'un. Comme on ne croyait plus aux idées, M. de Talley-

rand comprit qu'on allait croire aux personnes. Il reconnut l'objet du culte nouveau dans ce jeune général déjà tout environné de l'auréole de feu des batailles, formé à cette école de la guerre d'où sortent les plus grands hommes, qui y apprennent à penser vite, à agir avec précision, à disposer des hommes, à traiter avec les gouvernements, à décider du sort des empires, et à se posséder au milieu des plus terribles extrémités. Aussi, lorsque le vainqueur d'Italie revint à Paris après avoir gagné cinq grandes batailles, détruit quatre armées ennemies, fait cent cinquante mille prisonniers, pris cent soixante et dix drapeaux et plus de six mille pièces de canon, forcé les gouvernements italiens à la soumission et la maison impériale d'Autriche à la paix, les espérances comme les admirations commencèrent à se tourner vers lui. On ne l'appelait que le jeune héros, et dans l'ovation qui lui fut préparée au Luxembourg, lorsqu'il y porta, au milieu des drapeaux qu'il avait conquis et du bruit presque royal du canon, le traité de Campo-Formio, M. de Talleyrand, qui le présenta au Directoire en sa qualité de ministre des relations extérieures, annonça hautement ses destinées prochaines. Il ne craignit pas de dire : « Loin de redouter ce qu'on voudrait appeler son ambition, je sens qu'il nous faudra peut-être un jour la solliciter. »

Aussi, après le retour d'Égypte, M. de Talleyrand, qui depuis six mois avait cessé d'être ministre du Directoire, s'entendit avec le général Bonaparte et le directeur Sieyès pour opérer le 18 brumaire. Ayant participé à l'entreprise qui venait de fonder un gouvernement, il s'associa au système qui restaura l'ordre social. Nommé de nouveau ministre des relations extérieures, il eut une assez grande influence sur la politique du premier Consul par la vivacité de son admiration et la prudence de ses avis. Il savait à la fois le flatter et le conseiller. Il le quittait rarement, et lorsqu'il fut obligé, dans l'été de 1801, d'aller aux eaux de Bourbon-l'Archambaud, il lui écrivit : « Je pars avec le regret de m'éloigner de vous, car mon dévouement aux grandes vues qui vous animent n'est pas inutile à leur accomplissement. » — « Du reste, ajoutait-il, quand ce que vous pensez, ce que vous méditez et ce que je vous vois faire

ne serait qu'un spectacle, je sens que l'absence que je vais faire serait pour moi la plus sensible des privations. »

Associé aux divers projets du premier Consul, il concourut à la négociation du concordat et au rétablissement de la paix religieuse en France. Ce fut alors que, par un bref particulier, M. de Talleyrand reçut du pape l'autorisation, qu'il s'était donnée tout seul dix années auparavant, de rentrer dans la vie civile.

La pacification intérieure fut suivie d'une pacification générale, que facilitèrent les victoires de Marengo et d'Hohenlinden. M. de Talleyrand en devint le négociateur. Le traité de Lunéville, qui étendit en Allemagne l'esprit de la révolution en sécularisant les principautés ecclésiastiques; le traité d'Amiens, qui fit reconnaître par l'Angleterre les conquêtes de la France et les œuvres de la révolution sur le continent; la consulte de Lyon, qui constitua la république cisalpine, furent les grandes transactions politiques auxquelles M de Talleyrand eut à cette époque une part principale.

Mais la guerre ayant recommencé un peu plus tard avec l'Angleterre, les complots de l'émigration suivirent de près le retour des hostilités. Le premier Consul, qui, en 1802, avait miraculeusement échappé à l'explosion de la machine infernale, se voyant en butte à de semblables périls, voulut faire trembler ceux qui voulaient le faire tuer. Excité par l'indignation et entraîné par les apparences, il porta sa terrible main sur le plus jeune et le plus chevaleresque des princes de la maison de Bourbon, qui, placé à une marche de la frontière du Rhin, attendait, par ordre du conseil privé d'Angleterre, ce qui allait éclater en France, sans y tremper, et même, à ce qu'il paraît, sans le savoir. Le duc d'Enghien, amené le soir au château de Vincennes, y fut jugé dans la nuit, et y reçut la mort comme complice de ceux qui avaient projeté de faire périr le premier Consul. M. de Talleyrand fut-il mis dans le secret de ces meurtrières et iniques représailles, ou concourut-il seulement à l'arrestation du duc d'Enghien sans connaître le sort qui lui était réservé? Rien n'indique qu'il ait été consulté sur cet acte sanglant, qui d'ailleurs était contraire à sa douceur et

à sa modération naturelles. Mais, il faut le dire, M. de Talleyrand a coopéré, en exécution des ordres du premier Consul à l'enlèvement du duc d'Enghien sur un territoire étranger, et, ministre des relations extérieures, il a consenti à la violation d'un principe sacré du droit des gens. Si, dans la fougue de son ressentiment et pour la sûreté de sa personne, le premier Consul ne tenait aucun compte de la seule sauvegarde des États faibles, celui qui en était le conservateur obligé ne devait pas au moins la méconnaître.

Le premier Consul sut tirer parti des dangers qu'il avait courus; il se fit Empereur. Il voulut monter plus haut pour que les complots pussent moins facilement l'atteindre, et rendre son pouvoir héréditaire, afin que sa vie devînt plus sûre. La fondation de l'Empire entraînait, à l'égard des républiques confédérées, un changement de système qui devait conduire à la guerre. La première république érigée en royaume fut la cisalpine. L'Autriche, qui n'attendait qu'un prétexte, la Russie, qui ne demandait qu'une avant-garde, se déclarèrent sur-le-champ; et, sans la rapidité des coups que leur porta l'Empereur, la Prusse, qui hésitait, se serait jointe à elles. Lorsque Napoléon partit pour cette immortelle campagne, M. de Talleyrand se rapprocha des bivacs, afin que l'homme de la paix fût toujours près de l'homme de la victoire. Il était à Strasbourg quand il apprit que, par une savante marche, l'Empereur venait de faire mettre bas les armes dans Ulm à toute une armée autrichienne. C'est de là qu'il adressa à l'Empereur un plan de traité avec l'Autriche, et lui proposa un vaste arrangement de l'Europe. Ce plan, entièrement écrit de sa main, et jusqu'à ce jour inconnu, mérite de fixer l'attention de l'histoire. Je dois donc m'y arrêter.

« Il ne m'appartient point, disait M. de Talleyrand à l'Empereur, de rechercher quel était le meilleur système de guerre : Votre Majesté le révèle en ce moment à ses ennemis et à l'Europe étonnée. Mais, voulant lui offrir un tribut de mon zèle, j'ai médité sur la paix future, objet qui, étant dans l'ordre de mes fonctions, a de plus un attrait particulier pour moi, puisqu'il se lie plus étroitement au bonheur de Votre Majesté. » Lui

exposant alors ses vues, il ajoutait qu'il y avait en Europe quatre grandes puissances : la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie, la Prusse n'ayant été placée un instant sur la même ligne que par le génie de Frédéric II; que la France était *la seule puissance parfaite* (ce sont ses expressions), parce que seule elle réunissait dans une juste proportion les deux éléments de grandeur inégalement répartis entre les autres, les richesses et les hommes; que l'Autriche et l'Angleterre étaient alors les ennemies naturelles de la France, et la Russie son ennemie indirecte par la sollicitation des deux autres et par ses projets sur l'empire ottoman; que l'Autriche, tant qu'elle ne serait pas en rivalité avec la Russie, et la Russie, tant qu'elle resterait en contact avec la Porte, seraient facilement unies par l'Angleterre dans une alliance commune; que du maintien d'un tel système de rapports entre les grands États de l'Europe naîtraient des causes permanentes de guerre ; que les paix ne seraient que des trêves, et que l'effusion du sang humain ne serait jamais que suspendue.

Il se demandait quel était le nouveau système de rapports qui, supprimant tout principe de mésintelligence entre la France et l'Autriche, séparerait les intérêts de l'Autriche de ceux de l'Angleterre, les mettrait en opposition avec ceux de la Russie, et par cette opposition garantirait l'empire ottoman et fonderait un nouvel équilibre européen. Telle était la position du problème. Voici quelle en était la solution. Il proposait d'éloigner l'Autriche de l'Italie en lui ôtant l'État vénitien, de la Suisse en lui ôtant le Tyrol, de l'Allemagne méridionale en lui ôtant ses possessions de Souabe. De cette manière, elle cesserait d'être en contact avec les États fondés ou protégés par la France, et ne resterait plus en hostilité naturelle avec elle. Pour surcroît de précaution, l'État vénitien ne devait pas être incorporé au royaume d'Italie, mais être interposé, comme État républicain et indépendant, entre ce royaume et l'Autriche. Après avoir dépouillé celle-ci sur un point, il l'agrandissait sur un autre, et lui donnait des compensations territoriales proportionnées à ses pertes, afin que, n'éprouvant aucun regret, elle ne fît aucune tentative pour recouvrer ce qui lui aurait été enlevé. Où étaient

placées ces compensations? Dans la vallée même du Danube, qui est le grand fleuve autrichien. Elles consistaient dans la Valachie, la Moldavie, la Bessarabie, et la partie la plus septentrionale de la Bulgarie.

Par là, disait-il en concluant, les Allemands seraient pour toujours exclus de l'Italie, et les guerres, que leurs prétentions sur ce beau pays avaient entretenues pendant tant de siècles, se trouveraient à jamais éteintes; l'Autriche, possédant tout le cours du Danube et une partie des côtes de la mer Noire, serait voisine de la Russie et dès lors sa rivale, serait éloignée de la France et dès lors son alliée; l'empire ottoman achèterait, par le sacrifice utile de provinces que les Russes avaient déjà envahies, sa sûreté et un long avenir; l'Angleterre ne trouverait plus d'alliés sur le continent, ou n'en trouverait que d'inutiles; les Russes, comprimés dans leurs déserts, porteraient leur inquiétude et leurs efforts vers le midi de l'Asie, et le cours des événements les mettrait en présence des Anglais, transformant en futurs adversaires ces confédérés d'aujourd'hui.

Ce beau projet, M. de Talleyrand ne se contenta pas de le soumettre à l'Empereur après le succès d'Ulm. Le jour même où il reçut, à Vienne, la grande nouvelle de la victoire d'Austerlitz, il écrivit à l'Empereur : « Votre Majesté peut, maintenant, briser la monarchie autrichienne ou la relever. L'existence de cette monarchie, dans sa masse, est indispensable au salut futur des nations civilisées..... Je supplie Votre Majesté de relire le projet que j'eus l'honneur de lui adresser de Strasbourg, J'ose, aujourd'hui plus que jamais, le regarder comme le meilleur et le plus salutaire. Vos victoires le rendent facile, et je serai heureux si vous m'autorisez à faire un arrangement qui, j'en ai la conviction, assurerait la paix du continent pour plus d'un siècle. »

Ce plan, exécutable à une époque où rien n'était impossible, anrait sans doute préparé un autre avenir à l'Europe, en donnant à l'Autriche un vaste territoire, du côté même où il importait le plus de la jeter et de l'agrandir; en la rendant homogène, ce qu'elle n'était pas; en l'intéressant à la civilisa-

tion du monde, au lieu de la laisser immobile dans un passé qu'elle s'usait à défendre. S'il avait été réalisé, il aurait fondé une paix durable au moyen de combinaisons nouvelles et sur des intérêts satisfaits. Mais il ne fut point agréé par l'Empereur. Napoléon procéda comme il avait fait jusqu'alors, sans gagner le vaincu et sans le détruire. Il se contenta de se renforcer et de l'affaiblir. Il abolit le saint-empire romain, qui existait depuis Charlemagne, et il forma la confédération du Rhin, dont il se fit le protecteur. Il agrandit les États secondaires de l'Allemagne, qui se trouvaient naturellement dans son alliance, et en érigea plusieurs en royaumes. Il y étendit le principe de la Révolution, en y supprimant les souverainetés féodales de la noblesse immédiate, comme il y avait supprimé, trois ans auparavant, les souverainetés ecclésiastiques. Il réduisit la puissance de l'Autriche, à laquelle il ôta ce qu'elle possédait encore en Italie, sans lui accorder ce qui pouvait la dédommager sur le Danube, et il l'abattit sans la dompter. Tels furent les résultats de la bataille d'Austerlitz et du traité de Presbourg. L'Empereur, en adoptant un système politique fondé sur de simples affaiblissements de territoire, ne fit que créer des mécontents; il se condamnait à toujours combattre ceux qu'il ne pourrait pas toujours soumettre. Les trêves qu'il signa ne furent, en quelque sorte, que les haltes d'un conquérant en Europe, et marquèrent les étapes de sa grande armée.

Le désaccord de vues sur ce point entre Napoléon et M. de Talleyrand n'empêcha pas celui-ci de rester son ministre jusqu'après le traité de Tilsitt, qui, conclu à la suite des victoires d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, amoindrit la Prusse, soumit la Russie, étendit la confédération du Rhin du midi au nord de l'Allemagne, et porta à son comble la grandeur de l'Empire et la gloire de l'Empereur. Mais à cette éblouissante époque, et au moment de ses prospérités les plus inouïes, M. de Talleyrand cessa volontairement de diriger la diplomatie de Napoléon. Était-il fatigué d'un rôle où sa modération était quelquefois condamnée à des sacrifices, et pensait-il que le déclin devait commencer au point où avait été atteinte la plus extrême hauteur? Ou bien préférait-il le titre de vice-grand électeur qui

lui fut donné, à la conduite des plus importantes affaires? Peut-être y avait-il à la fois le vague instinct de l'avenir et le vain empressement pour une dignité chimérique, dans la résolution qu'il prit le 9 août 1807, en déposant le portefeuille des relations extérieures entre les mains du duc de Cadore, pour devenir grand dignitaire de l'Empire, lui qui était déjà grand chambellan et prince de Bénévent.

Son éloignement fut regrettable pour l'Empereur. Le grand esprit de Napoléon et le bon sens de M. de Talleyrand semblaient faits l'un pour l'autre. Ce qu'il y avait d'inventif, de fécond, de hardi, d'impétueux, dans le premier, avait besoin de ce qu'il y avait de froid, d'avisé, de sûr dans le second. L'un avait le génie de l'action, l'autre celui du conseil. L'un projetait tout ce qu'il y avait de grand, l'autre évitait tout ce qu'il y avait de dangereux, et la fougue créatrice de l'un pouvait être heureusement tempérée par la lenteur circonspecte de l'autre. M. de Talleyrand savait faire perdre du temps à l'Empereur lorsque sa colère ou sa passion l'aurait poussé à des mesures précipitées, et lui donnait le moyen de se montrer plus habile en devenant plus calme. Aussi disait-il avec une exagération spirituelle dans la forme, mais non sans vérité : « L'Empereur a été compromis le jour où il a pu faire un quart d'heure plus tôt ce que j'obtenais qu'il fît un quart d'heure plus tard. » La perte d'un pareil conseiller dut être un malheur pour lui, en attendant qu'elle devînt un danger.

Toutefois, ils se séparèrent sans se brouiller encore. Un an après, M. de Talleyrand assista à cette fameuse entrevue d'Erfurt, dans laquelle Alexandre abandonna l'Espagne à Napoléon, qui lui céda en retour la Moldavie et la Valachie, et où les deux empereurs convinrent de combattre en commun l'Angleterre, si elle ne consentait pas à la paix, et l'Autriche, si elle ne demeurait pas soumise. Ce fut lui-même qui, en qualité de grand chambellan, fit les honneurs de la cour impériale au peuple de rois et de princes souverains qui formaient la suite des deux arbitres du monde. Au milieu de ces fêtes splendides qui couvraient de si importantes négociations, l'Empereur ne consulta pas sans utilité son ancien ministre, et lui dit un jour avec

regret : « Nous n'aurions pas dû nous quitter. » Ce fut entre eux le dernier témoignage d'accord.

L'Empereur continua le cours de ses entreprises. Jusque-là il avait affaibli les autres pour se défendre lui-même; mais alors il alla plus loin : emporté par sa position, il n'attendit plus d'être attaqué pour conquérir. Par l'invasion de l'Espagne, il souleva contre lui tout un peuple; par l'enlèvement du pape, il encourut la redoutable hostilité du vieux et puissant principe avec lequel il avait cru devoir transiger au début de sa domination. M. de Talleyrand aperçut le danger de cette politique. Quel qu'ait été le moment où il désapprouva l'entreprise de l'Espagne, il est certain qu'en 1809 il cacha si peu son blâme, que l'Empereur irrité lui ôta, à son retour de la Péninsule, le titre de grand chambellan. Il s'était séparé des affaires, l'Empereur l'éloigna de sa personne. Ainsi fut brisé le dernier lien qui rapprochait encore ces deux hommes, dont l'un pouvait tout tant que duraient les succès, et dont l'autre pourrait beaucoup si jamais commençaient les revers. Dès ce moment, M. de Talleyrand devint plus frondeur, et l'Empereur plus défiant. Dans des sorties peu mesurées Napoléon le blessa, et il eut le tort de le rendre mécontent sans le rendre impuissant.

C'est ainsi que se passèrent pour M. de Talleyrand les cinq dernières années de l'Empire, dont il prévit et calcula la chute dès 1812. En effet, lorsque Napoléon porta ses armes en Russie, attaquant une puissance presque inaccessible tandis qu'il avait à résister aux attaques de l'Angleterre, qui, depuis dix ans, ne lui avait laissé aucun repos, à comprimer l'insurrection de l'Espagne qu'il avait appelée lui-même un 14 juillet contre sa conquête, à ranimer la lassitude de l'Allemagne dont la patience était à bout, à craindre le soulèvement de la Prusse amoindrie et humiliée, à surveiller l'opiniâtre ressentiment de l'Autriche dont les mariages ne changeaient pas les maximes, et qui aspirait à recouvrer les huit millions d'habitants qu'elle avait successivement perdus par les traités imposés à ses défaites, M. de Talleyrand considéra la fin de la domination impériale comme très-prochaine.

Ayant à examiner ici comment M. de Talleyrand fut conduit

à jouer le rôle extraordinaire qui lui échut ou qu'il prit en 1814, il est nécessaire de signaler les dernières ouvertures de paix faites par l'Europe à l'Empereur. Napoléon eut deux moments où il lui fut permis de traiter avec honneur : à Prague avant le désastre de Leipzig, à Francfort avant l'entrée des coalisés en France. A Prague, il aurait obtenu le maintien d'une partie de ses établissements européens ; à Francfort, il aurait conservé les limites naturelles de la France. Les propositions de Francfort, faites par M. de Metternich au nom de l'Autriche, lord Aberdeen au nom de l'Angleterre, M. de Nesselrode au nom de la Russie, se portant fort pour M. de Hardenberg au nom de la Prusse, furent les dernières propositions raisonnables que l'Europe coalisée et victorieuse offrit, le 10 novembre 1813, à Napoléon isolé, vaincu, mais encore puissant.

D'après ces propositions à jamais regrettables, *les souverains alliés étaient unanimement d'accord* (c'était leur propre langage) *sur la puissance et la prépondérance que la France devait conserver dans son intégrité, en se renfermant dans ses limites naturelles, qui étaient le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.* Ils assuraient donc vouloir fonder sur l'indépendance continentale et maritime de toutes les nations la paix et l'équilibre du monde. Équitable et habile projet, bien différent de celui qui fut exécuté quelques mois plus tard. Aucun grand intérêt n'était sacrifié, et il n'y avait pas un État du premier ordre opprimé par tous les autres, abusant à leur tour de la victoire envers lui comme il en avait abusé envers eux. L'arrangement des territoires aurait été conçu avec prévoyance, réglé d'après les frontières naturelles, et fondé sur le besoin réciproque d'indépendance.

Napoléon accepta les bases de Francfort, mais pas assez nettement et pas assez vite. Il aurait dû prendre son parti et consommer le sacrifice en vingt-quatre heures. La fortune était depuis deux ans contre lui, et dès lors le temps aussi. Mais, si l'Empereur perdit quelques moments avant de renoncer d'une manière générale aux territoires qu'il avait acquis, et d'abandonner les princes qu'il avait créés, de leur côté les souverains se repentirent de leur modération Ils retardèrent l'ouverture

des négociations, franchirent le Rhin, pénétrèrent sur notre territoire, et lorsqu'ils envoyèrent leurs plénipotentiaires à Châtillon, au lieu de la France indépendante, appuyée à ses barrières de montagnes, retranchée derrière ses grandes lignes d'eau, qu'ils avaient voulue à Francfort, ils voulurent une France réduite à ses anciennes dimensions, ouverte aux entreprises des autres États sur une frontière de cent cinquante lieues, et perdant même la puissance relative qu'elle avait en 1792, car depuis lors tous les États principaux s'étaient agrandis. Ce fut sur ces nouvelles bases que les souverains alliés, excités par leurs succès à d'immodérées représailles, proposèrent de traiter à Châtillon-sur-Seine.

Ici il faut admirer l'Empereur. En recevant ce nouvel ultimatum, il fut saisi d'une noble et patriotique colère. Il écrivit de ses bivacs, entre Seine et Marne, à son plénipotentiaire le duc de Vicence, une lettre que je suis heureux de faire connaître : « J'ai reçu, lui disait-il, les propositions qui vous ont été remises. Il n'y a pas un Français dont elles ne fassent bouillir le sang d'indignation. La France, pour être aussi forte qu'elle l'était en 1788, doit avoir ses limites naturelles en compensation du partage de la Pologne, de la destruction du clergé d'Allemagne, et des grandes acquisitions faites par l'Angleterre en Asie. Je suis si ému de cette infâme proposition, que je me crois déshonoré rien que de m'être mis dans le cas qu'on me l'ait faite. Je crois que j'aurais mieux aimé perdre Paris que de voir faire de telles propositions au peuple français, et je préférerais voir les Bourbons en France avec des conditions raisonnables. »

Il refusa donc. S'enfermer dans la France de 1792, lui qui l'avait trouvée portée jusqu'aux Alpes et jusqu'au Rhin par la République, et qui avait prêté serment de maintenir l'intégrité de son territoire, c'était au-dessus de sa volonté et même de sa position. Le soldat devenu Empereur n'était plus rien s'il n'était grand. Humilié par la défaite et perdant son prestige par un pareil traité, il restait incapable de commander. Il n'avait pas, comme les vieilles familles qui gouvernaient les États de l'Europe, l'appui du temps. Celles-ci pouvaient beau-

coup céder dans un moment de détresse. Leur puissance territoriale était diminuée, mais leur autorité politique n'était pas compromise : elle reposait sur l'habitude et non sur la victoire. La victoire était l'origine, le principe, la base du gouvernement impérial. Il perdait sa légitimité en perdant sa grandeur. Napoléon le sentait. Il aurait pu s'arrêter en montant, il ne le pouvait pas en descendant ; car on modère ses progrès, et non sa chute.

Aussi avait-il écrit à son plénipotentiaire, dès le 19 janvier, avant d'entrer en campagne : « *Si l'on propose les anciennes limites, j'ai trois partis à prendre, ou combattre et vaincre, ou combattre et mourir glorieusement, ou enfin, si la nation ne me soutient pas, abdiquer. Le système de ramener la France à ses anciennes frontières est inséparable du rétablissement des Bourbons.* » Ce qu'il avait annoncé, il l'exécuta. Il entreprit cette immortelle campagne, faite, non comme celle d'Italie dans la jeunesse, en pays ennemi, en temps de succès, avec espérance, contre un seul ennemi, mais dans les fatigues de l'âge, sur le territoire de la patrie, au milieu des revers et des défections, contre toute l'Europe et sans illusion. Jamais son activité ne fut plus infatigable, sa volonté plus forte, son âme plus fière, son génie plus grand, ses victoires plus inutiles, mais plus admirables. L'astre, avant de disparaître, jeta de magnifiques lueurs.

Ayant vaincu sans réussir, s'étant exposé sans être tué, Napoléon exécuta la troisième partie de son plan : il abdiqua.

C'est dans ce dénoûment du drame impérial que M. de Talleyrand reparaît sur la scène et joue le principal rôle. Des ouvertures lui avaient été faites en 1813 pour qu'il reprît le portefeuille des relations extérieures ; mais il n'avait pu s'entendre avec l'Empereur. Membre de la régence en qualité de vice-grand électeur, il ne s'était pas rendu avec elle à Blois, la garde nationale l'ayant arrêté avec l'architrésorier Lebrun à la barrière du Maine, sans que cette violence apparente le contrariât et même le surprît. Resté dans Paris, il y était le plus important personnage et le seul grand fonctionnaire au moment où le sort des armes y fit entrer les étrangers victorieux.

Quand on n'a eu qu'une opinion, quand on n'a été l'homme que d'une seule cause, le jour où cette cause succombe, on se tient à l'écart et on s'enveloppe dans son deuil; mais lorsqu'ayant traversé de nombreuses révolutions, on considère les gouvernements comme des formes éphémères d'autorité, lorsqu'on a pris l'habitude de ne les admettre qu'autant qu'ils savent se conserver, on se jette au milieu des événements pour en tirer le meilleur parti. M. de Talleyrand n'était pas assez dévoué au régime impérial, et il était trop accoutumé à se diriger d'après les circonstances, pour hésiter. Il y avait, dans ce triste moment, trois choses à faire : un gouvernement à établir, des institutions à fonder, un traité à conclure.

M. de Talleyrand reçut dans son hôtel l'empereur Alexandre, et il devint auprès de lui et des autres souverains coalisés le négociateur de la situation. Il s'agissait d'abord de savoir quel serait le gouvernement de la France. L'empereur Alexandre hésitait entre l'établissement d'une régence et la restauration des Bourbons. M. de Talleyrand pensa que l'Empire venant de succomber avec son fondateur, un enfant serait hors d'état de se maintenir sur un trône où n'avait pu s'affermir un grand homme; que sans la puissance du génie, le secours de l'âge, la ressource de la gloire, il ne saurait résister aux idées nouvelles qui allaient reprendre leur cours, ni contenir le parti royaliste, qui recommencerait ses tentatives en reprenant ses espérances, et il se déclara hautement pour le retour des Bourbons, dont il voulut toutefois limiter l'ancien pouvoir par l'exercice des droits nationaux et la consécration des libertés publiques.

Ce changement, après l'avoir fait accepter, par qui l'accomplir? On n'a jamais opéré de révolution en France sans qu'elle fût préparée par les événements et légalisée par le principal corps de l'État. Il faut à la fois le sentiment de la nécessité et l'autorité du droit. L'invasion avait malheureusement donné l'un, le sénat donna l'autre. C'est à l'aide de ce corps, qui avait été le premier sous l'Empire, et dans le sein duquel, malgré sa dépendance, s'étaient conservées, par les hommes de la Révolution, les idées de 1789, que M. de Talleyrand fit prononcer la

déchéance de Napoléon, former un gouvernement provisoire dont il fut le chef, et rappeler les Bourbons, sous la condition expresse qu'ils reconnaîtraient tous les intérêts nouveaux en acceptant la constitution du Sénat.

M. de Talleyrand, appuyé sur les restes du vieux parti de la révolution, n'ayant pu imposer cette constitution à Louis XVIII, finit du moins par en exiger la charte. Ce ne fut qu'à la suite des engagements formels du nouveau roi que le Sénat, qui avait refusé d'aller le complimenter à Compiègne avant qu'il les eût pris, se rendit auprès de lui à Saint-Ouen. M. de Talleyrand était à sa tête, et demanda en son nom une charte constitutionnelle. La déclaration de Saint-Ouen promit cette charte qui devait consacrer toutes les garanties contenues dans la constitution du Sénat, et être soumise à la fois à son approbation et à celle du Corps législatif. C'est ce qui eut lieu, et la charte, quoique octroyée en apparence, fut imposée en réalité. Nécessité des circonstances, prix du trône, il est juste de dire qu'on la doit en grande partie à M. de Talleyrand, qui essaya d'en faire le contrat d'union entre la famille ancienne et le pays nouveau.

Outre cette transaction politique de la nation avec les Bourbons, il négocia la transaction territoriale de la France avec l'Europe. Les étrangers, qui n'avaient pas voulu accorder à Napoléon, après les victoires de Champ-Aubert, de Château-Thierry, de Montmirail et de Montereau, au delà des limites de 1792, traitèrent alors sur la même base; et M. de Talleyrand obtint d'eux la conservation d'Avignon et du comtat Venaissin, le comté de Montbelliard, le département du Mont-Blanc composé d'une partie de la Savoie, et des annexes considérables aux départements de l'Ain, du Bas-Rhin, des Ardennes et de la Moselle. Il fit respecter ces monuments des arts qui étaient les derniers fruits de nos conquêtes. Il crut avoir opéré une transaction habile et générale, en signant pour l'Europe la paix, pour la France l'évacuation et l'indépendance de son territoire, pour les amis des Bourbons le rétablissement de leur royauté, pour les défenseurs de l'Empire la conservation de leurs intérêts, pour les partisans de la Révolution le maintien de ses résultats et le retour de ses idées.

Nommé alors ministre des affaires étrangères, M. de Talleyrand se rendit comme plénipotentiaire de la France au congrès de Vienne, où devait se régler l'arrangement territorial du reste de l'Europe. Il y arriva des derniers. Il y trouva les quatre grandes puissances décidées à prononcer seules sur la distribution des États, et à garder ce qui leur plaisait dans les dépouilles impériales, en vertu du droit de leur force et de la règle de leurs convenances. Représentant d'un pays abattu et d'un gouvernement faible, M. de Talleyrand semblait peu en état de déranger leur accord et de donner à la France dans le congrès une place que paraissaient lui refuser ses désastres. La force qu'il ne reçut point de son gouvernement, il la puisa en lui-même.

A l'exemple de tous les politiques, selon les occasions, il variait ses moyens; mais, venu dans un temps où l'on raisonnait beaucoup, il avait pris l'habitude d'ériger ses moyens en principes. Il faisait donc une théorie pour chaque circonstance. Cette théorie lui servait de direction. Il inventa alors la théorie de la légitimité. C'est avec elle qu'il se présenta à Vienne. Il espéra s'en aider pour faire cesser en Europe le régime de la force que voulaient y maintenir les vainqueurs. Dans le partage du territoire à distribuer, il dit qu'il apportait un principe à ceux qui n'étaient réunis que par des intérêts, et que seul il pouvait donner la sanction du droit à ce qui ne reposait que sur la conquête.

Il s'introduisit de haute lutte dans le comité dirigeant, d'abord uniquement composé des quatre puissances auxquelles, outre la France, il fit associer l'Espagne, le Portugal et la Suède. En possession d'une influence conquise, que fit-il de son vote et quels furent les résultats de son habileté? Les divers arrangements étaient sur le point d'être conclus, en grande partie d'après les bases convenues au traité de Paris. L'Allemagne devait être réorganisée en corps fédératif indépendant; la Suisse devait reprendre son ancienne forme et sa neutralité; la Belgique, être réunie à la Hollande, pour constituer, sous la maison d'Orange, le royaume des Pays-Bas; l'Autriche, obtenir la possession de l'Italie du nord, et s'étendre, par ses archiducs et

archiduchesses, dans l'Italie du centre; la Sardaigne, recevoir Gênes; la Suède, acquérir la Norvége; l'Angleterre, conserver, dans les diverses parties du monde, les points maritimes qui convenaient le mieux à son commerce ou à sa puissance.

Il restait seulement quelque incertitude sur la possession du royaume de Saxe et du grand-duché de Varsovie. La Prusse, qui obtenait des compensations sur les deux rives du Rhin, voulait s'arroger le premier; et la Russie, qui n'avait pas cessé de s'agrandir pendant la Révolution et sous l'Empire, prétendait garder en entier le second, dont la population s'élevait presque à quatre millions d'âmes, et que l'empereur Alexandre destinait à former un royaume de Pologne, avec une constitution indépendante. L'Autriche cédait, sans hésiter, la Pologne, mais avait quelques scrupules sur le sacrifice entier de la Saxe, tandis que l'Angleterre abandonnait volontiers la Saxe à la Prusse, mais craignait d'agrandir la Russie de ce reste de la Pologne.

M. de Talleyrand changea les hésitations de l'Autriche et de l'Angleterre en refus, et fit surgir de ces refus des inimitiés entre les quatre grandes puissances qui s'étaient unies par la crainte et qu'il divisa par l'intérêt. Arrivé à Vienne avec le principe de la légitimité au nom duquel il devait chercher à rétablir Ferdinand Ier sur le trône de Naples, il avait l'ordre et l'intention d'en couvrir le roi de Saxe, alors prisonnier et sur le point d'être dépossédé. C'était le seul prince de l'Allemagne qui, agrandi par Napoléon, fût resté jusqu'au bout fidèle à la France. D'ailleurs les liens du sang l'unissaient à la maison de Bourbon. M. de Talleyrand dit qu'il ne consentirait jamais à ce que le roi de Saxe fût dépouillé de tous ses États par la Prusse; à ce que la Russie, possédant le grand-duché de Varsovie, avançât ses frontières jusqu'à l'Oder et pesât de toute sa masse sur l'Europe. Il fit sentir à l'Autriche le danger du voisinage de la Prusse, à l'Angleterre celui de l'agrandissement de la Russie. L'empereur Alexandre essaya vainement de le ramener à ses vues en rappelant ce qu'il venait de faire en France et en menaçant de ce qu'il pouvait faire en Europe. N'ayant pas pu vaincre sa résistance, il dit avec humeur : « Talleyrand fait ici le ministre de Louis XIV. »

Digitized by Google

En effet, l'influence exercée par M. de Talleyrand fut telle, que la Prusse, afin de garder la Saxe, offrit tout le territoire situé entre la Sarre, la Meuse, la Moselle et la rive gauche du Rhin, pour en former un nouveau royaume en faveur du prince qui serait dépouillé du sien. M. de Talleyrand refusa cette proposition de la Prusse. Ce fut une faute, et une faute grave. Gêné par ses instructions, il préféra le maintien du roi de Saxe dans son royaume amoindri, à son établissement sur la rive gauche du Rhin. Tandis que le roi des Pays-Bas occupait la Belgique, que la Bavière était près de Landau, que la confédération germanique possédait Mayence et Luxembourg, ne valait-il pas mieux placer entre la Sarre et le Rhin, à quelques marches de notre capitale, un petit État qu'un grand, un souverain nécessairement inoffensif qu'une puissance du premier ordre qui servait alors d'avant-garde à l'Europe? Ne valait-il pas mieux la Prusse sur les flancs de la Bohême que sur la frontière de la France? Ne valait-il pas mieux accroître sa rivalité avec l'Autriche en Allemagne, en multipliant leurs points de contact, et rendre ses futurs rapports avec la France plus faciles en l'éloignant de son territoire?

Il est vrai, et c'était un des résultats de sa dextérité, que M. de Talleyrand était parvenu à diviser les puissances; qu'il avait décidé l'Autriche et l'Angleterre à repousser les prétentions absolues de la Russie et de la Prusse, même par les armes; qu'il avait signé avec lord Castlereagh et le prince de Metternich, le 5 janvier 1815, un traité secret d'union et même de guerre éventuelle; qu'il avait contraint, par la persévérance de ses efforts, la Prusse à se contenter d'un tiers de la Saxe, et la Russie à se dessaisir d'une partie du grand-duché de Varsovie.

M. de Talleyrand croyait avoir formé une alliance dans l'alliance, il croyait avoir séparé pour longtemps l'Autriche et l'Angleterre de la Prusse et de la Russie; il croyait avoir divisé l'Europe, relevé la politique de la France, lorsqu'un événement inattendu, mais provoqué par les fautes des Bourbons, vint déjouer son habileté, de telle sorte que la Prusse resta sur la Sarre et que la coalition européenne fut renouée. Napoléon

quitta l'île où avait été enfermée sa souveraineté, et vint montrer à l'armée son général, à la France son Empereur. En le sachant débarqué sur les côtes de Provence, les souverains et les négociateurs réunis à Vienne, tout émus par cette prodigieuse hardiesse, ne s'étaient pas mépris sur son résultat. Le retour du danger suspendit toutes les divisions. Le traité de Chaumont fut renouvelé, et Napoléon fut mis au ban de l'Europe.

Ces mesures, auxquelles M. de Talleyrand participa, auraient probablement été prises sans lui; mais il n'en est pas moins à déplorer, pour un Français, d'y avoir coopéré, puisqu'elles amenèrent une invasion de la France. Il y a des sentiments qui doivent être au-dessus de tout; il y a des principes qui sont supérieurs à tous les droits, et plus vrais que tous les systèmes. Le sentiment qui fait aimer son pays, le principe qui défend de provoquer contre lui les armes étrangères, sont de ce nombre. L'indépendance de la patrie doit l'emporter sur la forme des gouvernements et sur les intérêts des partis. Ni les douleurs de l'exil, ni l'ardeur des convictions, ni la force des attachements, ni la violence des haines, ne justifient de méconnaître ce premier des devoirs. Séparer son pays du gouvernement qui le régit, dire qu'on attaque l'un pour délivrer l'autre, n'excuse pas davantage. Ces distinctions subtiles conduiraient à la ruine des États. Un pays qui n'a pas le droit de choisir son gouvernement n'a plus d'indépendance. D'ailleurs, est-on toujours sûr que la guerre dirigée contre le gouvernement d'une nation ne sera pas fatale à son territoire, et qu'après avoir attenté à son choix, on n'attentera pas à sa grandeur? Ces plaies qu'on fait à sa patrie sont profondes, et nul ne sait d'avance si elles ne seront pas mortelles.

La guerre recommença entre Napoléon et tout le monde. Le grand homme qui avait tant de génie dans le succès, et dont la contradiction faisait chanceler la volonté, ne retrouvant plus la France aussi obéissante qu'il l'avait laissée; ayant en face de lui toute l'Europe, derrière lui le parti royaliste qui s'était formé depuis 1814, et qui, sans être assez fort pour défendre son propre gouvernement, l'était assez pour en inquiéter un autre; à côté de lui le parti libéral, qui discutait ses droits dans

un moment où il n'aurait dû songer qu'à l'indépendance du pays, et à faire un dictateur au lieu d'une constitution; le grand homme lutta avec découragement et fut vaincu. La France perdit la bataille de Waterloo, et l'Europe rétablit une seconde fois les Bourbons sur leur trône, autour duquel elle se proposa de faire camper ses armées pour lui servir d'appui et de garde.

M. de Talleyrand s'attacha alors à réparer cet immense désastre. Il croyait que la victoire étrangère se bornerait à la chute d'un gouvernement et au retour d'un autre. Il voulait qu'une liberté plus étendue dédommageât la France de ce nouveau revers. Déjà, de Vienne il avait signalé à Louis XVIII toutes les fautes qu'on reprochait à son gouvernement en 1814 : l'abandon de la cocarde tricolore, qui n'aurait jamais dû être quittée; les restrictions apportées aux garanties établies par la Charte; l'éloignement dans lequel le parti constitutionnel avait été tenu des emplois publics; l'ignorance et la maladresse avec laquelle on avait donné la France à régir à des hommes nourris dans l'émigration, qui, étrangers aux idées et aux sentiments de la nation nouvelle, avaient alarmé ses intérêts et soulevé ses haines; enfin, l'absence d'un ministère homogène, formant un conseil responsable, dirigé par un président, et capable de gouverner.

A son retour auprès de Louis XVIII, il réalisa ce qu'il avait conseillé. Il dicta la proclamation de Cambrai, où ce prince, une seconde fois rétabli sur le trône, avouait les fautes de 1814 et promettait de les réparer. Il inspira l'ordonnance datée du même jour et du même lieu, qui était un commentaire plus libéral de la charte, abaissait l'âge de la députation de quarante à vingt-cinq ans, augmentait le nombre des députés de deux cent soixante-deux à trois cent quatre-vingt-quinze, accordait l'initiative des lois aux Chambres, admettait les légionnaires dans les colléges électoraux, fixait l'âge des électeurs à vingt et un ans, et ne confiait plus la direction des intérêts nouveaux aux générations anciennes. Ces révisions de la charte, tout avantageuses qu'elles fussent, n'étaient point un coup d'État libéral, et devaient être soumises au pouvoir législatif. En même

temps qu'il constituait plus démocratiquement la Chambre élective, il demanda l'hérédité de la pairie pour mieux assurer son indépendance, et il parvint à composer un cabinet dont il était le président.

Mais ce retour aux idées de la Révolution dura peu. A peine Louis XVIII fut-il de nouveau assis sur son trône, que les emportements du parti de l'émigration éclatèrent et que les étrangers notifièrent leurs exigences. Ces derniers, après avoir dépouillé notre musée, demandèrent par une note du 20 septembre que les territoires cédés à la France en 1814 fussent rendus par elle; que le roi des Pays-Bas rentrât en possession des districts qui avaient anciennement appartenu à la Belgique; que le roi de Sardaigne occupât la totalité de la Savoie; que les places de Condé, de Philippeville, de Marienbourg, de Givet, de Charleroi, de Sarrelouis, de Landau, fussent comprises dans les cessions exigées de la France; que les fortifications d'Huningue fussent démolies; que la France payât une contribution de huit cents millions, dont deux cents devaient être consacrés à la construction de nouvelles places fortes dans les pays limitrophes de ses frontières; qu'elle indemnisât en outre, par une somme de sept cent trente-cinq millions, l'Europe des pertes qu'elle lui avait causées par ses propres invasions; enfin qu'une armée de cent cinquante mille hommes, commandée par un général étranger et entretenue aux frais de la France, occupât pendant sept ans la partie septentrionale de son territoire.

M. de Talleyrand repoussa ces propositions accablantes et humiliantes, qui n'étaient qu'un indigne abus de la force, qu'une violation éclatante des promesses faites et des engagements pris, qu'un acte d'oppression envers la France, qu'un acte de colère et d'imprévoyance de l'Europe. Dans sa note du 21 septembre, il établit qu'on ne pouvait imposer de pareilles conditions qu'en vertu du droit de conquête, et qu'ici ce droit n'existait point. « Pour qu'il y ait conquête, disait-il, il faut que la guerre ait été faite au possesseur du territoire, c'est-à-dire au souverain, droit de possession et souveraineté étant identiques. Mais lorsque la guerre est faite contre le détenteur illégitime du

pays et pour son légitime possesseur, il ne saurait y avoir conquête; il n'y a que recouvrement de territoire. Or, les hautes puissances ont considéré l'entreprise de Bonaparte comme un acte d'usurpation, et Louis XVIII comme souverain réel de la France; elles ont agi en faveur de ses droits, elles ont donc dû les respecter. C'est l'engagement qu'elles ont pris dans la déclaration du 13 et dans le traité du 25 mars, où elles ont admis Louis XVIII comme allié contre l'ennemi commun. Si l'on ne peut pas conquérir contre un ami, à plus forte raison ne le peut-on point contre un allié.

« Nous vivons dans un temps, ajoutait-il, où plus qu'en aucun autre il importe d'affermir la confiance dans la parole des rois. Les cessions exigées de S. M. Très-Chrétienne produiraient un effet tout contraire après la déclaration où les puissances ont annoncé qu'elles ne s'armaient que contre Bonaparte et ses adhérents, après le traité où elles se sont engagées à *maintenir contre toute atteinte l'intégrité des stipulations du traité du 30 mai* 1814, qui ne peut être maintenue si celle de la France ne l'est pas, après les proclamations de leurs généraux en chef où les mêmes assurances sont données. »

Il les invita à considérer que la France conserverait le désir de recouvrer ce qu'elle ne croirait jamais avoir justement perdu; qu'elle imputerait à crime à Louis XVIII ces cessions, comme étant le prix de l'assistance étrangère; qu'elles seraient un obstacle perpétuel à l'affermissement du gouvernement royal; qu'elles altéreraient en outre un équilibre établi avec tant d'efforts, en diminuant l'étendue que la France devait avoir, et qui était nécessaire aujourd'hui, puisqu'elle avait été jugée nécessaire un an auparavant.

Mais cette invocation du droit public, cet appel aux engagements contractés, ces hautes raisons de bonne foi, de sûreté, de prévoyance, ne prévalurent point contre des passions haineuses et des volontés inexorables. M. de Talleyrand n'était plus soutenu, comme en 1814, par l'empereur Alexandre, dont il avait contrarié les desseins à Vienne, et qui ne lui pardonnait pas le traité secret du 5 janvier, signé par l'Autriche, l'Angleterre et la France, contre la Russie et la Prusse. Quatre jours après la

remise de la note des puissances, trois jours après l'envoi de sa réponse, M. de Talleyrand quitta le ministère. Il le quitta devant les excès du dedans et les volontés du dehors. Il le quitta pour ne pas assister aux violences du parti dominant, et ne pas signer l'humiliation de la France. Il le quitta le 24 septembre, deux mois avant le désastreux traité qui coûta deux milliards à la France, et lui enleva plus que les annexes dont son territoire avait été agrandi en 1814.

Dès ce jour, M. de Talleyrand ne fut plus pour rien dans les conseils et dans les affaires de la Restauration. Il resta quatorze ans avec une dignité de cour, mais sans aucun pouvoir et sans aucune influence. Il fit partie de l'opposition libérale. Il mit à son service, dans les salons, tout son esprit, et dans la Chambre des pairs, toute l'autorité qui s'attachait à son nom et à son expérience. Il ne ménagea point les entreprises du parti dont la domination, un moment renversée par l'ordonnance du 5 septembre, s'était rétablie en 1821, et qui conduisit la Restauration à sa perte. Il défendit la liberté de la presse contre la censure, et la regardant comme l'instrument principal du gouvernement représentatif, il dit que, désirée par tous les grands esprits du siècle précédent, établie par la Constituante, promise par la charte, elle avait le caractère d'une nécessité, et que la retirer, c'était compromettre la bonne foi royale. Il ajoutait à ce propos la phrase qui est restée dans tous les souvenirs : « De nos jours il n'est pas facile de tromper longtemps. Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, plus d'esprit que Bonaparte, plus d'esprit que chacun des directeurs, que chacun des ministres passés, présents et à venir : c'est tout le monde. » Il se prononça pour le maintien du jury dans les délits de la presse, et, s'autorisant de ce que son opinion avait été celle de Malesherbes, il dit : « Je vote, avec M. de Malesherbes, le rejet de la loi. » Mais il fit entendre des paroles plus solennelles et plus sévères lorsque, rappelant son âge, son expérience, les services qu'il avait rendus à la maison de Bourbon, il condamna l'invasion contre-révolutionnaire de l'Espagne en 1823, déclara que le renouvellement d'alliance accompli par ses soins, entre cette maison et la France, était compromis par les

passions folles et téméraires d'un parti, et qu'il sembla annoncer au monde la fin prochaine de la Restauration.

Ce moment arriva afin d'achever l'œuvre de la grande révolution commencée en 1789 Pour que cette révolution fût terminée, il était nécessaire qu'il se fondât un régime dont les régimes précédents n'étaient que les essais, qui s'appropriât leurs divers principes et se préservât de leurs passions, qui empruntât à 1789 la liberté et l'égalité sans l'anarchie, à 1800 l'ordre sans l'arbitraire, à 1814 la paix, mais la paix sans la crainte, au passé une dynastie en lui donnant la consécration nationale, au présent ses idées en leur imprimant une direction habile. Tels devaient être le but, la condition, la règle et la force de l'établissement de 1830.

M. de Talleyrand s'associa au régime nouveau. Dans ce grave moment où il s'agissait de savoir si la cause populaire pourrait triompher en France, et même s'étendre en Europe sans ramener la guerre, M. de Talleyrand, regardant la paix comme utile aux progrès réguliers de la liberté renaissante, aida puissamment à son maintien. Nommé ambassadeur en Angleterre, il alla reprendre, pour ainsi dire, les grands desseins qui l'y avaient conduit en 1792. Mais, plus heureux à la fin de sa carrière qu'à son début, il contribua à lier étroitement deux nations que la rivalité de puissance avait longtemps séparées, et que des institutions analogues et des intérêts extérieurs communs devaient alors plus que jamais réunir. Les cabinets de l'Europe, voyant ce vieux et profond politique, dont ils connaissaient la sagacité de plus en plus expérimentée et la constante modération, venir représenter auprès d'eux la Révolution, crurent encore plus à la force de celle-ci, et se trouvèrent mieux disposés à traiter avec elle. Dans la conférence de Londres, à la tête de laquelle le plaça l'ascendant de sa renommée et de son esprit, M. de Talleyrand fit consacrer diplomatiquement, par les puissances mêmes qui avaient formé en 1814 le royaume des Pays-Bas contre la France, la révolution et l'indépendance de la Belgique, qui devait désormais couvrir notre frontière du nord au lieu de la menacer. Cet utile résultat obtenu, M. de Talleyrand acheva sa mission en signant le traité de la

quadruple alliance, qui, liant la France, l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, en faveur de la civilisation péninsulaire, sembla opposer l'union de l'Occident à celle du Nord dans l'intérêt de la grande cause constitutionnelle sur le continent.

C'est alors qu'il se retira pour toujours de la scène du monde. Il mit un intervalle entre les affaires et la mort. Le seul événement qui marqua cette dernière période de sa vie fut l'éloge historique si spirituel et si simple qu'il prononça au milieu de vous, du savant et modeste comte Reinhard, qu'il avait depuis longtemps rencontré dans la carrière diplomatique et qui le précéda de bien peu dans la mort. Il mit du prix à finir dans le paisible sanctuaire de la science une existence remplie d'événements et agitée par les révolutions.

En le voyant conserver tant de force, en lui retrouvant toujours tant d'esprit, on était loin de prévoir que sa fin serait si prochaine. Deux mois après cette mémorable séance, M. de Talleyrand sentit les atteintes soudaines du mal qui devait l'emporter en quelques jours. Soumis à de douloureuses opérations, en proie à de cruelles souffrances, il les supporta avec le calme courageux qui ne l'avait jamais abandonné. Pendant qu'au milieu de sa famille éplorée il luttait avec simplicité, sans attendrissement et sans faiblesse, contre les douloureux progrès de la mort, il fut honoré d'une royale visite et d'augustes adieux. Peu de temps après, il rendit le dernier soupir, le 17 mai 1838, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, dont plus de cinquante s'étaient passés dans les grandes affaires.

Avec lui disparut une intelligence forte, l'un des restes les plus brillants de l'ancien esprit français, l'une des plus grandes renommées de la Révolution. M. de Talleyrand devait quelque chose à son origine, mais encore plus à lui-même. Introduit de bonne heure dans la carrière des honneurs par le crédit de sa famille, il ne put s'y maintenir longtemps que par sa propre habileté; car dans notre époque d'extrême agitation et de vaste concurrence, ce n'était pas à l'aide des souvenirs et des ancêtres qu'on s'élevait, se soutenait, se relevait, après avoir été renverse. Dès sa jeunesse, l'ambition lui ayant été offerte comme perspective et laissée comme ressource, il s'habitua à

subordonner la règle morale à l'utilité politique. Il se dirigea surtout d'après les calculs de son esprit. Il devint accommodant à l'égard des désirs dominants, facile envers les circonstances impérieuses. Il aima la force, non par le besoin qu'en a la faiblesse, mais par le goût qu'elle inspire à l'habileté qui sait la comprendre et s'en servir. Il s'associa aux divers pouvoirs, mais il ne s'attacha point à eux; les servit, mais sans se dévouer. Il se retira avec la bonne fortune, qui n'est pas autre chose pour les gouvernements que la bonne conduite. Se mettant alors à l'écart, son grand mérite fut de prévoir un peu plus tôt ce que tout le monde devait vouloir un peu plus tard, et d'agir avec résolution après avoir attendu avec patience. Comme il se possédait entièrement, et qu'il était sûr de se décider à propos, il aimait à perdre du temps pour mieux saisir les occasions, croyant que le cours naturel des choses en offre de meilleures que l'esprit n'en saurait trouver, ni la volonté faire naître. Il avait dans ces moments l'activité et l'ascendant des hommes supérieurs, et il retombait ensuite dans la nonchalance des hommes ordinaires.

Pendant le cours de si nombreuses révolutions et de prospérités si diverses, il ne fit de mal à personne. Il ne sévit contre ses adversaires que par de bons mots. Il éprouva et il inspira de longues amitiés, et tous ceux qui l'entouraient ou qui l'approchaient étaient attirés par sa grâce, attachés par sa bonté. Il jugeait tout avec un sens exquis ; il aimait à raconter, et ses récits avaient autant d'agrément que ses mots ont eu de célébrité. Ce visage que les événements n'avaient pas ému, ce regard que la fortune n'avait pas troublé, s'animaient lorsqu'il parlait des beaux jours du XVIIIe siècle et des grands travaux de l'Assemblée constituante. M. de Talleyrand, comme la grande génération à laquelle il appartenait, aimait sincèrement sa patrie, et a toujours conservé de l'attachement pour les idées de sa jeunesse et les principes de 1789, qui ont survécu chez lui à toutes les vicissitudes des événements et de la fortune. Il s'entretenait sans aucune gêne des gouvernements qu'il avait servis et quittés. Il disait que ce n'étaient pas les gouvernements qu'il servait, mais le pays, sous la forme politique qui dans le

moment lui semblait convenir le mieux, et qu'il n'avait jamais voulu sacrifier l'intérêt de la France à l'intérêt d'un pouvoir.

Telle était l'explication qu'il donnait à ses changements. Toutefois, quels que soient les services qu'on puisse rendre à son pays en conformant toujours sa conduite aux circonstances, il vaut mieux n'avoir qu'une seule cause dans une longue révolution, et un seul rôle noblement rempli dans l'histoire.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. BROUSSAIS,

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 27 JUIN 1840.

Messieurs,

Lorsque l'Académie des sciences morales et politiques fut rétablie en 1832, M. Broussais était depuis longtemps célèbre par la hardiesse de ses systèmes, le nombre et la valeur de ses écrits, l'accomplissement même d'une grande réforme médicale. Il essayait alors d'étendre jusqu'à la philosophie la révolution qu'il avait opérée en médecine. Cet observateur habile, ce réformateur original, cet écrivain abondant et chaleureux, cet homme supérieur, qui, pendant plus de quinze années, avait rempli la France et l'Europe de ses travaux et de sa renommée, n'appartenait pas encore à l'Institut. La nouvelle Académie s'empressa de recueillir ce grand nom. Ouverte à toutes les idées, n'excluant aucun point de départ pour arriver à ces vérités premières que l'homme cherche toujours et que Dieu ne lui livrera peut-être jamais, elle admit M. Broussais dans sa section de philosophie, où il fut le représentant le plus extrême

d'une doctrine qui semblait être déjà parvenue, avant lui, jusqu'à ses dernières limites.

C'est donc comme philosophe que j'ai surtout à faire connaître M. Broussais. Mais je remplirais mal ma tâche et je donnerais de lui une idée bien imparfaite, si je me bornais à le présenter sous cet aspect. M. Broussais n'a été philosophe que par occasion et, en quelque sorte, par déduction. En lui, le physiologiste a précédé, inspiré, subjugué le penseur. Il faut, dès lors, chercher ses principes philosophiques dans ses théories médicales. C'est là que se trouvent son originalité et ses principaux titres à la gloire. C'est là qu'on peut saisir la marche de cet esprit vigoureux, exposer ses découvertes dès leur origine, et les suivre dans tout leur développement systématique. C'est là aussi que l'homme se montre tout entier, convaincu, impérieux, passionné, avec son impétueux courage, sa verve entraînante, se plaisant à combattre les systèmes contemporains pour le moins autant qu'à établir le sien, et transportant la lutte jusque dans l'histoire, afin d'y renverser toutes les vieilles autorités et de dominer seul. En un mot, c'est là que M. Broussais occupe une place, dans la glorieuse compagnie des maîtres de la science, qui lui doit d'incontestables progrès.

François-Joseph-Victor Broussais naquit à Saint-Malo le 17 décembre 1772. Il appartenait à une famille vouée depuis plusieurs générations à l'art de guérir. Son bisaïeul avait été médecin et son grand-père pharmacien. Son père, qui exerçait aussi la médecine, s'était établi à Pleurtuit, village situé non loin de Saint-Malo, sur le bord de la mer. Là s'écoulèrent les douze premières années de Broussais. A part les soins éclairés d'une mère tendre et forte qu'il aimait extrêmement, et les faibles enseignements de son curé, qui le forma surtout à servir la messe et à chanter au lutrin, l'éducation de son enfance fut fort négligée. Mais il n'y a pas de temps perdu pour les hommes d'une organisation supérieure. Ce que l'éducation ne fait pas pour eux, la nature se charge de le faire, et, en attendant que leur esprit se cultive, leur caractère se forme.

C'est ce qui arriva au jeune Broussais, dont les sentiments se développèrent avec d'autant plus de force, qu'ils ne furent

pas gênés par les idées. Il apprit surtout de bonne heure à ne rien craindre. Son père l'envoyait de nuit porter, dans les campagnes, les remèdes qu'il avait prescrits à ses malades. Souvent il ignorait la route qu'il devait parcourir, et il se laissait alors guider, jusqu'à la chaumière inconnue, par le cheval qui y avait conduit son père pendant le jour. Le jeune et intrépide enfant traversait ainsi, sans hésitation et sans trouble, des bruyères désertes, silencieuses et malfamées, s'aguerrissant, dans ces courses nocturnes, contre les craintes vagues, qui n'eurent pas plus de prise sur lui que les dangers réels. Il donna, dès son jeune âge, des preuves de l'énergie audacieuse qu'il porta plus tard dans la conduite de la vie et les luttes de la science.

Lorsqu'il eut douze ans, sa mère, dont la tendresse clairvoyante avait aperçu ses heureuses dispositions, voulut qu'elles fussent développées par une éducation libérale. Elle consentit à se séparer de lui, et il fut envoyé au collége de Dinan. Il y fit ses études classiques avec succès. Il avait une intelligence vive, une mémoire heureuse et tenace, une réflexion précoce, car l'activité de son esprit, n'ayant pas été jusque-là employée à apprendre, s'était tournée à observer. Il n'avait pas encore terminé ses études lorsque la Révolution éclata. Sa famille en embrassa la cause, qui enflamma de ses ardeurs l'âme du bouillant écolier. Aussi, en 1792, les Prussiens s'étant avancés jusqu'à Verdun, et le cri d'alarme qui appelait les hommes de bonne et de patriotique volonté à la défense de la Révolution menacée ayant retenti de Paris jusqu'au fond des provinces, Broussais, qui avait alors vingt ans et qui étudiait en philosophie, s'enrôla avec plusieurs de ses camarades dans une compagnie franche formée à Dinan. Parti comme soldat, il se serait promptement distingué dans cette carrière, où le commandement et la gloire allaient appartenir sans contestation et sans lenteur aux braves, aux intelligents, aux ambitieux. Rien de cela ne lui manquait pour arriver bientôt au premier rang.

Dans une des fréquentes rencontres auxquelles il assista contre les chouans, il eut occasion de montrer à la fois sa force et son courage généreux. La compagnie franche de Dinan fut surprise et battue. Dans la fuite, un des camarades de Broussais,

atteint d'un coup de feu, tomba à côté de lui. La guerre était sans quartier, et l'ennemi se trouvait à quelques pas. Broussais, au risque d'être pris lui-même, s'arrêta, chargea sur ses épaules son compagnon blessé et continua sa retraite, un peu ralentie par son dangereux fardeau. Les chouans tirèrent sur lui ; il reçut une balle dans son chapeau et parvint à leur échapper. Arrivé en lieu de sûreté, il déposa son camarade, mais il le trouva mort. Il n'avait sauvé qu'un cadavre. Son dévouement n'en avait pas moins été fort beau, car de telles actions s'estiment d'après le sentiment qui les inspire et le danger qu'il faut braver pour les accomplir.

Broussais ne servit pas longtemps dans la compagnie franche de Dinan, où il avait été nommé sergent. Tombé grièvement malade, il revint près de ses parents, dont il était le fils unique, et qui, déjà âgés, le conjurèrent d'embrasser la profession héréditaire dans sa famille. Il s'y décida et fut admis successivement à l'hôpital de Saint-Malo et à celui de Brest. Ses progrès furent rapides, et il obtint bientôt une commission de chirurgien sur la frégate *la Renommée*. Il était en rade prêt à partir, lorsqu'on lui remit une lettre du maire de Saint-Malo qui commençait par ces emphatiques mais effrayantes paroles : *Frémis en recevant cette lettre*. Elle lui annonçait en effet un affreux malheur. La demeure de ses vieux parents, à Pleurtuit, avait été envahie par les chouans. Son père avait vainement essayé de s'y défendre. Il avait été égorgé, ainsi que sa mère, par les chouans, qui avaient ensuite mutilé leurs corps et dévasté leur maison. En apprenant cette horrible nouvelle, Broussais fut saisi de la plus profonde douleur et de la plus violente indignation. Son émotion fut si forte, que, quarante ans après, lorsque cet ineffaçable souvenir se représentait à lui, on le voyait encore pâlir comme au jour de la catastrophe.

La cause de la Révolution à laquelle on venait d'immoler ses parents était déjà celle de ses convictions ; elle devint alors celle de son ressentiment filial. Il lui demeura fidèle toute sa vie. Il la servit à cette époque dans la guerre contre les Anglais. Tour à tour officier de santé de deuxième classe et chirurgien-major sur la corvette *l'Hirondelle* et le corsaire *le Bougainville*,

il fit avec succès plusieurs campagnes de mer. Mais il ne pouvait pas rester toujours chirurgien de marine. Après quelques années, il quitta son pays natal, où il s'était marié, pour aller compléter à Paris ses études médicales et y prendre le grade de docteur.

Il y arriva en 1799. C'était une brillante époque pour l'esprit scientifique en France. L'école de Bacon, de Locke et de Condillac gouvernait exclusivement les intelligences. L'analyse était plus que son instrument, elle était devenue en quelque sorte sa religion. Il en était résulté un fanatisme de décomposition qu'inspiraient le désir de tout savoir, l'espérance de tout refaire, et qui, accumulant des ruines dans l'ordre moral, avait créé des sciences dans l'ordre physique. Les merveilleux progrès de l'histoire naturelle, de la chimie, de la géologie, des hautes mathématiques, étaient son œuvre. La médecine avait participé à ces progrès. L'école de Paris, jusque-là circonspecte dans sa marche, un peu routinière dans ses idées, et n'ayant produit aucun des génies inventifs et des grands théoriciens qui, depuis trois siècles, avaient opéré des révolutions dans la médecine, prenait un essor inconnu. Elle était, à son tour, illustrée par de mémorables travaux et des hommes supérieurs. Chaussier, l'un des professeurs habiles qui l'avaient réorganisée, publiait ses *Tables physiologiques*; Pinel, dans sa célèbre *Nosographie philosophique*, promulguait la charte de la médecine française, qui devait être observée jusqu'à la réforme de M. Broussais; Cabanis, écrivain élégant et disciple un peu outré de Condillac, appliquait le système de son maître aux *Rapports du physique et du moral de l'homme*, et il exposait, dans les curieux mémoires lus sur cet important sujet à votre classe même, une sorte de psychologie matérielle; Bichat étonnait le monde savant en lus donnant coup sur coup son *Traité des membranes*, ses *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, son *Anatomie générale appliquée à la physiologie et à la médecine*, admirables ouvrages que cet immortel jeune homme plein d'ardeur et de génie, publiait en quelques années, pressé de découvrir et de produire, comme s'il eût pressenti qu'à l'âge de trente et un ans il serait enlevé à la science. Tels furent les maîtres de Broussais.

Il devint l'ami de Bichat, dont les travaux exercèrent plus

tard une influence décisive sur ses propres idées. Après quatre ans de fortes études, il fut reçu docteur. Il prit pour sujet de sa thèse la *fièvre hectique*. Comme il ne pouvait rien être faiblement, il se montra imitateur ardent de Pinel, dont les doctrines régnaient alors en médecine. Dans sa *Nosographie philosophique*, Pinel, fidèle à la méthode des naturalistes, avait classé les maladies par genres, espèces, variétés, comme on classait les animaux ou les plantes, et il l'avait fait bien plus d'après leurs symptômes que d'après leur nature. Tout en cherchant à localiser les fièvres, ainsi que le démontrent les dénominations mêmes qu'il leur a données, il admettait pourtant, à l'exemple de la plupart des grands médecins qui l'avaient devancé, des troubles généraux de l'économie vivante, qu'il considérait comme des fièvres primitives ou essentielles. Ces fièvres étaient au nombre de six dans la classification de Pinel. M. Broussais, qui plus tard n'en admit aucune, proposa alors d'y en ajouter une septième, la *fièvre hectique*, qu'il attribua à un désordre d'action dans les divers appareils, et non à un vice ou à une décomposition des organes.

Ce qui mérite d'être remarqué dans ce premier ouvrage de M. Broussais, quand on le compare à ceux qu'il publia ensuite, ce n'est pas la contradiction des doctrines entre elles, mais l'identité de l'homme avec lui-même. Il ne faut pas y voir les maladies essentielles soutenues dans leur réalité et augmentées dans leur nombre par celui-là même qui se prononcera exclusivement plus tard pour les maladies locales; il faut y apercevoir déjà l'esprit pénétrant et hardi qui a besoin d'inventer tout en imitant, et de généraliser tout en ignorant. Le sujet même qu'il a choisi en se demandant quelle est cette fièvre mystérieuse qui conduit par une consomption lente, mais irrémédiable, ses tristes victimes à la mort, annonce l'instinct supérieur d'un homme qui sait déjà choisir les vrais problèmes, s'il ne sait pas encore les résoudre. Celui-ci était fondamental et devait le mettre sur la voie de ses découvertes et de sa réforme.

En effet, après avoir essayé pendant deux années de pratiquer la médecine à Paris, où il n'était pas assez connu pour réussir tout d'abord, et pas assez riche pour y attendre le

succès longtemps, il tourna ses vues d'un autre côté. L'armée lui offrait une clientèle toute formée et ouvrait une vaste perspective à son talent d'observateur médical. M. Broussais obtint, par l'influence de Pinel et de son ami Desgenettes, d'être nommé médecin aide-major dans l'armée des côtes de l'Océan. Il partit en 1805 pour le camp de Boulogne, dont il suivit les glorieux soldats à Ulm, à Austerlitz, et dans leurs courses victorieuses à travers l'Europe. Il était éminemment propre à être médecin militaire. Robuste, infatigable, il avait une âme forte, un caractère décidé et un courage au-dessus des privations, des dangers et des épidémies, souvent plus meurtrières dans les armées que les batailles. Aussi montra-t-il dans son noble et périlleux métier ce zèle de l'aptitude et de la passion qui l'emporte, s'il se peut, sur le sentiment même du devoir, dont le principe est plus méritoire, mais dont les impulsions sont quelquefois moins actives et les résultats moins féconds. Il prodiguait aux soldats des soins persévérants et les témoignages de l'humanité la plus compatissante, car il ne s'est jamais accoutumé à voir souffrir avec indifférence, et il a conservé jusqu'à la fin de sa vie cet heureux privilége d'une bonne nature que le spectacle continuel de la douleur et de la mort n'avait pas endurcie.

Mais ce qu'il y eut peut-être en lui de plus remarquable, ce fut l'esprit scientifique qu'il porta dans les camps. Le problème qui l'avait déjà occupé, et qu'il ne croyait pas avoir bien résolu, se présenta de nouveau à lui. « Tous les médecins qui suivent les hôpitaux savent, dit-il, qu'on y voit une foule de malades, pâles, maigres, perdant chaque jour de leurs forces et s'avançant à pas lents vers le tombeau avec une fièvre hectique plus ou moins caractérisée et quelquefois sans aucune agitation fébrile appréciable. Les méditations qu'exigea la composition de mon ouvrage sur la fièvre hectique avaient fixé mon attention sur ces malheureux trop longtemps négligés; et sitôt que je me vis placé sur le théâtre des hôpitaux militaires, je pris la résolution d'étudier les maladies chroniques d'une manière toute particulière. Lorsque je voulus chercher un guide parmi les auteurs les plus illustres et auxquels la médecine confesse

devoir ses plus grands progrès, je ne trouvai que confusion; tout n'était pour ainsi dire que conjectures. »

Il se livra dès lors à l'examen le plus attentif de ces maladies peu connues. Transporté tantôt en Hollande, tantôt en Autriche, tantôt en Italie; passant des brumes du Nord sous les chaleurs du Midi, il observa les effets de ces divers climats sur les hommes de toutes les constitutions, conduits dans les ambulances ou dans les hôpitaux, et il suivit leurs maladies depuis le début jusqu'au terme, les rapportant à leurs causes, décrivant leurs rechutes et en complétant l'histoire par des autopsies exactes et concluantes. C'est ainsi qu'en trois ans il amassa un trésor de faits inconnus et de vues originales sur les grands troubles de l'appareil respiratoire et de l'appareil digestif. Il obtint un congé en 1808 et vint à Paris publier ses recherches, sous le titre d'*Histoire des phlegmasies* ou des inflammations *chroniques*.

Cet ouvrage impérissable perpétuera la gloire de M. Broussais aussi longtemps que la saine observation et la vraie science seront en honneur. M. Broussais y annonça que la plupart des maladies chroniques étaient le résultat d'une inflammation aiguë mal guérie. L'inflammation devint pour lui le point de départ de la maladie. Il décrivit savamment la marche de cette stimulation excessive, qui appelait le sang en trop grande abondance dans les organes atteints, y changeait les conditions de la vie, et, après avoir introduit et entretenu le trouble dans leurs fonctions, désorganisait leur tissu même et produisait la mort. Il montra, contre le système de Brown, que la faiblesse générale se combinait souvent dans les phlegmasies chroniques avec une excitation locale, et qu'il fallait alors hardiment attaquer celle-ci sans se laisser préoccuper par la crainte de celle-là, qui n'était qu'apparente.

Ses travaux sur les inflammations du poumon furent très-remarquables. Il s'attacha à établir que les maladies des diverses parties de cet organe se liaient entre elles, se transformaient à chaque instant les unes dans les autres, produisaient en dernier résultat des tubercules, et, en devenant chroniques, aboutissaient toutes à la phthisie. Mais ses recherches sur les in-

flammations gastro-intestinales furent beaucoup plus originales et le conduisirent à de précieuses découvertes. Il porta la lumière sur cet obscur et délicat appareil par lequel s'opère la réparation des forces, s'élaborent les éléments matériels de la vie, et dont les désordres avaient été jusque-là observés d'une manière incomplète. M. Broussais fit voir qu'il était le siége de beaucoup de maladies dont on plaçait le théâtre ailleurs, ou que l'on considérait comme générales. Il remplit une lacune dans la médecine, et il le fit avec tant de sûreté et de mesure, qu'en lisant ce bel ouvrage, on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, de l'observateur pénétrant ou du théoricien circonspect. La doctrine de l'irritation était déjà comprise, quoique sans excès, dans celle de l'inflammation, d'où M. Broussais la dégagea sept ans plus tard.

L'*Histoire des phlegmasies chroniques* n'eut pas tout le succès qu'elle méritait. A cette époque, les travaux de l'esprit obtenaient peu de gloire, et un seul homme faisait du bruit. M. Broussais se considéra comme heureux de vendre 800 francs ses deux volumes, qui ne trouvèrent que de rares appréciateurs, parmi lesquels il faut compter néanmoins Chaussier et Pinel. Nommé médecin principal d'un corps d'armée en Espagne, il partit pour la Péninsule à pied, gaiement, rempli du sentiment de sa force, et décidé peut-être à produire un système saillant et complet dès la première occasion.

Cette occasion se présenta à la paix de 1814. Jusque-là M. Broussais avait continué assez silencieusement ses travaux (1), qui l'avaient engagé de plus en plus dans des voies nouvelles. Cessant alors de suivre les armées, et devenu bientôt second professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, sur l'indication et par le crédit de M. Desgenettes (2), il n'hésita

(1) Le seul travail important qu'il publia entre 1808 et 1814 fut un *Mémoire sur la circulation capillaire, tendant à mieux faire connaître les fonctions du foie, de la rate et des glandes lymphatiques*, imprimé dans les Mémoires de la Société médicale d'émulation. Paris, 1811, t. VII, p. 1 et suiv.

(2) Qu'il remplaça plus tard comme premier professeur, lorsque M. Desgenettes quitta le Val-de-Grâce pour être inspecteur général du service de santé des armées.

plus à se faire réformateur. Le respect qu'il avait eu pour l'autorité de Pinel, et qui l'avait empêché, comme il l'avoua plus tard, de dire toute sa pensée dans l'*Histoire des phlegmasies chroniques*, cessa de l'arrêter. Il tira hardiment les conséquences du principe de l'inflammation, et il émit sa fameuse doctrine de la *médecine physiologique*, à la formation de laquelle un incident personnel n'avait certainement pas été étranger. Cette anecdote est trop caractéristique pour que je ne la raconte point.

Pendant que M. Broussais était à Nimègue, il avait été saisi par une fièvre grave et d'un mauvais caractère. Il reçut la visite et les conseils de deux médecins de ses amis, dont l'un recommanda les cordiaux et le quinquina pour échapper à une fièvre adynamique, et dont l'autre pensa qu'il fallait recourir aux purgatifs pour combattre une fièvre putride. Embarrassé entre ces deux avis et ces deux traitements contradictoires, M. Broussais n'en suivit aucun. Se croyant en danger, il quitta son lit avec une fièvre brûlante, et s'assit, presque nu, devant un secrétaire, pour mettre ordre à ses papiers. C'était au mois de janvier, et les rues de la ville étaient couvertes de glace. Pendant que M. Broussais se livrait à ce périlleux arrangement de ses affaires, les ardeurs de la fièvre s'apaisaient, un sentiment de fraîcheur et de bien-être pénétrait dans tout son corps. Frappé d'un résultat si imprévu, M. Broussais, pour qui tout était objet de réflexion, changea son imprudence en expérience. Devenu téméraire par esprit d'observation, il ouvrit la fenêtre et respira longtemps l'air froid du dehors. Il s'en trouva mieux, et il conclut qu'une boisson rafraîchissante serait aussi salutaire à son estomac brûlant que l'air glacé l'avait été à sa poitrine embrasée, et il s'inonda de limonade. En moins de quarante-huit heures, il était guéri. Ce fait le frappa beaucoup, et resta dans son esprit comme le germe de sa grande réforme.

Dans quel état M. Broussais trouva-t-il la science médicale lorsqu'il entreprit de la réformer? Cette science avait fait des progrès successifs en vertu de son propre développement, et sous des influences étrangères. Dans les temps anciens, on n'avait presque rien saisi au delà de la marche générale et exté-

rieure des maladies qui ne pouvaient pas être rattachées à des organes dont on ignorait la véritable structure, les fonctions et les rapports. On connaissait peu ou mal le corps humain, ce chef-d'œuvre de la création divine, cette matière organisée, vivante, sensible, intelligente, qui, sous un si petit espace et avec un tissu en apparence si fragile, lutte victorieusement contre les puissantes forces de la nature physique, se les assimile, et ne tombe sous leur empire destructeur que lorsque le principe qui l'anime fléchit ou succombe; ce vaste ensemble d'appareils si divers qui pourvoient à la conservation de l'homme et le mettent en relation avec l'univers entier; cette admirable architecture osseuse si bien combinée pour les soutenir ou les protéger; ces muscles si ingénieusement appropriés, par leur position et par leur forme, aux mouvements qu'ils sont destinés à remplir en vertu d'une mécanique mystérieuse; ces nerfs doués d'une sensibilité si variée, qui transmettent la connaissance des objets extérieurs à l'intelligence et les impulsions de la volonté ou des instincts conservateurs aux muscles; ces vaisseaux qui portent la substance réparatrice dans toutes les parties du corps, où, par l'entremise de mille forces diverses, elle subit les transformations les plus merveilleuses et les plus différentes; ces grands viscères dont l'un fait le sang par une chimie compliquée et qui sera peut-être éternellement insaisissable, dont l'autre le pousse par un mouvement régulier partout où il doit entretenir la vie, et dont le troisième le régénère en lui apportant dans ses cellules, qui se remplissent et se vident sans cesse, l'air destiné à lui rendre les qualités qu'il a perdues dans ses courses et par ses distributions à travers le corps ; tous ces organes enfin qui, dans des limites précises et avec une harmonie admirable, voient, entendent, sentent, se meuvent, respirent, analysent, composent, sécrètent, sous la direction de la volonté, ou sous l'impulsion d'une puissance instinctive plus habile encore que si elle était raisonnée, car elle a l'intelligence qui lui vient de son Créateur ; et, au-dessus de tous les autres, cet organe supérieur qui semble les dominer par sa place comme par ses fonctions, qui est le siége et le moyen de manifestation de la pensée à l'aide de laquelle l'homme ne prolonge pas seule-

ment la vie, dont il connaît mieux les conditions, mais s'élève au-dessus d'elle pour contempler les lois de l'univers et remonter jusqu'à son auteur.

La science du corps humain, de ses fonctions et de ses maladies, fut dès lors très-lente à se former. Elle fut longtemps arrêtée dans ses progrès par les mystères qu'elle avait à dévoiler, et souvent détournée de sa véritable route par l'intervention des autres sciences, qui l'aidèrent à conjecturer et à se tromper. Ainsi, dans l'antiquité, elle s'égara à travers les fausses notions d'une mauvaise physique, et les diverses doctrines philosophiques qui servirent de fondement à un grand nombre de systèmes médicaux. Lorsqu'elle recommença ses efforts originaux à la fin du moyen âge, elle se laissa de nouveau entraîner dans des voies étrangères. Elle subit l'influence des idées dominantes et des sciences en progrès. Astrologique sous Paracelse; moitié chimique et moitié mystique sous Van Helmont; tout à fait chimique sous Sylvius (Dubois ou del Boë), qui transforma le corps humain en laboratoire; mécanique sous Borelli et Boerhaave, qui n'y aperçurent qu'une machine hydraulique, spiritualiste sous Stahl, qui subordonna toutes les fonctions des organes à un principe psychologique, la science de l'organisation animée fut enfin soumise par Frédéric Hoffmann à l'empire d'une force plus appropriée à sa nature, et qui conduisit bientôt Bordeu et Barthès à leur force vitale. En effet, par une logique naturelle, on fut alors porté à reconnaître dans le corps un principe qui, n'étant ni matière ni âme, présidait à la formation, à l'entretien, aux opérations des organes, en vertu d'une puissance propre, d'une chimie particulière, d'une mécanique spéciale, et qu'on appela le principe de la vie, lui donnant ainsi le nom du grand acte qu'il accomplissait.

Arrivée à ce principe vital, la science ne chercha plus à le surprendre dans son essence cachée, mais à l'étudier dans ses effets visibles. Elle fut favorisée dans cette étude par les découvertes successives qu'avaient amenées les fausses théories elles-mêmes, soit pour se prouver, soit pour se détruire entre elles, et par les résultats non moins concluants de l'observation et de l'analyse. La connaissance des divers appareils et

de leur usage; la découverte de la circulation du sang par Harvey, et de l'irritabilité musculaire par Haller; l'anatomie des organes malades, par Morgagni ; l'appréciation des tissus solides, de leur nature et de leur vitalité, par Bordeu et Bichat, permirent de mieux saisir les actes réguliers et les troubles de la vie. La médecine avait longtemps attribué les maladies au défaut d'harmonie ou à la dégénération des parties liquides du corps, ce qui avait fondé l'*humorisme* avec ses nombreuses variétés; mais, prenant alors pour point de départ de l'action vitale les parties solides dont dépendaient la circulation du sang et la sécrétion des humeurs, elle plaça en elles seules les causes des maladies, et créa la théorie du *solidisme* moderne.

La doctrine de l'écossais Brown, qui eut une si grande fortune à la fin du XVIIIe siècle, en fut une conséquence. D'après Brown, la santé consistait dans la quantité régulière de la force vitale; la maladie, dans l'excès ou le défaut de cette force. Aussi ne reconnaissait-il que deux ordres de maladies : les maladies *sthéniques* ou par excitation, et les maladies *asthéniques* ou par affaiblissement, et n'employait-il que deux genres de remèdes, les débilitants et les stimulants. Sa théorie était aussi simple à saisir que facile à appliquer, puisque le symptôme du mal en indiquait à la fois la cause et le traitement. Elle eut un succès d'abord fort étendu; mais l'expérience ayant bientôt montré l'exagération de ce système, il fut modifié en France par Pinel, qui établit une sorte d'éclectisme médical; en Italie par Rasori et Tommasini, qui opposèrent au stimulisme de Brown la doctrine du contre-stimulisme. Obéissant à une tendance régulière, la science, qui d'humoriste était devenue solidiste, passa du solidisme général au solidisme local; elle étudia l'action vitale et ses désordres, non plus dans l'ensemble du corps, mais dans chacun des organes, y cherchant le siége particulier des maladies. Les travaux des grands physiologistes, des habiles médecins du temps, avaient conduit à ce résultat; et, lorsque M. Broussais se fit réformateur, il trouva la doctrine de Brown entièrement ébranlée, l'autorité de Pinel établie, l'anatomie pathologique en progrès, et la localisation des maladies

commencée de toutes parts sans être encore caractérisée. Il devint le représentant de cet effort nouveau et logique de la science; et, comme il était entreprenant et absolu, il changea une tendance encore vague en révolution décidée, et des idées un peu confuses en système régulier.

Quel fut ce système de M. Broussais? le voici : Haller avait fait ressortir la propriété qu'a la fibre musculaire de s'irriter et de se contracter. Cette irritabilité, qui, selon M. Broussais, était restée stérile dans la science, devint le point de départ de sa doctrine, le phénomène fondamental au moyen duquel il fit accomplir toutes les fonctions organiques, et il expliqua tous leurs désordres. Il établit donc sur ce phénomène sa physiologie, sa pathologie, sa thérapeutique, et même sa philosophie.

Il reconnut une force vitale qui présidait à la formation primitive des tissus du corps. Les tissus une fois formés, cette force pourvoyait à leur entretien par une chimie vivante. Celle-ci s'exécutait par l'entremise de l'irritabilité que les agents extérieurs tels que l'air, la lumière, le calorique, les aliments, mettaient en exercice, et qui provoquait de la part des organes l'accomplissement de leurs fonctions. Partout de même nature, mais inégalement répartie entre les divers tissus animés, cette irritabilité consistait dans un mouvement de contraction qui appelait les liquides humains sur le point excité où s'opéraient la nutrition et les actes de l'organe. Tant que sa distribution proportionnelle et son exercice régulier se conservaient, les phénomènes de la vie s'exécutaient avec une perfection et une harmonie qui constituaient la santé.

Mais si l'action stimulante des agents naturels devenait excessive ou défectueuse; si le poumon était trop excité par l'air, l'estomac par les aliments, le cerveau par les impressions des sens ou ses impulsions propres; si la quantité de calorique nécessaire au corps était dépassée, ou n'était pas atteinte, ou était mal distribuée, l'afflux du liquide surabondait dans les organes surexcités, leurs tissus s'engorgeaient et s'enflammaient, leur nutrition s'opérait imparfaitement, leurs fonctions étaient troublées, et la maladie succédait en eux à la santé. Cette excitation maladive ne différait pas de l'excitation régulière par sa na-

ture, mais par sa quantité. Elle était en plus ou en moins. Lorsqu'elle était en plus, elle s'appelait, selon ses degrés, irritation, surirritation, inflammation; lorsqu'elle était en moins, ce qui avait lieu rarement, d'après M. Broussais, elle se nommait ab irritation. L'excès et la durée de l'irritation produisaient l'altération progressive des tissus de l'organe, et, par cette altération prolongée, la mort. Toute maladie provenant d'une excitation accrue ou inégalement distribuée commençait par un organe, et pouvait s'étendre aux autres sympathiquement. Lorsque cette sympathie atteignait le cœur et multipliait ses contractions, elle accélérait la circulation du sang et provoquait la fièvre, qui était non la cause, mais l'effet d'une maladie. L'organe le plus exposé par la nature de ses fonctions à des troubles nombreux et graves était le viscère digestif, que M. Broussais considérait comme le siége des principales irritations. Aussi la gastro-entérite était la maladie fondamentale et génératrice de la plupart des autres.

D'après ce système, la maladie n'étant que l'excès ou le manque d'irritabilité vitale dans un organe, la méthode curative devait consister à diminuer cette irritabilité là où elle était trop considérable, à l'augmenter là où elle était trop faible. Les débilitants et les stimulants étaient les seuls moyens thérapeutiques à l'usage du médecin. Comme les maladies par irritation étaient incomparablement plus nombreuses que les maladies par défaut de stimulation, les débilitants se recommandaient dans presque tous les cas. On agissait sur l'irritation de plusieurs manières : directement, par des substances ayant une propriété spéciale sédative ; indirectement, par la diète, qui diminuait l'excitation, par des saignées locales qui dégorgeaient la partie enflammée, enfin par l'emploi des révulsifs, qui transportaient l'irritation sur une partie du corps moins importante que la partie attaquée, et plus propre à la recevoir sans danger. Tout s'enchaînait dans ce système : la physiologie se fondait sur l'irritabilité des organes et son action régulière, la pathologie sur la stimulation désordonnée de cette irritabilité, enfin la thérapeutique sur sa diminution ou son accroissement pour en rétablir l'équilibre. M. Broussais construisait toute la science

de l'organisation vivante et malade avec un seul phénomène, l'irritabilité, comme Condillac avait fondé sur une faculté unique, la sensation, toute la science de l'entendement humain.

Ce système si bien arrangé pour l'esprit, si facile à apprendre, si commode à appliquer, dans lequel les troubles des organes étaient rattachés à leurs fonctions, et la maladie avait la même origine que la santé, M. Broussais, qui connaissait la puissance des mots, lui donna le nom de *médecine physiologique*. Il fallait l'établir après l'avoir conçu. Il fallait passer de la théorie à l'action et devenir tout à fait révolutionnaire. M. Broussais était propre à remplir ce rôle. Sans préjugé comme sans déférence, il ne se laissait arrêter par aucune idée reçue et ne fléchissait pas devant les autorités les plus respectées. Il croyait, chaque fois, ardemment à ce qu'il pensait. S'être trompé précédemment avec enthousiasme ne l'empêchait pas de se contredire avec résolution, sans qu'il supposât que l'aveu de son erreur passée pût ébranler la confiance dans son assertion présente. Rompre avec ses maîtres et se donner envers eux l'apparence de l'ingratitude ne l'embarrassait pas non plus. Il craignait encore moins d'encourir de nombreuses, d'ardentes inimitiés. Il n'admettait pas que la vérité dût se laisser entraver par la reconnaissance et s'établir sans lutte. Il aimait d'ailleurs le combat, et la satisfaction de dominer aurait sans doute été moins grande pour lui, si elle n'avait pas été accompagnée du plaisir de vaincre.

C'est avec ces dispositions qu'il se mit à l'œuvre. Il exposa d'abord son système dans un petit amphithéâtre de la rue du Foin qu'avaient illustré les leçons de Bichat. Il s'éleva en même temps contre la pratique incendiaire de Brown et les idées indécises de Pinel. L'un était à ses yeux un meurtrier, qui, s'étant hardiment trompé sur le caractère des maladies, avait appris à tuer avec résolution; l'autre était un *ontologiste* qui avait pris des symptômes pour des maladies, et qui, incertain dans sa pratique ainsi que dans sa doctrine, se contentait le plus souvent de laisser mourir. Comme la domination de Pinel était établie et devait être renversée pour que M. Broussais pût y substituer la sienne, il s'attacha surtout à la ruiner. « Je sais, disait-il, qu'en attaquant ce colosse de la médecine antique, l'école et

l'Académie me seront fermées; mais je ne me rendrai pas indigne de moi-même par le lâche chagrin de voir mes cadets y parvenir à mon préjudice. » Dans cette lutte, qui fut ardente de sa part, par quel sentiment était-il dirigé? Écoutons le encore : « Je ne suis point possédé de la chimère de l'immortalité; je désire rendre des services à l'humanité autant que mes moyens me le permettront. Mon but est de former des médecins d'une pratique plus heureuse que ne peut l'être celle des *systématiques* à la mode. J'y parviendrai, j'en suis sûr, parce que depuis douze ans j'ai coutume d'y parvenir, parce qu'aucun de ceux qui m'ont entendu ou vu pratiquer n'a résisté à la force de la vérité: j'ose espérer d'en élever un assez bon nombre pour susciter à l'erreur des ennemis qui finiront un jour par la détruire. »

Ne reconnaît-on pas le réformateur à ces fières et confiantes paroles? N'aperçoit-on pas en lui la conviction passionnée qui est un signe anticipé du triomphe? Aussi la nouveauté de ses vues, l'enchaînement de ses déductions, la hardiesse même de ses attaques, firent grand bruit et attirèrent à son cours un auditoire nombreux et enthousiasmé. Son enseignement était si original, sa parole si vive, si colorée, si saisissante; il réfutait ses adversaires avec tant de véhémence et d'esprit, que l'amphithéâtre de la rue du Foin ne put bientôt plus contenir tous ceux qui accouraient pour l'entendre. Il transporta son cours dans l'amphithéâtre plus vaste de la rue des Grés, et put bientôt le poursuivre d'une manière officielle à l'hôpital même du Val-de-Grâce. M. Broussais renouvela à cette époque les merveilleux succès des plus célèbres professeurs du moyen âge. La puissante parole du maître entraînait la persuasion exaltée des disciples. L'*irritation* était devenue un article de foi médicale ayant ses fanatiques et au besoin ses martyrs, et l'on vit assez fréquemment la gastro-entérite provoquer des duels de la part de ceux qui en trouvaient les signes dans toutes les ouvertures de cadavres, et voulaient qu'on y crût sous peine de mort.

Mais il ne se borna point à cette propagation orale de ses idées. Il eut recours à une publicité plus étendue, et fit paraître son célèbre *Examen des doctrines médicales*, qui acheva la révolution commencée par ses cours. Ce livre, qui a acquis des

développements successifs, était à la fois un code de règles impérativement énoncées en forme d'articles, et une histoire critique des divers systèmes qui avaient précédé le sien. Législateur de la science nouvelle et juge de la science passée, M. Broussais citait à son tribunal tous ses grands prédécesseurs depuis Hippocrate jusqu'à Pinel, et faisait le procès à leurs idées d'après la loi qu'il venait de promulguer. Il n'eut pas de peine à les convaincre d'erreur, puisqu'il se donnait à la fois comme l'inventeur et l'arbitre de la vérité médicale. Condamnant tour à tour les galénistes, les humoristes, les chimistes, les mécaniciens, les animistes, les pinélistes, les éclectiques et les empiriques des divers temps, il montra les vices particuliers aux systèmes qu'ils avaient suivis en médecine. Son ouvrage produisit l'effet qu'il en attendait. Il fut lu avidement, car il était écrit avec verve, d'un style inégal, mais simple, énergique, riche, animé. Il frappa par une science vaste, malgré son point de vue exclusif, et par un air de justice que lui donnait l'histoire, dont il avait emprunté la forme et l'autorité. La confrontation successive de la doctrine physiologique avec toutes les autres, et les passions que M. Broussais ne pouvait pas s'empêcher de mêler à ses idées, y répandaient un intérêt en quelque sorte dramatique. Aussi, quoique le novateur y eût exposé les théories de ses devanciers avec la partialité naturelle à un adversaire, quoiqu'il eût entrepris de renfermer l'observation et la clairvoyance humaines dans l'horizon nécessairement borné d'un système, il eut un plein succès, et bientôt, à l'aide de ses journaux comme de ses livres (1), de sa clinique comme de ses leçons, il renversa tout ce qui le gênait, et domina seul.

(1) Outre les ouvrages déjà cités, il publia pour la propagation ou la défense de son système : *Les Annales de la médecine physiologique, depuis* 1822 *jusqu'en* 1834, formant 26 volumes ;

Un *Traité de physiologie appliquée à la pathologie*, 1822, 2 vol. in-8° ;

Un *Catéchisme de la médecine physiologique*, ou *Dialogue entre un savant et un jeune médecin*, 1824, 1 vol. in-8° ;

Des *Commentaires des propositions de pathologie consignées dans l'Examen des doctrines médicales*, 1829, 2 vol. in-8° ;

Et un grand nombre de Discours, de Réponses, de Traités, publiés à part ou dans les journaux.

En effet, au bout de quelques années, les partisans de l'ancienne médecine, attaqués, surpris, déconcertés, se turent. Pinel, qui avait toujours été timide, et dont la théorie était restée indécise, assailli par son disciple, maintenant son antagoniste, devenu vieux lui-même, et incapable de résister à une pareille fougue et à une aussi pressante conviction, refusa de combattre. Il descendit silencieusement et avec dignité du trône médical qu'il occupait depuis vingt années, et où M. Broussais monta hardiment, décidé à mieux s'y défendre, et croyant pouvoir toujours y rester. Une jeunesse ardente, enthousiaste, se pressa autour de lui. Elle se passionna pour ses idées, dont la simplicité était surtout séduisante pour elle, et les transporta des bancs de l'école dans la pratique médicale sur tous les points de la France. Il y eut un moment où M. Broussais fit secte.

Mais la pratique est l'épreuve des systèmes, en médecine surtout. Pour durer, il ne faut pas seulement qu'ils satisfassent les esprits, il faut qu'ils guérissent les malades. La doctrine de M. Broussais avait besoin de ce dernier succès, afin de se consolider entièrement. Malheureusement pour elle, depuis qu'elle était adoptée, on ne mourait pas moins, et de méchants esprits prétendaient même qu'on mourait davantage. On la jugea à son tour. Tandis que des partisans peu mesurés la compromettaient en l'exagérant, des adversaires habiles s'élevèrent contre elle, et non sans succès, dans un pays où l'on sait toujours mieux attaquer que se défendre.

Sans lui refuser une part de vérité, et sans nier les services qu'elle avait rendus, sous certains rapports, à l'art de guérir, on contesta la certitude de son principe et l'universalité de son application. On prétendit que l'irritation n'était pas l'origine de tous les troubles organiques; on soutint avec Bichat que l'état maladif, loin d'être l'exagération de l'état sain, avait pour cause des phénomènes d'une nature opposée à celle des phénomènes réguliers, qui différaient d'eux non par la quantité, comme le voulait Broussais, mais par la qualité; on ne s'expliqua point comment l'irritation, qui resserrait la fibre en la contractant, pouvait provoquer dans son tissu, sous un espace

devenu plus étroit, une plus grande masse de liquide, et faire produire à la contraction les effets de la dilatation; on ne comprit pas mieux comment la fibre irritée tantôt conservait ces liquides accumulés, pour les livrer à la décomposition inflammatoire, tantôt leur ouvrait passage par l'hémorragie, ayant ainsi la propriété contradictoire de les retenir et de les expulser. On fut encore plus éloigné de reconnaître que l'irritabilité visible et mécanique de la fibre musculaire pût être confondue, ainsi que le faisait M. Broussais, avec la sensibilité des nerfs, dont le tissu était immobile, et dont les opérations plus délicates, et en quelque sorte spirituelles, s'exécutaient en vertu de lois d'un ordre moins matériel et moins facile encore à saisir. Si l'irritation maladive d'un organe était transportée sur un autre par l'influence des sympathies nerveuses, comme l'enseignait M. Broussais, on se demanda pourquoi, dans le traitement par la révulsion, les nerfs n'augmentaient pas l'irritation dans la partie déjà enflammée, au lieu de l'affaiblir.

Enfin, tout en reconnaissant que M. Broussais avait découvert l'une des causes les plus générales des maladies, l'inflammation, dont il avait signalé la marche dans les divers tissus; qu'il avait rattaché les maladies chroniques aux maladies aiguës, et plus fortement ramené que personne les maladies aiguës aux organes qui en étaient le siége; qu'en les localisant ainsi, il avait rendu leur diagnostic plus sûr et leur traitement plus régulier; qu'il avait appelé l'attention sur l'importance et les troubles de l'appareil digestif, avant lui mal exploré et peu ménagé; qu'il avait introduit plus de tempérance dans les habitudes, et, sous ce rapport, perfectionné l'hygiène publique; qu'enfin il avait enrichi de quelques vérités utiles la pratique générale qui s'avance toujours, en s'approprian t ce qu'il y a de fondé dans les divers systèmes, on crut néanmoins que la nature était plus compliquée dans ses procédés et dans ses désordres que ne l'avait imaginé M. Broussais, et qu'il n'y avait ni une seule opération organique, ni un seul genre de maladies, ni un seul mode de traitement.

M. Broussais avait été un peu trop exclusif. Mais s'il s'était trompé en substituant quelquefois les conjectures aux observa-

tions, et l'argumentation à la certitude, il l'avait fait à la manière des grands novateurs, dont les erreurs ne sont jamais que l'exagération d'une vérité. Malheur, du reste, aux siècles, aux nations, aux hommes, qui ne se trompent pas ainsi! Ils sont frappés de stérilité, et ils manquent d'idées, de peur d'avoir des systèmes. Le genre humain ne vit que de systèmes. Il croit toujours plus qu'il ne sait, et il n'avance qu'en consentant à s'égarer. S'il ne cherchait pas la vérité avec hardiesse, s'il ne croyait pas l'avoir atteinte toutes les fois qu'il l'a entrevue, s'il ne s'efforçait pas de l'enfermer dans ces classifications imparfaites que nous appelons sciences, s'il ne soumettait pas les procédés et les créations de la nature à des formes qu'il est de temps en temps obligé d'élargir et de refaire, il ne trouverait que confusion dans l'univers, où l'esprit incertain et accablé se perdrait au milieu d'une immensité de faits sans ordre et d'opérations sans loi.

M. Broussais fut conduit, par la marche de ses travaux, à rattacher l'homme moral à l'homme physique. De médecin il devint philosophe. Il appliqua sa théorie physiologique aux actes intellectuels, et publia son ouvrage *de l'Irritation et de la Folie*. Son but avoué en composant cet écrit, qui excita beaucoup d'émotion parmi les philosophes et les médecins, et sembla destiné à les mettre aux prises, fut de rendre la philosophie dépendante de la physiologie. Il parut comme un conquérant et en armes sur les paisibles domaines de la métaphysique qui changeaient souvent de maîtres, et dont les possesseurs n'étaient plus les disciples de Locke et de Condillac. Ceux-ci auraient pu trouver grâce devant M. Broussais. Il y avait entre eux et lui d'assez grandes conformités d'opinion sur l'entendement humain, qu'aucun d'eux ne séparait des sens, et que plusieurs plaçaient dans la matière même. D'ailleurs M. Broussais restait fidèle à leur école, qui avait rendu de si grands services aux sciences naturelles en leur recommandant l'observation des faits, l'emploi d'une analyse sévère, et l'adoption d'une langue exacte. Mais ils avaient été remplacés dans la direction des esprits par les savants et brillants introducteurs des théories psychologiques et idéalistes récemment professées en Écosse et

en Allemagne. M. Broussais regardait ces derniers, auxquels il donnait le nom de Kanto-platoniciens, comme des usurpateurs étrangers. Ils avaient fondé en France une école décidément spiritualiste, dont il repoussait la doctrine, et dont il n'aimait pas le succès. Cette école, moins dogmatique qu'historique, douée de plus de discernement que d'invention, proclamait son éclectisme, et mettait l'originalité de ses opinions dans le choix qu'elle savait en faire. Elle puisait ses croyances philosophiques partout où le travail des siècles et la vérification du sens commun lui en désignaient d'éprouvées. M. Broussais s'éleva contre elle avec toute la véhémence de son talent. Il attaqua ses chefs, qui attiraient autour d'eux la jeunesse par la beauté de leur parole et le cosmopolitisme même de leur système, les peignit se retirant dans leur *moi* pour connaître le monde, se fermant les yeux pour observer, donnant les rêves de leur pensée pour les lois des choses, méprisant leurs devanciers, inintelligibles, intolérants, superbes. Il leur reprocha de mettre inutilement une âme dans le cerveau, comme on placerait, c'est son expression, *un joueur de clavecin à son instrument*, et de créer une idolâtrie philosophique en relevant, écrivait-il avec son fier coloris, *le panthéon de l'ontologie, devant lequel il ne fléchirait pas le genou*.

Il se présenta comme le restaurateur de l'école expérimentale et analytique de Bacon, de Locke, de Condillac, de Tracy, et comme le continuateur des travaux de Cabanis. Engagé dans ces voies, il s'y avança plus loin que tout le monde. A ses yeux, l'homme physique est l'homme tout entier. M. Broussais ne reconnaît pas en lui un principe spirituel distinct de l'élément matériel. C'est par ses nerfs qu'il sent, c'est dans ses viscères que se forment ses instincts et ses passions, c'est dans son cerveau que s'élabore sa pensée, c'est dans son organisme que réside sa personnalité. Mais ces appareils matériels ne sont pas seulement pour lui le siége de ces phénomènes, ils en sont la cause. Ainsi, la sensibilité est un produit nerveux, la passion est un acte viscéral, l'intelligence est une sécrétion cérébrale, et le *moi* est une propriété générale de la matière vivante. Voici comment M. Broussais fut conduit à son système :

Digitized by Google

Observant les faits intellectuels et moraux dans leur manifestation extérieure, et n'allant point au delà de ce qu'il apercevait, il crut que leur mode de production indiquait leur nature même, et les trouvant associés à la matière, il pensa qu'ils étaient identiques avec elle. Ce qui le fortifia surtout dans cette opinion, ce fut de voir la sensibilité et l'intelligence naître, croître, décliner et disparaître avec le corps. Nulles dans l'embryon, ébauchées dans le fœtus, débiles chez l'enfant, progressives chez l'adolescent, parvenues à toute leur force chez l'adulte, elles diminuent chez le vieillard, sont suspendues chez l'homme endormi, annulées dans l'idiot, perverties dans le fou, et s'anéantissent entièrement lorsque arrive le terme où sont usés les ressorts nerveux de la machine merveilleuse, mais périssable, qui les produit. M. Broussais, en suivant l'étroite et incontestable dépendance où la sensibilité et l'intelligence se trouvent à l'égard des organes, en conclut, non pas que les organes sont les instruments ici-bas nécessaires de la sensibilité et de l'intelligence, mais que la sensibilité et l'intelligence sont les effets passagers des organes.

Comment s'accomplissait d'après lui ce mécanisme matériel qui produisait des résultats moraux? Par l'entremise physiologique de l'excitation. On se rappelle la théorie de l'irritabilité en vertu de laquelle les agents externes ou internes, appelés *modificateurs*, contractant les tissus, provoquent une réaction des organes, et les sollicitent à remplir leurs fonctions. Cette théorie suffit à tout dans son unité féconde. Elle rend compte des phénomènes intellectuels, qui sont, d'après M. Broussais, un mode particulier d'excitation nerveuse. Ce mode d'excitation a lieu dans le cerveau. Il est produit par deux courants nerveux, l'un externe qui vient des sens et qui met le cerveau en communication avec le monde, l'autre interne qui vient des viscères et qui le met en communication avec lui-même. Le premier lui apporte l'impression des objets, le second le cri des instincts. Provoqué par cette double excitation, le cerveau réagit en vertu de son innervation propre et change l'impression des objets en idées, la sollicitation des instincts en actes de la volonté. L'opération qu'il accomplit est analogue à celle

de l'estomac, qui, excité par les aliments, les transforme en chyle.

Le fondateur de la doctrine physiologique ne reconnaît dans les actes les plus sublimes de l'homme que des produits physiques de son cerveau. Cette créature si richement douée sent, pense, se souvient, imagine, veut, aime, se dévoue, par suite de modifications plus ou moins fortes de sa pulpe cérébrale. Le développement du cerveau et les degrés divers de son excitation causent les différences de ces phénomènes, qui sont les effets échelonnés d'une opération unique. Les plus faibles produisent les instincts, qui sont les débuts de l'intelligence. Les plus considérables donnent le génie, qui est le maximum de l'excitation normale. S'ils sont excessifs, il y a délire, et si cet excès d'excitation dure, il y a folie. L'imbécillité n'est que le défaut d'action de l'organe intellectuel, et la manie n'est que son irritation maladive. Quant à la liberté des déterminations humaines, elle doit être mise au rang des chimères, et il faut savoir reconnaître dans l'apparence de la volonté l'accomplissement fatal d'une excitation dominante, qui, dans le conflit des impressions arrivées de toutes parts au cerveau, l'emporte sur les autres.

Tel est ce système dans ses traits principaux. Il est simple : est-il aussi vrai? La force et la hardiesse d'esprit déployées pour le construire ou pour le soutenir doivent-elles nous faire illusion sur la fragilité de ses fondements? M. Broussais a-t-il raison contre le sentiment unanime du genre humain et contre l'opinion à peu près générale des philosophes, qui place dans le corps un principe spirituel distinct, quoique dépendant de lui sous beaucoup de rapports, pendant leur union passagère? Est-il possible d'admettre qu'un instrument matériel produise seul des effets qui ne le sont pas; que la pensée, à laquelle M. Broussais n'accorde pas plus que personne les attributs de la matière, puisqu'il convient qu'elle ne peut ni se voir, ni se toucher, ni se décomposer, soit le résultat direct d'un organe qui se voit, se touche, se décompose? Avec quelle apparence ce qui est un peut-il être confondu avec ce qui est complexe; ce qui est spontané et actif avec ce qui est passif et dépendant;

ce qui peut être partout à la fois, dans l'espace et dans le temps, sans être soumis aux conditions de l'étendue et de la durée, avec ce qui ne saurait se trouver qu'en un seul lieu, dans un seul moment?

Pourquoi ne pas reconnaître que des phénomènes spirituels sont les actes d'un principe de même nature qu'eux, accomplis, il est vrai, à l'aide des sens et du cerveau, mais ne pouvant être perçus, voulus, jugés, conservés que dans un centre indivisible et dès lors immatériel? Comment ne pas convenir que ce principe, auquel on donne le nom de *moi*, si on le considère sous le rapport de sa personnalité; celui de conscience, si on le considère sous le rapport de son action réfléchie; celui d'âme, si on le considère sous le rapport de son existence abstraite, conserve seul l'identité de l'être humain à travers les phases de la vie, les changements du corps, le renouvellement successif et total des organes, incapables par là même de rester dépositaires d'impressions et d'idées appelées à survivre à la portion de matière qui les aurait produites? Enfin, comment contester que l'étude de ce principe, de ses facultés, de ses lois, de ses actes, forme une science à part, justement appelée psychologie, et différente de la physiologie ou science du corps, pour le compte de laquelle M. Broussais se montre trop exigeant par une habitude de métier fortifiée de toute la puissance d'un système?

Le premier Consul demandait un jour à un illustre géomètre pourquoi il n'avait pas parlé de Dieu dans son système du monde. « C'est, répondit-il, parce que je pouvais me passer de cette hypothèse. » M. Broussais a cru pouvoir, en traitant de l'homme, se passer à son tour de l'hypothèse de l'âme. Lui qui reconnaît un souverain auteur à l'univers, lui qui a dit : *Je sens qu'une intelligence a tout coordonné*, n'aurait-il pas dû apercevoir qu'il est aussi difficile de rejeter l'âme du corps que d'exclure Dieu du monde; que le corps ne peut pas plus se passer que le monde d'un ordonnateur spirituel qui possède et qui dirige ces nobles facultés à l'aide desquelles nous comprenons les lois des choses et des êtres, nous aimons la justice, nous faisons volontairement le bien, et nous nous élevons jusqu'au sacrifice réfléchi de nous-mêmes?

Digitized by Google

L'ouvrage sur *l'irritation et la folie*, qui engagea M. Broussais dans une polémique mémorable avec les psychologistes, parmi lesquels il rencontra d'habiles adversaires et de redoutables argumentateurs, fut la conséquence la plus extrême et la plus logique du sensualisme; mais il ne marqua point le terme des travaux de M. Broussais. Cet homme infatigable et hardi ne pouvait ni s'astreindre au repos, ni s'enfermer dans les opinions reçues. Aussi, après avoir épuisé ses propres idées, lui était-il réservé de prendre en main la défense d'une doctrine qui lui était étrangère, à laquelle même il n'avait pas été jusque-là favorable, mais qui avait sans doute à ses yeux le double mérite d'être originale et contestée.

Pendant que M. Broussais concevait, propageait, développait sa doctrine de l'irritation, il s'était formé un système à beaucoup d'égards différent du sien sur le mécanisme et la philosophie du cerveau. Le célèbre et ingénieux docteur Gall ne s'était pas borné à faire de cet organe le siége, l'instrument ou même la cause de la pensée. Doué d'un rare esprit d'observation, il avait cru remarquer que les penchants et les facultés des êtres correspondaient à un certain développement de leur crâne. Il avait pensé que les instincts conservateurs, que les sentiments affectifs, que les besoins moraux et religieux, que les dispositions de l'intelligence, résidaient dans des régions particulières du cerveau qui leur étaient respectivement affectées. Procédant à cette distribution graphico-morale du crâne, il avait attaché chacune des facultés qu'il avait observées à un organe spécial, et avait assigné à cet organe une place déterminée par le relief de la boîte osseuse, dont la forme, suivant lui, était modelée sur celle du cerveau. Le nombre de ces facultés, qui s'est accru depuis, s'élevait d'abord à vingt-huit. Comme, pour les saisir dans leurs saillies extérieures, Gall les avait remarquées chez les individus qui les possédaient avec excès, il avait été amené à leur donner des noms qui étaient quelquefois ceux de nos qualités et aussi souvent ceux de nos vices.

Son ami, son disciple, son continuateur, Spurzheim, rectifiant en cela sa nomenclature, n'avait vu dans les organes du cerveau que des forces pures, qu'il dépendait de l'homme de ren-

dre utiles par une direction régulière et intelligente, dangereuses par un emploi déraisonnable et exagéré. Il les avait désignées par le nom abstrait de leur destination générale, au lieu de leur appliquer le nom de l'usage, et souvent même celui de l'abus qui était fait d'elles, et que Gall leur avait d'abord imposé. Ainsi pour en donner un exemple, il avait appelé dans son langage un peu barbare, organe de l'*acquisivité*, celui que Gall avait appelé organe du vol, et organe de la *destructivité*, celui que Gall avait appelé organe du meurtre. Cette science, qui offrait peut-être quelque réalité dans cette grande division du cerveau, si elle avait été fondée dans tous ses détails, aurait eu une véritable commodité pour les observateurs et pour les honnêtes gens. Elle leur aurait montré le cerveau des hommes comme un livre ouvert et prophétique où des yeux clairvoyants auraient pu lire les destinées écrites d'avance dans les organes.

M. Broussais avait été d'abord contraire à la *phrénologie*. Il l'avait repoussée, parce que les proéminences osseuses ne correspondaient pas constamment, d'après lui et d'après beaucoup de physiologistes, aux circonvolutions cérébrales, qui, de leur côté, n'indiquaient pas toujours les aptitudes dominantes ; parce que l'action du cerveau mettait plus de différence entre les hommes que la quantité de sa masse; parce qu'en réduisant à vingt-huit ou trente le nombre des organes, on les circonscrivait trop en comparaison des penchants de notre instinct et des facultés variées de notre intelligence; parce qu'il fallait alors recourir à des subtilités continuelles, pour expliquer au moyen de combinaisons d'organes les penchants et les facultés qui n'avaient pas d'organes propres ; parce qu'enfin l'appareil cérébral cessait de concourir tout entier à l'accomplissement de chaque phénomène forcément isolé, et qu'on ne reconnaissait même aucun organe régulateur dans le cerveau ainsi livré à la plus confuse anarchie.

Malgré la valeur et le souvenir de ces objections, M. Broussais devint partisan de la phrénologie à la fin de sa vie. Après la révolution de 1830, une justice tardive avait été rendue à son mérite comme à sa renommée. Le gouvernement nouveau avait créé pour lui une chaire de pathologie et de thérapeutique

générales à la Faculté de médecine de Paris (1), et l'Académie des sciences morales et politiques, dès son rétablissement, l'avait appelé dans sa section de philosophie. Ce fut vers cette époque que M. Broussais se fit le chef de l'école phrénologique, privée de ses deux fondateurs. Au fond, il y avait beaucoup de rapport entre la localisation des facultés humaines dans le cerveau et la localisation des maladies dans les organes. Ces deux systèmes étaient le résultat de la même tendance et signalaient dans la science une sorte d'anarchie : le premier, en établissant dans le corps une république d'organes sans unité; le second, en plaçant dans le cerveau une république de facultés soustraite au gouvernement supérieur de l'âme.

Cette analogie ne fut peut-être pas sans influence sur la nouvelle conviction de M. Broussais. Quoi qu'il en soit, il trouva la division du cerveau en organes distincts plus adaptée à la variété de ses actes. Il renonça donc à l'indivisibilité de l'action cérébrale, et consentit à transporter dans la partie postérieure et à la base du cerveau les instincts qu'il avait jusque-là placés dans les viscères. Mais, en refusant désormais à ceux-ci la faculté de produire les passions, il leur accordait toujours le droit de les exciter. Après avoir adopté la doctrine phrénologique, M. Broussais mit à son service le talent, l'ardeur, la verve, l'activité qu'il conservait encore. Introduite dans ses mémoires académiques, propagée par lui dans un journal, professée dans des cours où il retrouva l'animation de parole, l'affluence d'auditeurs et les succès éclatants de ses plus célèbres années, cette doctrine obtint les derniers efforts de son esprit fatigué et de sa vie défaillante. Il s'en fit le représentant et le défenseur dans notre Académie. Assidu à nos séances, facile dans son commerce, attentif aux idées d'autrui, tout en étant fort arrêté dans les siennes, il prit part à nos travaux tant que ses forces le lui permirent. C'était un excellent confrère que nous devions avoir la douleur de perdre trop tôt.

Il était depuis longtemps en proie à une lente et cruelle

(1) M. Broussais fut nommé plus tard inspecteur général du service de santé des armées, commandeur de la Légion d'honneur.

maladie, sous laquelle son corps s'affaissait chaque jour, sans que sa mâle vigueur fléchît un instant. Moins d'un mois avant sa mort, nous l'avons vu, pâle, exténué par la souffrance, mais soutenu par l'énergie de la volonté, venir une dernière fois au milieu de nous, exposer et défendre, avec une parole aussi ferme que son âme, les convictions qui lui étaient chères. La maladie qui le détruisait sourdement avait fait alors d'irremédiables progrès. Il en connaissait toute la gravité, et en suivait la marche sur lui-même avec plus de sagacité et de sang-froid qu'il n'en eût mis à l'étudier sur un autre. Il en tenait un journal. Dans ce registre, où il consignait sans surprise et sans plainte des accidents dangereux, des souffrances vives, des opérations cruelles, des prévisions alarmantes, le médecin, s'élevant au-dessus de l'homme, se montrait plus occupé de la science que de sa douleur.

C'est ainsi qu'il s'observa jusqu'à la fin, ne laissant échapper aucune parole d'illusion ou de crainte. Il alla passer les trois derniers jours de sa vie à la campagne, près de Paris. Malgré son extrême affaiblissement, il ne cessa pas de travailler. Il dictait encore un mémoire quelques heures avant d'expirer. Mais il fut bientôt saisi par les violentes et terribles angoisses de la mort. Une organisation aussi forte que la sienne, quoique usée par le mal, ne pouvait pas se briser doucement. Il ressentit tout d'un coup comme un déchirement intérieur de la vie, se leva à moitié sur son lit, en poussant un grand cri, avec des gestes et un air éperdus, puis il retomba. Le moment suprême était arrivé; il le sentit, fit un dernier mouvement, et d'une main presque inanimée il abaissa lui-même ses paupières sur ses yeux, qui se fermèrent pour jamais.

Ainsi finit, le 17 novembre 1838, à l'âge de soixante-six ans, cet homme d'une force peu commune, qui poursuivait ses recherches sur lui-même à travers les atteintes d'une maladie mortelle, et dont l'activité scientifique ne s'arrêta qu'à l'heure du repos éternel. De sincères regrets et d'universels hommages s'élevèrent de toutes parts. M. Broussais les méritait également. Il n'était pas seulement supérieur par ses découvertes et par ses ouvrages; il était bon, simple, cordial, attachant.

Ce réformateur si intraitable, cet athlète si impétueux, cet adversaire si violent et si altier, était, dans les habitudes ordinaires de la vie, le plus bienveillant et le plus facile des hommes. La nature, qui lui avait donné une grande vigueur de corps, une rare puissance d'esprit, une énergie indomptable de caractère, avait ajouté à ces fortes qualités des dispositions aimables et douces. Elle lui avait départi beaucoup de bonhomie, un fonds inaltérable de gaieté, une générosité compatissante. Il ne pouvait ni faire ni voir souffrir. S'il a souvent attaqué, il n'a jamais haï. Il ne détestait dans ses adversaires que leurs théories. Ses colères, comme son orgueil, se renfermaient, à ce qu'il croyait du moins, dans la science, et tenaient surtout à l'amour qu'il portait à ses idées.

Entraîné vers la partie la plus noble et la plus élevée de la science, il en avait négligé l'application et dédaigné les profits; il avait surtout exercé l'art de guérir dans les camps, au milieu des ravages de la guerre et des épidémies, n'ayant eu de la pratique médicale que les dangers et l'héroïsme. Le médecin qui couvrait la France de ses disciples, et remplissait l'Europe de son nom, après trente ans d'exercice et de gloire, est mort pauvre. Cette passion pour la vérité lui faisait cependant porter trop de fougue dans sa recherche, et le rendait moins difficile qu'il ne l'aurait fallu sur ses preuves. Son esprit, qui était vif, pénétrant, ferme, n'avait pas des procédés assez rigoureux; il ne se posait pas toujours bien les problèmes, et il se contentait de solutions imparfaites, parce qu'il observait bien, et qu'il concluait trop. Chercher et croire, affirmer et combattre, tels étaient ses besoins; il ne savait ni douter, ni hésiter. De là venaient à la fois ses imperfections, son talent, sa puissance, ses succès. Il puisait dans la facilité de son enthousiasme et l'ardeur belliqueuse de ses convictions un style aux allures décidées et libres, coloré, abondant, inégal, énergique; il y trouvait l'inspiration de ces livres qui intéressaient non-seulement par l'exposition des idées, mais par l'émotion des sentiments, car, dans leurs pages animées, il faisait comparaître à la fois ses systèmes et sa personne.

M. Broussais a eu un génie inventif; il appartenait à cette

génération vigoureuse et créatrice qui s'occupait un peu moins que la nôtre de ce qu'on avait pensé dans les siècles précédents, et qui découvrait un peu plus. Aussi, le nom de Broussais demeurera inscrit à côté des grands noms dans la science qu'il a cultivée, honorée et perfectionnée.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. LE COMTE MERLIN,

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 15 MAI 1841.

Messieurs,

De tous les changements extraordinaires que nous avons vus de nos jours, le plus profond, sans contredit, et le plus complet, est celui qui a renouvelé en France la constitution de la société civile. Cette révolution a achevé l'œuvre commencée, il y a dix-huit cents ans, par la religion, et a rendu égaux devant la loi les hommes que le christianisme avait rendus égaux devant Dieu. Effacer sur le sol toutes les traces des anciennes inégalités; abolir dans les familles les priviléges fondés sur la priorité de la naissance et la supériorité du sexe, pour reconnaître les mêmes droits à ceux qui, nés du même sang, devaient être l'objet de la même affection; supprimer dans l'État les différences des classes, et soumettre toute une grande nation à une règle juste et uniforme; non-seulement proclamer cette vaste égalité, mais l'organiser; diviser la propriété, étendre le bien-être, honorer le travail, ne donner au droit de chacun d'autre limite que le droit de tous, voilà ce qu'a produit cette

Digitized by Google

révolution, qui a mis la société française à la tête des sociétés européennes, et l'a rendue la plus heureuse comme la plus avancée d'entre elles. C'est de l'un des auteurs de cette révolution que j'ai à vous entretenir aujourd'hui.

Philippe-Antoine Merlin naquit à Arleux, dans l'ancienne Flandre française, le 30 octobre 1754. Son père était un cultivateur aisé, qui, lui trouvant d'heureuses dispositions, lui fit donner une éducation libérale. Le jeune Merlin fut élevé dans le collége d'Anchin, à Douai. Après avoir terminé ses classes à l'âge de dix-sept ans, il étudia jusqu'à vingt et un ans le droit, vers lequel l'entraînait une vocation naturelle. Il fut alors reçu avocat au parlement de Flandre.

Doué d'un esprit pénétrant et ferme, d'un talent vigoureux, d'une activité rare, appliqué, ardent, instruit, honnête, il acquit bientôt une réputation étendue et une clientèle considérable. Les quatorze années qui s'écoulèrent entre 1775 et 1789 furent l'époque où il se forma, par de fortes préparations, au rôle important qu'il joua depuis dans les assemblées publiques et dans la magistrature. C'est alors que, semblable à ces sources dont les eaux s'accumulent lentement dans les entrailles de la terre pour ne jamais tarir lorsqu'elles en sortent, M. Merlin amassa ces profondes connaissances qu'il devait répandre si abondamment plus tard. Levé à quatre heures du matin, il ne quittait son cabinet que pour aller aux audiences du palais, et il ne terminait sa journée qu'après avoir achevé tout son travail. Ces habitudes laborieuses, auxquelles il a été fidèle le reste de sa vie, lui permirent d'étudier sérieusement les diverses législations qui régissaient la vieille France. Il apprit à fond et le droit romain, qui restait encore la plus solide base de l'ordre civil dans les provinces mêmes où il n'était pas la loi du sol; et le droit canonique, qui contenait les règles de la société religieuse et fixait les rapports de l'Église et de l'État; et le droit féodal, qui, dépossédé de presque toutes les positions politiques, se conservait encore dans les régions privées; et le droit coutumier, qui, avec ses innombrables variétés et ses dispositions souvent bizarres, était le code bigarré de la moitié de la

France; et les ordonnances des rois, surtout celles de François Ier, de Henri III, de Louis XIV et de Louis XV, qui formaient un droit nouveau ayant, en beaucoup de points, modifié tous les autres. S'appliquant à les connaître dans leur histoire pour en mieux pénétrer l'esprit, il appela de plus au secours de ses propres jugements les opinions déjà éprouvées de leurs plus doctes interprètes. De cette manière s'opéra en lui l'heureuse et solide union de la science et de la pratique, union sans laquelle la science est souvent stérile et la pratique est toujours étroite.

La renommée de M. Merlin s'étendit promptement au delà de sa province. Il fut consulté par le spirituel Beaumarchais, par le célèbre président Dupaty; et, dans un procès important qu'il parvint à gagner, il devint l'avocat du duc d'Orléans, qui le nomma, après 1789, chef de son conseil privé. Mais on ne recourut pas seulement à son habileté, on invoqua ses doctrines. Le jurisconsulte Guyot ayant fondé son *Répertoire de jurisprudence*, M. Merlin en fut le principal collaborateur. Il entreprit de plus avec Treilhard, Henrion de Pansey, de Sèze, de composer un *Traité des offices* destiné à remplacer celui de Loyseau, qui, publié depuis deux cents ans, n'était plus en rapport avec la constitution de la monarchie. Cet ouvrage nouveau, commencé en 1786, faisait connaître avec netteté et avec étendue les divers pouvoirs de l'État, leur origine, leur organisation et leurs rapports mutuels. Quatre volumes in-4°, presque uniquement écrits par M. Merlin, avaient paru en 1788. Mais les grands événements qui approchaient interrompirent cette publication savante. Il devenait inutile d'exposer un mécanisme social que la main des révolutions allait briser.

M. Merlin fut même appelé à concourir à sa ruine. Le bailliage de Douai le députa aux états généraux de 1789. Dans cette célèbre assemblée, la réserve de son caractère et la simplicité modeste de son talent ne lui permirent pas d'abord de se mêler aux luttes éclatantes à la suite desquelles le parti populaire victorieux changea la constitution de la France, transforma les trois ordres de l'État en une seule nation, et fit de la loi l'unique souveraine de tout le monde. Mais son tour arriva

bientôt. La révolution politique était décidée, la révolution sociale restait à faire. Ce fut l'œuvre de la nuit à jamais célèbre du 4 août. Depuis l'avénement du christianisme qui avait annoncé aux hommes une pieuse fraternité morale, il ne s'était rien passé d'aussi admirable pour eux que ce qui s'accomplit dans cette grande nuit, où l'esprit de la charité civile pénétra toutes les âmes; où la noblesse, le clergé, les provinces, les villes, entraînées par une généreuse émulation de sacrifices, renoncèrent à tous leurs priviléges; où le régime féodal fut aboli, le rachat des dîmes décrété, l'uniformité de l'impôt admise, l'émancipation du travail reconnue; où les législations particulières furent détruites, et toutes les inégalités anéanties; où enfin, au milieu des plus touchantes émotions et du plus vertueux enthousiasme, fut proclamé l'évangile social du monde nouveau.

Mais ce qui avait été arrêté en principe et d'une manière générale avait besoin d'être réalisé en détail et avec précision. Le grand arbre féodal qui avait autrefois couvert la France entière, et dont, pendant sept siècles de suite, les rois avaient abattu toutes les branches, vivait encore par ses innombrables racines. Il fallait l'extirper du sol qu'il épuisait C'est dans ce but que fut formé un comité féodal, composé de vingt-quatre membres, représentant les diverses provinces de France; M. Merlin en fit partie avec Tronchet. Il avait soigneusement étudié les coutumes locales et savait ce qui avait été écrit sur chacune d'elles par leurs plus éminents interprètes, en Bretagne par d'Argentré, en Bourgogne par le président Bouhier, à Troyes par Legrand, en Auvergne par Chabrol, en Normandie par Basnage, à Orléans par Pothier, à Paris par Duplessis, Renusson, Lebrun et Laurière; il s'était nourri du droit des fiefs qu'avaient si savamment exposé Cujas, Dumoulin, Chantereau Lefèvre, Brussel, Salvaing. Aussi ses profondes connaissances, sa rare sagacité et son esprit concluant le placèrent à la tête du comité, dont il dirigea les délibérations et devint le rapporteur. Il posa nettement les problèmes sociaux qui lui étaient soumis, et trouva dans quelques principes féconds les raisons simples et supérieures qui devaient les faire résoudre.

Que restait-il du régime féodal? Trois choses :

1° Les justices seigneuriales, qui étaient des portions détachées de l'autorité publique, et qui permettaient au possesseur d'un fief d'exiger serment de fidélité de ses vassaux, de les soumettre à ses décisions, de les obliger à garder son château, de leur infliger, en certains cas, des amendes, et de lever l'impôt sur la plupart de leurs actes civils;

2° Des servitudes personnelles ou des redevances qui en représentaient l'abolition : ainsi les serfs et les mainmortables, que Louis XVI avait récemment rendus libres dans les domaines de la couronne, avec une humanité vraiment royale, par le bel édit de 1779, existaient encore sur quelques terres seigneuriales, et là où ils avaient été affranchis, ils étaient contraints de travailler pour leur ancien maître, de moudre leur blé à son moulin, de cuire leur pain à son four, de vendre leurs denrées à son marché, et payaient ainsi leur émancipation au prix de corvées onéreuses ou de devoirs assujettissants;

3° Enfin, des contrats d'inféodation en vertu desquels des terres avaient été concédées à la condition d'acquitter un cens annuel ou en nature, ou en argent, ou en travail, de laisser au maître du fief, chaque fois qu'elles changeraient de main, une partie du prix de leur vente, et de rester soumises, soit envers la terre supérieure dont elles étaient détachées, soit envers son possesseur, à des obligations convenues.

D'après les principes de l'époque, de ces trois sortes de droits féodaux, les premiers attentaient à la souveraineté de l'État, les seconds violaient la liberté des citoyens, les troisièmes, seuls, étaient conformes à l'ordre commun. Le comité décida, dès lors, que les premiers et les seconds devaient être abolis sans indemnité, parce qu'ils provenaient de l'usurpation et de la violence, en faveur desquelles le temps ne saurait amener la prescription, selon la belle maxime de Sieyès : *Si le fort parvient à opprimer le faible, il produit effet sans produire obligation;* mais il admit le rachat pour les troisièmes, qui étaient de véritables propriétés, tirant leur origine de contrats respectables, malgré la forme féodale qu'ils avaient revêtue.

Ce système, qui dégageait avec soin la propriété de la féodalité,

fut exposé par M. Merlin dans un rapport admirable de raison et de brièveté. Aussi, lorsqu'il fit connaître les grands motifs qui avaient dirigé le comité ; lorsque, déroulant avec une forte logique les conséquences des principes votés dans la nuit du 4 août, il déclara qu'il n'y aurait plus de maîtres ni de serfs, de seigneurs recevant hommage, ni de vassaux promettant fidélité, de propriétaires dominants, ni de possesseurs censitaires; que tous les hommes étaient égaux sur le sol; que toutes les terres y devenaient libres et aliénables; lorsqu'il ne reconnut plus dans les contractants féodaux que des créanciers pouvant être remboursés et des débiteurs capables de se libérer; lorsqu'il lut le décret qui effaçait les dernières traces de la vieille société, sans porter aucune atteinte aux droits légitimes, il fut accueilli par les applaudissements unanimes de l'assemblée. Au moment où il descendait de la tribune, Mirabeau courut à sa rencontre et lui dit en l'embrassant : « Votre travail est excellent, et la preuve, c'est que Sieyès, qui ne trouve bon que ce qu'il fait, en juge comme moi. »

Toutes les mesures particulières pour abolir entièrement ce régime dans les diverses provinces furent provoquées ou rédigées par lui. Il présenta également la législation nouvelle sur la chasse, si étroitement liée au droit de propriété et à la bonne culture de la terre. Après avoir concouru à l'établissement de l'égalité dans cette partie de l'ordre social, M. Merlin, que son activité et sa science avaient fait attacher en outre au comité de constitution et au comité d'aliénation des biens nationaux, proposa, en leur nom, d'introduire la même égalité dans la famille. Rapporteur de la loi sur les successions *ab intestat*, il lui donna pour base l'équité naturelle et l'affection présumée. Il fit abolir le droit d'aînesse et de masculinité pour consacrer le partage égal entre les héritiers du même degré; admettre la représentation à l'infini en ligne directe et jusqu'aux neveux inclusivement en ligne collatérale; établir l'identité de tous les biens, meubles ou immeubles, transmis ou acquis, quant à leur distribution; supprimer la règle qui, dans plusieurs provinces, prescrivait, lorsqu'il n'y avait pas d'enfants, le retour des biens paternels et des biens maternels

aux diverses lignes d'où provenaient ces biens, et privait souvent d'une partie considérable de la succession l'héritier le plus proche, pour la transporter, au mépris de la justice et dans l'intérêt purement abstrait des familles, sur la tête d'un héritier éloigné. Il provoqua également la destruction des priviléges, qui, dans les villes comme dans les campagnes, sous le nom de droit de *bourgeoisie* et d'*habitation*, et sous celui de *retrait lignager*, paralysaient le mouvement des propriétés en permettant au cohéritier de garder les unes, au plus proche parent de revendiquer ou de racheter les autres. Pendant que se décrétait ce régime d'égalité pour les personnes, de disponibilité pour les biens, on entendit une voix s'écrier amèrement : *Mais vous allez diviser la terre à l'infini;* et la généreuse assemblée, loin de se troubler à une aussi heureuse menace, y répondit par ses applaudissements.

Non content de servir sa cause en législateur, M. Merlin la servit comme écrivain. Se faisant le commentateur lumineux de la Révolution et l'avocat consultant du peuple, il prit à tâche, dans un recueil périodique consacré aux plus hautes matières du droit nouveau, d'en répandre la théorie, d'en expliquer les difficultés, d'en démontrer les bienfaits. Pendant cette mémorable époque, on est frappé de l'abondance et du mérite de ses travaux. M. Merlin se distingua parmi ceux qui assurèrent la révolution politique par la révolution civile. Ses rapports à l'Assemblée constituante furent de véritables modèles. Il y montra un esprit positif et élevé qui, sans perdre de vue les besoins contemporains, remontait jusqu'à la raison première du droit. Son intelligence s'était agrandie au milieu du vaste horizon de cette assemblée qui, ne mettant d'autres bornes à ses pouvoirs que celles de ses idées, et portant ses idées aussi loin que s'étendaient ses sentiments de justice et ses élans d'humanité, introduisait les principes de la plus belle philosophie sociale dans la législation.

M. Merlin aurait voulu placer le maintien des institutions nouvelles sous la sauvegarde de ceux qui les avaient fondées; c'est dire qu'il ne partagea point l'entraînement presque universel, qui porta les membres de la Constituante à décider, avec

une abnégation plus généreuse qu'habile, leur propre exclusion de l'assemblée suivante. Il soutint la liberté illimitée des choix, fit valoir les conseils de l'expérience, et prononça ces prophétiques paroles : *Je crains qu'une nouvelle législature ne change la Constitution, et que si elle ne la change pas, elle la laisse périr.* Un an s'était à peine écoulé, et l'Assemblée législative décrétait, au bruit du canon victorieux du 10 août, la fin de la débile monarchie que lui avait confiée la Constituante.

Dans ce moment, M. Merlin, après avoir été nommé d'abord président de l'un des douze tribunaux de Paris, exerçait, depuis bientôt une année, les fonctions de président du tribunal criminel du département du Nord. Il y avait été appelé par le choix de ses compatriotes, qui l'envoyèrent alors à la Convention nationale. Pendant cette terrible époque où des périls immenses menacèrent la France révolutionnaire, et exaltèrent au plus haut degré ses passions; où l'Europe s'avançait en armes contre un pays désorganisé; où le roi prisonnier était regardé comme complice de cette invasion; où les regrets et les espérances des partis vaincus passaient pour être des complots; où le parti vainqueur, conduit par quelques hommes audacieux, animés d'une énergie formidable, voulait sauver à tout prix l'indépendance du territoire et la cause de la Révolution, la République ne pouvait être qu'un nom, la Convention qu'une assemblée dictatoriale, les lois que des mesures de faction ou de guerre. Pour de pareils temps, M. Merlin n'avait ni l'exaltation qui emporte, ni la force qui résiste. Il appartint à cette masse modérée et soumise de la Convention qui céda aux circonstances. Après s'être associé à la condamnation du royal et infortuné vaincu du 10 août, il essaya de se soustraire à la violence des luttes intérieures, pour aller remplir les devoirs de commissaire de la Convention auprès de l'armée du Nord et de celle de l'Ouest.

Il s'acquittait de cette dernière mission lorsqu'il apprit l'attentat du 31 mai. Du fond de la Bretagne il protesta contre cette violation de la représentation nationale. Mais bientôt tout fléchit devant l'audace victorieuse des hommes qui l'avaient commise. Revenu de sa mission et nommé membre du comité

de législation, M. Merlin ne sut pas combattre leurs passions, braver leurs menaces. La fièvre révolutionnaire était parvenue à son plus violent accès. Elle troublait les esprits, endurcissait les âmes, faisait planer sur la Convention une terreur profonde, qui de la Convention se répandait sur le reste de la France. Compromis par sa protestation, menacé dans sa vie, M. Merlin eut la faiblesse de coopérer à cette loi qui, sous un prétexte de sûreté, faisait commencer les châtiments là où ne commençaient pas même encore les actes, en ordonnant la détention jusqu'à la paix de ceux dont les inexorables dominateurs du temps craignaient les opinions ou les sentiments. Il est des mesures tellement contraires à la justice, qu'on doit au moins y rester étranger, et il est des principes au maintien desquels un homme public doit être prêt à faire tous les sacrifices, même celui de sa vie.

Le 9 thermidor rendit M. Merlin à ses sentiments naturels. Deux jours après la chute de Robespierre, il fut nommé président de la Convention redevenue libre, et il fit bientôt partie du nouveau comité de salut public, dont il ne cessa presque plus d'être membre jusqu'à la fin de cette assemblée. Il fut un de ceux qui mirent le gouvernement dans de nouvelles voies, au dedans par la ruine du régime révolutionnaire, au dehors par le démembrement de la coalition européenne.

Avant tout il fallait briser les instruments légaux de la tyrannie renversée, de pour qu'elle ne parvînt à se relever. Les trois principaux de ces instruments étaient le club des Jacobins qui avait entretenu ses passions, la municipalité de Paris qui lui avait fourni ses forces, le tribunal révolutionnaire qui avait frappé ses victimes. M. Merlin fit décréter d'abord une nouvelle organisation du redoutable tribunal dont les membres devinrent temporaires, auquel on imposa une lenteur rassurante, et qui fut soumis à des formes protectrices. Il proposa ensuite la dissolution de cette puissante commune qui avait dominé les gouvernements et les assemblées, et qui fut décomposée en douze commissions séparées et indépendantes les unes des autres. Mais ce qui était plus difficile, c'était de fermer la société des Jacobins, dans laquelle se conservaient les maximes et les

regrets du régime détruit, et dont les séances provoquaient dans Paris une guerre journalière. Les trois comités de salut public, de sûreté générale et de législation en demandèrent la clôture à la Convention, qui passa à l'ordre du jour. Par une interprétation hardie, M. Merlin prétendit que si la Convention avait passé à l'ordre du jour, c'était parce que la clôture d'un club était un acte de gouvernement et non une mesure législative, et il persuada aux comités assemblés dans la nuit de faire fermer les Jacobins sous leur responsabilité. Il en signa le premier l'ordre, qui fut exécuté une heure après, et, le lendemain, la Convention approuva l'énergie qu'avaient montrée ses comités, et qu'elle n'avait pas osé avoir elle-même.

Ces retours à la légalité et à la modération furent suivis de réparations équitables envers les membres de la Convention qui avaient été exclus de son sein. M. Merlin, organe des comités, proposa de réintégrer dans tous leurs droits d'abord les soixante et treize députés qui avaient protesté contre l'attentat du 31 mai et ensuite les Girondins qui avaient survécu à la proscription. Il s'excusa de ce qu'on rendait si tard à ces derniers *le caractère sacré que l'injustice n'avait pu leur enlever, et qui avait reçu un nouvel éclat de leurs malheurs et de leur courage ; mais,* dit-il, *le moindre oubli des précautions aurait fourni à la tyrannie terrassée les moyens de se relever. Aujourd'hui que vous n'avez plus rien à redouter, ni des tyrans, ni des factieux ; aujourd'hui que les portes des Jacobins sont fermées, vous pouvez, dans toute la plénitude de votre force, combler celle de votre justice.*

Une situation plus légale exigeait des maximes plus régulières. Le malheur avait donné de l'expérience, et les excès avaient fixé les limites des droits. Aussi M. Merlin fit adopter par la Convention, sous le nom de *principes essentiels de l'ordre social et de la République,* une déclaration des droits qui modifiait celle de 1789. A l'égalité devant la loi était opposée l'inégalité naturelle du talent, de la vertu, du travail, de la richesse dans la société. La liberté était ramenée dans ses bornes naturelles par la répression de ses abus. La souveraineté populaire ne pouvait s'exercer que par des assemblées autorisées, et il

était défendu à tout rassemblement partiel de s'appeler le peuple. Enfin le droit d'insurrection devait, sous peine d'être une rébellion punissable, s'appuyer sur une décision de la majorité des assemblées primaires régulièrement convoquées et ayant reconnu que les lois avaient été violées par le gouvernement. L'esprit nouveau de cette déclaration, qui fut adressée à toutes les assemblées et dut être lue régulièrement dans toutes les écoles primaires, était exprimé par la phrase suivante : « Celui qui parle aux citoyens de leurs vertus sans les avertir de leurs erreurs, de leurs droits sans leur rappeler leurs devoirs, est un flatteur qui les trompe, ou un ambitieux qui cherche à les asservir. »

L'influence que M. Merlin exerça sur les affaires extérieures de la république ne fut pas moins grande. Le moment de la paix paraissait arrivé avec plusieurs des puissances coalisées qui n'étaient pas irrévocablement contraires à la révolution par haine de son principe et de sa grandeur. L'Europe commençait à ressentir une admiration craintive pour ces fiers et intrépides bourgeois qui avaient su lui résister et qui avaient pu la vaincre. Les soldats de la révolution avaient franchi le Rhin, envahi la Hollande, débordé au delà des Pyrénées, et ils occupaient le sommet des Alpes, prêts à fondre sur l'Italie, lorsque la Prusse, l'Espagne, les Provinces-Unies des Pays-Bas, la Toscane, la Hesse, firent coup sur coup des ouvertures de paix, et que l'ambassadeur de Suède vint, au milieu de la Convention, renouveler dans un langage magnifique la vieille amitié de son pays avec la France. M. Merlin, sur la proposition duquel les honneurs dus à la souveraineté furent rendus à l'ambassadeur du roi de Suède, qui occupa un fauteuil en face du président, et y parla assis et couvert; M. Merlin exposa les négociations entamées, avec une modération et une fierté tout à fait dignes des grandes choses qu'exécutaient les armées nationales. « Nos triomphes, dit-il à la Convention, et nos principes nous permettent à la fois de vouloir et de dire ce que nous voulons. Le peuple français saura distinguer ses ennemis et les motifs de leur agression, et, dans les lois que ses victoires lui donneront le droit de dicter, il aura surtout égard à ceux que la

crainte et la violence ont contraints de marcher à la suite des chefs d'une ligue insensée. En traçant de sa main triomphante, mais généreuse, les limites dans lesquelles il lui conviendra de se renfermer, il ne repoussera aucune des offres compatibles avec ses intérêts et sa dignité, avec son repos et sa sûreté. Telle est sa politique : elle marche à découvert comme la gloire de ses armes. Il traitera avec ses ennemis comme il les a combattus, à la face de l'univers, qu'il prend pour témoin de sa justice, comme il l'a eu pour témoin de ses victoires. »

Ces belles déclarations ne furent point vaines, et les traités de Bâle avec la Prusse, l'Espagne et la Hesse, de la Haye avec la Hollande, conclus dans cet esprit, avec l'autorité et la mesure que donne la force, procurèrent l'occupation de la rive gauche du Rhin, la possession de la Flandre hollandaise, de Maestricht et de Venloo, la disposition du port de Flessingue, la cession de la partie espagnole de Saint-Domingue à la France, qui, à ces conditions, évacua les États allemands du roi de Prusse et du landgrave de Hesse, et dont les troupes repassèrent les Pyrénées.

M. Merlin prit une part considérable à ces négociation. Après avoir annoncé à la Convention plusieurs des traités conclus, il proposa et fit décréter par elle la réunion de la Belgique, du pays de Liége et de la principauté de Bouillon à la France. S'appuyant sur le vœu exprimé par les Belges eux-mêmes, il exposa de plus les grandes raisons de cette mesure : « Sous le rapport militaire, dit-il, nous nous portons au delà de la ligne des places de 1792, qui n'a pas pu nous garantir de l'invasion des ennemis. Sous le rapport politique, moins Paris sera voisin du théâtre de la guerre, plus il sera tranquille, moins les puissances étrangères seront tentées de nous attaquer, parce qu'elles n'auront pas l'espérance de pénétrer jusqu'à cette ville centrale et d'y venir renverser le gouvernement. »

C'est ainsi que ces plébéiens, parvenus à la victoire et au gouvernement, portaient jusqu'à l'Escaut et jusqu'au Rhin la frontière de la France. Moments glorieux pour notre pays et pour ceux qui, comme M. Merlin, le ramenaient à la modéra-

tion, à la justice, et le maintenaient habilement, par des traités, dans la grandeur qu'il devait à ses armes!

Mais cette marche prudente et heureuse ne convenait pas aux partis extrêmes. Le 1er prairial, le parti des anarchistes attaqua la Convention, parce qu'elle était trop modérée. Le 13 vendémiaire, le parti contre-révolutionnaire l'assaillit à son tour, parce qu'après avoir adopté la constitution directoriale de l'an III, elle avait déclaré les deux tiers de ses membres rééligibles dans les nouveaux conseils, pour ne pas renouveler la faute de 1791 et remettre le dépôt de la République à des royalistes, comme l'Assemblée constituante avait confié le dépôt de la monarchie à des républicains. Toutes les sections de Paris marchèrent en armes contre le palais même de ses séances. Jamais insurrection n'avait été mieux organisée et plus formidable. Dans ce danger extrême, la Convention chargea un comité de cinq membres de pourvoir à sa sûreté; M. Merlin en fit partie. C'est sur sa proposition que Barras reçut le commandement des troupes conventionnelles. Mais il désigna de plus le véritable défenseur de la Convention assaillie.

Peu de temps auparavant, le général de brigade Bonaparte, que, dans le mouvement réactionnaire, après le 9 thermidor, le représentant Aubry avait privé de tout commandement, s'était présenté au comité de salut public pour demander des passeports. Il se proposait d'aller servir en Turquie dans l'armée du Grand Seigneur. Bizarrerie de deux destinées à tant d'égards semblables! De même que Cromwell, dont les opinions étaient persécutées en Angleterre avant la révolution de 1640, avait voulu se réfugier en Amérique avec Hampden et avait été arrêté dans son dessein au moment où il était prêt à monter sur le vaisseau qui devait le porter obscurément loin des grandeurs auxquelles il était réservé, de même Bonaparte voulut partir pour Constantinople et ne le put pas. La Providence ne se laisse pas ainsi dérober ses instruments. M. Merlin, devinant en quelque sorte l'homme supérieur dans ce premier entretien, lui refusa des passe-ports, l'engagea à ne pas quitter son pays, et promit de lui faire rendre justice. Il se souvint alors de sa promesse, et d'accord avec Barras, qui demandait un commandant

en second, il proposa et fit agréer le général Bonaparte. En retenant ainsi cet inquiet et aventureux jeune homme lorsqu'il allait se jeter avec une téméraire impatience dans cet Orient qu'il devait bientôt remplir de merveilles, en le replaçant dans les voies où il devait trouver d'abord la gloire et plus tard l'empire, M. Merlin contribua à donner à la Convention son sauveur, à la France son réorganisateur, et au monde l'un de ses plus grands hommes.

Pendant qu'il dirigeait les affaires intérieures et extérieures de l'État dans les comités où il passait souvent ses nuits, M. Merlin avait trouvé le loisir de faire tout un code. Le 22 avril 1794, la Convention l'avait chargé avec Cambacérès d'un travail général sur la législation civile et criminelle de la France. Cambacérès s'occupa plus particulièrement de la première; M. Merlin, de la seconde. Trois jours avant que la Convention se retirât, M. Merlin lui offrit le beau résultat auquel il était parvenu. « Commencé, lui dit-il, depuis dix-huit mois, en exécution du décret qui avait ordonné la refonte de toutes les lois émanées des trois assemblées représentatives, le projet que je vous soumets a exigé beaucoup de recherches, de longues méditations et un travail pénible. »

Ce code, conçu dans un esprit très-philosophique, divisé avec une méthode rigoureuse, rappelait dans des dispositions préliminaires les utiles et immortels principes sur lesquels reposaient à la fois la protection sociale et la sécurité individuelle, et il embrassait en deux livres l'action de la police judiciaire, chargée de poursuivre les délits, et celle de la justice, appelée à en punir les auteurs. Jamais jusque-là on n'avait aussi bien pourvu à la prudence des arrestations, à la publicité de l'instruction, à la latitude de la défense, à l'équité des jugements, à l'application proportionnée des peines.

Toutefois, dans ce système, le mécanisme des divers pouvoirs qui concouraient aux actes variés de la justice criminelle était peut-être un peu trop compliqué. Ce défaut remontait à la division des pouvoirs publics, telle que l'avait conçue l'Assemblée constituante avec une trop jalouse sollicitude.

D'autres dispositions, dont le vice avait une semblable ori-

gine, péchaient par un excès de scrupule et de prévision. Ainsi il était à craindre que des questions trop nombreuses posées au jury ne l'embarrassassent dans des appréciations trop subtiles; que le jugement de l'intention, séparé du jugement du fait, ne conduisît souvent à l'acquittement des coupables; que le désir de déterminer toutes les circonstances des délits et de soumettre les délits du même ordre à des châtiments invariables, sans établir dans les peines un minimum et un maximum qui permissent au juge de mesurer l'étendue de la condamnation au degré de la perversité, n'aboutît ou à trop de rigueur ou à trop d'indulgence; enfin que l'accumulation des causes de nullité n'exposât les procédures à l'incertitude et ne frappât la justice de découragement. Ces imperfections ne sauraient être attribuées à M. Merlin. Elles provenaient des théories encore dominantes qui sacrifiaient trop la société à l'individu, et elles ne disparurent que plus tard. La législation de l'empire, tout en empruntant au code de brumaire une partie considérable de sa procédure, les repoussa, mais elle repoussa également ce qu'il y avait de philosophique dans les déclarations de ce code, de libéral dans ses précautions, de modéré dans ses peines. Elle se montra plus impérieuse, plus défiante, plus sévère : elle rétablit la confiscation, qui semblait étendre jusqu'aux familles des coupables la solidarité de leurs crimes; la marque, qui avait été supprimée comme déshonorant à jamais le corps de l'homme, et les peines perpétuelles, qui avaient été abolies pour ne détruire l'espérance dans aucune âme humaine, et pour faire du châtiment un moyen d'expiation publique et d'éducation morale, et non une sorte de damnation terrestre.

Le code de brumaire an IV, sauf quelques changements, s'en référait à la loi pénale du 26 septembre 1791. C'était un code d'instruction criminelle en six cent quarante-six articles. Expression généreuse de la philosophie sociale la plus avancée, ce code, écrit avec une clarté élégante, et dont chaque disposition portait pour ainsi dire sa raison en elle-même, fut voté en deux séances par la Convention, qui l'adopta de confiance. La pensée de M. Merlin resta pendant près de quinze ans la législation de la France.

La Convention termina ses travaux en fondant l'Institut national, dont M. Merlin fut élu membre. Ses titres, comme jurisconsulte et comme législateur, le firent attacher à la classe des sciences morales et politiques. En même temps les suffrages de plus de quatre-vingts assemblées électorales l'appelèrent au conseil des Anciens. Mais il n'y siégea qu'un jour, le Directoire lui ayant confié, par son premier arrêté, le portefeuille de la justice. Ces hautes fonctions lui convenaient d'autant mieux, que les lois étaient plus confuses et que les devoirs du magistrat suprême chargé d'en assurer l'exécution étaient plus difficiles. Tous les tribunaux, tous les directeurs du jury, tous les officiers du ministère public, tous les juges de paix recoururent à son expérience, pour qu'il en expliquât le sens ou qu'il en fixât les formes. Rien n'égala la célérité de sa correspondance et la précision savante de ses avis. Aucune lettre ne restait plus de huit jours sans réponse. Toutes les affaires importantes étaient traitées par lui seul, et il ne donnait sa signature aux autres qu'après les avoir revisées.

Lorsqu'il eut organisé le ministère de la justice, le Directoire le chargea de diriger celui de la police générale, qui venait d'être créé. M. Merlin accepta; mais au bout de quatre mois, ses forces épuisées le contraignirent de renoncer à des obligations trop fatigantes. En recevant avec regret sa démission, le Directoire le rappela de nouveau au ministère de la justice, dont les devoirs devinrent très-pénibles pour lui. Les partis avaient recommencé leurs entreprises, et gouverner se réduisait de nouveau et presque uniquement à combattre. Défenseur de l'ordre existant, au moyen de lois politiques souvent aussi passionnées que les partis eux-mêmes, M. Merlin se servit d'elles quelquefois avec rigueur. Il éprouvait une sorte d'animosité patriotique contre ceux qui avaient quitté la France pour combattre la Révolution, et ce sentiment, qui prenait sa source dans l'amour de son pays et de sa cause, le disposait à être trop sévère envers les émigrés. Aussi se montrait-il à leur égard l'interprète inflexible d'une justice écrite dans la loi, mais qui n'était pas toujours avouée par l'équité.

Il ne faut pas s'étonner s'il fut en butte aux attaques achar-

Digitized by Google

nées de tous ceux qui souffraient de son inexorable logique, et qui étaient exposés à ses froides sévérités. La presse, alors extrêmement libre, de tous les partis, le prit pour objet de ses agressions. L'anarchiste Babeuf se chargea de le décrier en le louant; et lorsque M. Merlin fit saisir ses papiers, on y trouva ces mots : « Il faut que je dise du bien de Merlin, afin que tout le monde lui tombe dessus. » D'un autre côté, les journaux de l'opinion opposée le poursuivirent des plus vives accusations; et l'un de leurs rédacteurs eut un jour la bonne foi de lui dire : « Quand il nous manque quelque chose pour remplir nos colonnes, vous êtes notre ressource, et nous vous attaquons. »

Bientôt la constitution nouvelle ne suffit plus pour maintenir la paix entre les pouvoirs qu'elle avait établis. Trop faible pour ne pas être condamné à devenir violent, le Directoire recourut, par un instinct naturel de conservation, aux coups d'État contre le parti qui, après avoir attaqué militairement la Révolution au 13 vendémiaire, la menaçait alors légalement du sein même des conseils. Le lendemain du 18 fructidor, M. Merlin fut nommé l'un des cinq directeurs. Il était appelé à l'exercice du suprême pouvoir dans un fâcheux moment. Le Directoire, en frappant ses ennemis, s'était blessé mortellement lui même, et la dictature qui avait facilité sa victoire devait préparer sa chute. Obligé de continuer le régime des coups d'État contre le parti démocratique, ce gouvernement, qui n'avait pour se soutenir ni l'unité, ni le génie, ni la loi, ni même la crainte, perdit de plus le prestige des succès extérieurs. Tout le monde se déchaîna contre lui. On accusa Larevellière-Lépaux, Treilhard et Merlin, formant la majorité du Directoire, d'avoir amené tout ce qu'il leur avait été impossible d'empêcher. L'Autriche avait rompu la paix de Campo-Formio, et les plénipotentiaires français avaient lâchement été assassinés à Rastadt : Merlin, Larevellière-Lépaux et Treilhard étaient complices de la rupture et du meurtre; Schérer se faisait battre en Italie : ils étaient cause de sa défaite; Bonaparte avait voulu aller en Égypte : ils l'y avaient déporté. Rendus responsables de la faiblesse du gouvernement, de l'anarchie, des volontés et des désastres publics, on les força à donner leur démission de direc-

teurs quatre mois avant la célèbre journée où l'ambitieux soldat d'Arcole et des Pyramides renversa le Directoire lui-même.

Ici se termine, pour M. Merlin, la vie agitée du législateur et de l'homme politique, et commence la vie du magistrat civil. Bien préférable à la première, conforme aux goûts de M. Merlin et à ses grandes aptitudes, ne l'appelant à remplir que des devoirs simples, n'exigeant de lui ni efforts, ni sacrifices, se passant toujours dans les régions supérieures de la science et de la justice, cette vie nouvelle lui procura un bonheur tranquille et une célébrité pure.

Six mois après le 18 brumaire, M. Merlin lut à la deuxième classe de l'Institut un mémoire fort curieux sur la nécessité d'un code universel pour toute la France. On ne pouvait plus dire, comme on le faisait en 1789, qu'on changeait de lois en changeant de chevaux de poste, mais la législation restait encore extrêmement confuse. Au droit romain, au droit coutumier, aux ordonnances des rois, aux arrêts généraux des parlements, dont le décret du 21 septembre 1792 avait maintenu toutes les dispositions qui n'avaient pas été abrogées, il fallait joindre et les lois étrangères qui régissaient les pays nouvellement annexés au territoire par la conquête, « et les trente ou quarante mille lois portées, dit M. Merlin, dans des assemblées où chaque membre avait le droit d'initiative, et où tel homme se serait cru déshonoré s'il n'avait eu à la fin de la session au moins cinq ou six lois de sa façon à présenter pour certificats de ses talents ou de son influence. »

Il pressait le gouvernement consulaire d'établir l'uniformité de législation dans un pays que la Révolution avait rendu complétement homogène. Le vœu de M. Merlin était d'accord avec le besoin de tout le monde. Le moment était alors venu où cette œuvre désirée pouvait être entreprise avec suite, et exécutée dans toute sa grandeur. Reconstruire une société nouvelle sur un vaste plan et sous le niveau de l'égalité civile était réservé au pays fécond qui, après avoir produit des philosophes pour provoquer les innovations, des réformateurs pour les accomplir, des soldats pour les défendre, avait des jurisconsultes pour les régulariser. La France était particulièrement propre à

Digitized by Google

ce travail. Depuis trois siècles elle avait été la grande école du droit et la patrie des hommes les plus profondément versés dans la science de la justice et la connaissance philosophique des lois. En même temps qu'elle avait marché, sous la conduite de ses rois, vers l'unité politique, elle avait tendu, par ses éminents jurisconsultes et ses grands magistrats, vers l'unité civile; Cujas, Dumoulin, Doneau, L'Hôpital, Pithou, Loisel, Brisson, Lamoignon, Domat, d'Aguesseau, Pothier, l'avaient successivement rapprochée de ce but important que la Révolution devait seule atteindre.

Quelques-uns même d'entre eux avaient visé à une unité intellectuelle du droit. Cujas avait rétabli, dans son majestueux ensemble, la vieille législation romaine. Dumoulin, après avoir combattu la féodalité civile au nom du droit naturel, avait été conduit à l'unité du pouvoir et de la législation par l'unité de l'État, et avait réclamé la concordance des coutumes avec toute la verve de son grand sens. Domat était allé plus loin par son magnifique ouvrage *Des lois civiles dans leur ordre naturel*. Cet austère métaphysicien du droit, cet ami de Pascal et de Boileau, nourri des doctrines des pieux solitaires de Port-Royal, qu'on peut appeler les stoïciens du catholicisme, franchissant l'intervalle qui sépare Louis XIV de Napoléon, créa, en 1689, un code complet, dont les titres et les dispositions ont en partie passé dans le nôtre, et ont ainsi fait de lui le régulateur posthume de l'avenir. Enfin, un peu plus tare, le célèbre Pothier, dans ses *Pandectes rédigées selon un nouvel ordre*, et dans ses beaux ouvrages *sur les obligations, les contrats, les successions, les donations*, présenta une classification régulière et une analyse profonde de toutes les matières civiles, qu'il traita en jurisconsulte et en praticien consommé, puisant à la fois ses principes dans les règles de la sagesse romaine, dans les inspirations morales du christianisme, et dans les indications avancées de la raison moderne.

Ce que Domat et Pothier avaient fait pour la science, les auteurs de nos codes, qui étaient leurs disciples et qui furent leurs continuateurs, le firent pour la société. S'appropriant les travaux de ces deux grands jurisconsultes, et fidèles à l'esprit de

la révolution, ils donnèrent à la France renouvelée la loi la plus raisonnable, la plus claire, la plus juste, qu'aucun pays eût encore possédée. Ils la donnèrent, j'emprunte ici les brillantes paroles de Portalis, « avec cette sagesse qui préside aux établissements durables, et d'après les principes de cette équité naturelle dont les législateurs humains ne doivent être que les respectueux interprètes. » Par là ils fondèrent ce bel ordre civil vers lequel s'avançait depuis longtemps le genre humain, et que le peuple placé à sa tête venait enfin d'atteindre si heureusement. Je dis heureusement, car je ne suis pas de ceux qui craignent qu'en se perfectionnant le monde se rapproche de sa dissolution, et que le mieux doive être le commencement du pire. Je ne crois pas que la famille souffre de l'affectueuse égalité établie entre les enfants; que la société éprouve moins de sécurité là où l'individu jouit de plus de bien-être; et que plus d'équité dans les rapports privés conduise l'État à plus de désordre. Non, la liberté acquise au travail, la protection accordée à la faiblesse, la justice assurée au bon droit, l'essence des contrats mieux connue et plus respectée, l'égalité dans les partages solidement établie, la propriété plus répandue, la richesse mieux distribuée, la famille plus unie, la nation plus homogène, doivent augmenter la force du pays et y affermir cette profonde et universelle paix civile qui est le but et le bienfait des lois. Nous serions aveugles et ingrats si l'inconstance de nos désirs et l'inquiétude de notre esprit nous faisaient posséder avec désenchantement ce que nos pères ont recherché avec enthousiasme.

Ce code fut l'œuvre des Portalis, des Tronchet, des Cambacérès, des Bigot-Préameneu, des Maleville, des Treilhard, des Siméon, et de tous ces habiles jurisconsultes auxquels les événements et les révolutions avaient mieux fait connaître les intérêts des hommes et les ressorts des sociétés civiles. On est surpris de ne pas trouver parmi eux M. Merlin. Frappé d'une sorte de défaveur publique, et vivant à l'écart depuis sa sortie du pouvoir, il avait de plus encouru l'inimitié des frères du puissant général sous la direction suprême duquel s'exécutait alors la réorganisation de la France. Aussi sait-on ce qui fut

offert à celui dont la célébrité datait de la Constituante, qui était devenu l'un des principaux chefs du gouvernement conventionnel après le 9 thermidor, qui avait négocié avec l'Europe, fait décréter la réunion de la Belgique au territoire français, rédigé à lui seul tout un code, été ministre et directeur? On lui proposa d'être substitut du commissaire du gouvernement auprès de la cour de cassation. M. Merlin, pensant sans doute qu'on peut être utile à son pays dans les positions les plus humbles, s'honora jusqu'à accepter. Mais il n'eut pas besoin de beaucoup de temps pour prendre sa véritable place. Dès 1801, il fut nommé commissaire du gouvernement, c'est-à-dire procureur général auprès de cette cour de cassation qu'il avait appelée, sous l'Assemblée constituante, la *gardienne suprême des lois* et le *lien des tribunaux*.

Après l'établissement d'une législation régulière, il s'agissait de fonder une jurisprudence uniforme. C'était l'œuvre réservée aux cours de justice. Pour l'accomplir avec le succès nécessaire au maintien de l'unité civile, il fallait ne pas exposer la loi aux applications contraires des tribunaux, qui auraient détruit son autorité en comprenant diversement ses dispositions; il fallait la rendre l'objet d'une interprétation supérieure qui descendît toujours lumineuse des plus grandes hauteurs de la justice, et fît de la cour de cassation l'organe respecté et presque infaillible de ses volontés, moins encore comme le tribunal jugeant le dernier, que comme le tribunal jugeant le mieux; il fallait enfin procurer à la loi autant de force que si elle était ancienne, en ne remontant jamais à d'autres principes que les siens, de peur que, sous le dangereux prétexte de l'équité, elle ne fût livrée à l'arbitraire des pensées particulières et au désordre des perfectionnements journaliers.

Personne n'était plus capable que M. Merlin de donner à la législation cette utile fixité, et à la cour de cassation cette puissance régulatrice. Aux lumières du jurisconsulte il joignait l'habileté du praticien. Intelligence parfaite des principes constitutifs du droit, de leur génération, de leur emploi; connaissance exacte des textes et de leur esprit; savoir éclairé de l'expérience, qui, sans nuire à la liberté de la réflexion, fait connaître la succes-

sion des doctrines et la pratique progressive du genre humain; pénétration, discernement, sûreté d'idées, clarté de langage, talent de démonstration, voilà les qualités rares que M. Merlin apporta dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Se pénétrant du rôle de magistrat, il se renferma avec déférence dans l'horizon de la loi, dont le texte fut son point de départ; l'esprit, sa philosophie; la volonté, sa justice.

Mais comme cette justice était l'œuvre de deux civilisations successives; comme elle était le savant résultat auquel avait abouti, à travers une suite immense de générations, ce beau sentiment de l'équité donné à l'homme pour mettre de plus en plus l'ordre social en rapport avec l'ordre moral, M. Merlin pouvait s'en rendre l'interprète sans l'isoler du commentaire des siècles. Aussi puise-t-il abondamment dans les doctrines du passé pour expliquer les obligations du présent, et montre-t-il encore mieux ce qu'exige la règle en recherchant d'où elle vient. En général, ses réquisitoires sont des chefs-d'œuvre dans leur genre. Il y pose toujours nettement le problème, le dégage de toutes les inutilités qui l'environnent et l'obscurcissent, le résout à l'aide d'une déduction irrésistible, dans le tissu serré de laquelle il introduit les textes, expose les principes, produit les exemples, classe les raisons avec une sûreté rare, une force invincible et une intelligence si facile, qu'elle ne paraît pas profonde. C'est ainsi que, maîtrisant les convictions, il a fait sanctionner la plupart de ses avis par des arrêts et fixé la législation au moyen des plus lumineux commentaires. Sous ce rapport, le procureur général à la cour de cassation a continué les législateurs du conseil d'État, et la jurisprudence saine et ferme qu'il contribua tant à fonder a été le complément nécessaire du Code civil.

Avant d'être l'interprète du droit nouveau, M. Merlin avait eu le mérite, peut-être plus difficile encore, de guider pendant trois ans la justice française à travers les détours de la législation intermédiaire. Il l'avait fait sans jamais l'égarer, en éclairant de la plus vive lumière le chaos obscur dans lequel se confondaient les débris du vieux droit et les éléments encore informes du nouveau. Approfondir la législation transitoire

tout autant que si elle devait être durable; se pénétrer de son esprit comme s'il reposait toujours sur les principes éternels de la justice ou sur la réalité permanente des choses; tirer de ce droit momentané la règle applicable aux contestations privées; savoir trouver pour chaque cause, et d'après son origine, la disposition de loi qui devait la régir, et lui appliquer cette disposition d'une manière sûre : telle fut la tâche que M. Merlin remplit alors avec une supériorité incomparable. Il porta le même génie d'interprétation dans le droit étranger, dont il s'appropria les richesses lorsque le Piémont, l'Italie, la Belgique, la Frise, la Hollande, les provinces allemandes du Bas-Rhin et de l'Ems furent annexés à la France. Successeur des Deluca, des Richeri, des Casaregis, des Bynkershoeck, des Stockmans, des Grœnewegen, des Voet, des Leyser, qui avaient rendu florissantes la science et la pratique du droit dans ces divers pays, M. Merlin aida la cour de cassation à accomplir avec dignité, savoir et justice, la magnifique mission qu'elle tenait de la grandeur des événements, et qui faisait d'elle l'arbitre judiciaire d'une partie de l'Europe.

Pendant la période de 1804 à 1814, qui fut, sans contredit, la plus importante dans l'histoire de notre jurisprudence, puisque c'est alors que toutes les grandes difficultés de la législation transitoire, soit française, soit étrangère, furent résolues, et que tous les principes fondamentaux de la législation définitive furent appliqués aux questions douteuses ou sur les personnes ou sur les propriétés, M. Merlin fut l'oracle de la justice. Il exerça une sorte de souveraineté juridique dont les traces se trouvent dans le célèbre *Répertoire de jurisprudence* et dans le livre des *Questions de droit*, qui lui est peut-être encore supérieur. Ces immenses ouvrages, qui formeraient plus de cent cinquante volumes ordinaires, embrassent toutes les parties et tous les problèmes du droit.

Le droit civil français, romain, coutumier, étranger, la procédure civile, le droit criminel, le droit commercial, le droit maritime, le droit administratif, le droit public ancien et moderne, le droit des gens, le droit féodal, le droit canonique, sont traités, dans le *Répertoire de jurisprudence*, avec une éten-

due proportionnée à leur degré d'importance; M. Merlin s'y montre jurisconsulte universel. Si dans ses articles, dont plusieurs sont des ouvrages, il n'omet rien de ce qu'ont pensé les autres, s'il invoque l'expérience des temps et des hommes qui ont contribué au perfectionnement de la justice, ce n'est pas pour éviter de se prononcer lui-même. Loin de là; sa vaste instruction éclaire toujours son jugement. Aussi ses livres servirent-ils de guides aux tribunaux et de manuels aux jurisconsultes. Quant à lui, il obtint une telle autorité, que ses conclusions devinrent la raison dernière de la loi, et qu'en 1813 le conseil d'État, cour de cassation du royaume de Westphalie, se trouvant partagé d'opinions sur une question majeure de jurisprudence, le choisit unanimement pour arbitre, et régla son arrêt sur son avis.

C'est pendant cette époque de sa vie que la gloire de M. Merlin resta sans mélange, que son esprit vigoureux ne subit de la part des circonstances aucune déviation, que sa logique ne servit qu'au bien. Le pouvoir et les honneurs vinrent, sans qu'il les recherchât, récompenser son mérite et s'attacher à sa renommée. Il fut fait successivement conseiller d'État à vie, comte de l'Empire, grand officier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de la Réunion, membre du comité pour les affaires contentieuses de la couronne, et du conseil pour celles du domaine privé de l'Empereur.

Cette brillante situation dura jusqu'en 1814. Alors, avec les revers de sa cause, commencèrent pour lui les disgrâces et les malheurs Exclu d'abord du conseil d'État, il fut ensuite destitué de ses fonctions de procureur général. Replacé auprès de la cour de cassation et devenu ministre d'État durant les cent-jours, tandis que le département du Nord l'envoyait à la Chambre des représentants, ce retour de prospérités trompeuses l'exposa à de plus rudes traverses. Il fut inscrit sur la fameuse liste des *trente-huit* bannis par l'ordonnance de juillet 1815. Il se réfugia en Belgique. Mais on ne le trouva pas assez éloigné de la France, et un ordre des puissances alliées enjoignit au roi des Pays-Bas de mettre un terme à la dangereuse hospitalité qu'il exerçait envers des vaincus et des vieil-

lards. Ce fut un exil dans l'exil. Contraint de quitter ce pays rapproché du sien, M. Merlin espéra du moins pouvoir rester en Europe, et recevoir un asile chez quelque peuple assez libre, ou assez éclairé et assez puissant pour oser être hospitalier. Il écrivit dans ce but en Angleterre; mais on lui répondit de ne pas s'y rendre, parce qu'il n'y serait pas admis. Se tournant alors vers la Prusse, il s'adressa au prince de Hardenberg, avec lequel il était entré en communication lors du traité de Bâle, et qui ne lui répondit même pas.

Il fallut renoncer à l'Europe, et il s'embarqua sur un navire qui devait le porter aux États-Unis. Son fils, qui depuis l'âge de quatorze ans servait sous le drapeau de la France, et qui était alors maréchal de camp, l'accompagnait. Mais, non loin de Flessingue, le navire qu'il montait fut jeté par les vents contraires sur un banc de sable qu'avaient signalé de nombreux naufrages. Poussé par les vagues furieuses, il y heurta avec violence, et s'entr'ouvrit. Après dix heures des plus cruelles angoisses, les passagers allaient périr, lorsque la mer s'apaisa tout à coup. Avant que le vaisseau s'engloutît, M. Merlin put regagner cette terre où les puissances de l'Europe lui défendaient de rester, et d'où les vents ne lui permettaient pas de sortir. Invoquant alors le bénéfice de la tempête, il demanda au roi des Pays-Bas de ne plus voir en lui qu'un étranger que la mer avait jeté sur ses côtes. Ce prince qu'on avait contraint de renvoyer un banni, ne voulut plus exécuter les rigueurs européennes contre un naufragé, et, malgré des injonctions répétées, il laissa vivre M. Merlin à Harlem et à Amsterdam, sous un nom supposé, jusqu'à ce qu'il pût se livrer lui-même à sa générosité naturelle, et recueillir librement dans ses États les débris errants de la Révolution.

Quand il fut permis à M. Merlin de reparaître sous son nom et de reprendre ses travaux, il donna de savantes consultations, et refondit, en les complétant, son *Répertoire de jurisprudence* et ses *Questions de droit* (1). Quoiqu'en France la proscription

(1) Le premier de ces ouvrages dans une 5e édition, et le second dans une 4e.

se fût étendue jusqu'à la science de M. Merlin, et qu'on eût interdit de citer son nom devant les tribunaux, les vingt mille exemplaires de ses deux ouvrages s'écoulèrent rapidement, et le plus célèbre professeur des écoles, le plus habile commentateur du Code civil, Toullier, décernait à l'illustre banni le titre mérité de *prince des jurisconsultes.*

Jusqu'à l'âge de soixante et douze ans, M. Merlin put se livrer avec la même suite et la même force à ses occupations. Mais, à cette époque de sa vie, aux peines de l'exil vinrent se joindre des privations peut-être plus cruelles encore. Usé par les veilles et les médiations, M. Merlin éprouva, en 1826, une légère attaque de paralysie. Sa santé n'en fut pas altérée, mais les médecins l'obligèrent à restreindre ses travaux. Lorsqu'après cinquante-six ans d'une activité qui ne s'était jamais reposée ni fatiguée, M. Merlin se vit enlever, du moins en partie, ces grandes consolations de l'intelligence qui lui avaient fait jusqu'alors supporter l'exil, il en ressentit un amer chagrin. Ne plus vivre librement dans ce monde des idées où il s'était réfugié, c'était en quelque sorte pour lui perdre sa dernière patrie.

Enfin, le moment arriva où cessèrent les épreuves que, dans sa sagesse profonde, la Providence réserve aux causes qui ont abusé de leur force, aux hommes qui se sont laissé entraîner aux excès de leurs victoires ou de leurs systèmes. La révolution de 1830 ramena M. Merlin dans son pays. Il y revint avec tous les partis pris de l'expérience. Les souvenirs de la première révolution, dont il avait partagé quelques-uns des entraînements, ressenti les vicissitudes, subi la défaite, revu le triomphe, l'avaient rendu extrêmement modéré. Il ne demanda qu'à jouir en paix de cette liberté à l'établissement de laquelle il se rendait la justice de n'avoir été étranger ni par ses travaux ni par ses malheurs. Rentré dans l'Académie des sciences morales et politiques, il assista avec une assiduité persévérante à toutes ses séances, lui apportant, à défaut d'une coopération active, le souvenir de ses ouvrages et la gloire de son nom.

Cet homme, qui avait habité le palais des rois, et qui avait un moment exercé leur autorité, cet auteur de lois importantes, ce fondateur principal de la jurisprudence française, cet habile

et infatigable écrivain, devenu vieux et presque aveugle, privé du travail qui lui manquait beaucoup plus que la puissance, passa les huit dernières années de sa vie dans la plus modeste retraite. Il y était entouré des soins affectueux et des respects de sa famille. Universellement honoré, il portait avec simplicité sa grande renommée. Il ne recherchait pas les distractions du monde, auquel il était resté presque toujours étranger. Enfermé toute sa vie dans son cabinet, il n'avait établi d'étroites relations qu'avec les célèbres jurisconsultes et les grands écrivains de tous les temps, qu'il pouvait, comme le faisait Bolingbroke, appeler ses *amis défunts*. Quoiqu'il eût été contraint de renoncer à leur commerce assidu, il était souvent ramené vers eux par un irrésistible attrait; et lorsqu'il voulait charmer ses loisirs, devenus si longs, il se faisait lire par son secrétaire quelques pages de ce vieux Digeste, qui, pendant soixante ans, avait été le fidèle compagnon de toutes ses fortunes. Mais peu à peu ses forces déclinèrent, et il finit par s'éteindre le 26 décembre 1838. Sa dernière et ferme volonté prescrivit de ne prononcer aucune parole sur sa tombe. Il pensait, sans doute, qu'il fallait mettre du temps entre les hommes des révolutions et leurs juges.

En attendant que la postérité décide souverainement sur ces hommes extraordinaires qui ont entrepris de renouveler la face de notre pays et qui y sont parvenus, disons que si M. Merlin fut entraîné quelquefois plus loin qu'il ne le voulait, par des passions dont il ne partageait pas la violence, il était modéré de caractère, irréprochable de mœurs, honnête dans ses sentiments, bienveillant dans ses rapports. M. Merlin fut en quelque sorte un savant égaré dans une révolution. Timide comme homme, il était hardi comme jurisconsulte, et il montrait dans la région des idées et pour l'observation de la justice une vigueur de caractère qu'il ne trouvait pas toujours dans la conduite de la vie. Prompt dans ses avis, ferme dans ses doctrines, il n'était jamais embarrassé par l'immensité de ses connaissances, et savoir, qui est si souvent une raison de douter, était pour lui un moyen de plus de se décider. Profondément attaché à la Révolution, il en servit la cause indépendamment des

formes qu'elle adopta. Il combattit et il souffrit pour elle. Après avoir contribué à l'accomplir, il concourut à la régler et à l'asseoir. Jamais le savoir dénué d'ambition et l'habileté pour les choses sans l'empire sur les hommes, n'avaient donné un rôle si considérable et si varié.

Aujourd'hui la science à laquelle M. Merlin a dû son importance et sa renommée est dans d'autres voies. Elle recherche la raison historique du droit et s'attache encore plus à le comprendre qu'à s'en servir. Elle remonte avec une érudition plus sûre à ses origines lointaines; elle connaît mieux son esprit réel, et rattache avec une précision intelligente la diversité de ses formes aux situations variées des sociétés humaines et aux besoins mobiles des temps. Mais il ne faut pas qu'elle s'enorgueillisse trop d'elle-même, et qu'ayant perdu son unité en se répandant sur les siècles, et pour ainsi dire sa foi en renonçant à la certitude absolue de ses pricipes, elle considère avec moins de respect cette science plus simple, plus bornée, plus dogmatique et plus féconde, qui donnait aux hommes du dernier siècle le génie de l'organisation et une sorte de faculté législative. C'est ce mérite immense qu'a eu M. Merlin. Il a appris pour appliquer; il a su pour agir. Il a enrichi la pratique contemporaine à l'aide de ses recherches, et la justice a toujours été la fin de son savoir. S'il a pénétré moins avant que d'autres jurisconsultes dans les profondeurs historiques de la science; s'il s'est élevé moins haut dans la région philosophique du droit, il a laissé une plus forte empreinte de son esprit dans la jurisprudence positive, et il a fait du droit le plus utile usage en l'employant à perfectionner les institutions politiques et à régler les rapports civils d'un grand peuple.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. LE COMTE DESTUTT DE TRACY,

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 28 MAI 1842.

Messieurs,

J'ai à vous entretenir aujourd'hui d'un philosophe célèbre. J'ai à vous raconter à la suite de quelles terribles vicissitudes un jeune homme qui portait l'épée, comme le faisaient depuis plus de quatre cents ans ses ancêtres, fut conduit à continuer Locke et Condillac; par quelles circonstances imprévues, et en vertu de quelle vocation longtemps cachée, un homme du monde, qui avait brillé surtout par les agréments de sa personne et les grâces de son esprit, devint tout d'un coup un penseur profond, et comment un colonel de l'ancien régime compléta dans les prisons de la terreur, par des travaux pleins d'originalité et de force, les doctrines d'une grande école philosophique dont il fut le dernier et le plus vigoureux représentant.

Antoine Louis-Claude Destutt de Tracy naquit le 20 juillet 1754. Sa famille, d'origine étrangère, s'était transportée en France dans une des grandes crises militaires de la vieille

monarchie. Au commencement du xve siècle, lorsque le jeune dauphin, qui fut depuis Charles VII, disputait la France aux Anglais, une petite armée partie d'Écosse sous les ordres de Jean Stuart, comte de Buchan et de Douglas, vint s'associer à l'élan national contre l'invasion britannique. Dans ses rangs étaient quatre frères du nom et du clan de Stutt, qui, après avoir vaillamment combattu pendant le cours de ces sanglantes guerres, servirent dans la garde écossaise de Charles VII et de Louis XI, reçurent la seigneurie d'Assay en Berri, et se fixèrent sur le sol qu'ils avaient glorieusement défendu. C'est du second d'entre eux, dont la postérité acquit plus tard, par alliance, la terre de Tracy en Nivernais, et s'établit dans le Bourbonnais, que descend M. Destutt de Tracy.

Fondée par les armes, cette famille ne cessa pas de suivre la carrière militaire avec distinction. Le bisaïeul de M. de Tracy était en 1676, avec Catinat, l'un des majors généraux de l'infanterie de Louis XIV dans la guerre de Hollande. Son grand-père, entré de bonne heure au service, avait été réduit aussi à le quitter de bonne heure par la paix d'Utrecht. Lorsque après vingt-cinq ans de repos, la succession d'Autriche d'abord et la guerre de Sept ans ensuite remirent l'Europe en armes, le père de M. de Tracy suivit l'exemple de ses ancêtres. Il se distingua dans les campagnes de Bohême et de Hanovre, et, en 1759, il commandait la gendarmerie du roi à la bataille de Minden. Dans cette journée funeste, voyant la victoire se déclarer pour l'armée du duc de Brunswick, dont les manœuvres étaient plus savantes et les feux plus pressés, il chargea celle-ci à la tête du corps d'élite qu'il avait sous ses ordres; mais il tomba bientôt percé de plusieurs balles, et fut laissé pour mort sur le champ de bataille. Enseveli sous un monceau de cadavres, il y fut découvert par un serviteur fidèle qui le transporta au camp sur ses épaules. Rappelé à la vie, après avoir langui et souffert deux ans, il succomba aux blessures dont il était couvert. Il vit approcher sa fin avec la fermeté d'un soldat et la résignation d'un chrétien; et, s'adressant à son fils, à peine âgé de huit ans : — *N'est-ce pas, Antoine,* lui dit-il, *que cela ne te fait pas peur et ne te dégoûtera pas du métier de ton père?* Le jeune enfant, que ce

spectacle remplissait d'émotion et qu'animaient déjà les instincts belliqueux de sa race, pleura et promit, et son père mourut plus content.

Dès ce moment, sa mère se voua aux soins de son éducation, qu'elle s'attacha à rendre parfaite. C'était une personne grave, pieuse, qui avait le cœur haut, l'esprit cultivé, les goûts délicats, des manières extrêmement nobles. Jeune encore, belle et riche, sa main fut plusieurs fois recherchée; mais elle aima mieux rester veuve pour se montrer entièrement mère. Elle s'établit à Paris afin de procurer à son fils, placé sous la direction d'un gouverneur habile, toute l'instruction qui pouvait le rendre un homme distingué à une époque où l'esprit comptait beaucoup plus que la naissance. Le jeune Tracy reçut de sa mère des sentiments exquis, et fit, sous l'impulsion de sa vigilante tendresse, d'excellentes études classiques. Il alla les compléter ensuite à l'université de Strasbourg, où se trouvaient alors des maîtres savants, une école d'artillerie célèbre, et où l'on enseignait tous les exercices du corps. La plupart des familles nobles y envoyaient leurs enfants pour se perfectionner et se préparer à la carrière des armes. M. de Tracy y devint un gentilhomme accompli; il excella dans tout ce qu'on y apprenait. Personne ne maniait mieux un cheval, ne faisait plus habilement des armes, ne nageait plus intrépidement, ne tirait le fusil avec plus de justesse, ne lançait la paume avec plus de dextérité, ne dansait avec autant de grâce. Le philosophe futur inventa même une contredanse qui porte encore son nom.

Après avoir achevé son éducation, M. de Tracy entra parmi les mousquetaires de la maison du roi. Il fut bientôt pourvu d'une compagnie dans le régiment Dauphin-cavalerie, et à l'âge de vingt-deux ans il devint colonel en second du régiment Royal-cavalerie. Chaque année, il partageait son temps entre sa garnison, sa mère et ses grands-parents, qui vivaient encore et habitaient le château de Paray-le-Frésil, dans le Bourbonnais. Son grand-père avait servi dans les armées de Louis XIV; sa grand'mère, fille du marquis de Druy, tué à la bataille de la Marsaille, et petite-nièce du célèbre Arnaud, n'avait pas quitté

pendant soixante ans cet antique manoir des Tracy, où elle avait porté les pieuses images et se plaisait dans les austères souvenirs de Port-Royal. Les deux vieillards conservaient fidèlement les traditions du grand siècle dont ils avaient vu les dernières lueurs. Ils recevaient avec une tendre satisfaction les visites de leur petit-fils, qui, trouvant auprès d'eux des habitudes simples, des mœurs saines, des vertus fortes, ouvrait son âme aux plus salutaires influences. Il achevait là cette solide éducation morale commencée auprès de sa mère, se formait encore mieux à l'ancienne politesse, à une sévère honnêteté, et l'on ne saurait douter qu'il n'ait en partie puisé dans les exemples de sa famille cette rare vigueur de caractère et cette délicatesse de sentiments qui l'ont soutenu durant ses diverses épreuves, et qui ont honoré sa longue vie.

Tandis que les souvenirs d'un passé prêt à disparaître concouraient au développement moral de M. de Tracy, son esprit avait pris une autre direction. Il s'était passionné pour ces idées récentes et hardies qui avaient pénétré dans presque toutes les têtes, s'étaient introduites jusque dans l'Église, et s'étaient même assises sur les trônes. Le vieux Voltaire était alors reconnu dans toute l'Europe comme le pontife de la religion nouvelle. M. de Tracy était allé le voir à Ferney. Voltaire l'avait accueilli avec toutes les séductions de sa grâce et de son esprit; et, posant la main sur le magnifique front de ce jeune homme, il sembla lui avoir donné la mission philosophique qu'il exerça plus tard.

Avant de se consacrer à la science des idées, M. de Tracy embrassa et servit la cause des réformes sociales. Devenu en 1776, à la mort de son grand-père, comte de Tracy en Nivernais, seigneur de Paray-le-Frésil en Bourbonnais, et possesseur d'une fortune considérable, il se maria peu de temps après avec mademoiselle de Durfort-Civrac, proche parente du duc de Penthièvre, qui donna à M. de Tracy le commandement du regiment de son nom. Il avait trente-cinq ans lorsque la Révolution éclata. Attaché aux intérêts de sa province, dévoué aux grands principes politiques qui animaient alors toute la France, il prit une part active aux opérations des états particuliers du

Bourbonnais, en novembre 1788, et fut nommé, le 24 janvier 1789, par la noblesse de cette province, l'un de ses trois députés aux états généraux. Lié par son mandat, qui lui en faisait une obligation impérieuse, M. de Tracy ne put se rendre dans la salle des communes que le 28 juin avec la majorité de la noblesse. Mais dès qu'il lui fut permis de suivre librement ses convictions, il alla s'asseoir dans l'Assemblée constituante, du même côté où siégeaient le duc de la Rochefoucauld, auquel il portait une affection respectueuse; le général la Fayette, son ami pendant cinquante ans; tant d'hommes généreux, en un mot, qui préféraient la nation à leur caste et la cause des idées à celle de leurs intérêts. Modeste, mais résolu, M. de Tracy s'associa sans bruit et avec persévérance à toutes les mesures prises par cette admirable Assemblée, qui, obéissant à l'impulsion de ses belles croyances, opéra dans la société civile le plus vaste et le plus heureux changement sorti jusqu'alors des délibérations humaines. Ces temps d'enthousiasme et de désintéressement ont eu de tristes retours, car tout ce qui est excessif, même dans le bien, s'expie. Ainsi le veulent les lois éternelles qui ont assigné au monde moral un développement régulier et lent. Mais si la passion du bien public a ses expiations dans les écarts de l'enthousiasme et les abus de la grandeur, elle est bien préférable à cette idolâtrie des intérêts qui trouve les siennes dans l'affaiblissement des âmes et l'affaissement des États.

Il fallut bientôt défendre la Révolution après l'avoir accomplie. L'Europe s'apprêtait à la combattre. Elle espérait triompher sans peine des idées par les armes, et mettre promptement à la raison ces bourgeois indociles qui voulaient être libres, et qu'elle ne supposait pas devoir être braves. L'armée de l'ancienne monarchie était désorganisée. Image fidèle de la société civile, après avoir été longtemps livrée au privilége elle était alors en proie à l'anarchie. L'esprit de la Révolution et la loi de l'égalité s'y étant introduits y avaient porté l'animosité et la confusion, en attendant de la soumettre à cette unité puissante et d'y développer cette émulation féconde qui devaient rendre irrésistible le choc de ses masses et faire bientôt de tant d'obscurs soldats de si glorieux capitaines.

Digitized by Google

La plupart des officiers avaient quitté l'armée pour émigrer. Ceux qui n'avaient point abandonné leur patrie et qui se proposaient de défendre la Révolution avec un dévouement sincère restaient suspects. M. de Tracy avait eu le bonheur et l'habileté d'inspirer une confiance affectueuse au régiment de Penthièvre, qu'il commandait depuis plus de dix ans, et qui, témoin de son constant esprit de justice envers les sous-officiers, et certain de son loyal attachement à la cause populaire, lui demeurait inébranlablement fidèle. Dans ce temps de périls et de suspicion, M. de Tracy aurait voulu combattre à sa tête; mais il ne le put pas. M. de Narbonne, alors ministre de la guerre et avec lequel il s'était lié d'une étroite amitié à l'université de Strasbourg, le nomma malgré lui maréchal de camp, et mit sous ses ordres toute la cavalerie de l'armée du Nord, que commandait le général la Fayette.

Avant d'aller occuper son poste au printemps de 1792, M. de Tracy se présenta aux Tuileries pour prendre congé du roi. Le même jour, à la même heure, s'y présentait aussi un homme de grande naissance prêt à partir pour l'émigration. Entre ces deux serviteurs de la vieille et de la nouvelle monarchie, les préférences ne furent pas douteuses. Celui qui se rendait à Coblentz, avec l'intention non déguisée de rentrer bientôt en France les armes à la main, fut comblé d'attentions; celui qui se rendait à la frontière, pour y défendre son pays contre l'Europe, n'obtint ni une parole ni un regard. M. de Tracy se retira, l'âme remplie des plus tristes pressentiments, et il vit, dans un avenir prochain, ou la France livrée à l'invasion étrangère, ou le roi succombant, par l'imprudence de l'émigration, sous la défiance et sous les emportements populaires.

Il ne se trompait point, et, pendant qu'il allait combattre la coalition européenne, le trône s'écroulait au 10 août. Le général la Fayette, qui venait d'essayer, par un dernier mais inutile effort, d'affermir la constitution ébranlée, demeurant fidèle à ses opinions et à ses serments, se déclara contre la victoire républicaine. Décrété d'accusation par le parti triomphant, il se vit réduit à quitter la France pour que la Révolution ne fût pas compromise par sa résistance ou souillée par sa

mort. La veille de son départ, il prévint M. de Tracy de sa résolution. Elle était trop inévitable et trop légitime pour que M. de Tracy la désapprouvât, mais il ne crut pas devoir s'y associer. Ses périls étant moins certains, il se considéra comme soumis à d'autres obligations, et il pensa que, s'il n'avait pas le pouvoir de servir sa cause, il n'avait pas le droit de quitter son pays. Il ne se démit pas même de son grade de maréchal de camp, et il se fit accorder un congé sans terme par le général qui le lendemain devait être un proscrit. Alors ces nobles amis se séparèrent. L'un franchit la frontière et n'échappa aux violences populaires que pour être jeté dans les cachots d'Olmütz; l'autre se dirigea vers Paris, l'âme attristée, mais ferme, résolu de traverser sans imprudence comme sans crainte les jours obscurs qui se levaient sur l'horizon orageux de la France.

La famille de M. de Tracy était, dans ce moment, dispersée. Sa mère, sa femme, ses trois enfants, se rendirent à Auteuil, où il vint s'établir avec eux, et où il trouva Condorcet, Cabanis, madame Helvétius et d'autres amis non moins chers à son cœur. C'est là qu'au milieu des champs, dans une retraite studieuse, mais trop rapprochée du foyer ardent des révolutions, M. de Tracy, occupé de l'éducation de ses enfants et de la culture de son esprit, détourna la vue du lugubre théâtre des événements pour la porter dans la région sereine des idées, et donna dès lors à sa vie un cours tout nouveau.

Si, dans l'histoire de la pensée humaine, il est toujours curieux d'assister au développement d'une forte intelligence, c'est un spectacle qu'il nous est permis de contempler en suivant M. de Tracy dans la formation de la sienne ainsi que dans ses découvertes. Grâce à l'obligeante communication de tous ses manuscrits, que je dois au digne héritier de ses nobles sentiments comme de son nom, je peux indiquer les directions diverses qu'il a prises, les maîtres successifs dont il a subi l'influence, l'origine certaine de ses systèmes, et en quelque sorte le moment précis où il les a conçus. « Livré par les cir-« constances, écrivit-il à cette époque même, à mon penchant « pour la vie solitaire et contemplative..... je me mis à étu-

« dier, moins pour accroître mes connaissances que pour en « reconnaître les sources et les bases. Cela avait été l'objet de « la curiosité de toute ma vie. Il m'avait toujours semblé que « je vivais dans un brouillard qui m'importunait, et la plus « extrême dissipation n'avait jamais pu me distraire complé- « tement du désir de savoir ce que c'est que tout ce qui nous « entoure, comment nous le connaissons et de quoi nous som- « mes sûrs. »

Se laissant entraîner au penchant du siècle, dont les derniers et puissants efforts se portaient vers les sciences, M. de Tracy chercha d'abord à se rendre compte des phénomènes et des lois du monde physique. « L'étude de la nature, dit-il, attire « tous mes regards, et elle a pour moi le mérite éminent d'ap- « prendre à oublier l'histoire des hommes. » Buffon l'ayant embrassée dans toutes ses époques et dans toutes ses œuvres, M. de Tracy le prit pour guide. Il l'étudia sérieusement et profondément; il admira ses magnifiques hypothèses, sa vaste imagination, la grandeur de sa pensée, l'art de ses compositions, la beauté de son langage; mais il ne trouva point en lui un maître assez austère, et il passa de l'étude de l'histoire naturelle à celle de la chimie.

C'était le moment où le génie analytique du siècle triomphait avec éclat dans la création en quelque sorte subite de cette science. Un petit nombre d'années avait suffi pour renverser la vieille chimie conjecturale; pour placer au rang des chimères le *phlogistique*, ou principe inflammable, que Stahl, voulant expliquer le phénomène de la combustion, avait introduit dans les corps; pour fonder, en un mot, la chimie positive sur les belles découvertes de Bergmann, de Scheele, de Priestley, de Cavendish, de Berthollet, et principalement de Lavoisier, qui lui avait donné ses méthodes et sa langue. M. de Tracy étudia avec ardeur et apprit avec admiration cette chimie merveilleuse qui pénétrait dans la secrète composition des corps, dissolvait les anciens éléments pour faire jaillir de leur sein des éléments nouveaux, saisissait les matériaux invisibles de l'air, auxquels elle assignait leurs propriétés, leur proportion, leur pesanteur, découvrait les parties constitutives de l'eau, séparait entre elles

les substances simples de la terre, expliquait pour la première fois les phénomènes jusqu'alors incompréhensibles de la respiration des êtres et de la combustion des corps, suivait, dans leur union quelquefois si compliquée et dans leur action réciproque, ces principes divers dont les affinités et les répulsions concouraient à l'organisation savante et aux harmonies animées de notre univers, ne décomposait pas seulement, mais créait en refaisant, à l'aide de la science, ce qui n'avait été produit encore que par les forces cachées de la nature, et semblait donner la souveraine disposition de la matière à l'homme prêt à lever enfin le voile qui couvrait les procédés de la création et lui dérobait les ressorts mystérieux de la vie.

Sans croire à toutes les promesses d'une science que ses heureuses tentatives rendaient très-hardie dans ses espérances, M. de Tracy devint l'un de ses fervents adeptes. Lavoisier et Fourcroy furent ses seconds maîtres. Ils lui inspirèrent de l'enthousiasme pour la méthode analytique qui conduisait à des résultats si imprévus et si certains, et ils lui firent admirer alors, pour l'imiter plus tard, la langue habilement combinée qui plaçait dans l'arrangement même des mots la connaissance exacte des choses. Leur influence sur lui fut profonde, et plus tard le philosophe n'oublia peut-être pas assez le chimiste.

L'esprit de M. de Tracy, qui avait été trop exigeant pour rester dans l'école de Buffon, était trop élevé pour s'arrêter dans celle de Lavoisier. Aussi, après avoir étudié les phénomènes de la matière, il rechercha les lois de l'intelligence, et il prit pour ses derniers maîtres Locke et Condillac. Mais ce ne fut pas dans sa tranquille retraite, au sein de sa famille, au milieu de ses amis, qu'il aborda les grands problèmes du monde moral. Il y avait un peu plus d'un an qu'il s'était retiré à Auteuil, lorsqu'il fut arraché violemment à ses travaux. Au moment où la plus sombre terreur se répandait sur la France, où tout ce qui avait distingué autrefois un homme le rendait suspect, où tout suspect devenait captif, où tout captif semblait marqué d'avance du sceau de la mort, M. de Tracy fut enveloppé dans la proscription commune. Le 2 novembre 1793, au matin, un détachement de l'armée révolutionnaire, com-

mandé par le fameux général Ronsin, entoura sa maison d'Auteuil, et, après une visite domiciliaire qui ne laissa découvrir que ses très-innocents travaux, il fut conduit à Paris et enfermé à l'Abbaye. Il resta déposé, pendant six longues semaines, au réfectoire de cette ancienne maison religieuse convertie en prison, avec trois cents compagnons de captivité, qui y étaient entassés dans un espace si étroit et au milieu d'un air si infect, qu'ils pouvaient à peine s'y mouvoir et y respirer. Il reçut toutefois, dans ce triste séjour, une consolation inattendue. Il y était depuis peu lorsqu'il y vit introduire un prisonnier d'un extérieur grave, qui, à peine entré, tira d'un portefeuille une écritoire, une plume, de volumineux papiers, se plaça devant une mauvaise table, et se mit à travailler avec autant d'attention et de calme qu'il aurait pu en montrer s'il avait été, dans son cabinet, libre et seul. Ce prisonnier était M. Jollivet, qui fut depuis conseiller d'État sous l'Empire, et le travail dont il s'occupait avec un si complet oubli de sa position était le fameux système hypothécaire, qu'il fonda plus tard et qu'il calculait alors sur le cadastre de la France. M. de Tracy fut attiré vers lui par la conformité des habitudes studieuses, et, dès ce moment, un attachement solide l'unit à M. Jollivet. Les deux nouveaux amis, transférés ensemble à la prison des Carmes, eurent le bonheur d'y être enfermés dans la même cellule. Le travail les aida à supporter les ennuis et à oublier les périls de leur captivité.

C'est en effet là que M. de Tracy, reprenant ses études interrompues, poursuivit les recherches qui devaient illustrer son nom, et passa de l'étude de la nature à l'étude de l'homme. C'est dans les murs de sa prison qu'il remonta jusqu'à cette libre pensée humaine, rayon descendu du foyer divin pour éclairer à la fois et pour réfléchir l'univers; cette pensée qui sans étendue se joue à travers l'espace, sans forme perçoit les objets et les atteint jusque dans l'immensité où ils sont répandus, qui, spirituelle et indivisible, pénètre la matière et la décompose, qui, ne pouvant être ni aperçue ni saisie, voit, sent, se souvient, juge, classe, et se trouve dans une si harmonieuse correspondance avec le monde extérieur, qu'elle a des images pour ses

objets, des lois pour ses faits, des causes pour ses accidents, et de sublimes conjectures pour ses conséquences finales; cette pensée, qui seule a reçu la confidence de la création et le soin de la développer dans ses plans secondaires; cette pensée, en un mot, qui paraît avoir été introduite dans l'univers pour que toutes ses merveilles pussent être comprises, pour que Dieu fût admiré dans son œuvre et continué dans ses desseins.

Au moment où M. de Tracy aborda ce grand sujet, l'esprit philosophique avait changé de caractère et de direction. Il ne portait plus ses hardies recherches et sa vaste curiosité sur les anciens objets de son examen. Le mouvement philosophique qui remontait à l'auteur des *Méditations*, au rénovateur de la pensée humaine, était depuis longtemps parvenu à son terme. Après avoir fécondé le grand siècle; après avoir, par la vertu de sa méthode et par l'élan imprimé aux intelligences, provoqué les plus magnifiques découvertes dans les sciences, inspiré les théories les plus puissantes en philosophie; après avoir donné au monde Descartes, qui avait tout détruit pour tout refaire, en arrivant de la conscience de sa pensée à la certitude de Dieu, et de ces deux fermes notions à la réalité même de l'univers, fondée sur la véracité de son créateur; Malebranche, qui, entraîné par une imagination à la fois géométrique et céleste, avait absorbé l'univers dans l'intelligence de l'homme, et l'intelligence de l'homme dans l'idéalité divine; Spinosa, qui, poussé pour ainsi dire par les vieux et secrets instincts de sa race, avait, avec une profondeur incroyable, confondu l'homme et l'univers dans l'unité métaphysique de la substance; enfin Leibnitz, qui, ne voulant ni détruire l'esprit, par la matière ni la matière par l'esprit, essaya de les unir à l'aide d'une sublime conciliation, et de résoudre, par l'harmonie éternelle de leur coexistence, l'inaccessible problème de leur rapport : après avoir tenté ces grands efforts, produit ces beaux génies, enfanté ces vastes systèmes, la philosophie de Descartes s'était puisée.

Il s'en était formé une autre dont le point de départ, toujours pris dans l'homme, n'étant pas la pensée, mais les sens, devait avoir un autre cours, d'autres suites, et conduire à des conceptions moins profondes. Cette philosophie, qui est un des grands

côtés de la pensée humaine, s'était particulièrement développée chez une nation douée d'un esprit plus fort que fécond, chez une nation moins philosophique encore qu'expérimentale, adonnée surtout à l'observation où elle porte une sagacité opiniâtre, engagée dans les voies de la pratique où elle marche avec une puissance incomparable, demandant aux théories générales des instruments d'application, s'intéressant aux idées en raison de ce qu'elles peuvent pour les intérêts, observant avec patience, concluant avec mesure, agissant sans enthousiasme mais avec constance, se réglant sur l'expérience pour atteindre en toutes choses son but principal, qui est l'utilité. Cette nation qui avait eu dans Bacon un précepteur circonspect de l'esprit moderne, auquel il avait recommandé de s'avancer dans les routes de la pensée pas à pas, et, selon son expression, *avec des semelles de plomb*, et dans Newton le géomètre profond qui avait découvert le principe unique des mouvements célestes; cette nation, après avoir produit le sage conseiller de l'expérience et le législateur du mécanisme des mondes, devait s'appliquer à l'étude extérieure de la pensée, et donner le théoricien des sens. C'est ce qu'elle fit en produisant Locke.

Tandis que l'école de Descartes examinant la pensée en elle-même, dans sa nature spirituelle, dans ses facultés intrinsèques, avait trop négligé les relations de ces facultés mêmes et avec les sens et avec le monde extérieur, l'école nouvelle devait suivre une direction contraire. Partant des sens et voyant naître réellement de leur action un très-grand nombre d'idées qui composent l'intelligence, elle devait être entraînée à confondre l'intelligence tout entière avec la sensibilité, à déclarer qu'il n'y avait rien dans l'homme que la sensation, et que l'âme c'était le corps. C'est ce qui fut fait successivement par Locke et ses disciples.

Locke se borna d'abord à réhabiliter, dans son *Essai sur l'entendement humain*, qui devint l'objet limité de la philosophie, la vieille maxime d'Aristote, qu'il n'y avait rien dans l'intelligence qui n'y vînt par les sens. Il composa toutefois l'entendement humain des sens et de la réflexion, qui concouraient également à la formation des idées. Il ne mutilait pas l'homme

spirituel; mais son principe avait des conséquences qui devaient être tirées, et elles le furent d'une manière complète, avec l'inexorable logique de la pensée française.

Condillac, en effet, voyant que toutes les opérations de l'intelligence s'accomplissaient à la suite des impressions produites sur les sens, considéra ces opérations comme une dépendance des sensations elles-mêmes. La sensation devint dès lors la source unique de toutes les fonctions de l'entendement, le principe de toutes les facultés, qui ne furent que des sensations transformées. Il laissa bien entrevoir l'âme au delà de toutes ces facultés en quelque sorte passives, et au-dessus de ces opérations pour ainsi dire mécaniques; mais il la rendit inutile en la maintenant inactive. Elle n'était ni le siége des facultés ni la cause de leurs actes. Condillac avait supprimé la réflexion active de Locke. M. de Tracy supprima l'âme oisive de Condillac. Comment M. de Tracy, qui fut le dernier et le puissant organisateur de ce système, parvint-il à lui donner cette régularité logique et ce vaste ensemble qui le rendent si original? Écoutons-le lui-même :

« Lavoisier, dit-il, me mena à Condillac... Je n'avais jamais « vu de lui que son *Essai sur l'origine des connaissances hu-* « *maines*... et je l'avais quitté sans savoir si j'en devais être « content ou mécontent... Je lus, dans les prisons des Carmes, « tous ses ouvrages, qui me firent remonter à celui de Locke. « Leur ensemble m'ouvrit les yeux, leur rapprochement me « montra en quoi consiste ce que je cherchais. Je vis claire- « ment que c'était la science de la pensée. Le *Traité des Systè-* « *mes* surtout fut pour moi un coup de lumière, et, ne trouvant « celui *des Sensations* ni complet, ni exempt d'erreurs, je fis « dès lors pour moi un exposé succinct des vérités principales « qui résultent de l'analyse de la pensée. »

Savez-vous, messieurs, dans quel moment M. de Tracy devint ainsi un penseur original et cessa d'être disciple pour monter au rang des maîtres? Ce fut le jour lugubre du 5 thermidor, où le couteau sanglant qui abattait tant de têtes innocentes menaçait de si près la sienne. Ce jour-là, M. de Tracy ayant résolu les problèmes d'analyse intellectuelle qui, échap-

pés à Locke et à Condillac, le tourmentaient depuis quelque temps, s'était mis en possession de son propre système, et l'écrivait après l'avoir conçu, lorsque se fit entendre dans les longs corridors des Carmes le sinistre appel des quarante-cinq prisonniers qui devaient être traduits devant le tribunal révolutionnaire pour être envoyés le lendemain à la mort. L'appel dura plusieurs heures; le nom de M. de Tracy pouvait suivre chaque nom prononcé, sa cellule s'ouvrir pour se fermer à jamais derrière lui, et il ne s'interrompit pas un seul instant. Son esprit, aussi ferme que son âme, déduisit sans trouble et exposa sans lacune la longue et forte série de ses pensées. La théorie qu'il composa durant ces heures funèbres servit plus tard de base à tous ses ouvrages, qui n'en furent que le développement. « A l'avenir, écrivit-il, je partirai toujours de ce « point, si le ciel me réserve encore quelque temps à vivre et « à étudier. » Le temps qu'il devait consacrer à la science et par suite à sa gloire lui fut accordé. Son tour d'être jugé et de mourir était fixé au 11 thermidor, lorsque, le 9, ceux qui avaient tant proscrit furent proscrits et expièrent par leur sang tout le sang qu'ils avaient versé. L'espérance rentra dans les prisons, dont les portes se s'ouvrirent cependant pour M. de Tracy que plusieurs mois après. Ce fut en octobre 1794 seulement qu'il put revoir sa chère retraite d'Auteuil, et qu'il y acheva, dans la liberté des champs et les douceurs de l'amitié, le système ébauché dans la cellule des Carmes.

Quel était ce système? Comme celui de Condillac, il prenait la sensation non-seulement pour l'élément primitif de l'intelligence, mais encore pour son élément unique. Toutes les facultés, ainsi que toutes les opérations de l'entendement humain, se réduisaient à sentir. Elles étaient au nombre de quatre fondamentales : la perception, la mémoire, le jugement, la volonté, qui n'étaient autre chose que sentir des objets, sentir des souvenirs, sentir des rapports, sentir des désirs.

Les trois premières de ces opérations formaient pour l'homme les moyens de connaître; la dernière lui donnait le moyen d'agir. Toutes les quatre étaient également dues à l'intervention des sens. Comment? le voici : les objets extérieurs pro-

duisaient une impression sur les nerfs, et les nerfs, par un mouvement qui leur était propre, transmettaient cette impression au cerveau. Le cerveau doué d'une force particulière, que M. de Tracy ne définissait pas, recevait cette impression qui y devenait une sensation, si l'objet était présent; un souvenir, si l'objet était absent; un rapport, s'il y avait plusieurs objets lui portant à la fois l'image de leurs ressemblances ou de leurs différences; un raisonnement, s'il y avait plusieurs rapports; qui, enfin, si elle y suscitait des désirs, provoquait, de sa part, un autre mouvement nerveux s'exerçant du dedans au dehors pour les satisfaire, et produisant l'*action* comme l'autre produisait la *connaissance*. Ainsi savoir et vouloir étaient les résultats de deux opérations organiques toutes deux forcées et dont l'une dépendait de l'autre.

Tels était l'idéologie de M. de Tracy. Elle servait de fondement à sa morale. En effet, de la quatrième des facultés de l'entendement ou de la volonté et des désirs qui en sollicitaient l'exercice, naissaient pour l'homme les droits et les devoirs qui dirigeaient et réglaient sa conduite. Ses droits avaient pour origine les besoins bien compris de sa nature, et ses devoirs trouvaient la leur dans les moyens judicieusement employés qui lui avaient été donnés pour satisfaire ces besoins. Dans ce système de morale, la liberté n'était pour l'homme que le pouvoir de réaliser ses désirs, la vertu que la sagesse de les mesurer à ses moyens, et le bonheur résultait de l'usage de sa liberté, réglé avec discernement par sa vertu.

Cette morale, comme toutes les autres, avait besoin d'une sanction. Quelle était celle qui lui était donnée par M. de Tracy? Laissons-le parler lui-même : « Tout devoir, dit-il, sup-
« pose une peine qu'entraîne son infraction, une loi qui pro-
« nonce cette peine, un tribunal qui applique cette loi. La pu-
« nition de mal employer ses moyens est de leur voir produire
« des effets moins favorables à sa satisfaction, ou même de leur
« voir produire qui soient tout à fait destructifs. Les lois qui
« en prononcent cette peine, ce sont celles de l'organisation de
« l'être voulant et agissant, ce sont les conditions de son exis-
« tence. Le tribunal qui applique ces lois, c'est celui de la né-

« cessité elle-même contre lequel il ne peut se pourvoir. » M. de Tracy arrivait, comme conséquences suprêmes des lois qui régissent l'univers et l'humanité, à la modération des penchants individuels, mais par le raisonnement; à la justice, mais par les conventions sociales; à l'amour des hommes les uns pour les autres, mais par l'intelligence.

M. de Tracy avait procédé avec l'analyse des chimistes et les formules rigoureuses des mathématiciens. Aussi, après avoir poursuivi la sensation dans toutes ses conséquences et dans toutes ses transformations, il avait renfermé sa théorie entière dans une série d'équations algébriques (1). Cette théorie ingénieuse et puissante laissait-elle subsister dans l'homme un principe actif, pour réfléchir la sensation, pour produire le jugement, pour enfanter la volonté, pour pratiquer la vertu, pour aimer ses semblables? M. de Tracy restait à cet égard dans le doute. Ne pouvant pas démontrer géométriquement l'existence de ce principe actif, il l'ignorait avec résignation. Mais dans son système la pensée et la volonté étaient le résultat de l'organisation seule. En se félicitant d'avoir fait *de l'idéologie une partie de la zoologie*, pour emprunter ses expressions mêmes, et *de l'intelligence une dépendance de la physique humaine*, n'exposait-il pas l'homme, forcé dans ses actes par ses désirs, dans ses désirs par ses sensations, à n'être que servitude comme il n'était que matière? La substance spirituelle avait disparu en lui, emportant avec elle l'active intelligence et la libre volonté.

(1) Voici la série de ces équations auxquelles était arrivé M. de Tracy, et qu'il a écrites le 5 thermidor même :

« Le produit de la faculté de penser ou percevoir, = connaissance, = « vérité.

« Dans un deuxième ouvrage auquel je travaille, je fais voir qu'on doit « ajouter à cette équation ces trois autres membres : = vertu, = bonheur, « sentiment d'aimer ; et dans un troisième je prouverai qu'on doit ajouter « ceux-ci : = liberté, = égalité, = philanthropie.

« C'est faute d'une analyse assez exacte qu'on n'est pas encore parvenu à « trouver les déductions ou propositions moyennes propres à rendre palpa- « ble l'identité de ces idées. J'espère prouver par le fait, ce que Locke et « Condillac ont fait voir par le raisonnement, que la morale et la politique « sont susceptibles de démonstration. »

N'était-il pas à craindre dès lors qu'en plaçant le devoir sur la base fragile de l'utilité, en lui donnant l'appui si incertain de la raison et l'assistance si imparfaite de la loi pénale, on ne lui accordât pas l'énergie suffisante pour contenir l'intérêt et vaincre la passion? N'était-il pas présumable qu'en laissant dans le doute l'existence d'une cause suprême gouvernant le monde et d'un principe spirituel différent du corps, on détruirait les forces morales de l'homme privé de son guide supérieur et de ses immortelles espérances? N'était-il pas à croire que la vie resterait livrée à l'interprétation de l'égoïsme et à son empire? Ils ne pensaient pas et surtout ils n'agissaient pas ainsi, je me hâte de le dire, ces hommes admirables, au premier rang desquels se trouvait M. de Tracy, ces hommes qu'animaient les plus généreux sentiments, qui croyaient à la raison comme on avait cru en Dieu, avec une ardeur vraiment religieuse; qui aimaient l'humanité, comme le christianisme prescrivait d'aimer le prochain; et qui, possédés de la foi philosophique, inspirés par la charité sociale, étaient prêts à faire les plus grands sacrifices pour leurs idées et à se dévouer avec enthousiasme à leur patrie.

Arrivé de bonne heure à toutes les conséquences de sa doctrine, M. de Tracy ne les exposa que plus tard dans toute leur étendue. Il en fit alors confidence à Cabanis, et, grâce à son amitié, il obtint l'honneur d'être associé, comme membre libre, à l'institut national, lorsqu'un an environ après sa sortie de prison, la Convention fonda ce grand corps. Il fut attaché à la section de l'*analyse des idées*, dans la classe des sciences morales et politiques, dont il avait désiré depuis longtemps la formation (1). Il justifia le choix de cette savante compagnie en lui offrant une suite de beaux mémoires sur l'analyse de l'entendement humain, qui reçut alors de lui le nom resté fameux

(1) Il écrivait en juillet 1793 :

« Nous ne sommes que d'hier pour les sciences physiques. N'est-il pas « honteux qu'il n'y ait pas de classe pour les sciences morales et politiques? « et n'est-il pas affreux que nous soyons réduits en ce moment à souhaiter « qu'on ne s'en occupe pas, de peur qu'on ne détruise le tout au lieu de « l'agrandir? » En effet, un mois après, l'Académie des sciences elle-même fut supprimée.

Digitized by Google

d'*idéologie*, et sur le problème difficile de la certitude extérieure des corps. Ces mémoires, au nombre de sept, lus dans le sein de l'ancienne Académie, imprimés dans son recueil, eurent un prodigieux retentissement. Ce fut la seconde forme que M. de Tracy donna à ses pensées, écrites d'abord dans des lettres confidentielles restées entre les mains de sa famille, et qui devaient recevoir un peu plus tard, dans des traités spéciaux, le caractère définitif de la théorie.

Pendant que M. de Tracy exposait ses déductions idéologiques et parvenait à la démonstration des corps à l'aide du mouvement volontaire qui conduisait à reconnaître leur existence par leur opposition, Cabanis communiquait à l'Académie des sciences morales et politiques ses brillants travaux sur les *Rapports du physique et du moral de l'homme*, et, expliquant l'intelligence par la physiologie, il arrivait de son côté à des résultats excessifs, présentait la vie comme une simple conséquence de l'organisation, et fondait uniquement la théorie de la pensée sur le mécanisme nerveux du cerveau.

Au moment où M. de Tracy se livrait à ces paisibles études, il fut sur le point de rentrer dans la carrière des armes. L'expédition d'Égypte se préparait en secret, et le général Caffarelli-Du-Falga, qui devait mourir glorieusement devant Saint-Jean d'Acre, vint lui proposer, au nom du jeune vainqueur d'Italie, de l'accompagner avec son grade de maréchal de camp. Cette offre émut vivement M. de Tracy. Il demanda deux jours pour réfléchir avant de se décider. Ce furent deux jours de lutte. Son éducation ancienne et ses goûts nouveaux, les souvenirs de ses ancêtres et l'amour de ses idées, la gloire des champs de bataille et le service de l'esprit humain, se disputaient ses résolutions. A la fin, les travaux de la pensée l'emportèrent, et, non sans quelque regret, M. de Tracy prit le parti de rester philosophe.

Élu membre et secrétaire du comité de l'instruction publique, il concourut avec un zèle heureux à la réorganisation de l'enseignement national en France. Après le 18 brumaire, auquel ses amis de la société d'Auteuil, dont Sieyès était alors le chef, avaient si puissamment contribué, il fut nommé l'un

des trente premiers sénateurs. L'accomplissement de ses devoirs politiques ne le détourna point de ses travaux intellectuels, et, en même temps qu'il soutenait avec fermeté ses opinions dans le sénat, il publiait, en 1801, le célèbre traité d'*Idéologie* qui contenait sa doctrine sur le caractère, le nombre, les opérations des facultés de l'entendement, la nature des idées, la puissance des habitudes, la valeur et l'action des signes.

Un an après, en 1802, il resserra les liens d'une ancienne amitié en mariant sa fille aînée au fils du général la Fayette. L'intimité des familles s'ajouta à la conformité des sentiments entre M. de Tracy et cet homme à la fois si spirituel et si héroïque, ce défenseur chevaleresque des nations, qui avait soutenu leurs droits dans un monde, les avait proclamés dans un autre, dont les fermes convictions avaient résisté aux menaces de l'anarchie, aux épreuves de la captivité, aux séductions même du génie et de la gloire, et que nous avons vu pendant plus d'un demi-siècle, la sérénité sur le front et l'amour de la liberté dans le cœur, traverser tant de révolutions sans changer, et toutes les fortunes sans fléchir.

Toujours établi dans le lieu charmant qu'il avait choisi pour sa retraite depuis dix années, M. de Tracy était l'un des membres les plus assidus et les plus remarqués de cette société d'Auteuil, restée célèbre par une sorte d'opposition philosophique au maître tout-puissant de la France et par beaucoup d'esprit. L'indépendance intellectuelle de cette petite société inquiétait le législateur armé qui, ayant placé son épée et son génie entre les partis, prescrivant le silence à leurs opinions pour l'imposer à leurs haines, contentant leurs intérêts pour donner le change à leurs idées, les détachant de leurs droits pour les arracher à leurs rêves, ne voulait pas même, en accomplissant sa grande tâche, rencontrer la contradiction de l'esprit humain, et après avoir dédaigneusement appelé les derniers opposants des *idéologues*, supprima, en 1803, la classe des sciences morales et politiques dont ils faisaient presque tous partie. La société d'Auteuil n'en subsista pas moins et continua de penser librement. Jusqu'à la mort de madame Helvétius,

en 1800, elle s'était réunie chez cette femme excellente et gracieuse, l'amie de Turgot, de Condillac, de Franklin, de Condorcet, de Malesherbes, la mère adoptive de Cabanis, qui, selon l'heureuse expression de M. de Tracy, « avait compté les événements de sa vie par les mouvements de son cœur. » C'est dans cette société où Sieyès paraissait quelquefois et où se rencontraient habituellement Cabanis, Volney, Garat, Chénier, Ginguené, Thurot, Daunou, M. de Tracy, que se conservèrent avec fidélité les maximes généreuses du XVIIIe siècle, les grandes traditions de 1789, et qu'en cultivant la philosophie et les lettres, on s'entretenait des anciennes espérances, des idées plus durables que les partis, et l'on comptait sur la liberté qui renaîtrait un jour.

Rayé de l'Institut, mais membre inamovible du sénat, M. de Tracy poursuivit le cours de ses travaux et ne cessa point de voter selon ses pensées. Appliquant alors sa doctrine à l'expression des idées et à leur déduction, il publia sa *Grammaire générale* et sa *Logique*, véritables chefs-d'œuvre dans lesquels il montra la théorie philosophique du langage et développa les règles du raisonnement avec une rare finesse d'observation et une extrême profondeur d'analyse. Il n'excella pas moins dans son *Traité de la volonté*, qui fut en même temps un beau traité d'économie politique, dans lequel, successeur de Smith, émule de son ami J.-B. Say, il appréciait avec une grande sagacité la valeur du travail, la théorie des monnaies, la nature et l'influence de l'impôt, et il exposait toute la science de la richesse sous une forme saisissante, dans l'enchaînement rigoureux de ses vérités fondamentales. Ces livres, où perce toute la pénétration d'esprit d'un observateur, se déploie toute la puissance de déduction d'un logicien, se révèle tout le talent de l'écrivain qui sait exposer les principes les plus abstraits et les plus arides avec une éminente clarté et une élégance exquise, ces livres, publiés coup sur coup, étendirent la réputation déjà si grande de M. de Tracy.

Il fit en 1806 un dernier ouvrage qui contenait sa politique, et qui alors ne pouvait pas voir le jour. Cet ouvrage était un commentaire du grand livre que son auteur, dans un élan de

légitime orgueil, appela une création sans modèle, *prolem sine matre creatam*, et dont Voltaire, si disposé à flatter ses inférieurs et à ne pas rendre toujours justice à ses égaux, n'hésita point à dire que « le genre humain ayant perdu ses titres, Montesquieu venait de les retrouver et de les lui rendre. » Du siége d'un parlement, du sein d'une monarchie, du milieu d'un siècle voué à l'amour des théories et dès lors au dédain de l'histoire, s'était élevé un homme d'un esprit vaste et serein, d'un jugement ingénieux et profond, qui, portant son regard tranquille et pénétrant sur tous les siècles et sur tous les peuples, s'était fait en quelque sorte le contemporain de tous les âges, l'habitant de tous les climats, le citoyen de tous les pays, le sujet de tous les gouvernements pour en être mieux le juge; un homme à qui, par un rare privilége, l'histoire avait tenu lieu de pratique, et le génie d'expérience. C'est ainsi que, parcourant les diverses institutions sociales, saisissant le principe de leur vie, donnant la raison de leur forme, suivant la marche de leur développement, signalant la cause de leur décadence, surprenant le germe de leur mort, Montesquieu avait montré que, dans ces grands êtres appelés *États*, une organisation harmonieuse provient de leur nature même pour les aider à répondre à leur destination; que tout se tient en eux, et la volonté qui les dirige, et l'action qui les développe, et l'éducation qui les continue, et les vertus qui les élèvent, et les vices qui les tuent, et, sur la solide base de l'expérience universelle, il avait fondé le monument impérissable de l'*Esprit des lois*.

Tout en exposant les diverses législations humaines, il avait donné cours à ses préférences, et les droits des peuples avaient trouvé en lui un soutien imposant. Le système politique d'un pays voisin qui semblait réunir tous les éléments de la société et satisfaire à toutes ses conditions, où la perpétuité de l'ordre, la permanence des intérêts, le mouvement progressif des améliorations, étaient représentés par des pouvoirs obligés de s'entendre et conduits invinciblement à se concerter pour agir, où l'exécution des lois était sagement séparée de la distribution de la justice, où l'État n'opprimait point l'individu pour se maintenir, où l'individu ne menaçait point l'État pour se développer,

où, aucune force n'étant perdue et les fonctions essentielles étant distinctes, la nation était grande et le citoyen libre, la monarchie représentative, en un mot, lui parut le terme admirable de l'association humaine et le chef-d'œuvre des gouvernements.

En commentant l'*Esprit des lois*, M. de Tracy prend son point de départ plutôt dans la raison pure que dans l'expérience pratique. Disciple de l'école qui n'admettait jamais qu'un principe générateur de toutes choses et qui croyait au droit absolu, il ne faut pas être surpris s'il s'est peu rencontré et rarement entendu avec Montesquieu, dont il relève, du reste, d'une manière habile et sûre, les erreurs, car ce grand homme a trop expliqué pour ne pas s'être trompé souvent. Dans son commentaire, M. de Tracy, à côté d'une admiration respectueuse, se livre à toutes les hardiesses d'un esprit indépendant et ferme. Après avoir apprécié les vues de Montesquieu, en les contestant bien des fois, il expose son propre système. Pour lui, il n'y a que deux ordres de gouvernements: les gouvernements généraux et les gouvernements spéciaux. Les gouvernements spéciaux se fondent sur des intérêts particuliers, et les gouvernements généraux ont pour origine la volonté, et pour objet, l'intérêt de tous. L'homme étant un être sociable qui, dans son union avec ses semblables, ne perd rien en liberté et gagne beaucoup en puissance, la société humaine se développe sans cesse, aux yeux de M. de Tracy, selon les lois de la raison. Aussi est-ce conformément à cette pensée de progrès et à ce besoin de perfection que M. de Tracy donne à la fois une histoire et une théorie de la société. L'histoire, telle qu'il l'aperçoit, lui offre trois degrés de civilisation qui ont pour conséquence trois genres de gouvernements. Au premier degré se trouvent la démocratie pure et le despotisme sans limites, gouvernements de sauvages et de barbares, ébauches informes et peu durables d'un ordre social encore à son début, où l'ignorance est dans les esprits, où l'emploi de la force domine dans l'État, et où la justice n'est que la vengeance. Au second degré se placent l'aristocratie et la monarchie, qui admettent plus de lumières dans les particuliers, plus de modération dans les lois, moins de violence dans

les peines. Enfin, au troisième degré arrive la représentation pure sous un ou plusieurs chefs, gouvernement parfait selon lui, né de la volonté générale et fondé sur elle, qui a pour principe la raison, pour moyen la liberté, pour effet le bonheur, où les conducteurs de l'État sont les serviteurs des lois, les lois, les conséquences des besoins naturels, et les peines, de simples empêchements du mal à venir.

C'est pour cette forme dernière des gouvernements humains qu'il donne sa théorie, en essayant d'organiser le droit absolu de manière à éviter tout ce qui avait fait périr naguère tant de constitutions régulières en apparence, impraticables en réalité. Dans cette théorie, M. de Tracy sépare les divers pouvoirs, à la délégation desquels il appelle tous les citoyens à concourir par le choix des électeurs chargés de nommer les fonctionnaires. Il confie la puissance législative à une assemblée nombreuse de représentants qui se distribue en sections, se renouvelle par parties, et *veut* dans les limites de la constitution ; il défère l'autorité exécutive à un collége de quelques hommes d'État qui ne l'exerce que temporairement et *agit* pour tous dans les limites de la loi. Au-dessus de ces deux corps, chargés de vouloir et d'agir, il place un troisième corps chargé de conserver. Composé d'hommes mûris par l'âge et par l'expérience, ce corps a la mission permanente d'empêcher l'assemblée législative de violer la constitution par ses lois, et le collége exécutif de violer la loi par ses actes. Vérificateurs des élections, juges des crimes d'État, arbitres suprêmes des fonctionnaires qu'ils surveillent et qu'ils destituent au besoin, ses membres sont confinés, tout le reste de leur vie, dans ces devoirs désintéressés, sans disposer d'aucune force, sans nourrir en eux aucune ambition.

Ce n'est pas tout. La constitution elle-même doit suivre la marche de la société et s'adapter à ses changements, afin de rétablir, de loin en loin, l'harmonie interrompue entre la règle ancienne et les besoins nouveaux de l'État. Mais qui la modifiera? Ici M. de Tracy, qui a lié l'action publique à la loi et la loi à la constitution par son corps conservateur, lie aussi ingénieusement le passé à l'avenir par l'appel d'une convention

dont l'unique objet est de reviser le pacte social lui même et qui accomplit sa tâche extraordinaire, tandis qu'à côté d'elle tous les autres pouvoirs subsistent, toutes les autres fonctions s'exercent, et que l'État vit selon l'ancienne loi fondamentale, en attendant de se régler selon la nouvelle. C'est ainsi que, par d'adroites combinaisons, M. de Tracy croyait pouvoir organiser la souveraineté nationale dans toute son étendue, sans arriver à la confusion; séparer complétement les pouvoirs, sans les mettre en lutte; fonder l'action publique, sans préparer de la part de ceux qui l'exerçaient d'ambitieux empiétements; reviser la loi fondamentale, sans recourir à une révolution.

Ce livre, écrit avec une rare vigueur, une simplicité supérieure, et dans lequel la nature et le mécanisme de l'impôt sont exposés surtout d'une manière parfaite, a des mérites de l'ordre le plus élevé. Seulement M. de Tracy y retrace la marche des sociétés politiques sans tenir assez compte des faits de l'histoire, et, dans les lois savamment calculées qu'il donne aux hommes, il oublie peut-être un peu trop leurs passions, leurs passions qui subjuguent si aisément leurs pensées et qui brisent les cadres dans lesquels on veut les renfermer, d'autant plus vite qu'on les y presse plus étroitement. Il rend l'humanité si raisonnable, qu'elle n'aurait presque pas besoin d'être gouvernée, et il n'est pas téméraire de dire qu'il manque encore à la société construite par lui, avec un art si géométrique, d'avoir été réalisée pour paraître possible.

La destinée de cet ouvrage fut singulière. M. de Tracy chercha à ce trop libre enfant de son esprit, qui aurait fait une grande fortune en France s'il était venu quelques années plus tôt, une autre patrie. Il l'envoya au delà des mers, dans ce pays de ses prédilections, dont la liberté politique était d'autant plus grande, qu'il se trouvait placé dans un isolement géographique plus complet; pays gouverné dans ce moment par son respectable ami M. Jefferson. M. de Tracy confia cet exilé de l'Europe au président des États-Unis, qui l'accueillit avec l'empressement de l'amitié et de l'admiration. Traduit en anglais par M. Jefferson lui-même, enseigné dans le collége de *Charles-et-Marie*, qu'il avait fondé, le *Commentaire de l'Esprit des lois* prospéra

d'autant plus en Amérique, qu'il semblait être la critique de l'Europe, et que les citoyens de l'Union, ne connaissant pas son véritable auteur, croyaient opposer un Montesquieu du nouveau monde au Montesquieu de l'ancien.

En 1814, le vieux et aimable Dupont de Nemours, ayant connu par hasard la traduction anglaise du *Commentaire de l'Esprit des lois*, la lut avec enthousiasme, comme une production originale. Il alla voir M. de Tracy, lui annonça sa découverte et lui recommanda la lecture de l'ouvrage qui l'avait émerveillé. M. de Tracy ne répondit pas à ce vif enthousiasme par sa curiosité, et il se contenta de dire à Dupont de Nemours que sa vue affaiblie ne lui laissait pas la possibilité de le lire lui-même, et que la difficulté de la prononciation anglaise ne lui permettait pas de se le faire lire par d'autres. Il croyait en être quitte; mais peu de temps après, Dupont de Nemours, dont l'admiration ne se calmait point, lui confia que ce livre lui paraissait si beau et lui semblait devoir être si utile, qu'il en avait commencé la traduction. M. de Tracy ne crut pas devoir garder plus longtemps son secret, et souffrir qu'avec beaucoup de peine et d'inévitables infidélités, on rétablît dans leur langue originale des idées que neuf années auparavant il y avait mises lui-même. Il se leva, ouvrit un tiroir, y prit le manuscrit du *Commentaire*, le présenta à Dupont de Nemours, qui fut d'abord un peu surpris, rit ensuite beaucoup, et renonça, comme de raison, à sa traduction.

C'est alors que M. de Tracy se décida à publier cet ouvrage, qui avait été le dernier pour lui. Il n'avait pas achevé l'édifice intellectuel qu'il avait conçu sur le plus vaste plan, et qui devait embrasser à la fois l'humanité et la nature unies dans l'esprit de l'homme par la philosophie et par la science. Après en avoir jeté fortement les bases dans son *Idéologie*, dans sa *Grammaire générale*, dans sa *Logique*, dans son *Économie politique* et dans sa *Législation*, il avait le dessein de l'étendre aux sentiments par un traité de morale, aux propriétés des corps ou à la *physique*, à celles de l'étendue ou à la *géométrie*, à celles de la quantité ou au *calcul*. L'on ne peut douter que M. de Tracy, profondément versé dans ces dernières sciences, qui exigent une analyse sûre,

une méthode exacte, une exposition claire, n'eût composé sur chacune d'elles de vrais chefs-d'œuvre philosophiques.

Mais il fut tout à coup arrêté dans la vigueur de l'âge, dans la force de l'esprit, et ses desseins restèrent inachevés. Cette âme résolue et opiniâtre ne résista point à l'épreuve des afflictions. L'année 1808 fut fatale à M. de Tracy; il perdit, à peu de distance l'un de l'autre, ses deux attachements les plus vifs, les plus doux, les plus profonds. Il fut privé d'une amitié ancienne et chère, et une fin prématurée lui enleva Cabanis, auquel l'unissaient une forte tendresse, une estime sans bornes et de communes opinions. Par ces deux coups, la mort le frappa jusqu'au fond de l'âme. Depuis lors, ce philosophe en apparence si froid, ce stoïcien si impassible, ce fier adorateur de la raison, délaissa ses travaux, cessa de se complaire dans ses pensées, et, pendant près de trente années, renfermé dans sa douleur avec une constance silencieuse, il ne vécut plus que par ses souvenirs.

Cependant l'Académie française, dont Cabanis était membre depuis la suppression de la classe des sciences morales et politiques, voulut, par une attention délicate, que celui des deux amis qui survivait vînt succéder à l'autre et le louer au milieu d'elle M. de Tracy n'en trouva la force que bien tard, et lorsqu'il prit enfin la parole : « Ne soyez pas étonnés, dit-il, que « l'expression de la douleur vienne se mêler à celle de la reconnaissance. Le choix que vous avez fait de moi pour remplacer M. Cabanis est une des circonstances les plus honorables de ma vie, c'est une des distinctions les plus flatteuses « qu'il me fût possible d'obtenir; mais je n'en ai pas moins « éprouvé un extrême malheur, puisque j'ai à pleurer la perte « de l'homme qui m'était le plus cher, et dont je fus le plus « tendrement aimé. J'ai reçu une preuve inespérée de vos « bontés et de votre indulgence; mais elle est venue surprendre mon âme au moment où elle était accablée de chagrins « si cruels qu'elle ne pouvait s'ouvrir à aucune autre impression, et que même il m'a été impossible jusqu'à présent d'apporter au milieu de vous le juste tribut d'éloges que je devais « à mon prédécesseur et à mon ami. »

A partir de cette époque jusqu'à la fin de ses jours, M. de Tracy se borna au strict accomplissement de ses devoirs. La chute de l'Empereur lui parut le retour à la liberté, et, en votant sa déchéance en 1814, le sénateur crut revenir aux idées de l'ancien constituant. Nommé membre de la Chambre des pairs, il s'éleva dans cette assemblée contre la fougueuse réaction de 1815, refusa de prendre part aux procès politiques, et repoussa toutes les lois contraires à l'esprit et aux établissements de la Révolution. Attentif aux progrès des sciences naturelles, il suivit leur marche avec plus d'intérêt que le mouvement de la philosophie, alors engagée dans d'autres voies que lessiennes.

En effet, comme toutes choses, la doctrine qu'il avait embrassée et étendue avait eu son cours et semblait toucher à son terme. Offerte sans succès par Gassendi et par Hobbes au XVIIe siècle, qui avait besoin de croire; renouvelée en Angleterre pour l'usage du XVIIIe siècle, qui avait besoin d'analyser; transportée sur le continent par Voltaire, propagateur zélé de la philosophie de Locke et de la physique de Newton; réduite en système par Condillac; rendue populaire, non sans beaucoup d'exagération, par Helvétius; froidement exposée dans des catéchismes de morale par Saint-Lambert et par Volney; appuyée sur la physiologie par Cabanis; professée avec éclat et esprit par Garat et Laromiguière; complétée dans toutes ses parties et poussée à toutes ses conséquences, au moyen de théories rigoureuses et d'applications universelles, par M. de Tracy, cette doctrine, qui avait été la foi philosophique de tout un siècle, qui lui avait donné des idées étroites, mais énergiques, des sentiments raisonnés, mais généreux et hardis, qui lui avait fait entreprendre et exécuter de si grandes choses, paraissait épuisée à son tour, et ne pouvait plus contenter les besoins immortels ni arrêter la curiosité insatiable de l'esprit humain.

Aussi deux philosophes contemporains de M. de Tracy, par leurs recherches, avaient fondé, le premier, à Kœnigsberg, une grande école de métaphysique, le second, à Édimbourg, une école plus modeste de psychologie. Kant, dont M. de Tracy avait entrepris la réfutation, Kant, à l'aide d'une analyse pro-

fonde, avait décrit et classé toutes les lois intérieures de la raison humaine, rétabli les principes fondamentaux de la morale, et, par là, redonné à l'être spirituel toute la dignité de son existence, toute l'indépendance de son action; Reid avait soumis à une observation patiente et fine les opérations de l'âme et les avait rattachées à des facultés actives aussi différentes des sensations que les formes de la raison dans Kant étaient distinctes des objets extérieurs qui recevaient d'elle leur caractère et leurs lois. En même temps que le spiritualisme triomphait en Europe et substituait la règle inflexible du devoir à la morale équivoque de l'utilité. la vieille doctrine reçue avait chancelé en France. Cabanis, l'un de ses plus fermes soutiens, l'avait en quelque sorte abandonnée avant de mourir, puisque, au lieu de faire de la vie le résultat de l'organisation, et de la pensée une opération purement mécanique du cerveau, il avait donné à l'une et à l'autre l'âme pour principe et pour cause. Laromiguière et Maine de Biran l'avaient modifiée, le premier sous une forme à la fois brillante et ingénieuse, le second avec une profondeur et une originalité trop souvent voilées par les obscurités du langage. Un homme d'un grand esprit, M. Royer-Collard, l'avait attaquée avec toute la force de sa vive argumentation, et, sans fonder de système, avait préparé une révolution. Enfin cette révolution s'était accomplie lorsque, la paix rapprochant les systèmes philosophiques comme les nations, et l'histoire faisant pour les siècles ce que la paix faisait pour les peuples, les doctrines de tous les temps et de tous les pays avaient comparu devant l'esprit français. Alors un jeune philosophe, à la parole éloquente, à l'intelligence étendue, confrontant entre eux tous les systèmes successifs, n'en trouva aucun dépourvu de fondement ni exempt d'erreur. La vérité, objet éternel des recherches de tous les âges, lui parut éparse dans toutes les philosophies; il considéra comme devant être la plus complète et la plus exacte la doctrine qui, par un choix savant et sûr, se composerait des principes reconnus vrais dans toutes les autres, et il fonda l'*éclectisme* pour être en quelque sorte la charte de la philosophie et devenir le droit international de la pensée humaine.

Digitized by Google

M. de Tracy croyait trop à ses propres idées pour être ébranlé par celles d'autrui, et la vérité lui semblait trop absolue pour la reconnaître dans cette vaste dispersion de ses parties, qui, aux yeux d'un logicien aussi rigoureux, empêchait sa démonstration en détruisant son unité. Aussi demeura-t-il attaché à ses théories avec une fermeté tranquille, car il supposait l'esprit humain livré à un égarement passager, et il comptait avec confiance sur ses retours. Rendu, en 1832, à l'Académie des sciences morales et politiques, qu'il avait autrefois illustrée, il ne parut qu'une seule fois à ses séances. En devenant vieux, il était tombé dans une grande tristesse. Au souvenir toujours douloureux de ses plus chères amitiés perdues, au chagrin philosophique de ses opinions délaissées, s'était jointe une désolante infirmité. Depuis plusieurs années, il n'y voyait presque plus, et sa seule distraction était de se faire lire et relire Voltaire. Ce premier précepteur de ses jeunes années le consolait, dans ses derniers jours, par son bon sens, le charmait par sa grâce, le faisait sourire par son esprit; il le savait par cœur, et l'appelait le héros de la raison humaine. Peu à peu il déclina sans que son jugement restât moins net et son âme moins ferme, et, visité par quelques amis qui pensaient comme lui, consulté par de jeunes savants dont il encourageait les travaux, entouré des soins et des tendres respects de ses enfants, il vit approcher sa fin avec un regard tranquille, et il s'éteignit doucement le 9 mars 1836, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Avant de nous séparer de M. de Tracy, disons un dernier mot sur ses pensées, sur son caractère, sur sa vie. Philosophe éminent, analyste ingénieux, logicien puissant, écrivain pur et distingué, M. de Tracy s'est borné volontairement dans sa science. Les immortels problèmes, la nature et la fin des choses, le principe des êtres, la destination de l'homme, le but de la création, les lois cachées de l'univers, tout ce qui a exercé les plus grandes intelligences, tout ce qui a transporté l'esprit humain dans les régions les plus hautes de la pensée et l'a fait arriver jusqu'aux confins extrêmes qui séparent les desseins connus de Dieu, réalisés dans le monde, des vérités infinies dont il a laissé voir ici les mystères pour en donner

plus tard les explications, n'ont point provoqué les recherches de M. de Tracy, attiré sa curiosité, tourmenté son ignorance. Il n'a désiré connaître que ce qu'il pouvait pleinement savoir, et, négligeant le reste sans toutefois le dédaigner, il a mieux aimé demeurer dans l'indifférence lorsqu'il était réduit aux hypothèses. Il n'y a pas eu de milieu pour lui entre ignorer et démontrer. Doué d'un esprit fin et ferme, austère et gracieux, plein de force et d'ardeur, mais dépourvu d'imagination, il a montré dans les matières difficiles qu'il a traitées une clarté d'exposition, une élégante simplicité de langage, et je ne sais quoi d'exquis transporté des manières dans les idées, qui laisse toujours apercevoir l'ancien grand seigneur dans le sévère philosophe.

Les sentiments de M. de Tracy étaient droits et hauts comme son âme. Il cachait un cœur passionné sous des dehors calmes. Il y avait en lui un désir vrai du bien, un besoin d'être utile qui passait fort avant la satisfaction d'être applaudi, une modestie sincère qui ne laissait apercevoir aucun orgueil caché, et la plus grande envie de ne tromper ni soi ni autrui. Aussi était-il dépourvu d'exagération, excepté, si on peut dire ainsi, dans son horreur pour le mensonge, qui lui donnait un air outré vis-à-vis de beaucoup de gens. Son extrême politesse était mêlée à un certain désir de déplaire à ceux dont il faisait peu de cas. Autant il savait être aimable, autant il pouvait être sec. On l'a appelé *Têtu* de Tracy. Il disait que c'était un excellent nom. Il y avait chez M. de Tracy un contraste singulier de simplicité démocratique et de manières féodales. Ayant à la fois reçu l'éducation aristocratique de l'ancienne société française et les principes libéraux du XVIIIe siècle, il était resté dans ses habitudes en arrière de ses idées.

M. de Tracy avait dans sa jeunesse un courage bouillant et téméraire qui était devenu plus froid dans un âge avancé, sans devenir bien circonspect. Atteint de la cataracte, après un an de complète cécité, il partit un matin de la rue d'Anjou-Saint-Honoré, sans prévenir personne, se rendit en fiacre à l'Arsenal, où demeurait le célèbre oculiste Wenzel, se fit opérer, mit un bandeau sur ses yeux, ses cristallins enlevés dans sa poche, et retourna aussi tranquillement chez lui que s'il venait d'une

promenade ou d'une visite. Cette opération, suivie d'aussi peu de ménagement, ne lui avait pas entièrement rendu la vue, et tout le monde se souvient d'avoir rencontré un vieillard vêtu de noir, constamment en bas de soie, le visage surmonté d'un vaste abat-jour vert, une longue canne à la main, marchant toujours seul, avec plus de hardiesse et d'un pas plus ferme que ne devaient le permettre ses yeux presque éteints. C'était M. de Tracy, qui, dans ce costume et à l'âge de soixante et seize ans, s'engagea avec une curiosité patriotique et périlleuse au milieu des barricades de 1830.

M. de Tracy a eu beaucoup d'amis qu'il savait choisir et garder : il n'en a jamais perdu aucun que par la mort. Il se plaisait avec les jeunes gens; et ceux qui donnaient des espérances par leurs talents rencontraient le solide appui de ses conseils et de son attachement. Il pratiquait sa philosophie, et très-peu de chose lui suffisait : un appartement presque nu, une frugalité constante dans ses repas, point de voiture, le même vêtement noir dans toutes les saisons, et, à côté de cette austère simplicité, le plus noble usage de la fortune. Il cherchait toutes les occasions d'aider les autres, et couvrait toujours ses générosités des prétextes les plus délicats. Il demandait presque pardon à ceux qu'il obligeait, s'adressant à eux avec ce tour discret et ingénieux qui dans les bonnes actions est en quelque sorte la politesse de l'âme. Je pourrais en citer beaucoup de traits, je n'en rapporterai qu'un seul, d'après lequel on devinera le reste. En 1806, lorsque la guerre éclata entre la France et la Prusse, M. Bitaubé, membre de l'Académie française, perdit une pension de deux mille écus qui lui était payée depuis les temps de Frédéric II. C'était toute son existence. M. de Tracy en fut informé, et se rendant auprès de lui : « Mon cher « confrère, lui dit-il, je sais que votre pension est dans ce mo- « ment suspendue. Obligez-moi de me prendre pour votre ban- « quier pendant tout le temps de la guerre. » Cette offre, faite avec cordialité, fut acceptée avec reconnaissance, et personne n'en aurait jamais rien su si M. Bitaubé n'en avait parlé lui-même.

M. de Tracy est du petit nombre de ces hommes rares qui

ont donné le beau spectacle d'une parfaite harmonie entre l'intelligence et le caractère, entre la raison et la conduite. Il n'a pas agi autrement qu'il n'a pensé, et sa vie a été le pur reflet d'une longue idée. Pendant quatre-vingt-deux ans, il a eu le même amour pour la liberté, la même foi dans la vérité, et il a marché avec courage dans les voies droites où il était d'abord entré, sans autre ambition que celle de voir la raison triomphante et l'humanité heureuse. Ayant fait partie de cette généreuse noblesse qui avait coopéré à une révolution d'égalité; n'ayant pas voulu quitter le sol de la patrie dans les moments du plus extrême péril; sans crainte en prison, sans faiblesse au sénat; dans ses livres, inspiré par le désir d'être utile; au milieu de sa famille, affectueux; avec ses amis, dévoué; dans ses actions, irréprochable, M. de Tracy a été un grand philosophe, un excellent citoyen et un homme de bien.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. DAUNOU,

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 27 MAI 1843.

Messieurs,

Vers la fin du XVIIIe siècle, lorsque les nouvelles doctrines philosophiques pénétraient partout; lorsque la société politique, loin de suivre docilement, comme autrefois, les directions religieuses, marchait avec confiance, sous la conduite de la raison émancipée, vers une révolution; lorsque les paisibles demeures de ces solitaires qui avaient renoncé aux douceurs de la famille et de l'indépendance pour se consacrer à Dieu, à l'étude et à la prière, ne semblaient plus que des établissements contraires à la nature et tout au moins inutiles à l'État, un jeune homme d'un esprit vigoureux et d'une âme modérée était introduit dans un de ces asiles religieux qui allaient bientôt se fermer. Ce jeune homme était M. Daunou; cet asile religieux était l'Oratoire.

La vocation de cet enfant du siècle qui se condamnait à la vie du cloître dans un moment en apparence si inopportun était donc bien impérieuse ? Non, messieurs; Pierre-Claude-François Daunou semblait réservé à une autre carrière. Né le 18 août

Digitized by Google

1761, à Boulogne-sur-Mer, de parents qui depuis trois générations exerçaient la chirurgie, il était destiné à cette profession héréditaire dans sa famille. Son père, reçu maître aux écoles de chirurgie de Paris, lui avait fait donner une instruction solide et étendue. Mais dès que le jeune Daunou eut terminé avec éclat chez les oratoriens ses études, commencées de bonne heure chez des cordeliers de Boulogne, il manifesta des goûts peu conformes aux desseins de son père. Il ne se sentait point attiré vers un art dont les premières études excitaient ses répugnances et qui exigeait autant de dextérité manuelle que d'intelligence. Les penchants de son esprit et l'instinct de son talent le portaient vers l'étude élevée du droit et vers l'exercice de cette libre parole qui allait devenir l'instrument irrésistible des besoins publics et la souveraine régulatrice de l'État. Il voulut donc entrer au barreau. Mais son père, qui était peu riche, ne le permit point. Celui-ci, dans sa prudence étroite, s'effrayait pour son fils, à peine âgé de seize ans, d'une profession dont les profits devaient se laisser trop longtemps attendre. Pendant que se débattait ainsi la destinée future du jeune Daunou, les oratoriens, qui voyaient avec peine leur échapper un élève capable d'ajouter à l'illustration de leur ordre, ne manquèrent pas d'intervenir entre le père et le fils et de terminer ce différend à leur propre avantage. Ils décidèrent Pierre Daunou à s'affilier à leur congrégation. En effet, ne voulant pas être chirurgien et ne pouvant pas devenir avocat, il se fit moine. Le 17 novembre 1777, du gré et presque par l'ordre de son père, il entra à l'Oratoire.

Il était dans un âge bien irréfléchi pour prendre un parti aussi irrévocable et engager une volonté encore douteuse. Du moins l'engagea-t-il sous les lois de la corporation la plus éclairée et la plus libre, et en retour du sacrifice de ses goûts, trouva-t-il au milieu d'elle les plaisirs de l'étude et les consolations d'une assez grande indépendance. L'ordre religieux auquel il s'associa s'était formé des derniers en 1611, sous les auspices d'un ami de saint François de Sales et de saint Vincent de Paul, de ce pieux cardinal de Bérulle qui fut à cette époque le principal régénérateur de l'Église de France, à la-

quelle il communiqua la science forte et les vertus élevées dont l'éclat se répandit sur tout le grand siècle, de ce tendre et noble personnage qui, ayant les entrailles d'un apôtre et la générosité d'un philosophe chrétien, excella par la charité et l'intelligence, se consacra à la conquête des âmes et fut le promoteur de Descartes, comprenant ainsi dans le même amour ce que la religion inspire de plus parfait et ce que le génie humain tente de plus hardi. Il avait communiqué son esprit à la compagnie qu'il avait fondée. Produite par le mouvement même du protestantisme et destinée à le combattre, comme le faisait depuis trois quarts de siècle la société de Jésus, la congrégation de l'Oratoire n'avait pas la même organisation et ne marchait pas dans les mêmes voies. Tandis que la société de Jésus, constituée pour la conquête, avait aboli parmi ses membres les volontés particulières, et, les mettant tous à la disposition absolue d'un chef placé lui-même à côté du pontife romain et sous son commandement suprême, ne leur permettait de savoir, de penser, d'agir que pour l'accomplissement d'un dessein commun, dans l'intérêt de leur ordre et sous l'inspiration du saint-siége, la congrégation de l'Oratoire, réservée à la plus haute prédication et au plus solide enseignement, laissait à ses membres, dont elle n'exigeait aucun vœu, l'usage entier de leur liberté, la culture propre de leur raison, et faisait d'eux la milice nationale des évêques. « Là, dit éloquemment Bossuet, une « sainte liberté fait un saint engagement : on obéit sans dé- « pendre, on gouverne sans commander. Toute l'autorité est « dans la douceur, et le respect s'entretient sans le secours de « la crainte. »

Aussi, loin d'opposer, comme les jésuites, l'esprit d'obéissance à l'esprit d'examen, les oratoriens se servirent de l'esprit d'examen lui-même dans l'intérêt du catholicisme. Ils rendirent au sacerdoce catholique dans le XVIIe siècle la grandeur qu'il avait perdue dans le XVIe, et contribuèrent à former cet admirable clergé de France qui a tant honoré l'Église et l'esprit humain.

Une fois placé sur les grandes pentes, on les suit jusqu'au bout. La compagnie de l'Oratoire, qui, dans l'ordre des choses

religieuses, n'avait pas repoussé le droit d'examen, qui, dans l'ordre des choses intellectuelles, avait admis la méthode philosophique de Descartes, pencha bientôt, dans l'ordre des choses politiques, pour la liberté sociale. Lorsque la vaste compagnie fondée deux siècles auparavant sur la base de l'obéissance pour soutenir l'autorité, succombait sous le choc de l'indépendance universelle et par la main même du pape, les pères de l'Oratoire, fidèles à l'esprit généreux de leur institution, avaient accepté, pour la plupart, les nouvelles doctrines d'affranchissement politique et de charité civile.

C'est vers ce temps que M. Daunou entra parmi eux. Les mœurs et les habitudes de cette savante et honnête congrégation étaient en harmonie avec les goûts de son esprit et les penchants de son âme. Se lever de grand matin, avoir sa vie sagement réglée, beaucoup apprendre, libéralement enseigner, être en commerce plus assidu avec les idées qu'avec les hommes, convenait à ce jeune solitaire qui avait des besoins bornés, des sentiments graves, une activité sans turbulence quoique sans repos, nul dessein de commander, mais peu de disposition à obéir. Quinze années de sa jeunesse s'écoulèrent dans cette école austère et laborieuse. Après s'y être entièrement formé aux lettres et à la théologie, il devint professeur à son tour, et il enseigna successivement le latin dans le collége des oratoriens à Troyes, la logique à Soissons, la philosophie à Boulogne, et enfin la théologie même dans la célèbre maison d'études de Montmorency. C'est pendant qu'il se livrait à ce grave et profond enseignement qu'il fut ordonné prêtre en 1787.

L'amour des lettres s'accroissait en lui avec les années, et il donnait à leurs consolantes distractions tout le temps qu'il ne consacrait point à ses devoirs. L'académie de Nîmes ayant proposé en 1785 pour sujet de prix l'*Éloge de Boileau*, M. Daunou concourut et fut couronné. Il débuta dans la carrière littéraire en s'inspirant de ce maître dans l'art d'écrire, dont les arrêts, fondés sur l'éternel bon sens, ont fait autorité pour tant de générations, dont les sentiments sont devenus sur tant de points les règles de la littérature, et qui, brisant le joug d'une médiocrité recherchée et emphatique, fixa le goût d'un siècle qui avait

du génie. En le louant, M. Daunou montre déjà cette solidité de jugement, cette variété de connaissances classiques, cette délicatesse d'esprit et cette fermeté de style qu'il déploya d'une manière si accomplie en revenant sur le même sujet trente années plus tard.

Ce premier succès l'enhardit à se présenter à un nouveau concours dont le résultat ne fut pas tout à fait aussi heureux pour lui. En 1788, l'Académie de Berlin avait appelé l'examen sur les bases de l'autorité paternelle. M. Daunou traita cette question en philosophe, en publiciste, en opprimé. Il remonta jusqu'aux sentiments et aux besoins sur lesquels reposent les rapports des pères et des enfants dans la famille, et la constitution des familles dans l'État. Il discuta les diverses théories avec une liberté fière et simple. Il combattit et Rousseau qui prétendait ramener l'homme à la nature en méconnaissant les divines lois en vertu desquelles sa raison se développe et sa sensibilité se perfectionne, et Hobbes qui faisait du fils la propriété absolue du père et, au lieu d'une autorité bienfaisante et protectrice, fondait la plus dure des tyrannies. Les sages principes de Grotius, de Puffendorf, de Locke, de Montesquieu, de Burlamaqui, l'attirèrent davantage, et il arriva à des conclusions à peu près semblables aux règles consacrées aujourd'hui par nos codes. Malgré la réserve de sa position et tout en disant avec une déférence filiale que *le premier qui calcula les droits de son père fut un fils ingrat*, il ne laissa pas moins percer l'amertume de ses sentiments dans cette phrase toute remplie de révolte : « *Lorsqu'on examina sérieusement si celui que la dévotion de son père a fait moine est tenu à ne point quitter ce genre de vie, l'ignorance et la superstition avaient effacé toute idée d'ordre et de justice.* » Cet écrit, sorti d'un cloître, est l'écho mélancolique des bruits d'indépendance qui agitaient le siècle. On y sent les approches d'une révolution.

Elle éclata bientôt en effet, et un an s'était à peine écoulé, que M. Daunou salua avec enthousiasme cet événement libérateur. Il embrassa tous les principes de 1789 et applaudit aux actes de la grande Assemblée, qui renouvela la constitution sociale de la France. La victoire populaire du 14 juillet rem-

plit son âme de joie et émut des mêmes sentiments presque toute sa congrégation. Le supérieur de l'Oratoire, devenu président du district de ce nom, bénit dans son église le drapeau de la Révolution, et M. Daunou y prononça l'oraison funèbre de ceux qui venaient de périr en combattant pour la liberté. Il célébra la prise de la Bastille, et après s'être écrié : « *Quel bras a rompu nos antiques chaînes?* » le prêtre chrétien ajouta : « Souffrez qu'au lieu d'affaiblir des souvenirs qui vous sont « chers, je puisse acquitter ma dette envers vous, envers mon « ministère, envers ces illustres morts, et en faisant consister « leur éloge dans celui du patriotisme et en trouvant l'éloge du « patriotisme dans ses rapports avec la religion. » Il s'attacha en effet à montrer que la fraternité de l'Évangile était le plus solide appui de la fraternité civile, et qu'il existait des relations intimes entre les vertus des chrétiens et les vertus des citoyens.

Les décrets de l'Assemblée constituante qui donnèrent au clergé une nouvelle organisation civile et qui fermèrent les cloîtres trouvèrent en lui un approbateur zélé et reconnaissant. Dans plusieurs écrits pleins de force et de science, il se proposa de montrer l'accord de ces décrets avec la foi catholique et avec les plus anciens usages de l'Église. Il crut que former, ainsi que les conciles l'avaient autrefois recommandé, les circonscriptions de l'Église sur les circonscriptions de l'État; que confier le choix des évêques, des curés, des vicaires, au peuple par l'ancien mode des élections; qu'interdire aux évêques élus d'obtenir leur confirmation du pape en leur prescrivant toutefois de lui rester unis comme au chef visible de l'Église universelle, était le moyen de ramener la religion à sa primitive simplicité, de replacer le clergé catholique dans son indépendance sans altérer l'unité de la foi. Il ne vit pas, dans sa ferveur inexpérimentée, que les coutumes établies résistent, que les intérêts compromis se révoltent, et que la constitution civile du clergé allait ajouter un schisme à une révolution.

En effet, l'Église de France se divisa profondément : ses membres les plus considérables refusèrent d'obéir à la nouvelle loi, qui obtint cependant de nombreuses adhésions. Plusieurs des évêques élus recherchèrent la sage coopération de M. Dau-

nou, dont la renommée s'était étendue avec les ouvrages, et qu'avait rendu à toute sa liberté la suppression des sociétés religieuses. Il consentit d'abord à être vicaire diocésain de l'évêque d'Arras, et il devint ensuite vicaire métropolitain de l'évêque de Paris, qui lui confia la direction de son séminaire, placé dans la maison même de Saint-Magloire, ancien berceau des oratoriens.

C'est de là qu'après le 10 août il fut appelé à des fonctions bien différentes par le choix des électeurs de sa ville natale, qui l'en informèrent en lui adressant la lettre suivante : « Daunou, « des hommes libres savent trouver partout les généreux dé- « fenseurs de la liberté et de l'égalité. Depuis longtemps vous « aviez des droits à l'estime de vos concitoyens ; ils viennent « de trouver un moyen de vous donner des preuves d'une con- « fiance que vous ne démentirez jamais, en vous nommant « d'une voix unanime député à la Convention nationale pour « le district de Boulogne. » M. Daunou accepta ce mandat inattendu, et, quittant à jamais l'Église, il sortit de la paisible maison de Saint-Magloire pour entrer dans l'enceinte orageuse de la Convention.

Il y trouva tous les désordres d'une société dissoute, toutes les violences des partis en lutte et les grandeurs sinistres d'une révolution menacée. Le vieil édifice social était renversé de fond en comble : institutions, croyances, idées, mœurs, langage, tout était changé. Les deux classes qui avaient si longtemps dominé par la supériorité de la naissance et l'ascendant moral de la religion étaient proscrites. On n'admettait plus ni la distinction des rangs, ni le culte libre des autels, ni la majesté des couronnes; la marche imprudente des armées de l'Europe venait de faire crouler le plus vieux trône de l'univers, et l'assemblée aux actes de laquelle devait s'associer M. Daunou était envoyée pour décider du sort d'un roi, pour fonder une république et pour sauver une révolution.

M. Daunou porta dans cette assemblée le dévouement aux idées nouvelles, l'horreur des excès commis, une modération inébranlable et le courage d'une conscience exercée. Il siégea du côté des Girondins, avec lesquels il était en communauté de

pensées, et qu'il surpassa en énergie dans le procès de Louis XVI, dont les principaux d'entre eux voulaient sauver la vie et ne l'osèrent pas.

Nous devons admirer ici la fermeté de M. Daunou. Il n'avait pas le courage entreprenant et actif qui porte les grands cœurs vers le péril et leur inspire les dévouements magnanimes. Mais il avait au plus haut degré le courage du devoir, et il savait garder une fidélité périlleuse à ses convictions. Il est des temps où ce courage est plus rare encore que l'autre et où il est difficile de dire ce qu'on pense et de faire ce qu'on doit. M. Daunou prouva en cette triste et solennelle occasion, où tant de volontés disposées à la clémence fléchirent et où la terreur fit égarer tant de votes du côté de la mort, combien il était maître de son âme et de sa parole.

Il repoussa d'abord la compétence de la Convention comme cour de justice. Après que cette compétence eut été admise, il réclama pour le royal accusé toutes les garanties ordinaires de la libre défense et demanda que la sentence fût portée à une grande majorité de voix. Il combattit avec force le système de Robespierre, de Saint-Just et de tous ceux qui présentaient Louis XVI comme un ennemi reconnu de la République contre lequel il y avait une vengeance nationale à exercer « C'est, « leur répondit il, proposer de faire une insurrection contre un « roi dans les fers, de livrer un combat à un prisonnier, de « faire prononcer un jugement du 2 septembre par la Convention nationale, qui a repoussé ce système en déclarant qu'elle « voulait non se venger, mais juger. » Lorsque la Convention procéda au long et terrible appel nominal et que M. Daunou dut opiner à son tour, il monta à la tribune et dit d'une voix ferme :

« Les formes judiciaires n'étant pas suivies, ce n'est point « par un jugement criminel que la Convention a voulu prononcer. Je ne lirai donc pas les pages sanglantes de notre code, « puisque vous avez écarté toutes celles où l'humanité avait « tracé les formes protectrices de l'innocence. Je ne prononce « donc pas comme juge. Or, il n'est pas de la nature d'une « mesure d'administration de s'étendre à la peine capitale.

« Cette peine serait-elle utile? l'expérience des peuples qui ont « fait mourir leur roi prouve le contraire. Je vote donc pour la « déportation et à la reclusion provisoire jusqu'à la paix. »

Enfin, après que le lugubre arrêt eut été prononcé, M. Daunou, ayant appris de l'histoire que la liberté se fonde par la justice et se perd par la violence, demanda éloquemment qu'il fût sursis à son exécution. Vains efforts d'un talent courageux et d'une raison prévoyante! Le sacrifice fut consommé, et dès ce moment la Révolution ne cessa pas d'être une immense guerre, au dedans entre les partis, au dehors contre l'Europe; et la Convention, tout en accomplissant des choses extraordinaires afin de sauver la grande cause qui lui était confiée, devint pour la France un instrument de cruelle servitude, et fut pour ses propres membres une arène sanglante où tour à tour les vainqueurs immolèrent les vaincus.

Les premiers immolés furent les Girondins. Le 31 mai suivit de près le 21 janvier et la proscription s'étendit de l'héritier des rois aux fondateurs de la République. M. Daunou en ressentit une profonde douleur, et, de concert avec soixante et douze de ses collègues, il protesta contre la violation de la représentation nationale. Mais les auteurs de ces coups d'État allèrent bientôt plus loin. Dès qu'ils eurent vaincu les départements qui s'étaient soulevés à la suite du 31 mai, ils demandèrent à la Convention, terrifiée et obéissante, que cent trente-cinq de ses plus illustres membres fussent, les uns traduits devant le tribunal révolutionnaire, les autres mis en état d'arrestation. M. Daunou était au nombre de ces derniers. Conduit à la Force et traîné successivement dans cinq prisons différentes où, comme il nous l'apprend lui-même, il resta souvent plusieurs nuits sans lit et même sans paille, rien ne put ébranler son âme stoïque, ni les privations, ni les outrages, ni l'imminence de la mort. Réfugié dans l'étude, il passait ses jours avec de grands écrivains de l'antiquité qui avaient aussi connu les vicissitudes des événements humains, et surtout avec Cicéron et avec Tacite. C'est ainsi qu'il traversa cette sombre année.

Sorti de prison quelques mois après le 9 thermidor et rentré un peu plus tard dans le sein de la Convention, M. Daunou joua

bientôt un rôle considérable. Tour à tour secrétaire et président de cette assemblée, membre du comité de l'instruction publique, dont il n'avait pas cessé de faire partie jusqu'au jour de son arrestation, et du comité de salut public, il exerça les pouvoirs les plus étendus. Il concourut également aux travaux de l'importante commission chargée de donner à la France une organisation régulière et stable. On avait décrété la République, mais il fallait la constituer. Il n'y avait eu jusqu'alors qu'un gouvernement révolutionnaire, et chacun soupirait après un gouvernement légal. Mais quelle serait cette loi sous la protection de laquelle la France demandait enfin à s'abriter? L'état des esprits et les circonstances passées rendaient cette grave question très-difficile à résoudre.

En général, jusqu'au XVIIIe siècle, les constitutions des États s'étaient formées lentement. Sorties des entrailles mêmes des sociétés et se développant avec elles, ces constitutions avaient été le produit de leurs éléments, la manifestation de leurs forces, l'expression de leurs besoins. Œuvres des choses et du temps, elles n'avaient pas été fondées sur des conceptions purement abstraites de l'intelligence. Mais, à l'époque extraordinaire où l'esprit humain, parvenu à une entière indépendance et même à une sorte de souveraineté, se fit le juge des croyances, le contempteur des traditions et le superbe adversaire d'un passé dont il devait méconnaître le mérite pour en détruire la puissance, l'organisation des États fut conçue sur un modèle admirablement régulier, mais purement idéal. Alors une génération hardie, inexpérimentée, généreuse, confiante, toute remplie de lumières et d'ignorances, parce qu'elle avait beaucoup pensé et peu pratiqué, s'éprit noblement des droits des hommes et des peuples, et crut qu'il était aussi facile de les réaliser que de les découvrir. Elle espéra les établir dans toute leur étendue, s'imaginant que tout ce qui lui paraissait philosophiquement vrai était politiquement praticable. Élevée pour opérer une révolution et pour faire de grandes choses, elle ne jugea rien impossible d'abord à ses idées comme plus tard à ses armes, et elle compta tour à tour sur la solidité des établissements prescrits par la loi et des arrangements imposés par la con-

quête. Le pouvoir des conceptions humaines lui sembla sans bornes. Au nom de sa pensée, au moyen de sa force, elle tenta d'annuler toutes les pensées et toutes les forces des générations écoulées que représentait le passé du monde. La confiance qui l'anima dans ses audacieuses et gigantesques entreprises prit sa source dans ce principe commun aux philosophes du XVIIIe siècle, aux législateurs de la Révolution, au fondateur de l'Empire et au conquérant de l'Europe, à savoir : que pour l'homme l'éducation peut tout, que pour la société l'institution fait tout.

C'est en vertu de ce principe que furent décrétées les constitutions successives à l'aide desquelles la Révolution s'accomplit sans parvenir à s'organiser On crut faire immédiatement des citoyens en leur donnant des droits, et transformer soudainement par des lois une vieille monarchie absolue en une pure démocratie. Des deux éléments fondamentaux de l'organisation sociale, l'État et l'individu, le premier fut entièrement sacrifié au second. On méconnut les conditions de l'autorité publique. Aussi qu'arriva-t-il? On accorda tant de droits aux citoyens et si peu de pouvoir à l'État, que les citoyens furent asservis pour avoir été rendus trop libres, et qu'afin d'exercer l'action de l'État devenu trop faible et de sauver la révolution, on fut obligé de passer de l'anarchie à la dictature.

C'est ainsi que s'étaient écoulées les cinq premières années de la Révolution au bruit de magnifiques théories, dans les douleurs de sanglantes réalités, à travers deux constitutions dont la première, celle de 1791, avait institué une monarchie impuissante, et dont la seconde, celle de 1793, suspendue aussitôt que votée, avait décrété une république impossible.

Il s'agissait maintenant de constituer la révolution en lui donnant une forme légale, un gouvernement régulier : c'est pour remplir cette tâche importante que fut nommée la commission des onze, dont M. Daunou fit partie avec Sieyès, Larevellière-Lépaux, Boissy-d'Anglas, Lanjuinais, Berlier, Thibaudeau, etc. Porté par la nature de son esprit vers ces grands travaux politiques, s'étant livré dès 1790 à l'examen des diverses formes de gouvernement, ayant offert, en 1793, à la Convention même, un vaste plan d'organisation sociale qui avait été imprimé

par l'ordre de cette assemblée. M. Daunou était d'autant plus propre à devenir l'un des législateurs de la république modérée, qu'il avait été ramené lui-même à des idées plus applicables par les spectacles instructifs auxquels il avait assisté. Il porta le fruit de ses méditations et de son expérience dans la commission des onze, et il devint le principal auteur de cette constitution de l'an III, qui sépara soigneusement les pouvoirs entre eux; divisa le corps législatif en deux conseils; donna l'initiative des lois au plus jeune et leur sanction au plus sage ; étendit à trois ans la durée du mandat législatif, borné à deux par la constitution de 1791, et réduit à un par celle de 1793; confia le choix des députés et des nombreux magistrats alors éligibles, non aux assemblées primaires comme le voulait la dernière loi, mais à des assemblées électorales dont les membres, limités dans leur nombre, étaient désignés par le peuple sous des conditions d'âge et de fortune; qui, enfin, attribua toute l'autorité exécutive à cinq directeurs chargés de conduire les grandes affaires de l'État, de nommer ses ministres, ses généraux, ses ambassadeurs, ses commissaires dans les départements, et fut ainsi un pas marqué vers l'esprit d'ordre et de gouvernement.

M. Daunou aurait désiré que ce progrès fût plus décisif encore. Il penchait vers la création d'un Président comme aux États-Unis. A défaut d'un seul chef dépositaire de la puissance publique, il aurait été d'avis d'en confier l'exercice alternatif à deux consuls élus pour deux ans. Enfin il proposa d'accorder tout au moins au Directoire une action régulière sur le corps législatif, en l'autorisant à mettre son *veto* sur les lois. Mais, à cette époque, ce qui rapprochait de l'unité semblait devoir ramener à la servitude et l'on considérait les prérogatives les plus indispensables des gouvernements comme des attentats aux droits des peuples. Aussi refusa-t-on au Directoire la force légale dont il avait besoin pour durer, et on l'exposa à recourir plus tard au supplément révolutionnaire des coups d'État. Bien qu'imparfaite encore, cette constitution eut toutefois le mérite très-rare alors d'exister pendant quatre années.

Mais un établissement qu'elle fonda, et qui devait être plus durable qu'elle, fut l'Institut national. C'est en quelque sorte

Digitized by Google

au nom du comité de l'instruction publique, dont était membre aussi l'un de nos confrères, M. Lakanal, resté parmi nous après un demi-siècle le dernier représentant de l'ancien Institut et associé à la gloire de sa création, que M. Daunou fit introduire dans la constitution elle-même ce grand corps auquel il donna un peu plus tard sa règle et son but dans la loi du 3 brumaire, qui réorganisa l'enseignement public. Sorti d'une congrégation livrée à l'instruction de la jeunesse, M. Daunou, qui, en 1790 et dans les premiers mois de 1793, avait présenté deux plans d'éducation à l'Assemblée constituante et à la Convention nationale, était éminemment propre à rédiger, à défendre, à faire prévaloir la loi destinée à rétablir en France un vaste système d'écoles, et à remettre l'intelligence en honneur. « Il ne faut « pas, dit-il, le 23 vendémiaire, dans son beau rapport à la « Convention prête à se dissoudre, que votre mémorable ses- « sion se termine sans que vous ayez enfin organisé ce pouvoir « moral qui doit servir de complément à ceux que vous avez « constitués. »

Rappelant l'éclat de l'instruction et des lettres, « alors que, « pour employer encore ses expressions, des héritiers toujours « dignes de leurs prédécesseurs recevaient depuis plus d'un « siècle et portaient dignement de génération en génération « de vastes dépôts de science et de gloire, alors que les pen- « sées des grands hommes étaient continuées par de grands « hommes, » il voulut ramener les enfants sur les traces lumineuses et un moment délaissées de leurs pères. Son système d'éducation réalisait, en le modifiant un peu, le vaste projet que M. de Talleyrand avait soumis à l'Assemblée constituante et que j'ai déjà eu occasion d'exposer avec détail devant vous (1). M. Daunou, qui considérait ce magnifique travail comme un modèle, avoua noblement qu'il lui avait emprunté les principales dispositions de son projet de loi, depuis les écoles primaires jusqu'à l'Institut national, « ce grand corps, disait-il, « qui sera en quelque sorte l'abrégé du monde savant et l'as- « semblée représentative de la république des lettres. »

(1) Voir ci-dessus, p. 152.

Mais ce qui n'était encore qu'un plan sous l'Assemblée constituante devint alors une institution. L'État, intéressé à former lui-même les citoyens, pour les élever dans les idées de leur temps et dans l'amour de leur pays, se chargea de l'enseignement des générations nouvelles, et pour la première fois lui donna une organisation purement séculière. Créateur des écoles où venaient professer les maîtres qu'il avait choisis, et qui furent complétées un peu plus tard, sur le rapport de M. Daunou, par l'établissement des écoles spéciales; instituteur des élèves auxquels il distribuait les connaissances proportionnées à leur âge comme à leur destination; juge des méthodes qui devaient être suivies, il commença l'ébauche de cette Université de France, donnée plus tard à notre société renouvelée, pour y prendre la haute administration de l'intelligence, lui garantir la précieuse liberté qu'elle avait si péniblement acquise, et tout en la maintenant en relation spirituelle avec les temps passés, assurer, en la réglant, sa marche vers l'avenir.

La Convention, qui décrétait à la fois, avant de se séparer, et la constitution directoriale, et les écoles publiques, et l'Institut national, et le code pénal du 3 brumaire, œuvres de deux membres de cette Académie, avait eu à soutenir des luttes formidables, auxquelles M. Daunou prit une grande part. En sortant de prison il avait oublié ses périls et n'avait conservé aucun ressentiment de sa captivité. Très-attaché à la Révolution et profondément modéré, il demandait qu'on n'exerçât point envers le parti vaincu en thermidor les excès qu'on reprochait à ce parti d'avoir commis lorsqu'il était vainqueur. Mais, dans ces temps de passion et de représailles, la clémence de ses sentiments envers ses ennemis compromit M. Daunou auprès de ses amis mêmes. De ce qu'il avait été opprimé on aurait voulu, ainsi qu'il est trop souvent d'usage dans les tristes jours des guerres civiles, qu'il devînt oppresseur, et comme il se refusait à l'être, on imagina de faire du prisonnier de la terreur un allié des démagogues. On prétendit même qu'il n'était leur allié que pour arriver avec leur aide à la dictature. Ce qui se dit se croit, et ce qui se répète souvent devient bientôt avéré. Des hommes tendrement attachés à M. Daunou y furent trompés. L'un des

compagnons de sa captivité, qui pendant toute une année ne s'était pas séparé de lui, se laissa persuader un moment que cet ancien solitaire s'était transformé tout à coup en un menaçant ambitieux. Troublé par cette pensée et ne pouvant plus la renfermer en lui-même, un matin il se rend chez M. Daunou et lui demande sérieusement s'il doit voir encore en lui l'ami dont il a partagé le sort, ou s'il n'a plus en sa présence qu'un traître qui veut relever les échafauds. Si les temps avaient été moins tragiques, et si son caractère y avait un peu prêté, M. Daunou aurait pu rire beaucoup de cette interpellation et dissiper les défiances de son trop crédule ami, en s'en moquant. Mais il le rassura gravement; et celui-ci, tout à fait persuadé, bien qu'un peu confus, le serra dans ses bras avec effusion.

M. Daunou n'était pas seulement modéré par penchant, il l'était encore par habileté; il croyait que la Révolution ne pouvait se sauver qu'à ce prix. Il ne se trompait pas. Aussi lorsqu'au 13 vendémiaire la Convention fut attaquée pour avoir décidé que les deux tiers de ses membres feraient partie des nouveaux conseils législatifs, afin de ne pas confier la garde de la constitution à ceux qui pouvaient être disposés à la détruire, M. Daunou, alors membre du comité du salut public, fut chargé, avec quatre de ses collègues, de pourvoir à la défense commune et de repousser les sections insurgées. Il appela, par une proclamation patriotique, au secours de la Révolution assaillie, tous ceux qui lui étaient dévoués, et contribua au choix du jeune général qui devait la sauver alors et la dominer plus tard. Aussi sage après la victoire du 13 vendémiaire qu'il l'avait été après la délivrance du 9 thermidor, M. Daunou exerça sa modération au profit de ceux qui la lui avaient naguère reprochée, et qui ne durent pas se plaindre de la retrouver à leur tour. Grâce à son influence, qui se fit sentir surtout dans l'amnistie du 4 brumaire, les chefs de la révolte armée purent quelques jours après reparaître librement dans Paris; et s'il y eut encore en cette occasion des vaincus, du moins n'y eut-il pas de proscrits.

Sous le Directoire, M. Daunou fut nommé membre du conseil des Cinq-Cents, par le choix de vingt-cinq colléges électoraux,

et il montra pendant toute la durée de son mandat législatif un grand esprit de sagesse et de prévoyance. Il essaya de consolider la constitution de l'an III, en proposant ou en soutenant les mesures qui devaient la compléter ou la défendre. Il aurait voulu rapprocher à la fois et désarmer les partis, investir le Directoire d'une force légale qui le dispensât de recourir à l'emploi des moyens révolutionnaires, réprimer les excès alors sans bornes de la presse, afin d'éviter qu'on ne retombât dans l'arbitraire par la licence. Mais ses efforts furent vains, et les passions agressives des uns rendirent de nouveau inévitables les mesures violentes des autres. M. Daunou n'était plus dans le conseil des Cinq-Cents lorsque éclata le 18 fructidor, et il s'éleva généreusement contre les déportations multipliées qui furent la suite de ce coup d'État. Compris par le sort au nombre des conventionnels qui devaient composer le second tiers sortant, il avait été rendu à la vie privée et aux lettres.

Nommé, depuis la fondation des écoles centrales du département de la Seine, professeur de grammaire générale, il céda cette chaire à M. Laromiguière pour accepter la position modeste d'administrateur en chef de la Bibliothèque du Panthéon (de Sainte-Geneviève). Il se reposa un moment, au milieu des livres, des troubles des révolutions; et lorsque M. de Talleyrand, ministre des relations extérieures, lui offrit avec autant de cordialité que de grâce d'être secrétaire général de son département, le bibliographe ne se laissa pas séduire par l'homme d'État. Les talents de M. Daunou se produisirent alors avec éclat dans de grandes solennités littéraires ou patriotiques. Ce fut lui qui, par un discours élégant et profond, inaugura l'Institut dans cette mémorable séance du 3 avril 1796, où Lacépède, Fourcroy, Cuvier, Cabanis, Collin-d'Harleville, Andrieux, Lebrun, Fontanes, etc., prirent tour à tour la parole comme représentants des sciences et des lettres.

Ce fut lui encore qu'on choisit peu de temps après pour rendre les derniers devoirs au général Hoche, qui venait de mourir à l'âge de trente ans. Une imposante cérémonie avait été préparée pour ce deuil public dans le Champ-de-Mars, où le canon, tiré de quart d'heure en quart d'heure depuis l'aube du jour, appe-

lait tous les citoyens. Là, en présence de ce que l'État avait de plus éminent, en face d'un peuple pressé dans cette vaste enceinte, par une belle journée d'automne qui versait sa lumière calme et triste sur cette fête funèbre, après qu'on eut entonné les chants dans lesquels Chénier célébrait les vertus militaires et les grandes actions de ce glorieux jeune homme, M Daunou, au nom de l'Institut et comme organe des regrets de la patrie, prononça l'éloquent éloge du général commandant en chef des armées de Sambre-et-Meuse, de Rhin-et-Moselle, du sauveur de Landau, du vainqueur de Weissembourg, de Quiberon et de Neuwied, du libérateur de l'Alsace, du pacificateur de la Vendée, dont les restes venaient si prématurément de rejoindre les restes de Marceau.

L'habileté législative de M. Daunou fit encore de lui, à cette époque, une sorte d'organisateur officiel des États appelés par nos victoires à revêtir la même forme de gouvernement que la France. La constitution de la nouvelle république batave lui fut soumise et il fut envoyé, vers la fin de 1798, en Italie pour y fonder la république romaine. Il donna un moment des lois à la ville des Césars et des papes, pour laquelle il fit une constitution politique et prépara toute une organisation civile. Mais il ne put pas lui donner pour longtemps la liberté, qui se conquiert et ne s'imite pas. Rappelé dans le conseil des Cinq-Cents par les colléges électoraux du Pas-de-Calais et du Gard au printemps de 1799, il apprit bientôt la chute de cette république qu'avaient permise le succès de nos armes, mais qui ne survécut pas à leurs revers, et il vit tomber la constitution même de l'an III, dont il était désormais impossible de prévenir la ruine.

Sans concourir à la révolution du 18 brumaire, que ses amis opérèrent de concert avec le général Bonaparte, M. Daunou s'associa à l'établissement consulaire de l'an VIII. Nommé membre de la commission chargée d'en préparer les bases, il fut le rédacteur naturel mais fort peu influent de cette constitution originale conçue par l'esprit métaphysique de Sieyès, et façonnée par l'ambition positive de Bonaparte, qui d'une théorie sut tirer un gouvernement.

C'est en présence de ce redoutable adversaire que fut placé

M. Daunou, qui, du reste, l'avait déjà rencontré dans une lutte beaucoup moins grave. En 1792, par un singulier jeu de la fortune, le religieux de l'Oratoire qui allait devenir l'un des législateurs de la France, et l'officier d'artillerie qui devait en être quatorze ans le maître, s'étaient disputé un prix proposé par l'Académie de Lyon sur un sujet de morale (1). M. Daunou, qui l'avait alors emporté sur son compétiteur dans la lice académique, trouva cette fois en lui un facile vainqueur dans l'arène politique. En discutant la nouvelle constitution, il essaya vainement d'y introduire quelques unes des anciennes garanties publiques. Il proposa de rendre le premier Consul forcément temporaire en le confinant pour toujours dans le Sénat après dix ans d'exercice; de limiter son pouvoir en donnant aux deux autres Consuls voix délibérative dans les actes du gouvernement; de prévenir les dangers de son usurpation en le suspendant de ses fonctions civiles, s'il prenait le commandement d'une armée. Mais Bonaparte exigea que le premier Consul fût indéfiniment rééligible, qu'il pût défendre l'État sans voir interrompre son autorité, et qu'il eût dans ses deux collègues, réduits à une voix purement consultative, des conseillers capables d'éclairer son esprit, et non des égaux libres d'entraver son action.

Lorsque la constitution de l'an VIII fut établie et le gouvernement consulaire fondé, le général Bonaparte, qui un moment, assure-t-on, avait eu la pensée de s'associer M. Daunou comme troisième Consul et y avait bientôt renoncé, le nomma conseiller d'État. Mais M. Daunou refusa d'entrer dans ce grand corps, que le réorganisateur de la France devait rendre le confident de ses desseins et l'instrument de ses plus merveilleuses créations. Il aima mieux faire partie du Tribunat, qui le choisit à l'unanimité moins deux voix pour son président, afin de s'y consacrer à la défense de la liberté qu'il voyait menacée. Dès cet instant, contraire aux tendances du gouvernement consulaire, il combattit la plupart de ses projets, et contribua plus que personne à faire rejeter les uns et à rendre très-difficile

(1) *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur!*

Digitized by Google

l'admission des autres. Il s'éleva surtout avec beaucoup de talent et de force contre l'établissement de ces tribunaux spéciaux que le premier Consul, après l'explosion de la machine infernale de la rue Saint-Nicaise, demanda comme le seul moyen de rassurer la société et de défendre le pouvoir en opposant aux attentats des partis une justice inaccessible à la crainte.

M. Daunou ne voulut sacrifier aucun des principes dont la conquête avait exigé tant d'efforts, coûté tant de sang. Il fut un de leurs derniers et constants soutiens. Peut-être même, dans la persévérance de ses convictions et la générosité de sa résistance, ne fut-il pas toujours juste envers l'homme extraordinaire qui continuait la Révolution par ses propres œuvres et la consolidait par sa force. Peut-être ne comprit-il pas suffisamment qu'après avoir détruit l'ancienne société, il fallait organiser la nouvelle et faciliter sa liberté politique future en lui donnant d'abord une forme civile stable. Que serait devenu en effet l'esprit de la révolution, et que serait-il arrivé à la Révolution elle-même, si, passant de régime en régime sans se reposer dans aucun, décrétant des droits sans donner des mœurs, promulguant des institutions sans fonder des intérêts, elle fût tombée aux pieds de ses adversaires après avoir usé ses formes, épuisé ses espérances, découragé ses partisans? Considérée comme une déception, condamnée comme un excès, on lui aurait reproché la vanité de ses principes, l'étendue de ses malheurs, et le rétablissement de l'ordre ancien n'aurait trouvé aucun obstacle dans l'existence d'un ordre nouveau. C'est ce qu'empêcha le puissant fondateur qui lui donna son organisation administrative, ses codes régulateurs, ses tribunaux permanents, son corps enseignant, une longue durée et une immense gloire; qui opposa à la société compliquée du moyen âge dissoute en France, ébranlée en Europe, une société d'une forme simple et forte, centralisée dans ses pouvoirs comme dans ses pensées, image de l'unité moderne des nations et ressource future du monde.

Malgré l'opposition de M. Daunou, le premier Consul, qui recherchait le concours des hommes les plus habiles, fit encore auprès de lui une tentative pour l'associer aux travaux de son

gouvernement. Il l'invita à dîner aux Tuileries et lui offrit de nouveau la place de conseiller d'État, que M. Daunou refusa une seconde fois. Il le pressa tout aussi vainement de devenir *directeur général de l'instruction publique*. Les refus de M. Daunou blessèrent le premier Consul, dont la volonté impérieuse s'irrita de rencontrer une conviction si intraitable, et ils se séparèrent après une scène assez vive qui rendit leur rupture complète.

Aussi, vers le commencement de 1802, le Sénat ayant à remplacer un de ses membres, et M. Daunou lui étant désigné par la double présentation du Corps législatif et du Tribunat, le premier Consul s'émut, et déclara qu'il regarderait ce choix comme une offense personnelle. Il contraignit ainsi le Sénat à nommer un de ses généraux, et peu de jours après il obtint de la condescendance de ce corps déjà trop docile l'élimination arbitraire des vingt membres du Tribunat les plus opposés aux actes de son gouvernement. M. Daunou était de ce nombre, avec ses amis Chénier, Ginguené, Benjamin Constant, et c'est alors qu'épuisé par les stériles efforts d'une lutte inégale, croyant toutes les promesses de la Révolution anéanties et tous ses sacrifices perdus, il laissa pénétrer le découragement dans son âme et tomba gravement malade.

Lorsqu'il fut rétabli, il quitta les voies entravées de la politique, et il demanda la liberté aux lettres, qu'il aimait pardessus tout après sa patrie. La classe des sciences morales et politiques, dont il était membre depuis la création de l'Institut, et à laquelle il avait communiqué d'importants travaux, ayant été supprimée en 1803, il passa dans la *classe de l'histoire et de la littérature ancienne*. Mais si le premier Consul n'aimait pas la contradiction, il savait honorer le talent; et la conservation des archives générales étant devenue vacante à la fin de 1804 par la mort du célèbre Camus, il la confia lui-même à M. Daunou. Il l'avait repoussé comme sénateur, il le rechercha comme archiviste, ne voulant point qu'un si grand mérite fût perdu pour l'État au moment où il appelait à son service, par un choix habile, tous les hommes de la Révolution que lui recommandaient leur capacité et leur expérience. M. Daunou accepta des

fonctions qui n'alarmaient point ses scrupules en lui laissant toute l'indépendance de ses pensées.

Il classa dans un ordre régulier et systématique ces archives de la France que la victoire avait un moment grossies d'une partie des archives de l'Europe, et qui formaient une masse de plus de 274,000 cartons, liasses, registres ou volumes. Il les distribua par pays et par matières, et créa ces sections historique, législative, administrative, domaniale, judiciaire, qui subsistent encore aujourd'hui. Envoyé à Rome pour présider lui même à la translation des riches archives du Vatican, il les aurait sans doute fait tourner au profit de l'histoire, si le conquérant qui lui avait prescrit de les emporter avait encore assez régné pour lui laisser le temps de s'en servir.

Il s'en aida cependant une fois dans l'intérêt de Napoléon lui-même. C'était au moment où, monté au faîte de la puissance et de la gloire, l'Empereur ne souffrait pas plus la contradiction en Europe que ne l'avait tolérée quelques années auparavant le premier Consul en France. Il venait de rompre avec le pieux vieillard qui occupait le trône pontifical, et qui après avoir béni son élévation ne se prêtait plus à ses desseins. Ne pouvant pas le faire fléchir, il le déposséda. On revit toutes les extrémités des anciennes luttes du moyen âge. Le pape lança contre l'Empereur la sentence depuis si longtemps oubliée des royales dépositions, et l'Empereur fit arrêter le pape dans Rome. L'esprit inflexible de Grégoire VII et d'Innocent III anima le doux prisonnier de Savone, qui attaqua l'autorité de son superbe vainqueur jusqu'au fond des âmes. Napoléon sentit le danger, et pour affermir cet assentiment intérieur qui se gagne et ne s'impose pas, il recourut à l'homme savant qu'une révolution de liberté avait jeté du cloître dans la politique, qu'une révolution du pouvoir avait ramené de la politique aux lettres, et dont la jeunesse avait été nourrie dans les plus saines maximes de l'indépendance temporelle des États. Il proposa à M. Daunou de servir cette indépendance de sa plume habile. L'oratorien se laissa facilement persuader par l'Empereur, et il composa son fameux livre *de la Puissance temporelle des papes*.

Cet ouvrage, émané d'un esprit sérieux, appuyé sur une science étendue, écrit dans un langage mesuré, est cependant un manifeste plutôt qu'une histoire. M. Daunou expose l'origine de l'autorité pontificale, en suit les agrandissements, en rappelle les excès, en montre les périls avec beaucoup d'habileté; mais il n'est pas suffisamment juste envers la papauté, envers ce pouvoir général de la société chrétienne au moyen âge, sans lequel la vieille civilisation aurait succombé sous la barbarie, et l'esprit aurait été opprimé par la force; pouvoir quelquefois excessif et mal exercé, qui toutefois, malgré ses abus, étendit l'ordre civil en Europe avec le christianisme, donna des règles sages aux États, soumit un moment les princes pour protéger les sujets, et accomplit l'œuvre de la plus vaste unité morale dirigée par une succession de vieillards ordinairement graves et habiles que l'élection faisait sortir des rangs du peuple, et que la religion élevait au-dessus des rois.

A la seconde restauration, M. Daunou, malgré sa modération et son savoir, ne parut pas digne de rester archiviste. On le destitua. Le vieux et sage serviteur de la liberté offrit alors le secours de son expérience et de ses talents à la génération nouvelle, qui devait entrer en possession définitive de ses droits parce qu'elle était devenue capable d'en user avec mesure et d'y tenir avec constance. Il publia son *Essai sur les garanties individuelles,* resté l'un de ses ouvrages les plus célèbres, et dans lequel, réclamant les résultats fondamentaux de la Révolution, il montra de quels principes découlaient et à quelles conditions pouvaient se maintenir cette sûreté des personnes que paraissaient menacer des mesures préventives et des tribunaux d'exception; ce droit inviolable de la propriété, qui semblait exposé dans la vente des biens nationaux; cet exercice de l'industrie particulière qu'entravaient à ses yeux des prohibitions excessives et des monopoles multipliés; cette manifestation légale de la pensée que suspendait la censure; enfin cette liberté des consciences qu'alarmaient à la fois une religion de l'État et les prétentions encouragées d'un clergé envahissant. Dans ce livre, écrit avec la force et la verve de la conviction et dont le succès attesta l'opportunité, M. Daunou émet quel-

quefois, en matière de gouvernement et d'économie politique, des idées un peu trop absolues. Mais il se proposait un grand objet; il voulait concilier l'exercice de la puissance publique avec le respect des droits privés, et présenter en même temps une haute théorie de l'art social et un utile manuel de la liberté pratique.

Le même esprit qui dictait cet ouvrage à M. Daunou, anima ses discours lorsque la confiance de ses concitoyens l'envoya à la Chambre des députés, de 1819 à 1823 et de 1827 à 1830. Dans ces temps de lutte persévérante, d'efforts mesurés, de nobles espérances, M. Daunou appartint à cette opposition habilement patriotique qui sut défendre la liberté pendant quinze ans et fonder un gouvervement en quelques jours. Placé sur les deux confins de la Révolution, il la vit s'ouvrir et se fermer; il contribua à l'opérer et à la finir.

Bien qu'il remplît à cette époque tous ses devoirs publics avec ponctualité, il se livra avec plus de prédilection à ses travaux littéraires. Critique exercé, professeur habile, historien grave, académicien fécond, secrétaire perpétuel zélé, il étonne par le nombre, la variété, l'importance de ses productions. Dès 1816, M. de Marbois, alors garde des sceaux, l'avait placé à la tête du *Journal des Savants*, qui fut soumis à une organisation nouvelle, que M. Daunou ne cessa point de diriger jusqu'à sa mort, et dans lequel, examinant tour à tour les grandes publications des académies et les œuvres de ses plus illustres contemporains, il déposa ses doctes pensées sur les belles-lettres, l'archéologie, la législation, la philosophie et l'histoire.

C'est surtout cette science des temps passés qui a des lois pour les philosophes, des règles pour les politiques, des jugements pour les sages et des leçons pour les peuples, que M. Daunou préféra à toutes les autres. Depuis 1819, époque où il fut nommé professeur d'histoire au Collége de France, il se livra pendant douze années à son austère enseignement. Personne n'a mieux retracé que M. Daunou les devoirs de l'historien, ni mieux défini les conditions de l'histoire. Il est maître en fait de méthode. Les problèmes de la chronologie, les influences de la géographie, la valeur diverse des traditions, des té-

moignages, des monuments; l'action des lieux sur les faits; les rapports des événements avec les institutions; les lieus cachés mais certains qui rattachent les destinées des nations à leurs idées et à leurs mœurs : tel est le vaste sujet qu'il a traité dans son cours, se proposant, après avoir répandu les lumières d'une critique savante sur toutes ces parties de l'histoire, de les reproduire dans des récits animés pour en offrir les grands spectacles à l'imagination émue, et pour appuyer sur ses enseignements la sagesse plus expérimentée du monde.

A-t-il entièrement réussi? Sans aucun doute, ses anciennes leçons, dont cinq volumes ont déjà paru, ne peuvent qu'ajouter à la gloire de son nom. Il y règne un immense savoir, un rare talent, une exquise honnêteté. Mais plus moraliste que philosophe, et plus philosophe que narrateur, M. Daunou expose moins qu'il ne discute et ne condamne. Sa sévérité trouble souvent sa clairvoyance, et la liberté de son esprit ne répond pas toujours à la perfection de ses méthodes. M. Daunou était du reste trop de son temps pour ne pas en transporter les théories et les sentiments dans l'histoire. Aussi juge-t-il les siècles passés d'après des règles qui ne sont pas les leurs, et n'apercevant pas leurs lumières sous leurs erreurs, leurs bons sentiments sous leurs vices, leurs progrès même sous leurs imperfections, il s'est fait plus encore leur contradicteur moral que leur historien.

Outre ce grand ouvrage qui ne formera pas moins de vingt volumes, l'infatigable M. Daunou, collaborateur assidu de la *Biographie universelle*, où il a inséré des articles d'une importance majeure, éditeur habile de Rulhière, de Boileau et de la Harpe, dont il a apprécié les œuvres dans des introductions étendues, laisse encore inédits une histoire de la littérature grecque, des essais sur la littérature latine et une vaste bibliographie générale, sorte d'encyclopédie où il passe toutes les idées en revue à propos des livres. Entraîné par les plaisirs désintéressés du travail, M. Daunou aimait mieux produire que publier, apprendre qu'être applaudi.

L'amour de l'étude et de la retraite avait fait de M. Daunou un vrai bénédictin, d'un esprit moins respectueux et d'une

science moins soumise, il est vrai, que les célèbres religieux de la congrégation de Saint-Maur, mais digne pourtant de continuer les précieux ouvrages qu'avait interrompus la suppression de leur ordre. Aussi l'Académie des inscriptions, chargée de poursuivre l'achèvement de ces grands travaux, le choisit-elle pour être l'un des principaux successeurs de dom Rivet et de dom Clémencet dans la rédaction de l'histoire littéraire de la France; de dom Bouquet et de dom Brial dans le riche recueil de nos historiens nationaux. M. Daunou s'acquitta de cette tâche comme s'il n'en avait pas eu d'autre à remplir. De 1814 à 1840, il coopéra avec un zèle persévérant et fécond aux sept volumes in-4° qui terminent l'histoire littéraire du XIIe siècle et embrassent en entier celle du XIIIe, et, après la mort de dom Brial, il a, de concert avec notre docte confrère M. Naudet, achevé le dix-neuvième et préparé le vingtième volume des historiens de France, dont ses yeux ont pu voir imprimer les dernières pages avant de s'éteindre.

S'il n'a pas toujours admiré le moyen âge, qu'il connaissait beaucoup et qu'il aimait peu, il a été respectueux pour ses grandeurs et il a répandu un blâme discret sur ces croyances. Auteur de près de deux cents notices littéraires et biographiques, dont quelques-unes sont des ouvrages, il a été l'historien de saint Bernard, de Philippe-Auguste, de saint Louis, d'Albert le Grand, d'Alexandre de Hales, de Vincent, de Beauvais, de saint Thomas d'Aquin, de Roger Bacon et des plus glorieux comme des plus savants personnages de cette période extraordinaire, à laquelle il a même élevé un noble monument dans son *Discours sur l'état des lettres au* XIIIe *siècle*. Ce discours, qui remplit presque en entier le seizième volume, est un ouvrage capital, fruit d'une instruction aussi solide qu'étendue. L'élégante fermeté du style y relève la grave sagesse de la pensée. Malgré quelques imperfections inséparables d'un plan fort vaste, malgré quelques inexactitudes inévitables au milieu de tant de faits choisis avec soin, classés avec ordre, appréciés avec scrupule, malgré même quelques jugements dont l'hostilité mal contenue laisse apercevoir encore le philosophe moderne sous les traits de l'historien, M. Daunou, par sa belle

introduction ouvre admirablement ce XIIIe siècle, où le pouvoir temporel des papes parvient à son apogée et tend vers son déclin; où les guerres générales de la société chrétienne contre les populations musulmanes d'Orient, après avoir repris une nouvelle ardeur, finissent; où des codes écrits reçoivent les coutumes nationales; où les universités se fondent; où l'esprit humain acquiert un développement prodigieux et une force rare; où les édifices les plus accomplis de l'architecture gothique s'élèvent; où la peinture et la sculpture recommencent; où les poëtes, les historiens les législateurs se multiplient, et, en se servant des idiomes vulgaires, préparent la formation des langues modernes; et où le moyen âge, mû par ses sentiments les plus profonds, arrivé à ses manifestations les plus naïves et les plus belles et ayant à faire ses plus grandes choses, produit aussi ses plus grands hommes.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, que M. Daunou honorait par de semblables ouvrages dont les mérites ont été déjà si bien appréciés au milieu d'elle, eut toutes les préférences de ses dernières années. Bien qu'il fût rentré en 1832 dans le sein de l'Académie des sciences morales et politiques, à laquelle il servit d'habile et de noble interprète dans sa première séance publique, il resta plus particulièrement attaché à la docte compagnie qui l'avait recueilli depuis plus d'un quart de siècle. Afin de suffire à ses nombreux travaux et à l'administration des archives, que le gouvernement de Juillet s'était empressé de lui rendre, M. Daunou avait renoncé en 1830 au Collége de France, et en 1834 à la députation elle-même. Aussi lorsqu'une dignité qu'il n'avait pas recherchée l'appela en 1839 dans la Chambre des pairs à côté de tant d'illustrations qui semblaient attendre la sienne, ce fut, non la carrière politique qui se rouvrit devant le vieil athlète, mais un honneur mérité qui s'ajouta à la pure renommée du constant serviteur du pays et des lettres. Peu de temps auparavant il avait reçu un témoignage de confiance qui l'avait vivement touché, lorsque l'Académie des inscriptions, ayant perdu M. de Sacy, l'avait choisi lui même à l'âge de soixante-dix-sept ans pour remplacer ce savant illustre comme secrétaire perpétuel.

M. Daunou accepta avec reconnaissance la haute et laborieuse mission qui lui était offerte, et il la remplit avec éclat. Deux années de suite nous l'avons entendu prononcer, ici même, des éloges d'une mâle simplicité, écrits avec une rare perfection. Qui de nous a oublié la manière forte et touchante dont il loua son prédécesseur en appréciant avec un art si habile le génie original de ce grand orientaliste, devenu le père de toute une famille de philologues en Europe, et en retraçant avec une délicatesse si heureuse et une expérience si exercée les austères vertus et les travaux abondants de sa vie longue, pieuse, honnête, occupée jusqu'à la dernière heure, dans le fidèle tableau de laquelle M. Daunou n'a rien omis, si ce n'est qu'en des jours de traverse pour les hommes voués aux lettres, il avait appelé lui-même sur M. de Sacy, et par un décret public, la munificence de la Convention nationale.

Comme M. de Sacy, M. Daunou ne se reposa qu'à la mort. Le travail était à la fois pour lui une habitude, un besoin, une consolation. Il avait perdu tous ses amis d'un autre siècle, disciples de la même école, partisans des mêmes systèmes, compagnons des mêmes vicissitudes. Il restait seul de cette brillante société d'Auteuil, où l'on avait tant aimé la philosophie et la liberté, la patrie et l'esprit humain. Il avait vu successivement disparaître Cabanis, dont il avait partagé les sentiments et admiré les ouvrages; Chénier, auquel l'avait uni la plus inaltérable amitié, malgré les contrastes de leur caractère et de leur vie; Ginguené, son collaborateur dans un grand nombre de journaux sérieux et de savantes collections; Laromiguière, qu'il a loué avec un talent si ferme; Thurot, Jacquemont, objets d'une estime si ancienne et si affectueuse; Tracy, sur la tombe duquel il a fait entendre des paroles d'une si tendre admiration et d'une si touchante douleur. Après la perte de ces douces et fortes amitiés, entretenues par le besoin d'éclairer les hommes pour les rendre meilleurs, éprouvées à travers les grandes inconstances des deux siècles, M. Daunou s'était retiré de plus en plus dans la tristesse de sa solitude, en attendant de rejoindre à son tour ces chers et illustres morts.

Ce jour arriva dans l'été de 1840. La santé de M. Daunou

était restée inaltérable et son esprit n'avait encore subi aucun déclin, lorsqu'il fut soudainement atteint d'une maladie douloureuse, qui, à son âge, devait être mortelle. Il en supporta les longues et cruelles angoisses avec une sérénité stoïque. Malgré ses souffrances, il ne cessa point de porter sa vigilante sollicitude sur l'administration des Archives, sur les travaux de l'Académie, et c'est de son lit de mort qu'il corrigea les dernières feuilles du vingtième volume des historiens de France. Après deux mois de douleurs croissantes et d'affaiblissement successif, lorsqu'il sentit que sa fin approchait, il appela au milieu de la nuit le dépositaire de ses dernières volontés, qui a consacré des soins si éclairés et si pieux à sa mémoire, pour régler lui-même ses funérailles. Il se fit dresser sur son lit, et d'une voix affaiblie, mais avec un esprit résolu, il lui dicta ses désirs suprêmes, et il prescrivit qu'on le transportât sans avertissement, sans pompe, sans cortége, sans discours, dans le lieu où devaient reposer ses restes mortels. Quand il eut achevé, il demanda à voir ce qu'il venait de dicter, le lut de ses yeux presque éteints, le signa avec peine de sa main mourante, et après cet effort d'une volonté qui resta ferme jusque sous les étreintes de la mort, il retomba, et peu d'heures après il expira, le 20 juin 1840. Ses vœux furent remplis : il sortit de ce monde sans bruit, comme il aurait voulu y vivre.

Ainsi finit l'un des hommes, sinon les plus considérables, du moins les plus rares de ce temps-ci par les travaux et la conduite, le talent et l'honnêteté. M. Daunou a parcouru deux carrières avec éclat, parce qu'il a eu deux sentiments d'une force et d'une constance égales, l'amour des lettres et l'amour de la patrie. Sans être un savant original et un écrivain de premier ordre, il a possédé les connaissances les plus vastes et les plus variées, le goût le plus fin et le plus sûr, un style chaste, ferme, élégant, noble dans sa correction, brillant dans sa simplicité, et il s'est servi de la langue des maîtres avec le naturel du talent et la perfection de l'art. Fidèle aux traditions en littérature, il s'est prononcé pour les innovations en politique, et il a été l'un des fondateurs de notre ordre social. L'influence de sa double éducation l'a suivi pendant tout le cours de sa vie, et ce reli-

gieux de l'Oratoire en même temps disciple du XVIIIe siècle, ami de la règle et partisan de l'émancipation, a su toujours allier la modération du caractère à la hardiesse de l'esprit. Il a porté dans le monde les habitudes d'un solitaire et les opinions d'un philosophe. A la fois timide et inflexible, courageux dans les conjonctures graves, embarrassé dans les relations ordinaires; opiniâtrément attaché à ses idées, étranger à toute ambition, il a mieux aimé les droits des hommes que leur commerce, et il a cherché bien plus à les éclairer qu'à les conduire.

M. Daunou s'est placé de nos jours parmi ceux qui ont traversé un demi-siècle de variations sans changer; qui ne se sont ni courbés sous le souffle impétueux des désirs populaires, ni soumis à la parole impérieuse d'un maître tout-puissant; qui n'ont toléré les violences dans aucun parti, concédé l'arbitraire à aucun gouvernement. Il a passé les temps de péril avec courage, les temps d'excès avec modération, les temps de dépendance avec dignité; et, gardant jusqu'au bout sa foi dans la raison humaine et la liberté politique, il est mort en 1840 dans les nobles croyances de 1789. Cette constance de l'âme, ce dévouement au devoir, cette inflexibilité des convictions, font la gloire comme la grandeur de M. Daunou; elles lui ont valu le respect de ses contemporains, et elles lui obtiendront l'estime durable de la postérité.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

M. LE COMTE SIMÉON,

LUE DANS LA SÉANCE PUBLIQUE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 25 MAI 1844.

Messieurs,

Plus d'un demi-siècle nous sépare déjà de la révolution de 1789. Bientôt aucun des hommes qui ont vu les anciens temps et qui ont facilité l'avénement des temps nouveaux ne sera plus. Bientôt à la génération qui a su penser, vouloir, combattre, mourir pour faire triompher la cause de la liberté politique et de l'égalité civile, et du sein fécond de laquelle sont sortis tant de hardis tribuns, de brillants orateurs, de glorieux capitaines, de législateurs savants et d'hommes d'État habiles, aura succédé la génération moins grande et plus heureuse qui doit à leurs efforts sa liberté, à leurs fautes mêmes son expérience, qui recueille parce qu'ils ont fondé, qui jouit parce qu'ils ont souffert, qui se repose parce qu'ils ont agi. C'est à la forte génération, aujourd'hui disparue presque tout entière, et qui naguère répandait sur notre Académie l'éclat de ses travaux et de ses grands noms, qu'appartient l'homme illustre et vénérable dont j'ai à vous retracer l'histoire.

Administrateur librement élu d'une des provinces de l'ancienne monarchie en 1783; membre de nos Assemblées nationales pendant la Révolution; associé à l'œuvre du Code civil sous le Consulat; organisateur du royaume de Westphalie sous l'Empire; ministre sous la Restauration; appelé successivement à siéger dans les deux Chambres durant le quart de siècle où s'est développé parmi nous le gouvernement représentatif, M. le comte Siméon, serviteur actif du pays jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans, a fourni l'une des carrières les plus longues, les mieux remplies et les plus honorées.

Né à Aix, le 30 septembre 1749, Joseph Jérôme Siméon appartenait à l'une de ces familles de la bourgeoisie et du barreau où la probité et le savoir étaient héréditaires. Habile jurisconsulte et avocat éminent, son père s'était placé à la tête de son ordre, occupait une chaire de droit à l'université d'Aix, avait été nommé syndic de la noblesse, et avait reçu des suffrages de ses compatriotes l'importante charge d'assesseur de la Provence. Il avait eu quatre enfants qui, sous sa ferme autorité et par les soins d'une femme tendre et vigilante, furent élevés dans des principes de piété, des habitudes de travail, le respect de la règle et l'amour du bien. Le plus âgé d'entre eux, auquel est consacré ce discours, hérita des talents de son père et accrut l'honneur de son nom; le plus jeune parvint au grade de capitaine dans le corps royal du génie, et mourut prématurément, alors que la Révolution allait ouvrir à la bravoure plébéienne la carrière du commandement et de la gloire; enfin la fille aînée partagea la destinée de l'heureux adversaire de Mirabeau devant le Parlement de Provence, du sage négociateur du concordat, du plus éloquent rédacteur du Code civil, de M. Portalis, dont elle devint la vertueuse compagne. C'est au milieu de cette famille exemplaire, c'est à cette école de bonnes mœurs et de nobles sentiments, c'est dans cette pure atmosphère où l'on respirait la piété filiale et l'amitié fraternelle, que se forma l'enfance et que se décida toute la vie de M. Siméon.

Lorsque le moment fut venu, à l'éducation domestique succéda pour lui l'enseignement des lettres anciennes. Le jeune Siméon commença dans le collége des Jésuites, à Aix, ses étu-

des classiques, qu'il termina à Paris dans le collége Du Plessis, où il reçut les leçons de maîtres habiles. Revenu dans son pays natal, après avoir achevé sa philosophie, il fit son droit à l'université d'Aix, et fut reçu avocat à l'âge de vingt ans. Mais cette culture préliminaire des lettres et du droit n'était qu'une préparation à des études plus sérieuses, plus étendues, plus profondes, pour les hommes alors voués à l'exercice de la parole et à la science des lois. Le barreau de France était parvenu, vers cette époque, au plus haut point de sa gloire, de son savoir, de sa puissance. Il ne faut pas l'oublier, la France a été longtemps une monarchie militaire et judiciaire, formée par l'épée, réglée par le droit. A côté d'une classe qui a exalté dans notre nation le sentiment de l'honneur, il s'en est élevé de bonne heure une autre qui lui a inspiré le sentiment de la justice; et si la première a entretenu parmi nous les habitudes de bravoure, l'élégance des mœurs, les délicatesses de l'esprit, l'amour des choses nobles et grandes, la seconde y a fait naître et prévaloir le goût de l'ordre, l'habitude du travail, le respect de l'équité, le pouvoir de l'intelligence. Grâce à celle-ci, la France a possédé cette admirable magistrature des Parlements, qui a été le clergé de la loi, dont la gravité a rehaussé notre caractère, dont les remontrances ont préparé nos institutions et ce barreau généreux, que la liberté de la parole disposait à revendiquer les droits de la pensée, que la recherche de l'uniformité dans la loi conduisait à l'établissement de l'unité dans le pays, qui aspirait enfin à l'égalité par la justice.

A la fin du XVIIIe siècle, les jurisconsultes nourris dans l'étude du droit romain, du droit canonique, du droit féodal, du droit coutumier, des ordonnances royales et des statuts provinciaux, avaient, de plus, appris de Domat, de d'Aguesseau, de Pothier, à vouloir la coordination des lois; de Montesquieu, à en pénétrer la raison; de Filangieri et de Beccaria, à en poursuivre la réforme, et de tous les hardis penseurs du temps, à perfectionner, d'après les principes naturels, l'organisation de la société civile.

Cet esprit nouveau et les formes plus littéraires que Gerbier, Target, Tronchet, Treilhard, introduisaient dans le barreau de

Paris, deux hommes unis par une étroite parenté, une tendre amitié, de communes idées, et que les événements devaient associer plus tard aux mêmes périls et aux mêmes grandeurs, Portalis et Siméon, les firent prévaloir au barreau d'Aix. Ce ne fut pas sans peine. Portalis rencontra même à son début une résistance qui eut tout le caractère d'une mortification. Il était d'usage d'encourager par un compliment public le jeune avocat qui plaidait pour la première fois. Portalis parla fort bien, trop bien pour les sévères magistrats qui l'écoutaient. Son plaidoyer, revêtu des formes brillantes qui font aujourd'hui le charme de tout ce qu'il a écrit, leur déplut par ses beautés mêmes. L'avocat général requit le compliment, mais le Parlement le refusa. Alors un vieux praticien, s'approchant de Portalis, lui dit, comme pour le consoler de cette disgrâce : « Jeune homme, voulez-vous devenir un avocat *causé?* lisez, lisez les savants commentaires de Barthole, lisez Rubœus *de Testamentis*, et Mascardus *de Probationibus*, et surtout ces vieux routiers, Fachinœus et Farinaccius, qui ont envisagé les questions *ad utramque partem*. Tout cela vous fera plus de profit que les doctes rêveries des philosophes et du bonhomme Cicéron. »

Portalis et Siméon laissèrent dire le praticien, et en quelques années leur talent et l'éclat de leurs succès les placèrent à la tête du barreau. Ils avaient des qualités éminentes mais diverses. Portalis, doué d'une facilité d'élocution rare, d'une mémoire surprenante, ayant une intelligence prompte et haute, animé par une imagination qui donnait de la grandeur à ses idées et de la beauté à son langage, sans altérer jamais la simplicité de son jugement ni l'emporter hors des voies communes qui sont les voies vraies, était un orateur des plus brillants et des plus persuasifs. Siméon ne possédait pas la même facilité oratoire, mais il suppléait à ce défaut d'improvisation par une rédaction presque aussi rapide que la pensée et plus sûre que la parole. Une science forte, un esprit actif et réglé, pénétrant et ferme, un sens exquis, une dialectique acérée, un talent fin et nerveux, et je ne sais quoi de net et de convaincu que lui donnaient son caractère décidé et son âme droite, faisaient de lui un jurisconsulte plein de ressources et d'autorité, un écri-

vain toujours animé et quelquefois éloquent, un puissant argumentateur.

Des mérites aussi rares établirent solidement la réputation de M. Siméon, et lui valurent une clientèle considérable. Dix-neuf volumes in-folio de consultations et de plaidoyers, écrits de sa main pendant cette époque de sa vie, sur des causes aussi variées qu'importantes, et dans lesquels sont traitées les plus grandes questions de droit privé et d'ordre public, de législation criminelle et de justice civile, attestent à la fois la vaste confiance dont il jouissait et la supériorité de son talent.

Ses concitoyens lui décernèrent la haute récompense qu'ils réservaient aux avocats de premier ordre. En 1783, M. Siméon fut nommé assesseur du pays de Provence, comme l'avait été son père en 1768. Qu'était-ce, messieurs, que cette charge d'assesseur dont la distance d'une révolution nous sépare presque autant que des plus lointains souvenirs de l'histoire? Vous le savez, avant que s'achevât, en 1789, l'œuvre de la grande unité nationale poursuivie pendant sept siècles par l'ancienne royauté, la France, bien qu'elle fût la monarchie la plus compacte de l'Europe, se composait de provinces dont plusieurs formaient des États distincts soumis à la même autorité générale, mais se gouvernant par leurs propres lois. La Provence était de ce nombre. Réunie à la couronne, en 1481, par le testament de son dernier comte souverain, elle avait stipulé le maintien de sa constitution particulière, et fait du respect de ses droits la condition de son obéissance. Assembler annuellement ses états pour voter l'impôt et prendre les grandes mesures d'intérêt public; être jugée exclusivement par ses tribunaux; ne suivre que le droit écrit, héritage vénéré de la sagesse romaine; n'obéir aux ordonnances du roi, n'admettre les bulles du pape, que si, entérinées par le Parlement de la province, elles étaient d'accord avec ses libertés politiques et les franchises de son Église; élire ses magistrats, depuis les syndics des plus petites communautés jusqu'à ces consuls d'Aix qui, procureurs-nés du pays, dirigeaient toute son administration, tels furent les principaux priviléges que la nation provençale inséra dans son contrat d'union avec le royaume de France. Ces priviléges s'étaient

maintenus en grande partie jusqu'aux derniers temps. Bien que la royauté envoyât dans le pays un gouverneur dépositaire de ses pouvoirs, un intendant chargé de ses intérêts, elle n'y exerçait qu'une haute tutelle. La vraie gestion des affaires appartenait, sous l'influence des assemblées annuelles et de concert avec le Parlement, aux trois consuls et à l'assesseur, qui veillaient à l'exécution des lois, opéraient la répartition des impôts, pourvoyaient à l'entretien des routes, dirigeaient et pacifiaient les communes. L'assesseur, toujours choisi parmi les avocats, servait de conseil à ses concitoyens et de guide aux consuls ses collègues : il était l'agent suprême de la province. Investi à l'âge de trente-quatre ans d'une autorité aussi éminente, M. Siméon se distingua par sa sollicitude et son habileté dans l'administration de cette heureuse contrée, où s'entretenaient l'amour de l'indépendance avec l'esprit d'ordre, une fierté naturelle qui n'excluait pas une juste obéissance, et le plus constant patriotisme. A la connaissance des lois il joignit alors l'habitude des affaires, la pratique des hommes, une sage expérience, le goût d'une liberté tempérée, et il fut prêt, en 1789, à traverser la Révolution sans faiblesse et sans excès.

Au moment où cette grande révolution éclata, M. Siméon admira ses principes et applaudit à ses bienfaits. Mais il aurait voulu qu'elle s'accomplît à l'aide de moyens plus réguliers, avec moins de bouleversements, et il ne vit pas sans regret périr la vieille constitution provençale. La réforme civile du clergé encourut son blâme. Professeur de droit à l'université d'Aix depuis 1778, en survivance de son père, qu'il venait de perdre récemment, il refusa d'adhérer à cette mesure imprudente qui allait séparer par un schisme l'Église d'avec l'État.

Mais que peuvent les désapprobations des esprits sages, les résistances même des cœurs hardis contre les entraînements des révolutions ? Ces terribles forces humaines, sorties du sein des masses soulevées, et mises en jeu par la puissance des idées, l'ardeur des intérêts, l'impétuosité des passions, sont tout d'abord irrésistibles. Elles renversent sur leur passage et les institutions anciennes et les constitutions nouvelles, et les hommes qui les combattent et les hommes qui les secondent.

C'est ainsi que la Révolution française, après avoir abattu, au 14 juillet, l'antique trône de la conquête, fondé par l'épée et le droit divin; après avoir, au 10 août, violemment substitué une république au trône constitutionnel fondé sur la souveraineté populaire, ébranla presque aussitôt les faibles bases de cette république, dans les journées du 31 mai et du 2 juin, en proscrivant des députés au mépris de leur inviolabilité, et en humiliant la récente majesté de la Convention nationale.

Le dernier de ces mouvements révolutionnaires eut beaucoup d'influence sur la destinée de M. Siméon. Il l'entraîna dans la vie publique, d'où il ne devait plus sortir. Dès qu'on apprit en effet dans les provinces ce qui s'était passé à Paris, dès qu'on sut que la Convention avait subi les violences d'une faction audacieuse, et que ses membres les plus éloquents et les plus généreux étaient en prison ou en fuite, l'émotion fut universelle, et de toutes parts l'on courut aux armes. Caen, Bordeaux, Nîmes, Marseille, Toulon se déclarèrent ouvertement pour les proscrits. Presque partout les sections se mirent en permanence, les magistrats furent changés, et l'on résolut, pour donner à l'insurrection plus d'ensemble et de légalité, de former à Bourges une assemblée qui y représenterait la volonté publique, jusqu'à ce que la Convention eût recouvré son indépendance et son intégrité. M. Siméon fut désigné par la confiance de ses concitoyens pour être membre de cette assemblée. Il refusa, dans la crainte que la division de l'autorité législative ne conduisît au démembrement de la France. Il empêcha aussi l'établissement d'un tribunal populaire à Aix, parce qu'une fois institué, ce tribunal n'aurait pas manqué de juger, et que pour les partis, alors en état de guerre, juger c'était proscrire. Mais élu procureur général syndic du département des Bouches-du-Rhône, il accepta ces difficiles fonctions, qui lui donnaient la conduite du soulèvement et lui en réservaient les principaux périls. Au nom de ses concitoyens, il adressa à tous les Français une proclamation propre à émouvoir leurs plus généreux sentiments sans exciter en eux de patriotiques alarmes : « Le peuple des Bouches-du-Rhône, y disait-il, aussi indigné de l'anarchie qu'il l'avait été du despotisme, veut rendre à la répu-

blique son unité, à la Convention son indépendance, à la nation le bonheur qu'elle est encore réduite à désirer, après quatre ans de travaux, de sacrifices et d'épuisements... La souveraineté du peuple est son premier dogme; mais la nécessité et l'observance de la loi est le second. Le respect des personnes et des propriétés est le fondement de sa foi politique, car tout comme il n'y a point de souveraineté sans obéissance, il n'y a point de pacte social sans garantie. » En même temps qu'étaient invoqués le concours de tous les bons citoyens, l'appui des soldats, le patriotisme des Parisiens eux-mêmes suppliés de se réunir à leurs frères des départements, une armée provençale levée à la hâte s'avançait résolûment vers le Nord.

Cette vaste insurrection des départements du Midi et de l'Ouest, s'appuyant au centre sur la belliqueuse ville de Lyon, et renduc plus redoutable encore par le soulèvement de la Vendée et les succès de la coalition européenne, semblait devoir abattre le courage de la Convention et rendre ses attaques impuissantes en l'obligeant à les multiplier. Il n'en fut rien. Elle tint ferme et fit face partout. Tandis qu'elle repoussait de la frontière les armées de l'Europe, qu'elle dispersait à Vernon les insurgés normands en marche sur Paris, qu'elle assiégeait Lyon étroitement, qu'elle envoyait ses bataillons révolutionnaires contre les intrépides paysans de la Vendée, le général Cartaux, à la tête de quelques soldats, descendit rapidement la vallée du Rhône, rencontra les troupes provençales, qui, mal organisées, mal commandées et nullement aguerries, se replièrent avec épouvante des bords de la Durance jusque sous les murs de Marseille, où il entra pêle-mêle avec leurs débris. La Convention triompha par l'unité de son action et l'audace de sa volonté. Cette triste lutte, dont l'issue devait compromettre la sûreté de la patrie ou devenir fatale à l'humanité, se termina au dehors par d'éclatantes victoires, au dedans par d'effroyables exécutions.

Mis hors la loi, M. Siméon eut à peine le temps de pourvoir à sa sûreté. Il monta, avec cinq compagnons menacés de mort comme lui, sur une felouque génoise qui fit voile vers l'Italie. En voguant sur le libre espace des mers, il se crut sauvé. Mais

Digitized by Google

il n'avait pas échappé à tous les périls : à la hauteur d'Antibes, la felouque génoise fut abordée par un navire français qui la visita. Des six fugitifs, trois, au nombre desquels était M. Siméon, avaient des passe-ports que surmontaient les armes de la république, mais qui, délivrés par l'autorité insurrectionnelle, leur conservaient des titres devenus alors la preuve même de leur rébellion. Les trois autres avaient des passe-ports sur papier ordinaire, sans armes et sans qualification. M. Siméon paraissait perdu; mais ceux qui faisaient la visite prenant pour des républicains dévoués les trois fugitifs qui avaient des passe-ports aux armes de la république, et considérant comme suspects les trois qui n'en avaient pas de pareils, laissèrent partir les uns et arrêtèrent les autres.

Parvenu sur la terre étrangère, M. Siméon vécut tristement tantôt à Pise, tantôt à Livourne. Des bords de l'Italie, il tournait sans cesse les yeux vers le pays où il avait laissé sa modeste fortune compromise, ses amis emprisonnés, son frère d'adoption fugitif, sa femme et ses enfants menacés. C'est de là qu'il écrivit à son jeune fils une lettre remplie de pensées touchantes, de beaux conseils, et qu'il terminait ainsi : « Adieu, adieu, mon fils, rappelle-moi à ta mère, à ta sœur; fais leur bonheur; honore ma mémoire par ta conduite. Je me persuade que les recommandations de ton père te préserveront des dangers dont tu pourras être entouré. Je me souviens avec attendrissement de celles que j'avais, à diverses époques, reçues du mien et que je conservais avec tant de soin. J'ai pris avec toi la voie qu'il m'avait tracée dans des circonstances bien moins malheureuses; c'est la bonne, puisque je la tiens de lui. Je me flatte que tu ne nous démentiras ni l'un ni l'autre, et que Dieu bénira mes intentions comme je te bénis. »

M. Siméon resta près de deux ans éloigné de sa famille et de son pays. Lorsque la journée du 9 thermidor et les décrets du 22 germinal et du 22 prairial, qui la suivirent d'un peu loin, eurent rendu aux proscrits du 31 mai leur patrie et leurs droits, il revint en Provence, où il ne rapporta aucun des ressentiments des exilés. Il y fit même éclater bientôt son énergique amour de la justice et de la concorde. Une réaction sanguinaire avait

succédé au régime féroce de la terreur, dont les partisans les plus compromis, jetés en prison, y étaient inhumainement égorgés.

Les représentants du peuple, Isnard, Cadroy, Chambon, alors en mission dans le Midi, invoquèrent l'assistance de M. Siméon pour arrêter ces criminelles représailles, et lui enjoignirent d'accepter les fonctions de procureur général syndic du département, *sous peine d'être réputé mauvais citoyen*. Il le fit sans hésiter; puis s'adressant à ses compatriotes avec une éloquence généreuse, il leur dit : « Des actes atroces de vengeance, que la loi condamne et dont l'humanité frémit, se sont répétés... Eh quoi ! nous nous plaignons qu'on immolait nos pères, nos frères innocents, sans aucune forme légale ou sous des formes qui n'auraient été que dérisoires si elles n'avaient été atroces, et nous imiterions ce que nous voulons punir!... Comme vous, nous avons des parents à pleurer, nos têtes ont été menacées comme les vôtres; nous avons déposé nos douleurs et nos ressentiments aux pieds des lois. » Il prit en même temps toutes les mesures de sûreté, appela les bons citoyens à la garde des prisons, mit la vie des détenus sous la responsabilité de leur honneur, et sa fermeté courageuse arrêta le cours des vengeances. Il rétablit sinon l'union, du moins la paix entre ses compatriotes.

Placé jusque-là sur un théâtre secondaire, M. Siméon fut alors transporté sur le grand théâtre où s'agitaient les destinées de la France et du monde. Il devint membre des conseils législatifs aussitôt que la constitution de l'an III eut décrété la formation d'un gouvernement plus régulier. C'était un moment solennel. Il s'agissait de résoudre le plus grave problème social; il s'agissait de savoir si la république était praticable dans un vaste pays que la défense de son territoire et le progrès de sa grandeur avaient dès longtemps conduit à l'unité du pouvoir; chez un peuple resté à son insu monarchique par les habitudes, s'il ne l'était plus passagèrement par les idées; à une époque où les partis encore déchaînés se reprochaient leurs principes, ne se pardonnaient pas leurs excès, et, sans expérience comme sans frein, cherchaient toujours à triompher les uns des autres

Digitized by Google

par la force, ne voyant dans la loi qu'un instrument de domination. Dictature violente sous la Convention, la République deviendrait-elle un gouvernement légal et durable sous le Directoire? Il était d'autant moins permis de l'espérer, que le canon de vendémiaire avait dû protéger son orageux avénement, et que les partis naguère en armes dans les rues se retrouvaient en présence dans les conseils législatifs. L'un de ces partis, issu de la Convention nationale, qui, avant de se dissoudre, avait rendu obligatoire la nomination de deux tiers de ses membres, s'était ménagé le pouvoir, à défaut de la faveur populaire qu'il avait perdue, conservait l'appui rassurant de l'armée, et subordonnant le respect des principes légaux au maintien des intérêts révolutionnaires dont il se considérait comme le dépositaire et le défenseur, était demeuré redoutable par l'emploi des coups d'État au moment de ses périls. L'autre, sorti des rangs d'une bourgeoisie redevenue modérée et entreprenante, puisait sa force dans l'opinion publique, avait la presse pour auxiliaire désordonné, ressentait une juste horreur des violences dont il avait souffert, et, fatigué du joug des conventionnels, espérait le briser à l'aide du droit commun, qui faisait alors sa sûreté et qui lui promettait plus tard la puissance. Le premier voulait avant tout le salut de la Révolution, dût-il en résulter de nouveau la suspension de la liberté; le second poursuivait le rétablissement de l'ordre social, dût celui-ci conduire à la monarchie.

C'est dans les rangs de ce dernier parti que siégea M. Siméon au conseil des Cinq-Cents. Mais, je dois me hâter de le dire, étranger à tout esprit de faction, il n'obéit qu'à des principes réparateurs, n'eut pour règle et pour but que le bien de son pays. Il crut le moment arrivé d'asseoir sur de nouvelles et fortes bases la société française, d'appliquer la loi constitutionnelle aux départements encore désolés par la discorde ou accablés sous l'oppression, de respecter partout le système électoral, de ne supprimer nulle part le jugement par jury, d'interdire à jamais les clubs, dont la volonté factieuse troublait l'expression du vœu national, de limiter l'amnistie aux actes publics, sans l'étendre aux crimes privés commis sous prétexte de révolution,

afin qu'elle restât un témoignage de la force du gouvernement et qu'elle ne devînt pas le signe alarmant de sa faiblesse; de défendre la diffamation à la presse, qui ranimait les haines en répandant les défiances, et compromettait la liberté par la calomnie; et, pour donner à cet ordre politique l'appui des lois pénales destinées à le protéger et des lois civiles propres à l'affermir, de restaurer la justice criminelle, qu'avait anéantie le jugement séparé du fait toujours déclaré certain et de l'intention toujours reconnue innocente; enfin, de réorganiser la famille, qu'avaient dissoute la facilité des divorces et l'entière assimilation des enfants naturels aux enfants légitimes. Pendant deux années brillantes pour lui, M. Siméon porta sur ces grands objets et sur d'autres encore les clartés de son esprit, les arguments qu'il tirait de son expérience, la force que lui donnait son talent. Dans de beaux discours où il travailla au triomphe futur des idées qu'il ne parvint pas à faire alors prévaloir, dans des rapports concluants où il contribua à perfectionner les lois existantes, il se montra tour à tour jurisconsulte, criminaliste, financier, administrateur, homme d'État, s'appuyant toujours sur les principes sans sortir des applications, et ne séparant jamais l'ordre légal de l'ordre moral.

Je ne saurais m'étendre sur les nombreux et grands travaux auxquels se livra à cette époque M. Siméon, et que d'ailleurs l'un de nos illustres confrères a déjà, dans une autre assemblée qui le compte parmi ses membres les plus considérables, appréciés avec autant d'élévation et d'éclat que de piété filiale (1). Mais je ne puis passer sous silence l'éloquent discours que lui inspira l'effrayante multiplicité des divorces, discours qui obtint également les louanges de M. de Maistre et de Chénier, peu habitués à se rencontrer dans les mêmes approbations. Le divorce par incompatibilité était devenu un véritable péril social. La révolution qui avait à détruire l'ancienne famille féodale fondée sur l'inégalité, tout comme la vieille société politique reposant sur le privilége, afin de donner ensuite pour base à la première la justice, à la seconde la loi, avait, dans l'exagéra-

(1) M. le comte Portalis, à la chambre des pairs.

tion de ses principes et le déréglement de ses essais, méconnu les conditions mêmes de la société et de la famille. Éprise des théories naturelles et ne sachant pas mesurer la liberté de l'individu aux besoins de l'État, elle avait sacrifié le maintien de la société aux licences des citoyens, et la permanence de la famille aux passions de l'homme. En appelant sans réserve les fils naturels à la succession de leur père et de leur mère, elle avait détruit la prérogative la plus nécessaire du mariage, dont la dissolution, recherchée par le caprice et favorisée par la loi, livrait la France à des unions mobiles et la menaçait d'un concubinage régulier. C'est contre cette espèce de divorce, qui au lieu d'être le remède du mariage en était devenu la maladie, que s'éleva M. Siméon. Il parla du mariage avec délicatesse, avec profondeur, avec magnificence. Il soutint qu'il n'avait été rendu indissoluble par la loi que parce qu'il était appelé à l'être par la nature. Il puisa les raisons de son indissolubilité dans l'essence même des deux êtres qu'il unissait entre eux, dans l'amour et les besoins des enfants qui naissaient de cette union, dans l'intérêt de la grande société civile qui parvenait à être d'autant plus parfaite que la société domestique était plus respectée. Il ne fut cependant ni injuste, ni exclusif : les inconvénients de certains mariages, il ne les nia point; les dangers, il les reconnut; les douleurs, il les déplora. Mais à côté de ces inconvénients, il en montra de plus graves; de ces dangers, il en fit voir de plus redoutables, et aux douleurs de quelques êtres qui souffrent d'une union mal assortie, il opposa les grandes douleurs de la famille détruite par la dissolution des mariages et de la société bouleversée par la destruction des familles. Tout en accordant le divorce dans des cas extrêmes, et après des épreuves difficiles, il voulut que les droits des enfants fussent préférés aux caprices des époux, les devoirs des attachements aux fantaisies des passions, la durée des familles et l'avenir de l'État aux dangereuses inconstances des individus.

Mais les vœux de M. Siméon étaient prématurés. Dans son amour de la patrie et de la règle, il croyait assister à une période de réorganisation et il avait à traverser encore une période de lutte. Les épreuves allaient recommencer pour lui. Dès la pre-

mière année de son mandat législatif, attaqué par le parti qui ne lui pardonnait ni de s'être associé à l'insurrection du Midi après le 31 mai, ni de soutenir à la tribune des Cinq-Cents des doctrines contraires aux siennes, il avait eu à se défendre et contre l'accusation d'avoir émigré lorsqu'il avait été proscrit, et contre l'accusation plus étrange encore d'avoir livré aux Anglais Toulon, où il n'avait pas même paru. Peu de temps après avoir triomphé, et sans peine, de ces dénonciations, il eut à se justifier de l'abus fait de son nom par les conspirateurs Brothier, Laville-Heurnois, Duverne de Presle qu'il ne connaissait pas, et qui, le croyant royaliste parce qu'ils le voyaient modéré, l'avaient, de leur pleine autorité, désigné dans leurs papiers comme ministre futur de Louis XVIII. Il repoussa ce dangereux quoique chimérique pouvoir avec une verve d'indignation, de loyauté et d'esprit, qui lui attira les applaudissements de toute l'assemblée.

Bientôt sa position devint plus grave; les deux cent cinquante conventionnels du second tiers sortant furent remplacés aux élections de l'an v par deux cent cinquante députés nouveaux. Ceux-ci entrèrent dans les conseils avec moins de sagesse que leurs devanciers du premier tiers. Ils comptaient parmi eux plusieurs membres des agences royalistes en relation suivie avec la cour du prétendant à Blankenbourg, et ils avaient à leur tête, outre le fougueux général Willot, le célèbre général Pichegru, qui correspondait avec le prince de Condé et recevait l'argent du ministre anglais en Suisse, Wickam, pour travailler à la restauration de la vieille monarchie. Dans l'enivrement de sa force et l'impatient désir du triomphe, la nouvelle majorité législative attaqua sans ménagement le Directoire, blâma ses mesures, dénonça ses agents, entrava son autorité, réduisit outre mesure ses moyens financiers, révoqua les lois qu'il regardait comme protectrices de la Révolution, seconda par son indulgence les emportements des journaux qui prêchaient la révolte et ne cachaient plus leurs inclinations en faveur des rois exilés, et n'épargna pas même ses agressions aux vaillantes armées, aux héroïques généraux qui faisaient la gloire et restaient presque alors l'unique sauvegarde de la République.

Digitized by Google

Le Directoire alarmé se mit en défense, il fit approcher des troupes de la capitale au mépris de la constitution; il reçut des soldats du Rhin, de la Sambre, du Pô, les adresses les plus menaçantes contre ses ennemis, et donna au général Augereau, qui apportait les drapeaux et les vœux de l'armée d'Italie, le commandement significatif de la première division militaire. La collision devint imminente : déjà affaibli par la dissidence d'un de ses anciens membres et par l'adjonction d'un nouveau qu'avaient nommé les conseils, le Directoire attendrait-il avec une patience légale que ses adversaires, qui avaient voté la réorganisation des bataillons parisiens vaincus et dissous en vendémiaire, et qui le menaçaient de le mettre en accusation ou hors la loi, le dépossédassent de l'autorité et changeassent ensuite le gouvernement de forme? ou bien, se décidant à rentrer dans les voies irrégulières, recourrait-il à l'emploi depuis deux ans abandonné des mesures révolutionnaires? En un mot, les Conseils amèneraient-ils la contre-révolution par la loi, ou le Directoire continuerait-il la révolution par la violence? Telle était des deux côtés l'issue également redoutable qui menaçait alors la grande réforme de 1789, exposée ou à l'avortement de ses desseins, ou à la suspension de ses principes. Ému par les dangers de sa cause, le Directoire ne recula point, pour la défendre, devant un nouveau coup d'État.

Dans la nuit du 17 au 18 fructidor, dix mille hommes, commandés par le général Augereau, traversèrent les rues désertes et silencieuses de Paris, occupèrent les ponts avec des pièces de canon, et vinrent se mettre en bataille autour des Tuileries, où se tenaient les séances des Conseils. Au point du jour, ils forcèrent, du côté du pont tournant, l'enceinte constitutionnelle dont les postes, moitié complicité, moitié impuissance, leur furent livrés par les douze cents grenadiers qui en avaient la garde. M. Siméon était alors président du Conseil des Cinq-Cents. La confiance de la majorité de ses collègues le désignait aux coups du Directoire. Prévenu depuis quelques jours qu'on devait attenter à sa sûreté, il ne passait pas les nuits dans sa demeure. Mais le matin du 18 fructidor, dès qu'il apprend que la force armée entoure le palais législatif et que les violences

militaires menacent les mandataires du peuple, il sort pour se rendre à son poste, traverse les bivacs des soldats, aperçoit dans la cour des Tuileries les voitures qui doivent recevoir les prisonniers du Directoire, pénètre dans la salle du Conseil, où se trouvaient réunis quelques députés attirés comme lui par le péril et le devoir, monte résolûment au fauteuil, et intrépide président d'une assemblée proscrite, il ne veut pas que si la loi est violée, elle le soit sans résistance et sans protestation.

Pendant qu'il fait dresser procès-verbal de l'investissement et de l'oppression du Corps législatif, un général qui fut depuis directeur au moment où le plus ambitieux comme le plus grand des soldats de la Révolution employa contre le Directoire le redoutable instrument dont le Directoire se servait alors contre les Conseils, le général Moulin, s'approche de lui et l'invite à sortir de la salle, dont il a ordre d'emporter les clefs. « Vous ne connaissez donc pas, lui dit avec fermeté M. Siméon, l'article de la constitution qui défend d'attenter à la représentation nationale? Je vais vous en faire donner lecture. — Ce n'est pas, répond froidement le général, pour entendre des lectures que je suis venu. Si vous ne sortez pas, j'emploierai la force. — Eh bien! faites entrer vos soldats, » réplique M. Siméon avec dignité; et à leur vue, il déclare que la représentation nationale est violée et il lève la séance.

En sortant, on arrête un député à côté de lui. Mais pour remplir son devoir jusqu'au bout, il convient, avec plusieurs de ses collègues, de revenir à l'heure accoutumée des séances. Il se présente en effet à leur tête, une charge de cavalerie les dissipe, et le soir même la minorité des Conseils, grossie de tous ceux que rallie ordinairement la victoire, délibérant dans le voisinage du Luxembourg, au milieu de l'appareil des armes, sous l'influence de la passion ou de la peur, sur le sort des hommes qui lui étaient signalés comme des conspirateurs, inscrit Siméon sur la liste de déportation proposée par le Directoire. Homme de la loi, pour en avoir été pendant deux années le défenseur, il en devient ce jour-là le martyr.

Proscrit une seconde fois, M. Siméon erra dix-huit mois d'asile en asile. Mais dans les commencements de l'année 1799, le

Directoire ayant prescrit aux condamnés de fructidor qui s'étaient soustraits à ses poursuites de se rendre à l'île d'Oléron, sous peine d'être traités en émigrés, M. Siméon ne voulut pas que sa famille, enveloppée dans son malheur, fût privée de ses biens, dépouillée de ses droits, et il obéit. Il partit avec Boissy-d'Anglas, l'amiral Villaret-Joyeuse, Paradis, Muraire, pour le lieu de son exil, où vinrent le joindre bientôt plusieurs autres de ses collègues. Là, trompant par le travail les ennuis d'une captivité d'ailleurs peu rigoureuse, il apprit l'anglais, traduisit en prose les odes d'Horace et les *Nuits romaines* du comte Verri. Mais ces distractions littéraires ne suffisaient pas à l'activité de son esprit, et le prisonnier traitait dans de beaux mais d'inutiles discours toutes les questions politiques sur lesquelles n'eût pas manqué de se faire entendre, à la tribune des Cinq-Cents, la voix libre du député. La violence des lois et les désordres du temps ne prêtaient que trop à ses éloquentes désapprobations. Les conséquences du 18 fructidor s'étaient tristement déroulées. On avait vu de nouveau l'exercice public de la religion suspendu; les prêtres dissidents, de toutes parts saisis et déportés; vingt mille citoyens, naguère rayés des listes d'émigration, contraints de regagner la terre étrangère; leurs familles obligées de fournir des otages à l'État; la banqueroute des deux tiers de la dette publique suivie d'un emprunt forcé et progressif; la presse asservie; les clubs rouverts; et, par un coup d'État en sens inverse du premier, les élections trop révolutionnaires de l'an VI cassées après les élections trop royalistes de l'an V. Mais ce n'est pas tout; comme une dictature sans grandeur devait provoquer une anarchie sans mesure, et comme l'anarchie, énervant la puissance de l'État, devait produire à son tour la défaite des armées, on avait vu les Conseils législatifs déposer les membres du Directoire, non moins arbitrairement que le Directoire n'avait lui-même frappé à deux reprises les leurs, et nos soldats, naguère victorieux partout, reculer jusqu'aux frontières de la République menacée d'une invasion.

Telle était la situation de la France, lorsque arriva le second anniversaire du 18 fructidor. Ce jour-là, pendant que le canon

retentissait en signe de fête, les prisonniers d'Oléron s'étaient réunis secrètement au nombre de onze, pour se livrer, dans un banquet fraternel, à la liberté de leurs sentiments et de leurs pensées, et protester contre l'injustice de leur proscription. M. Siméon les présida comme au 18 fructidor. Dans un discours triste et fier, ferme et pathétique, il parcourut à grands traits la marche de la Révolution dont il glorifia les principes et déplora les excès. Après avoir comparé la grandeur et le bien-être de la République avant le dernier coup d'État, à l'abaissement et à la détresse où elle était depuis lors tombée; après l'avoir montrée avec douleur sur le point de succomber sous le désordre et l'invasion, privée qu'elle était du plus glorieux de ses capitaines qui combattait au delà des mers; après avoir donné de touchants regrets à ceux de ses collègues proscrits qui avaient péri dans la déportation, et des témoignages du plus tendre attachement à ceux qui vivaient encore, il finissait par ces douces et conciliantes paroles : « Comme nous, sans doute, ce jour ramène nos amis absents à un souvenir plus vif de leurs compagnons d'infortune. Puissent-ils, comme nous, avoir l'idée de le purifier en le consacrant à l'amitié! Puissions-nous bientôt, réunis avec eux, au sein de la France libre et heureuse, n'avoir plus à parler du 18 fructidor que comme d'un martyre honorable qui nous aura tous rendus les uns aux autres plus estimables et plus chers! »

Ce généreux souhait ne tarda point à s'accomplir. Au moment même où parlait M. Siméon, le vainqueur d'Arcole et des Pyramides, parti des côtes de l'Égypte le 5 fructidor, traversait les mers. Il venait mettre la Révolution sous la protection de son épée et sous la direction de son intelligence; lui donner le lustre des champs de bataille et la solidité des établissements civils. Il venait consacrer par les institutions comme par la gloire le grand principe de l'égalité qui la distinguait de toutes les autres, et créer la forme durable de la société nouvelle. Il venait apaiser les vainqueurs, relever les vaincus, rappeler les proscrits, et, par un miracle de sa force et de son génie, faire vivre dans la concorde ceux qui s'étaient jusqu'alors haïs, concourir à la même œuvre ceux qui s'étaient combattus. Aussi le

18 brumaire ramena-t-il dans leur patrie les déportés de Cayenne, les exilés d'Oléron, dont les talents furent bientôt mis au service de la France par son jeune et puissant organisateur.

L'administration publique ayant tout d'abord été établie, telle à peu près que nous la voyons subsister aujourd'hui, M. Siméon fut nommé à la préfecture du département de la Marne. Sa santé, que le séjour d'Oléron avait ébranlée, lui permit de refuser des fonctions qui ne lui convenaient point, quoique l'ancien assesseur du pays de Provence se trouvât mieux préparé que tout autre à les remplir. Soit pour le punir de ce refus, soit pour mettre un moment à l'épreuve des hommes supérieurs dans des postes qui ne l'étaient pas, le premier Consul le fit alors substitut à la Cour de cassation avec le célèbre Merlin, rapprochant ainsi par un choix conciliant, mais bizarre, deux grands jurisconsultes dont l'un présidait le Conseil des Cinq-Cents, et l'autre était ministre de la justice au 18 fructidor. Aucun d'eux, il est vrai, ne demeura longtemps dans cette position secondaire, d'où M. Siméon sortit un mois après pour être au Tribunat l'un des auteurs de notre moderne législation, et M. Merlin, pour en devenir auprès de la Cour de cassation l'immortel interprète.

Le droit de contrôler et de combattre les projets du gouvernement avait été concentré dans le Tribunat par la constitution de l'an VIII. Ce corps l'exerça dans toute sa plénitude. Mais le rôle de l'opposition était assez ingrat, alors qu'il se faisait tant d'excellentes et de grandes choses. Aussi le Tribunat, qui était l'avocat du peuple devant l'Assemblée législative changée en Cour de justice, comme le conseil d'État, y était l'avocat du gouvernement, ne comprit pas toujours bien les intérêts de son client. Il blâma quelquefois les actes auxquels applaudissait le pays, et repoussa les mesures nécessaires à la pacification publique, M. Siméon ne s'associa point à ces attaques intempestives. S'il lui arriva et bien rarement encore de combattre sur quelques points les propositions du gouvernement consulaire, ce fut avec une sage réserve et pour les améliorer. Pensant qu'il fallait alors concourir à fonder et non songer à contredire, il prêta presque constamment l'appui de

sa science et de son habileté à la difficile entreprise d'une restauration sociale.

Parmi les réconciliations nécessaires à opérer, la première en difficulté comme en importance, était celle de l'Église et de l'État. Le Concordat et ses articles organiques avaient ce grand objet. Conçu par le premier Consul, rédigé par l'abbé Bernier et par Portalis, accepté par le pape à la suite de longues négociations, le concordat devait, après douze ans de rupture, ramener la paix entre la religion et la révolution, sans que la première eût à souffrir dans ses croyances, ni la seconde à reculer dans ses principes. L'Église, placée dans l'État et soumise aux lois, d'après les sages et fortes maximes de la vieille monarchie; les barrières, qui depuis saint Louis jusqu'à Louis XIV avaient maintenu l'indépendance gallicane dans le sein de l'unité catholique, solidement rétablies; la sanction civile exigée pour rendre valables les bulles des papes, les pouvoirs des nonces, les décrets des conciles; l'appel comme d'abus destiné à réprimer les écarts ou les empiétements ecclésiastiques; et, afin d'ajouter les garanties des temps nouveaux aux garanties des temps anciens, le clergé recevant un salaire de l'État et lui prêtant serment de fidélité, l'organisation de ses séminaires subordonnée à l'autorité publique, l'enseignement de ses professeurs fondé sur la célèbre déclaration de 1682; les trois grands actes de l'existence civile réglés par le magistrat avant d'être consacrés par le prêtre; la tolérance du XVIIIe siècle triomphant dans la liberté des cultes et dans la neutralité religieuse de la loi qui les protégeait tous sans en laisser dominer exclusivement aucun : telles étaient les principales dispositions de ce beau Concordat, que l'habileté d'un gouvernement réparateur avait arrachées aux scrupules du saint-siége, et devait imposer aux préjugés du parti philosophique.

Ce parti dominait surtout dans le Tribunat. Il fallait le gagner et pour cela le convaincre. M. Siméon fut chargé de cette tâche peu aisée. Il la remplit admirablement. Son rapport sur le Concordat et ses articles organiques est un chef-d'œuvre. On ne peut pas donner des raisons plus hautes avec plus d'adresse, plus profondes avec plus de simplicité, mieux unir

dans un éloquent et noble langage la prudence du jurisconsulte à l'élévation du philosophe, le savoir du canoniste à l'expérience de l'homme d'État, ramener plus habilement la Révolution aux idées vraies et aux mesures sages en la flattant au souvenir de ses victoires, en la persuadant au nom de ses intérêts. Chose digne de remarque, des deux amis qui, formés ensemble au barreau de Provence, avaient en même temps été proscrits en 1793, élus membres des Conseils sous le Directoire, frappés au 18 fructidor, rappelés après le 18 brumaire, Portalis eut dans cette mémorable circonstance le mérite de faire accepter le Concordat par la cour de Rome; M. Siméon, de le faire voter par le Tribunat. Ils concoururent ainsi à la formation du grand pacte qui réglait prudemment les rapports de l'Église et de l'État, et conciliait une antique croyance avec une récente révolution.

Ils eurent encore l'un et l'autre, quoique à des degrés divers, la gloire de prendre part à la constitution civile de la France. Quatre années auparavant, M. Siméon, répondant, au nom du Conseil des Cinq-Cents, au tribunal de cassation qui venait à la barre législative présenter l'état annuel de ses jugements, avait dit avec une heureuse prévoyance : « Nous pouvons nous flatter d'arriver à une législation qui, plus parfaite que celle de l'ancienne Rome, méritera comme la sienne d'être adoptée par les nations. Ainsi, quand nous les avons vaincues par la force de nos armes, nous pouvons espérer de les voir un jour se soumettre volontairement au joug plus doux de nos institutions, et rendre à la sagesse de la France l'hommage qu'elles ont été obligées de rendre à sa valeur. » Ce qui n'était alors qu'une espérance devint à cette époque une réalité. L'ordre civil sortit du chaos de la révolution par la volonté créatrice du premier Consul et les travaux des grands jurisconsultes qu'il se donna pour coopérateurs. Deux membres du conseil d'État, doués de l'esprit philosophique, ayant pénétré dans les profondeurs de la jurisprudence, aptes au grand art de faire les lois, Portalis et Tronchet, appartenant, l'un au pays de droit écrit, l'autre au pays de droit coutumier, furent surtout chargés de préparer cette œuvre immense par l'homme qui savait aussi

bien choisir que fonder. Des débris de l'ancien droit, des décisions des plus célèbres jurisconsultes, des lois de la Révolution, matériaux divers transmis par la justice des temps, se forma, sous leur main habile, ce magnifique Code civil si fortement conçu, si simplement divisé, si clairement écrit, qui détermina avec tant de libéralité et de sagesse l'état des personnes, avec tant de sûreté la nature et la disposition des biens, avec tant d'équité les obligations des contrats; qui, soumis aux observations des tribunaux, perfectionné par les plus brillantes discussions, éclairé des lumières naturelles d'un homme de génie, est devenu la Charte impérissable des droits civils, servant de règle à la France et de modèle au monde.

M. Siméon concourut à son établissement. Après avoir pris part à l'examen préparatoire et approfondi de ses articles dans la section législative du Tribunat, qui, d'accord avec la section correspondante du conseil d'État, en améllora les dispositions et le langage, il en dirigea la discussion au Tribunat, et fut l'un des principaux orateurs chargés de le défendre auprès du Corps législatif. Les quatre titres concernant les actes de l'état civil, la manière dont on acquiert la propriété, le contrat de mariage et les droits respectifs des époux, les contrats aléatoires, l'eurent pour rapporteur ou pour soutien. Ses discours, remarquables par la force des doctrines, par la finesse ou la hauteur des aperçus, par la clarté des analyses et la sûreté des explications, resteront au nombre des plus solides et des plus durables commentaires du Code. En voyant s'élever le beau monument qu'il avait annoncé naguère, M. Siméon put, dans la séance du 20 avril 1802, lui prédire la longue existence promise aux institutions nécessaires, et ajouter avec autant de vérité que d'éclat : « Soit que nous goûtions le repos d'une paix glorieuse que tous les Français souhaitent de conserver, soit qu'on les force à une guerre qu'ils ne désirent pas plus qu'ils ne la redoutent, le nouveau Code civil sera un des plus beaux ornements de la paix, ou l'une des plus grandes consolations de la guerre. »

Lorsque le vœu du pays, d'accord avec l'ambition d'un grand homme, réclama, peu de temps après, un gouvernement héréditaire pour régir la France réorganisée, M. Siméon, qui regret-

tait la monarchie, se prononça en faveur de l'Empire. Le Tribunat, l'ayant par ses suffrages désigné pour être son président perpétuel, le nouvel empereur aima mieux le nommer membre du conseil d'État. M. Siméon passa ainsi du premier de ces corps, qui perdit alors le pouvoir de contredire et qui cessa bientôt d'exister, dans le second, resté seul confident des pensées impériales et suprême régulateur de l'administration de l'État. Il coopéra aux importants travaux de cette assemblée jusqu'en 1807.

A cette époque, une nouvelle et glorieuse mission lui fut confiée. L'Empire était arrivé au plus haut degré de sa puissance. Les grandes fondations intérieures étaient achevées, le législateur civil et administratif de la révolution en France en était devenu le propagateur armé en Europe. Sous les coups de son épée tombaient de toutes parts les antiques trônes et les vieilles institutions du moyen âge. A chaque victoire, il opérait une transformation sur le continent. Le royaume de Sardaigne détruit pour être annexé à la France, le royaume d'Italie créé pour se mouvoir dans la sphère du grand Empire, le royaume de Naples donné au frère aîné de l'irrésistible novateur, le royaume de Hollande fondé en faveur du second, l'antique neutralité de la Suisse placée sous son utile médiation, le saint-empire romain, œuvre jusque-là respectée de Charlemagne, s'écroulant avec ses électeurs féodaux, ses prêtres souverains, son peuple de princes, pour faire place à la confédération du Rhin soumise au protectorat de Napoléon et dévouée à ses desseins : telles avaient été les suites surprenantes des victoires de Marengo et d'Austerlitz. Mais le conquérant n'était pas arrivé au terme de ses entreprises. En 1807, après la défaite des Prussiens à Iéna, celle des Russes à Eylau et à Friedland, et la paix triomphante de Tilsitt, aussi hardi créateur qu'impétueux révolutionnaire, il érigea le royaume de Westphalie contre la Prusse, comme il avait institué naguère le royaume de Wurtemberg et de Bavière contre l'Autriche.

Le royaume de Westphalie, composé des États de Brunswick et Wolfenbuttel, de la Hesse électorale, d'une partie du Hanovre et de beaucoup d'autres petites principautés, ayant sa capitale

à Cassel et s'étendant jusqu'aux bords de l'Elbe, fut donné à Jérôme Napoléon. M. Siméon y devint l'habile instrument des desseins de l'empereur, qui créa ce royaume non-seulement dans une vue ambitieuse, mais encore dans une pensée régénératrice, afin qu'il servît de modèle au reste de l'Allemagne. En effet, les principes essentiels de la Révolution y furent introduits; ses institutions civiles et administratives y furent établies avec cette hardiesse d'esprit, cette vigueur de création, qui étonnent aujourd'hui notre prudence et notre inertie. Plus de vingt souverainetés furent fondues en un seul État; la division régulière des territoires en départements remplaça par des pouvoirs simples et prompts les formes d'autorité les plus diverses et les plus confuses; à des taxes arbitrairement perçues ou soumises à une foule d'exemptions, fut substitué le mécanisme légal de l'impôt puisé avec mesure aux différentes sources de la production, réparti avec équité entre toutes les classes des citoyens; l'intolérance religieuse céda à la liberté des cultes; les restes du servage disparurent devant l'égalité des droits; aux priviléges de la naissance succédèrent les prééminences du mérite; les justices patrimoniales, les vieilles lois de la féodalité, la procédure secrète et la torture de l'ancien droit carolin tombèrent devant la belle organisation judiciaire de la France, son Code civil, sa procédure publique, son jugement par jury.

Ce qu'il y avait de soudain et d'impérieux dans ces changements fut habilement tempéré par la haute prudence de M. Siméon. Nommé d'abord, avec MM. Beugnot et Jollivet, l'un des trois régents qui devaient présider à la formation du royaume, et y préparer l'avénement du nouveau roi, il disposa les Allemands à la domination étrangère par la sagesse de ses procédés et l'aménité de son commandement. Chargé ensuite des deux ministères de l'intérieur et de la justice, et appelé, de plus, à présider le conseil d'État, qui à ses attributions administratives réunissait les pouvoirs de Cour de cassation, M. Siméon suffit à cette vaste tâche. En peu de temps il organisa tout le système judiciaire, et, secondé par les jurisconsultes du pays déjà gagnés aux principes de notre législation, il fit appliquer sans obstacle, dans les tribunaux, le Code civil, qui fut savam-

ment enseigné dans les trois universités de Gœttingue, de Halle et de Marbourg. Il en rendit l'application encore plus facile par l'établissement d'un mode de procédure qui, combinant les anciens usages du pays avec les règles du droit nouveau, permit de terminer, en moins d'un an, des procès auparavant portés de juridiction en juridiction pendant près d'un siècle. Les efforts de M. Siméon ne se bornèrent point là, il voulut que l'obéissance aux lois reposât sur l'assentiment même des esprits. Dans des circulaires détaillées et persuasives, il développa aux Westphaliens la supériorité d'un régime qui donnait aux individus plus de droits, à la famille une meilleure constitution, à l'impôt une répartition plus égale, à la justice une base plus sûre, à l'administration plus de célérité, à l'État plus d'unité et de puissance, s'adressant ainsi à la raison d'un peuple subitement enlevé à tout son passé, pour faire fléchir chez lui les habitudes devant les idées.

Mais si les réformes dont l'origine est naturelle et qui s'accomplissent par la force des besoins publics, sont exposées à de menaçants retours, que doit-il arriver aux institutions créées par la violence des événements? Aussitôt que la puissance extraordinaire qui les a suscitées et soutenues disparaît, elles succombent. C'est ce qu'éprouva le royaume de Westphalie dès que la mauvaise fortune paralysa la main longtemps invincible qui l'avait fondé. L'œuvre d'Iéna et de Friedland fut détruite à Leipsick. Le territoire de la Westphalie tomba de nouveau en pièces : ses débris retournèrent à leurs précédents possesseurs et furent ramenés en partie sous leurs anciennes lois. Néanmoins l'empreinte du grand conquérant révolutionnaire devait rester ineffaçable là comme dans les autres pays qu'il avait momentanément assujettis, et au sein desquels il avait déposé les germes de leur future transformation. Car si le monde n'avance point aussi vite que le voudraient ses plus rapides novateurs, il ne recule pas non plus aussi loin que le prétendent les opiniâtres défenseurs des choses vieillies, et la Providence, dans ses plans mesurés, a tracé sa marche entre les desseins précipités des uns et les pensées rétrogrades des autres.

Rentré dans sa patrie après en avoir été éloigné plus de six

années, M. Siméon y assista bientôt à la chute de l'Empire et à la restauration de l'ancienne dynastie. En voyant les princes si longtemps exilés de la maison de Bourbon remonter sur le trône, et le chef prudent de cette maison transiger avec la Révolution par la Charte, il crut la France arrivée enfin au terme de ses épreuves politiques. Le vœu de 1789 lui parut accompli par l'établissement, sous la monarchie constitutionnelle, d'un pouvoir stable étranger à la République et d'une liberté légale inconnue à l'Empire; mais le contrat d'union entre la vieille royauté et la nation nouvelle, passé devant l'étranger, se ressentit bientôt et toujours du vice de son origine.

M. Siméon avait été nommé préfet du département du Nord. A peine était-il à Lille depuis dix mois, qu'il y vit arriver en fugitif, et qu'il y reçut en roi Louis XVIII, réduit encore une fois à quitter la France par le retour triomphant de Napoléon. M. Siméon se démit des fonctions qu'il tenait de la confiance de ce prince. Les électeurs des Bouches-du-Rhône l'envoyèrent alors à la Chambre des représentants, où il siégea en silence durant les cent jours. A la seconde restauration, le collége électoral du Var le nomma membre de cette fougueuse Chambre qui menaça des plus redoutables excès légaux la France déjà accablée par les infortunes d'une nouvelle invasion et livrée aux violences du parti que la défaite de son pays exaltait comme sa propre victoire. Fidèle à ses sages et courageuses habitudes, M. Siméon défendit contre les royalistes de 1815 les grands principes d'ordre, de justice, de liberté qu'il avait autrefois soutenus contre les révolutionnaires de 1793 et de 1797. Il repoussa avec force ces odieuses catégories de proscription qu'on voulait substituer à une amnistie déjà trop restreinte, et il s'écria : « Ce n'est pas de sang que la France a soif, c'est de tranquillité, de pardon, de sécurité. » Dès ce moment jusqu'aux derniers jours de la Restauration, M. Siméon appartint à cette classe d'hommes d'État modérés qui, formés à l'école instructive des événements, versés dans la connaissance des affaires, sans préjugés comme sans passions, essayèrent de concilier ensemble le pouvoir royal et les libertés populaires, et qui, tout en cédant quelquefois aux circonstances, maintinrent, en général, le gouver-

nement dans les voies constitutionnelles, tant qu'ils exercèrent quelque influence sur ses directions. La dissolution de la Chambre réactionnaire de 1815; la formation d'une Chambre favorable aux intérêts nouveaux; un mode de recrutement qui introduisit le principe de la Révolution dans l'armée, rendue nationale par la conscription annuelle et par la règle démocratique de l'avancement; un système électoral qui, confiant surtout à la classe moyenne le choix direct des députés, lui assurait tôt ou tard le triomphe de ses chefs et de ses idées; une législation sur la presse qui, malgré les incommodités de quelques entraves, suscita ces puissants organes de l'opinion publique, quelquefois comprimés, souvent poursuivis, mais à la longue invincibles : telles furent les œuvres auxquelles M. Siméon s'associa par ses discours et par ses actes, comme député ou comme ministre.

Il avait refusé en 1818 les fonctions de garde des sceaux, il accepta en 1820 le ministère de l'intérieur. Les circonstances étaient difficiles et périlleuses. L'ardeur, peut-être un peu menaçante, de l'opposition nationale, ses succès croissants dans les élections, et le déplorable attentat sous lequel venait de succomber un prince de la famille royale, exaltaient au dernier point des passions qui ne présageaient au cabinet dans lequel entra M. Siméon, sous la présidence du duc de Richelieu, qu'une existence courte et laborieuse. En effet, placé entre les vœux du pays et les alarmes de la royauté, à la fois attaqué par ceux dont il restreignait imprudemment les droits et par ceux dont il contenait avec peine les prétentions, ce cabinet succomba bientôt sous les efforts combinés des deux partis contraires qui s'allièrent un moment pour le renverser et se mieux combattre.

On sait lequel de ces deux partis resta momentanément le maître. La Restauration, jusque-là contenue dans ses desseins par le souvenir de sa récente catastrophe et la modération des serviteurs expérimentés qu'elle avait empruntés à l'Empire et à la Révolution, laissa voir alors son véritable esprit et se livra sans prudence aux conseils de ses plus passionnés partisans. Abattre la Révolution par les armes en Europe, par les lois en

France, fausser le système électoral et transformer la Chambre populaire en instrument aristocratique, imposer un milliard au pays pour en indemniser l'émigration, rétablir dans la législation l'esprit religieux du moyen âge et ses sévérités pénales par la loi sur le sacrilége, asservir ou corrompre la presse poursuivie non-seulement à cause de ses délits, mais à cause de ses tendances, menacer l'égalité civile par l'établissement du droit d'aînesse : voilà ce que fit ou tenta un ministère qui mit cinq ans à préparer la ruine de la Restauration, qu'un autre ministère consomma plus tard en quelques jours.

De la Chambre des pairs, dont il était devenu membre à la fin de 1821 et où s'était réfugiée l'opposition légale si affaiblie dans la Chambre des députés, M. Siméon combattit sagement la plupart de ces mesures. Il défendit surtout avec une force irrésistible le partage égal des successions consacré par le Code civil en faveur de tous les enfants, et, plus qu'un autre, il contribua à conserver à la France les bienfaits du droit commun, qu'il appela *le bon sens de la législation.* Aussi applaudit-il, en 1827, à l'élan électoral du pays qui, changeant douze députés de l'opposition en majorité parlementaire, amena la formation d'un cabinet nouveau dont il soutint les projets réparateurs. Il fut dans la Chambre des pairs le zélé défenseur ou le rapporteur habile des lois rassurantes sur la permanence des listes électorales, sur une meilleure organisation du jury, sur une constitution plus libérale de la presse. Mais ce dernier essai de transaction dura peu. Au mépris des sentiments publics et des conditions fondamentales du gouvernement représentatif surgit inopinément un ministère dont la sinistre apparition fut comme le présage ou du renversement de la loi ou de la chute de la dynastie. La Chambre des députés lui refusa son concours. La Chambre des pairs, naturellement moins hardie dans ses actes et dans ses paroles, fit entendre au roi Charles X, par une adresse respectueuse dont M. Siméon fut le rédacteur, et où le conseil prit la forme de la confiance, que la sûreté de sa couronne était inséparable du maintien des libertés publiques.

Sage mais inutile avertissement! Les choses devaient avoir leur cours! Il fallait que le gouvernement représentatif, arrivé

à la crise décisive de sa fortune, fût supprimé par un coup d'État ou triomphât par une révolution. Comment espérer, en effet, que pourraient subsister ensemble deux principes contradictoires provenant de l'ancienne monarchie et de la Révolution, fondés sur le droit divin et sur l'intervention populaire; faisant du prince le maître absolu du pays ou son chef conditionnel; de la loi une émanation supérieure du trône ou une œuvre consentie par la nation; du gouvernement une propriété ou un contrat? Comment espérer qu'une dynastie qui, pendant sept siècles et sous tant de rois, n'avait relevé que de Dieu et de son épée, et qui, pour ne pas changer la nature de son droit, avait compté comme durée de sa domination les années même de son exil, se contenterait des pouvoirs amoindris de la royauté constitutionnelle? Comment espérer que, réduite à accepter les conséquences du gouvernement nouveau, elle ne se rejetterait pas vers le gouvernement ancien, et qu'alors, entraînée par ses souvenirs, remontant à sa souveraineté première, elle ne révoquerait pas la loi fondamentale elle-même, restée à ses yeux une concession purement temporaire? Elle l'osa, en effet, et, provoqué par elle, le pays qui avait été assez fort pour faire une révolution en 1789, fut assez fort aussi pour l'achever en 1830. Il consacra définitivement son principe par sa victoire; et comme tout était nouveau, l'état de la société, le mécanisme de l'administration, les règles de la loi civile, la nature des institutions politiques, il choisit une dynastie nouvelle, afin qu'une harmonieuse unité existât depuis les fondements jusqu'au faîte de l'édifice, et que l'identité d'origine assurât, par le respect réciproque des droits, l'accord mutuel des pouvoirs.

Après les grands jours de 1830, M. Siméon, déjà octogénaire, siégea plus de dix années encore dans la Chambre des pairs, où son autorité s'étendait avec son expérience. Il avait adhéré à la révolution extraordinaire qui, entreprise au nom de la loi, n'avait renversé la monarchie sous une forme que pour la relever aussitôt sous une autre, à la suite d'une guerre civile sans désordre, d'une victoire populaire sans représailles. Plus disposé à se soumettre aux événements qu'à transiger sur les prin-

occupé sa jeunesse servirent de délassement à ses derniers jours, et il a laissé un travail malheureusement inachevé sur le plus profond des jurisconsultes modernes, sur Domat, le précurseur du Code et le guide des législateurs.

Ce merveilleux vieillard, dont l'âge n'avait pas ralenti l'activité, affaibli l'intelligence, refroidi l'âme, on le voyait à quatre-vingt-douze ans se rendre à pied et d'un pas ferme encore à l'Institut ou à la Chambre des pairs, prendre part à leurs travaux, se livrer avec une infatigable obligeance aux démarches qui pouvaient servir les désirs ou les intérêts d'autrui, et le soir, paraître dans le monde où, presque toujours debout, le visage serein, le regard animé, il se mêlait aux divers entretiens et y portait les agréments d'un esprit vif et orné, les ressources d'une expérience instructive et indulgente. Entouré des respects et des tendresses d'une famille élevée à l'imitation de ses exemples, heureux jusque dans les enfants de ses petits-enfants, il avait eu la joie dans une de ces solennités de collége, aux émotions de laquelle ajoutait encore la présence simultanée de quatre générations, de déposer de ses mains nonagénaires les premières couronnes sur la tête de son arrière-petit-fils.

On s'était si bien accoutumé à le voir avancer en âge qu'on était loin de s'attendre encore à le voir mourir, lorsque, dans les commencements de l'année 1842, au sortir de la Chambre des pairs, un souffle d'hiver le toucha et l'éteignit. Le 19 janvier, M. Siméon expira, à l'âge de plus de quatre-vingt-douze ans, sans souffrance, sans regret, avec la résignation d'un vieillard à qui il a été donné de passer sur la terre les plus longs jours, la sérénité d'un honnête homme qui en a su bien remplir la durée, et peut-être aussi la satiété d'un sage qui souvent en a senti le poids ou mesuré le vide.

Avec lui disparut le dernier représentant de cet ancien barreau de France qui avait donné à la Révolution des tribuns et des législateurs, et en même temps l'un des hommes les plus aimables et les plus sensés, les plus spirituels et les meilleurs. Grave sans être froid, circonspect sans être timide, résolu et non emporté, modéré et point faible, d'un commerce sûr, d'un caractère charmant, d'une âme égale, M. Siméon eut surtout dans sa

vie publique l'amour de son pays et la religion de la loi. Ne se laissant entraîner ni à l'exagération des idées ni aux écarts des passions, il conseillait la modération aux partis, la sagesse aux gouvernements. Les révolutions n'avaient pas blanchi sa tête sans désenchanter quelquefois son cœur. Mais s'il connaissait les hommes, il ne les méprisait pas, croyant qu'il valait mieux les conduire par la raison et les rendre meilleurs par les lois.

Il avait dit de M. de Marbois : « Il ne voulut être d'aucun parti que de celui des principes de justice et d'ordre qui sont nécessaires à tous les gouvernements pour leur durée, et aux gouvernés pour leur sûreté. » C'est d'après cette règle qu'il se dirigea lui-même. Jurisconsulte habile, législateur éclairé, administrateur prudent, homme d'État et homme de bien, ayant traversé cinquante ans de troubles sans commettre un excès, ayant été décrété de mort et frappé d'exil sans exercer de représailles, s'étant fait aimer dans un pays de conquête, ayant secondé plusieurs gouvernements avec mesure et servi sa patrie avec constance, M. Siméon laisse un nom qui se rattache honorablement à de grands souvenirs de notre histoire comme aux plus purs bienfaits de nos institutions, et qui participera à l'immortalité du Code civil.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE PREMIER VOLUME.

Pages.

PRÉFACE. 1

DISCOURS.

I. — Discours de réception à l'Académie française. 3
II. — Réponse à M. Flourens. 19
III. — Réponse à M. le baron Pasquier. 33

NOTICES HISTORIQUES.

I. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Sieyès. 51
II. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Rœderer. 71
III. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. Livingston. . . 99
IV. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. le prince de Talleyrand. 127
V. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. Broussais. . . 167

Pages

VI. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Merlin. 199

VII. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Destutt de Tracy 227

VIII. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. Daunou. . . 259

IX. — Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Siméon. 289

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

99 960540

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google